Persee

Robert Flacelière
Jeanne Robert
Louis Robert

Bulletin épigraphique

In: Revue des Études Grecques, tome 52, fascicule 246-247, Juillet-septembre 1939. pp. 445-538.

Citer ce document / Cite this document :

Flacelière Robert, Robert Jeanne, Robert Louis. Bulletin épigraphique. In: Revue des Études Grecques, tome 52, fascicule 246-247, Juillet-septembre 1939. pp. 445-538.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reg_0035-2039_1939_num_52_246_2857

BY: creative commons

BULLETIN ÉPIGRAPHIQUE [1]

Abréviations (2) :

Allemagne :

Abh. München = Abhandlungen der bayerischen Akademie der Wissenschaften, Philosophisch-historische Klasse.
Arch. Papyr. = Archiv für Papyrusforschung.
Arch. Relig. = Archiv für Religionswissenschaft.
Ath. Mitt. = Athenische Mitteilungen.
Bursian = Bursian's Jahresbericht für Altertumswissenschaft.
Byz. Zeitschr. = Byzantinische Zeitschrift.
Jahrb. = Jahrbuch des deutschen archäologischen Instituts.
Kuhn's Zeitschr. = Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung.
Nachr. Göttingen = Nachrichten von der Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen, Philol.-hist. Klasse, I Altertumswissenschaft, Neue Folge.
Phil. = Philologus.
Rh. Mus. = Rheinisches Museum.
Sitz. Berlin = Sitzungsberichte der preussischen Akademie phil.-hist. Klasse.
Sitz. München = Sitzungsberichte der bayerischen Akademie der Wissenschaften, philosophisch-historische Klasse.

Autriche :

Anz. Wien = Anzeiger der Akademie der Wissenschaften in Wien, phil.-hist. Klasse.
Jahresh. = Jahreshefte des œsterreichischen archäologischen Institutes.
Wien. Stud. = Wiener Studien.

(1) Le dépouillement s'étend en principe aux publications parues en 1938 et dans les premiers mois de 1939. R. Flacelière a dépouillé, d'une part les travaux de L. Robert, d'autre part la plus grande partie de ce qui concerne *IG*, I à *IG*, IX inclus (de l'Attique à la Thessalie); les publications relatives aux autres régions du monde grec ont été dépouillées par J. Robert et L. Robert.

(2) Nous ne citons pas ici tous les périodiques qui ont été dépouillés par nous, mais seulement ceux qui nous ont fourni quelque butin. D'autre part, nous n'avons pas fait figurer dans cette liste les revues dont le titre est cité en entier dans le *Bulletin*.

Persée creative commons BY: $ =

Belgique : *Ant. Class.* = *L'antiquité classique.*
Byz. = *Byzantion.*
Rev. Belge Phil. = *Revue belge de philologie et d'histoire.*

Bulgarie : *Bull. Inst. Arch. Bulg.* = *Bulletin de l'Institut archéologique bulgare.*

Danemark : *Bull. Copenhague* = *Der kgl. Danske videnskabernes Selskab. Archaeologisk-Kunsthistoriske Meddelelser.*

Égypte : *Bull. Alexandrie* = *Bulletin de la Société archéologique d'Alexandrie.*

États-Unis : *AJA* = *American Journal of Archaeology.*
AJPh = *American Journal of Philology.*
Cl. Phil. = *Classical Philology.*
Harvard Stud. = *Harvard Studies in Classical Philology.*
Hesp. = *Hesperia.*
Trans. Am. = *Transactions and Proceedings of the American Philological Association.*

France : *BCH* = *Bulletin de Correspondance Hellénique.*
Bull. = *Bulletin épigraphique* publié dans cette Revue (1).
CRAI = *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*
Échos = *Échos d'Orient.*
Mél. Rome = *Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome.*
RA = *Revue Archéologique.*
Rev. Bibl. = *Revue Biblique.*
REA = *Revue des Études anciennes.*
REG = *Revue des Études grecques.*
Rev. Hist. Rel. = *Revue de l'histoire des religions.*
Rev. Phil. = *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes.*

Grande-Bretagne : *Cl. Quart.* = *Classical Quarterly.*
Cl. Rev. = *Classical Review.*
JHS = *Journal of Hellenic Studies.*
Pal. Expl. Quart. = *Palestine Exploration Quarterly.*

Grèce : *Arch. Delt.* = Ἀρχαιολογικὸν Δελτίον.
Arch. Eph. = Ἀρχαιολογικὴ Ἐφημερίς.
Thrak. = Θρακικά.

Italie : *Bull. Imp.* = *Bulletino del Museo dell' Impero*, appendice au *Bulletino della Commissione archeologica communale di Roma.*
Cl. Rhodos = *Clara Rhodos.*
Italia ant. = *L'Italia antichissima, Pubblicazione del Museo civico di Reggio di Calabria.*

(1) Le chiffre qui suit l'abréviation *Bull.* indique la page pour les *Bulletins* antérieurs à 1938, et le numéro pour le *Bulletin* de 1938.

Italie : *Mem. Lincei* = *Memorie della r. Accademia dei Lincei, classe di scienze morali, storiche et filologiche.*
Not. Scavi = *Notizie degli Scavi* (*Atti della r. Accademia dei Lincei*).
Rend. Lincei = *Rendiconti della r. Accademia dei Lincei.*
Rend. Lomb. = *Rendiconti del r. Istituto Lombardo di scienze e lettere.*
Rend. Pont. = *Rendiconti della Pontificia Accademia di Archeologia.*
Riv. Fil. = *Rivista di Filologia.*
Riv. Ist. Arch. = *Rivista del r. Instituto d'Archeologia e Storia dell' Arte.*
Studi mater. = *Studi e materiali di storia delle religioni.*

Pays-Bas : *Mnem.* = *Mnemosyne.*
SEG = *Supplementum epigraphicum graecum.*

Roumanie : *An. Dobrogei* = *Analele Dobrogei, Revista societàtii culturale Dobrogene* (paraît à Cernăuti).
Eph. Dacoromana = *Ephemeris Dacoromana.*

1. **Bulletins épigraphiques.** — H. Kasten, *Bursian*, 261 (nov. 1938) 95-139 *Griechische Inschriftenforschung* : suite et fin de la Lycie, Cilicie et Chypre. Incomplet.

2. A. Merlin et J. Gagé, *L'année épigraphique, Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine, Année 1938*, dans *RA* 1938, II (paru en 1939), 70 pp., est continuée sans grands changements (les textes grecs en minuscules ne sont plus désormais privés de leur accentuation) ; un certain nombre de modifications semblent indispensables.

3. V. Arangio-Ruiz a continué son bulletin (cf. *Bull.* 1938,5), *Epigrafia giuridica greca e romana* II (*1936-1938*), dans *Studia et documenta historiae et iuris* (Rome), 1939, 521-633. Il y a là une masse d'indications sur tout ce qui concerne les institutions, grecques et romaines. Il cite pour chaque ouvrage la liste détaillée des comptes-rendus qui en ont paru ; il pourrait gagner de la place pour ses analyses et ses observations personnelles (cf. ci-après nos 28, 30 327, 453, 467, 496, 558, 585), en ne citant que ceux qui apportent du nouveau ou le jugement motivé d'un savant compétent ; actuellement, par suite du grand nombre des revues à qui sont envoyés des ouvrages, les compte-rendus insignifiants encombrent les revues philologiques et archéologiques et ont tristement abaissé le niveau de la critique.

4. **Recueils épigraphiques.** — Aucun volume des *IG* n'a encore paru pendant cette période. Mais l'impression des épitaphes attiques s'est poursuivie ; et, au mois d'août 1939, le supplément des inscriptions des Iles (cf. *Bull.* 1938, 7) était tiré, à l'exception de l'Index dont on corrigeait les épreuves ; la publication était donc imminente. C. B. Welles a donné le Corpus de Gerasa (n° 502). Le volume VI des *MAMA* a paru en juillet 1939 : W. H Buckler et W. M. Calder, *Monuments and Documents from Phrygia and Caria*, XIX-166 pp. et

73 planches (uniquement d'inscriptions et de sculptures; pas de sites ni de paysages). Il contient 416 documents, inédits ou revus, de diverses villes de Carie et de Phrygie : dans la Carie orientale, Herakleia et Apollonia de la Salbake et Tabai ; dans la Phrygie : région du Lykos (Laodikeia du Lykos, Kolossai, Tripolis, Attouda et Trapezopolis), Apamée, Akmonia, Diokleia, la haute vallée du Tembris, Synnada, enfin des documents rassemblés au musée d'Afion Karahisar. Pour les inscriptions déjà connues, tables de concordance avec les publications antérieures. Aux pp. 140-151, pour chacune des villes, liste des inscriptions déjà publiées qui n'ont pas été retrouvées sur place et ne sont pas reprises dans le volume. On trouvera l'analyse détaillée ci-après, selon l'ordre géographique (nos 359, 361, 362, 392, 393, 396-398, 400-403, 405, 407-413, 415, 419, 457).

Mentionnons ici deux fascicules de publications de fouilles, les inscriptions du théâtre de Delphes (no 136) et les 7e et 8e rapports sur les fouilles de Doura-Europos (nos 488-494), — et la publication américaine des listes des tributs attiques (no 65).

5. Trois volumes de *Mélanges* contiennent un certain nombre d'articles épigraphiques. Dans les deux tomes des *Mélanges Boisacq* (*Annuaire de l'Institut de philologie et d'histoire orientales de l'Université de Bruxelles*, V et VI; 1938 et 1939) il est traité *de omni re scibili*; nous analysons les contributions à l'épigraphie grecque, nos 34, 40, 119, 129, 527, 572. Au contraire, on a concentré et augmenté l'intérêt des *Mélanges syriens offerts à René Dussaud* (*Bibliothèque du Haut-Commissariat de Syrie*, tome XXX; à paraître en deux volumes, dont le premier seul a paru, au printemps de 1939) et des *Anatolian Studies presented to William Hepburn Buckler* (382 pp., Manchester, paru en juin 1939), en restreignant les collaborations à des travaux relatifs à la Syrie et aux pays voisins d'une part, à l'Asie Mineure et à Chypre d'autre part. Cf. ci-après, nos 355, 384, 463, 468, 469, 484, 485, 501, 577, pour les Mélanges Dussaud; nos 20, 31, 35, 37, 48, 64, 77, 80, 81, 111, 271, 318, 321, 329, 334, 337, 338, 354, 357, 363, 404, 421, 422, 424, 440, 444, 461, 462, 525, 570, 582, pour les Mélanges Buckler. — Voir aussi nos 11, 232, 241, 251.

6. L. Robert a publié un volume d'*Études épigraphiques et philologiques* (Paris, Champion, 343 pp. et 16 planches, 1938; fasc. 272 de la *Bibl. École Hautes-Études, Section des sciences historiques et philologiques*). Il y a groupé des études où, presque toujours, les textes et les inscriptions se prêtent un mutuel appui. On y trouvera des inscriptions inédites (Athènes, Delphes, Beroia, Chios, Samos, Didymes), des corrections et des interprétations.

7. Il a paru en 1939 un demi-volume du *SEG*, IX, fasc. 1 (daté de 1938). Il rendra de grands services, car il groupe les inscriptions, nombreuses et importantes, de Cyrénaïque, publiées en ces quinze dernières années dans des revues parfois peu répandues. Rappelons que le *SEG* doit avoir pour tâche de grouper les textes dispersés, en y apportant, si possible, des améliorations, mais sans prétendre en donner une édition systématiquement révisée.

8. **Écriture.** — Austin, *The stoichedon style in Greek Inscriptions*, 142 pp, Oxford, 1938 Non vidimus.

Voir nos 330, 502.

9. Inscriptions céramiques. — S. Ferri, *Rend. Lincei*, 1938, 93 sqq. : *Sui vasi greci con epigrafi « acclamatorie »*. Non vidimus.

Voir nos 53, 58, 108, 184 228-231, 238, 325, 330, 512, 588.

10. Tablettes magiques. — H. C. Youtie, *AJ Ph.* 1938, 346-348 : *IG*, III = *CIA*, III) *Appendix*, 66. montre comment cette tablette doit être lue : de droite à gauche à l'intérieur de chaque mot ou groupe de mots, ceux-ci étant placés de gauche à droite.

11. D. M. Robinson, dans les *Classical and mediaeval Studies in honor of E. K. Rand* (New-York, 1938), 245-253 : *A magical text from Beroea in Macedonia*. Sur une feuille d'argent qui était roulée dans un étui : Ανοχαι Ακραμμαχαμαρι Βαρβαθιαωθ Λαμψουηρ Λαμηηρ Λαμφορη Ἰάω Αβλαναθαναλβα Κύριοι ἄνγελοι σώσετε τὸν ἐγέννη(σ)εν Ἀταλάντη Εὐφήλητον. Bonne photographie. — *Ibid.*, 246, n. 6, l'éditeur avertit qu'il a trouvé en 1924 à Antioche de Pisidie un phylactère de 12 lignes très difficile à déchiffrer et qu'il en tient une photographie à la disposition des érudits.

12. L. Robert, *Ét. épigr.*, 99-102 : le prétendu cocher Hyperechios des tablettes d'imprécation Audollent, nos 15 et 16 (Syrie), n'est pas un cocher, mais un pantomime (ὀρχηστής). Ce texte du IVe siècle donne d'intéressants détails sur les représentations de pantomimes et les factions (faction bleue).

13. H. C. Youtie et C. Bonner, *Trans. Am.* 58 (1937), 43-77 et 128 : *Two curse tablets from Beisan*, publient deux tablettes d'imprécation trouvées dans les fouilles de Beisan-Skythopolis (Palestine), datant de la fin du IIIe s. ou du IVe après J.-C. La première est longue et contient de nombreux noms magiques, commentés par les éditeurs de façon pertinente. Citons les lignes 2 sqq. : κύριοι ἄνγελοι ὁρήσατε, καταδήσατε τὰ νεῦρα καὶ τὰ μέλη καὶ τὴν ἐνθύμησιν καὶ τὸν νοῦν καὶ τὴν διάνοιαν Σαρματίωνος ὃν ἔτεκεν Οὖρσα καὶ Οὐαλεντίας ἣν ἔτεκεν Εὔα καὶ Σαραμάννας ἣν ἔτεκεν Εὐσεβίς · φίμωσον αὐτοὺς καὶ τύφλωσον αὐτοὺς καὶ κώφηνον αὐτοὺς καὶ ποίησον αὐτοὺς... ἀλάλ[ους...]ς τυφλοὺς ἔνπροσθεν Παγχαρίας ἧς ἔτεκεν Θέκλα, et 20 sqq. : φιμώσατε καὶ ὑπατάξατε καὶ προσκλίνατε καὶ καταδήσατε καὶ καταδουλώσατε καὶ κατάσχετε καὶ καταδεσμεύσατε Σαρματίωνα κτλ. [ἀπο]πνίγων αὐτοὺς, καταδεσμεύων αὐτῶν τὰς ἐνθυμήσις, τὸν νοῦν, τὰς φρένας, τὴν διάνοια[ν ἵνα μὴ] ἐπ[ι]ζητήσωσιν λόγον ἢ ψῆφον κτλ. Le nom Εὔα est interprété, non comme le nom juif Eve, mais comme dionysiaque, en rapport avec le nom de Nysa porté un temps par Skythopolis. Σαραμάννα, plutôt qu'un nom syrien (cf. Saramallas, Salamanes), serait scythique (une ville de ce nom en Hyrkanie). Σαρματίων est déclaré être certainement d'origine scythe ; il est mis en rapport avec le peuplement scythe, daté de préférence du VIIe siècle avant J.-C., qu'attesterait le nom Skythopolis. Remarquons qu'un nom tel que Σαρμάτης ou Σαρματίων ne suppose pas une origine scythique, comme pensent les éditeurs ; de même que Σύρος et autres ethniques employés comme noms propres, il indique simplement qu'il y a quelque relation avec le dit pays ; quand nous trouvons, par ex., à Kos ou à Byzance un individu du nom de Κόλχος, cela ne signifie pas qu'il est originaire de la Colchide, mais que la Colchide était connue, à Kos et à Byzance, dans la famille de cet homme, et que, sans doute, on y avait quelque affaire. Dans le nom Σαρματίων à Beisan, on ne peut, croyons-nous, voir qu'un reflet de la tradition attestée par le nom même de Skythopolis, que cette tradition

repose sur un fait historique ou sur quelque fausse interprétation; on ne peut dire que « the Scythian names on the Beisan curse tablets give a certain confirmation to the ancient tradition of a Scythian settlement ». — La seconde tablette est très mutilée. Noms et caractères magiques, notamment le groupe χμγ. Il s'agit d'un procès (δίκη) (le sens donné ici à ἀχρημάτιστος semble douteux). Les noms sont juifs, Ὀνίας et Ἰούδας. L. 4, on lit : Ἰούδαν τῶν (= τὸν) Τιβερσᾶ (peut-être le même mot, l. 11 : φαροτιβερε..). Les éditeurs reconnaissent que ce nom est « étrangement formé », « a new name formed from Τιβέριος? We are able to say, on the authority of W. F. Albright, that the name is not Semitic ». Plutôt qu'un nom de personne aussi étonnamment formé, n'aurait-on pas un ethnique Ἰούδαν τὸν Τιβερέα (= Τιβεριέα)? Τιβεριεύς est l'ethnique (cf. *IGR*, I, 132 et 1384 : Τιβεριέων τῶν καὶ Κλαυδιοπολιτῶν Συρίας Παλαιστίνης) de Tiberias de Palestine, voisine précisément de Beisan. Sur Tiberias au IIIe et au IVe s., résidence du patriarche juif et siège principal de la science rabbinique, cf. Hölscher, dans *P. W. s. v. Tiberias* (1936) (il ne connaît pas les inscriptions de Rome, qui montrent l'existence d'une *statio* commerciale de Tiberias : *IGR*, I, 132 et 111 : Ἰσμῆνος (?) Ἰωήνου Τιβεριεὺς τῇ στατιῶνι; ni *IGR*, I, 547 (cf. *REJuives* 1937, I, 80), épitaphe latine en lettres grecques, d'un *Iudaeus Tiberiensis* établi à Senia en Dalmatie). — P. 128, si l'interprétation κοαλιων = κοβαλειῶν est juste, on rapprochera les études de H. Grégoire sur κόβαλος (références dans *Rev. Phil.* 1939, 175).

14. G. Björck, en publiant un papyrus *Der Fluch des Christen Sabinus* (*Pap. Upsaliensis*, 8) (165 pp., Upsal 1938), est amené à parler de diverses tablettes d'imprécation. Non vidimus.

15. **Inscriptions juives.** — R. D. Barnett, *JHS* 1938, 255-256 : *A Jewish gold medaillon* porte l'inscription ὑπὲρ εὐχῆς Ἰάκωβ ἀρχιγοῦ πιννωνᾶ.

Voir nos 13 (*in fine*), 392, 407, 468 bis, 499, 500, 500 bis, 545, 583, 588.

16. **Inscriptions chrétiennes et byzantines.** — C. Wessel, *Inscriptiones graecae christianae veteres Occidentis*, Diss. Halle 1936, 30 pp. Première partie d'un travail qui doit réunir les inscriptions grecques chrétiennes d'Occident sur le modèle des *Inscriptiones latinae christianae veteres* de Ernst Diehl; elle groupe 178 inscriptions funéraires, remarquables parce qu'elles indiquent la patrie du défunt (n. 1-107) ou sa condition sociale (n. 108-178). Cf. no 587.

Voir nos 20, 48, 188, 195, 196, 199, 200, 212, 213, 223, 241, 244, 280, 346, 359, 361, 368, 392, 397, 398, 402, 403, 407, 408, 410, 413, 414, 420, 421, 437-439, 445, 447, 452, 463, 468, 487 bis, 513, 516, 518, 533, 555, 567, 568, 577, 583, 587, 588.

17. **Inscriptions de provenance inconnue.** — L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 199-201, étudie le bas-relief Dain, *Inscr. gr. Louvre*, n. 184; à gauche de la sculpture, il lit ἱλαστήριον, et, au-dessous : [ἐπ]ιφανεῖ ἥρῳ ἀ[πὸ τῆς] ἐργασ[ίας].

18. **Pierres errantes.** — L. Robert, *Ét. épigr.*, 146 et 219-222 et *Rev. Phil.* 1939, 128, 133-135, 181-199 fixe les provenances et étudie les voyages d'un assez grand nombre d'inscriptions et de reliefs. Il donne des indications sur des centres du commerce des antiquités, des itinéraires suivis par les pierres, des occasions de transport (constructions, voyages de maçons, commerce des tapis). Il signale aussi des erreurs dans les indications de provenance. Il systématisera tout cela dans son *Traité d'épigraphie grecque.*

Voir aussi nos 165, 167, 210, 211, 249, 261, 269, 300, 310, 317, 322, 329, 332, 350, 369, 380, 387, 405, 407, 418, 425, 430, 462, 538, 540, 544.

19. **Inscriptions fausses.** — L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 136 sqq. donne des exemples de faux en épigraphie grecque, montre les motifs qui ont fait commettre ces faux, et les procédés employés (fantaisie ou démarquage). Cf. n° 180.

20. **Épitaphes.** — W. M. Calder, *Anat. Stud. Buckler*, 15-26 : *The Eumeneian formula*, étudie la formule d'imprécation : ἔσται αὐτῷ πρὸς τὸν θεὸν ou τὸν ζῶντα θεόν et confirme son caractère chrétien; il faut donc écrire πρὸς τὸν Θεόν. Étudie sa zone de diffusion et montre son caractère phrygien. Pour sa démonstration, il classe, selon leurs formules, les épitaphes, païennes et chrétiennes, d'Eumeneia et d'Apameia.

21. L. Robert. *Ét. épigr.*, 219-223 : *Contributions à un lexique épigraphique*, I, *Épitaphes*, fixe la provenance de pierres errantes d'après des termes particuliers à telle région : ἐντομίς (Thessalonique), λατόμιον (Périnthe), ἐγγενής (Rhodes); remarques sur l'emploi de πυρία (Ionie du Sud), λέων (Anatolie centrale), μάκρα (Syrie, Chypre, Cilicie), sur le mot περιών.

22. L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 191-193 : sur la formule ἐτίμησαν (Phrygie et Lydie); — 207, sur les latinismes Θ(εοῖς) Δ(αίμοσιν) et θ(εοῖς) κ(ατα)χθονίοις); — 212, sur la καύστρα.

Voir notamment nos 40, 85, 182, 195, 246, 397, 401, 407, 409, 420, 448, 449, 451, 464, 465, 499, 510, 534, 549, 574.

23. **Épigrammes.** — Ad. Wilhelm, *Wien. Stud.* 56 (1939), 54-89 : *Das Epithalamion in Lukianos'* Συμπόσιον ἢ Λαπίθαι. En établissant le texte de cet épithalame et en montrant qu'il ne faut pas en corriger les négligences métriques, W. cite beaucoup d'inscriptions métriques, sur lesquelles il fait des remarques de prosodie et de métrique. Ainsi il groupe des exemples de αι bref, de ου bref, d'hiatus; surtout il réunit de nombreux exemples de spondées dans la seconde partie du pentamètre, tantôt dans des noms propres, tantôt dans des chiffres, tantôt sans cette nécessité et pour donner une fin plus calme; cite aussi des distiques où le pentamètre est en tête. Nous relevons ci-après, selon l'ordre géographique, les épigrammes auxquelles W. apporte des corrections (nos 98, 99, 166, 283, 309, 394, 545, 546, 563, 573).

24. K. Keyssner, *Phil.* 92 (1938), 269-284 : *Zu inschriftlichen Asklepioshymnen*, étudie les différentes versions de l'hymne à Asklepios connues par des inscriptions d'Érythrai, Ptolemaïs, Dion et Athènes. Il montre que l'hymne de Makedonios (*IG*, II², 4473) a pour modèle, qu'il amplifie, l'hymne d'Érythrai; propose des restitutions, ainsi qu'à l'épigramme *IG*, IV², 135 (Épidaure), et étudie la mention dans ces hymnes des filles d'Asklepios, notamment d'Akesô et d'Aigle.

Voir nos 67, 92-100, 105, 113, 161, 183, 216, 221, 227, 235, 236, 241, 244, 246, 248, 275, 294, 302, 328, 337, 340, 351, 361, 379, 382, 393, 396, 398, 409, 415, 418, 421, 423, 424, 428, 437, 438, 500, 510, 513, 525, 534, 535, 555, 562, 565, 567, 568, 569, 571, 572, 574, 575, 578.

25. **Lettres.** — P. J. Alexander, *Harvard Stud.* 49 (1938), 141-177 : *Letters and Speeches of the Emperor Hadrian*; étude faite d'après les inscriptions (grecques et latines), les papyrus et les documents juridiques.

26 **Institutions.** — U. Kahrstedt, *Klio*, 31 (1938), 1-32 : *Untersuchungen zu athenischen Behörden*, II. *Die Nomotheten und die Legislative in Athen*, avec un *Anhang* : *Das athenische Staatsarchiv*.

27. Sur le livre de Kahrstedt *Bull.* 1938, 39 (cf. aussi 89), c.-r. de W. S. Ferguson, *AJPh.* 1938, 229-237, fort intéressant pour apprécier la méthode de K.

28. M Guarducci, *Mem. Lincei*, VIII 2 (1938), *L'istituzione della fratria nella Grecia antica et nelle colonie greche d'Italia, Parte seconda* (70 pp.) (pour la première partie, cf. *Bull.* 1938, 41). Cette seconde et dernière partie étudie les phratries dans les pays aioliens, doriens, en Carie, en Sicile et à Naples, enfin en Asie Mineure à l'époque impériale. L'appendice groupe de façon utile une série d'inscriptions : Labyades de Delphes, liste des πάτραι de Kamiros, documents de Sicile et de Naples. En certaines parties, l'auteur aurait pu pousser davantage ses recherches. Ainsi, pp. 115-116, pour l'Asie Mineure impériale : les inscriptions de la boucle du Méandre mentionnant des phratries n'appartiennent vraisemblablement pas à « Dionysopolis » (cf. L. Robert, *Villes d'Asie Mineure*, 127 sqq.); en tout cas, ni ce territoire, ni Dionysopolis ne sont « nella Lidia », mais en Phrygie (l'auteur a dû commettre cette erreur parce qu'elle lisait ces inscriptions dans l'étude de Buresch, *Aus Lydien*) ; Dionysopolis est une fondation des rois de Pergame, et non de « colons ioniens, peut-être milésiens » ; la langue de ces inscriptions n'a d'ailleurs rien d'ionien. — Pour la Lydie, cf. Keil et von Premerstein, *Zweite Reise in Lydien*, n. 147 (entre Thyatire et Julia Gordos) et n. 8. Pour la Pisidie, cf. *MAMA*, IV, 229. Sur les συμβιώσεις, il y a un matériel bien plus abondant que celui que connaissait Buresch il y a cinquante ans; cf. L. Robert, *Ét. anat.* 63-65 et 206. — La restitution [συγγ]ένε[ια] en Bithynie est en effet à rejeter; cf. W. Ruge, *P. W. s. v. Nikomedeia*, 480. — Il faudrait aussi citer les « phratries » connues en Syrie : Waddington, 2357 *d*, φρήτρα Ἀθαναηνῶν (?) (Ledja), et Mouterde, *Inscr. Syrie*, 232 (Hierapolis) : Βαρσαμεος ἀρχιφράτωρ καὶ Ῥαμειλλος ὁ ἱερεὺς (à la ligne 3, F. Hiller von Gaertringen, *D. Lit.* 1930, 355-356, écarte justement les corrections et rapprochements de l'éditeur, mais ne propose pas de sérieuse explication; au lieu de καὶ οἱ φιλτοπισσ[ιδ]αι εὐχήν, on peut songer à καὶ οἱ φράτορες [Ἥρ]αι; mais ce seraient de fortes corrections à un texte qui semble avoir été bien gravé). Cf. V. Arangio-Ruiz (n° 3), pp. 542-544 ; ci-après n°s 112, 138, 253, 370, 681.

29. A. Aymard, *Les Assemblées de la Confédération achaienne* (1938) : étude importante, non seulement sur les assemblées, mais encore sur les autres institutions fédérales des Achéens. Les inscriptions commentées dans cet ouvrage sont signalées ci-après, suivant le lieu de trouvaille.

30. Le *diagramma* est étudié à la fois par C. B. Welles, *AJA* 1938, 245-260 : *New texts from the chancery of Philip V of Macedonia and the problem of the diagramma* (cf. *Bull.* 1938, 205 et 210) et par E. Bikerman, *Rev. Phil.* 1938, 295-312 : *Diagramma*. Cf. V. Arangio-Ruiz (n° 3), p. 569.

31. D. Magie, *Anat. Studies Buckler*, 161-185 : *Rome and the city-states of Western Asia Minor from 200 to 133 B. C.*, a l'occasion d'étudier la date de quelques inscriptions (voir n°s 321, 363, 370, 570). Signalons qu'il n'est pas exact que, d'après *Sylloge*^{3}, 656, le roi de Thrace Kotys ait voulu « annexer Abdère à son royaume » (p. 177-178) ; cf. *Bull.* 1938, 354 ; — que, dans Polybe, XXIII, 13,

8, il s'agisse d'Herakleia Pontique (p. 180) ; cf. L. Robert, *Ét. anat.*, 114-115 ; — qu'il s'agisse d'un territoire contesté dans *Delphinion*, 152 ; cf. *REG*, 1925, 29-40 ; — sur la mention du roi dans l'inscription de Pergame *OGI*, 335, cf. *Ét. Anat.*, 114, n. 1. — Sur le sujet, cf. E. Bikerman, *REG* 1937, *Notes sur Polybe*, 1.

32. Le volume IV du *Economic Survey of Ancient Rome* (950 pp. ; Baltimore, 1938), publié sous la direction de Tenney Frank, est consacré à l'Afrique, à la Syrie, à la Grèce et à l'Asie. Cf. le c.-r. détaillé de M. Rostovtzeff, *AJPh.* 1939, 363-379. — La section consacrée à la Grèce (pp. 259-498) par Larsen donne trop de place à l'histoire politique et n'utilise pas les inscriptions avec assez d'ampleur. Au contraire, dans le chapitre sur l'Asie Mineure, qui forme un véritable livre (pp. 499-950), T. R. S. Broughton a examiné à fond le matériel épigraphique ; sur bien des sujets il a rassemblé pour la première fois les matériaux ; on le lira et on le consultera avec grand profit.

32 *bis*. H. Bulle, *Sitz. München* 1937, 5 : *Das Theater zu Sparta* (114 pp.), utilise des inscriptions relatives aux spectacles théâtraux, pas toujours avec bonheur.

32 *ter*. *Harvard Stud.* 49 (1938), 271-273 : analyse d'une dissertation de P. Lachlan Mac Kendrick, *De gente Attica Eumolpidarum ;* on y signale une prosopographie des hiérophantes.

33. **Langue et style**. — Knitl, *Die Sprache der ionischen Kykladen nach den inschriftlichen Quellen* (non vidimus).

33 *bis*. *Harvard Stud.* 49 (1938), 268-271 ; analyse d'une dissertation de F. St. Crawford, *Quo modo Graeci vocales e et o designaverint.*

34. J. Vendryes, *Mél. Boisacq*, II, 331-334 : *A propos du verbe* ἀγρεῖν « *prendre* » ; étudie notamment ses formes et son emploi en éolien et en thessalien.

35. A. Cameron, *Anal. Studies Buckler*, 27-62 : Θρεπτός *and related terms in the inscriptions of Asia Minor*, fait une étude systématique du sens de ce terme en réunissant les documents épigraphiques (tous d'époque romaine) qui le contiennent, et en les interprétant à la lumière d'autres documents. Le matériel épigraphique est classé en trois groupes : *a*, le père *nourricier* dépend de quelque façon de la famille de l'enfant qu'il élève et il est en général de condition inférieure (affranchi) ; *b*, l'enfant est *adopté ; c*, l'enfant est de condition *servile*, esclave ou affranchi ; la situation de ces Θρεπτοί dans la famille est tout à fait spéciale. C. étudie ensuite les termes employés dans les différents cas, d'une part pour les enfants, d'autre part pour ceux qui les élèvent. Puis, comme les inscriptions ne nous renseignent pas toujours clairement sur la position sociale et le statut légal des Θρεπτοί, il examine le problème dans le droit romain et babylonien (essentiellement le problème que posent les enfants exposés par leurs parents et recueillis par d'autres), et le cas des οἰκογενεῖς d'Égypte auxquels les Θρεπτοί correspondent en partie. — Cette étude était très nécessaire et sera la bienvenue, pour la terminologie épigraphique comme pour les conditions sociales à l'époque impériale. Il est seulement malheureux que le manque de place ait obligé l'auteur à ne pas citer *in-extenso* tous les textes rassemblés.

36. L. Robert, *Ét. épigr.*, 219-235 (chap. IV) : *Contributions à un lexique épi-*

graphique : remarques sur le sens et l'emploi des mots relatifs à la tombe (voir n° 21 ; cf. n° 22), χορτοκοπεῖον (voir n° 198), θρησκεία (culte et piété) ; liste de mentions épigraphiques de ce mot, qui se trouve chez Hérodote et ne réapparaît ensuite qu'à partir de l'époque d'Auguste ; il ajoute maintenant deux inscriptions attiques : *IG*, II², 2774, [θρη]σκεία τῶν θεῶν (testament ?, IIIe s. p. C. n.), et 5007, θρησκεύοντες τὸν θεόν (oracle ; IIe s. p. C. n.) ; cf. ci-après n° 167.

37. L. Robert, *Anat. Studies Buckler*, 230-248, en partant d'inscriptions d'Aphrodisias (n° 357) et de Troade (n° 329), étudie le mot κρίσις au sens de « catégorie agonistique », et en dégage quatorze exemples ; précisions sur les classes d'âge dans les concours athlétiques, sur les expressions techniques κριθείς, παραιτεῖσθαι.

38. Ad. Wilhelm, *Anz. Wien* 1937, 39-57 : Σύμμειξις, rassemble des exemples épigraphiques de συμμειγνύναι au sens de « se rencontrer, avoir une entrevue » dans une étude sur Aristote, *Ath. Pol.* 3, 5 : τῆς τοῦ βασιλέως γυναικὸς ἡ σύμμειξις ἐνταῦθα (dans le Boukolion) γίγνεται τῷ Διονύσῳ καὶ ὁ γάμος. Travail d'une méthode exemplaire aboutissant à une conclusion décisive. W. recense les nombreux commentaires fournis par les philologues et les historiens des religions ; ils voyaient dans σύμμειξις l'équivalent de συνουσία ; E. Maass corrigeait en σύνειρξις. Citant et expliquant de multiples textes, littéraires (critique approfondie de passages de Platon, Hérodote et Achille Tatius) et épigraphiques, W. montre que μεῖξις (l'union sexuelle) et σύμμειξις ne sont jamais employés l'un pour l'autre ; particulièrement intéressantes sont certaines phrases où apparaissent les deux mots, chacun avec son sens. En conclusion, dans le passage d'Aristote, « ἡ σύμμειξις ist von der feierlichen Zusammenkunft, ὁ γάμος von der feierlichen Eheschliessung gesagt ». Ce qui est fort important pour l'interprétation du ἱερὸς γάμος.

39. Ad. Wilhelm, *Anz. Wien* 1937, 15-30 : *Zu einigen Stellen der Bücher der Makkabäer*. En corrigeant ou en interprétant sept passages des livres des Macchabées, W. a naturellement recours aux inscriptions : à propos de τάξιν ἔχων, χορακοῦν et καταχορακοῦν, λογεία ; réunit des exemples du nom propre Γέρων qu'il reconnaît dans *II Makk.* 6, 1 : ἐξαπέστειλεν ὁ βασιλεὺς Γέροντα Ἀθηναῖον et dans une épitaphe de Cyrène *Docum. Afr. Ital.* II 2, n. 361. Addendum à son article sur ἐν χειρῶν νομαῖς (cf. *Bull.* 1938, 47).

40. Ad. Wilhelm, *Mél. Boisacq* II, 357-360 : ΕΙΔΟΥΝ, montre que dans des inscriptions funéraires avec interdiction, de Pisidie, de Perge et de Termessos (cf. n°s 455, 458, 459), il faut reconnaître la formule εἰ δ' οὖν qui sert à introduire une proposition conditionnelle inachevée : « et s'il le fait ».

41. Ad. Wilhelm, *Anz. Wien* 1937, 69-92 : *Zu den « Urkunden der Ptolemäerzeit » und anderer Papyri*. En apportant des restitutions et des interprétations à une série de papyrus de l'époque ptolémaïque ou impériale, W. étudie un certain nombre de tournures ou de mots grecs : πάντα πρότερα (ou ὕστερα ou δεύτερα) ἡγησάμενος τοῦ καλῶς ἔχοντος, ἀγωνιστής, εὐχρηστεῖν, εἶναι τὸ ὅλον (τὰ ὅλα, τὰ πάντα), διαφέρειν, inconséquence dans l'accord des genres, nuances dans l'emploi de ὁ ἄνθρωπος, παρά avec l'accusatif.

Voir notamment n°s 82, 202, 208, 234, 241, 258, 291, 304, 305, 328, 330, 337, 349, 352, 376, 438, 526, 527, 543, 581, 587.

42. **Onomastique.** — Ion I. Russu, *Eph. Dacoromana*, VIII (1938), 105-232 :

Macedonica, Osservazioni sulla lingua e l'etnografia degli antichi Macedoni. Dans cette étude soigneuse et prudente, l'auteur classe les noms de lieux et de personnes. Pp. 163-221, un *Onomasticon Macedonicum* sera de la plus grande utilité; il est le fruit de recherches étendues et contient tout l'essentiel. Les quelques remarques ci-après portent sur des détails. P. 128, pour le nom du fleuve Mekestos, en Mysie, et Apollon Mekastenos, cf. L. Robert, *Ét. anat.* 187, n. 4 . — Les toponymistes ne doivent utiliser Étienne de Byzance qu'avec précaution; p. 130, la ville d'Oropos en Béotie et en Attique est la même qui a dépendu politiquement tantôt de l'un tantôt de l'autre pays; cf. aussi 157, n. 1 (pour Βρυάνιον), 161, n. 7 (sur Synnada; le passage sera expliqué par L. Robert). De même les transcriptions latines (Tite Live, surtout Pline) ne peuvent guère être utilisées pour une étude phonétique. P. 164, pour Ἀδαῖος, cf. encore *Coll. Froehner*, 96-97. P. 185, pour la correction de [Ἔ]λυμος en [Ἄ]δυμος, cf. déjà *Bull.* 1938, 209. P. 194, l'interprétation de Κοπρία ne nous paraît pas juste. P. 197, Κώραβος n'est pas macédonien; cf. ici n° 177. Λαγοῦσσα est « l'île aux lièvres ». P. 198, dans *Sylloge*³, 700, 50, où Wilhelm a corrigé Λιέους en Διέους, R. soutient que « anche Λιῆς è possibile; E. Maass, *Rh. Mus.* 72, 472, confronta ἀλίη·κάπρος. Μακεδόνες Hes., che egli spiega con λίαν] σφόδρα + ἀ privativo; ἀλίη(ς) oppure ἄλις] κάπρος significherebbe ἀσθενής, ἀδύνατος, il cui contrario è Λιῆς ». Mais la lecture Διῆς a été vérifiée au moins trois fois sur la pierre, par P. Perdrizet, *REA* 1900, 264 (cf. note 20 de la *Sylloge*), par Aslanoglu (Papageorgiu, *Ath. Mitt.* 1911, 278) et par L. Robert (photo dans *BCH* 1935, pl. XVIII, très nette). P. 203, sur Μυλλέος, Μυλλένας, cf. Ad. Wilhelm, *Wien. Stud.* 1912, 427. P. 207, pour Πάπυλος, cf. L. Robert, *Ét. épigr.* 178 (ajouter *MAMA*, VI, 168 et 399). Pour le thrace Σκάρος, etc., la p. 211 et L. Robert, *Ét. épigr.* 185, se complètent mutuellement. P. 211, Πετραῖος semble bien un nom théophore thessalien; L. Robert l'étudiera en détail.

43. L. Robert a consacré un chapitre de ses *Ét. épigr.*, pp. 151-217, à des études d'onomastique, *Noms grecs et anatoliens.* Il montre par de nombreux exemples les précautions à prendre dans l'élaboration d'un Onomasticon anatolien; beaucoup de noms classés comme anatoliens (cariens, lyciens, lydiens, phrygiens, bithyniens, cappadociens, etc.) ou comme thraces, etc., sont en réalité des noms grecs ou latins, parfois des appellatifs; R. critique certaines études de Kretschmer, Arkwright, Jongkees, mais surtout le volume de Sundwall, *Einheimische Namen der Lykier* (1913), qui se révèle inutilisable (méprises étymologiques, faux rapprochements, fausses lectures et coupes de mots, etc.). — D'autre part, il étudie certains noms celtiques (Γαυδοτος, Βειτυριγος, Κατομαρος), thraces (Γουρας, Καρδενδος, Σκαρις), macédoniens (Βαλακρος, Δρακας, Βίλος), et des noms grecs, dont il montre l'intérêt pour l'histoire des cultes (Εὐμηλιόδωρος à Kos, Ἀλητόδωρος à Corcyre, Παλικίων en Sicile, Σίσυφος à Alabanda), de la colonisation et du commerce (Κρεσφόντης, Βόσπων (Βοσπόριγος, Βοσπᾶς), Αἰγγροκλῆς). Il souligne l'insuffisance, à certains égards, des *Historische Personennamen* de Bechtel (1917). En partant de surnoms, réputés cariens par Sundwall et qui sont grecs, à Stratonicée de Carie, il étudie l'usage des sobriquets, à Stratonicée et ailleurs, et le sens d'un certain nombre d'entre eux.

44. L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 175-179, *Onomastica*, étudie le nom ionien

Καβαλλᾶς et montre son intérêt dans les discussions sur l'étymologie de *caballus*.

Voir nos 13, 39, 70, 127, 134, 143, 146 bis, 155, 161, 163, 167, 171, 175, 177, 180, 185, 188, 201, 213, 214, 218, 220, 224, 227, 228, 230, 243, 267, 282, 293, 296, 307, 309, 324, 333, 340, 341, 347, 348, 353, 367, 368, 370, 372, 373, 380, 388, 389, 401, 407, 437, 438, 449, 452, 517, 518, 527, 550.

45. **Prosopographie.** — Prosopographie des citoyens d'Alexandrie dans E. Visser (n° 537), pp. 103-127.

46. A. Stein, *Ægyptus* 1938, 234-243, Ἐπανορθωτής : étudie les *correctores*, spécialement en Égypte et d'après les papyrus, notamment le Cl. Firmus, λαμπρότατος ἐπανορθωτής en 274 (*OGI*, 711).

47. M. N. Tod, *Anat. Stud. Buckler* 333-344 : *The corrector Maximus*, étudie la carrière du Maximus à qui est adressée une lettre de Pline le Jeune, VIII, 24. Cf. n° 461.

48. Signalons sous cette rubrique la dissertation (Princeton 1939; 22 pp.) de G. Downey, *A study of the Comites Orientis and the Consulares Syriae*, qui donne des listes complètes de ces fonctionnaires (IVe-VIe siècle).

Voir n° 32 *ter*.

49. **Bibliographie et questions de méthode.** — J. J. E. Hondius, *Saxa loquuntur* (169 pp. ; Leyde, Sijthoff, 1939). Après une conférence en néerlandais sur l'utilité et l'intérêt de l'épigraphie (pp. 1-54), H. donne une utile bibliographie d'ouvrages relatifs aux inscriptions grecques, d'abord par régions, puis par sujets. Malheureusement elle n'est, ordinairement, pas critique; les débutants pour qui elle est rédigée trouvent cités, sans distinction, des ouvrages excellents ou piteux, originaux ou compilés, au courant ou vieillis.

50. L. Robert, *L'épigraphie grecque au Collège de France* (leçon d'ouverture, avril 1939; brochure de 40 pp.), donne une esquisse de l'histoire de l'épigraphie grecque en France, en étudiant l'œuvre et la méthode de Letronne, de P. Foucart et de M. Holleaux; il a marqué en quoi consistait le travail de l'épigraphiste, interpréter les inscriptions et pas seulement les publier. Un appendice donne la bibliographie complète de P. Foucart, en 150 numéros.

51. Les *Anat. Studies Buckler* donnent, pp. XIII-XVIII, une bibliographie complète des travaux de W. H. Buckler.

52. J. Zingerle, *Jahresh.* 30 (1937), *Beiblatt*, 129-168, *Vermeintliche und verkannte Geographica*, consacre une série d'études à faire apparaître ou disparaître des noms géographiques dans des inscriptions ; « unerkannt bleibende graphische Entgleisungen oder phonetische Varianten können fiktive Gebilde schaffen und zu unverdienter Geltung bringen, umgekehrt aber sehr reale Ortsvorkommen verkannt und zu sinnhaften Appellativis verlesen werden ». Malheureusement la plupart des démonstrations essayées par Z. sont soit à rejeter, soit très incertaines. Nous les analysons ci-dessous, nos 86-88, 151, 181, 254, 257, 347, 351, 352, 382, 385, 414, 429, 534, 541, 542, 548, 552, 553, 554, 578, 580. L. Robert en a critiqué un certain nombre dans *Ét. épigr.*, 248-259 : *Quelques ethniques*. Il a relevé là certains des défauts qui amènent souvent J. Zingerle à des « Entgleisungen ». — A l'appui de ses corrections, J. Zingerle, là comme ailleurs, rassemble de nombreux exemples de vulgarismes phonétiques, de fautes de lapicides et d'erreurs de copistes modernes (malheureusement, trop souvent, sans

distinguer entre ces deux dernières séries de fautes). — Cf. encore nos 118, 252, 376, 378.

ATTIQUE

53. **Athènes.** — T. Leslie Shear, *Hesp.* VII, 311-362 : *The Campaign of 1937*, signale plusieurs inscriptions trouvées dans les fouilles de l'Agora en 1937 et donne la photographie de certaines d'entre elles, par ex. p. 328 : statue de Civica Barbarus, dédiée par Hérode Atticus; p. 330 : base de statue avec signature de Praxitèle; p. 359 : un ostrakon au nom d'Alcibiade; p. 360-361 : trois poids de bronze.

54. E. Schweigert, *Hesp.* VIII (1939), 1-47 : *Greek Inscriptions*, publie : 1. un nouveau fragment du traité d'alliance entre Athènes et les Béotiens, *IG*, II², 14 (395 av. J.-C.) — 2. une dédicace de Thrasybule de Collytos, στρατηγῶν, portant gravés les noms de huit Athéniens, neuf tribus étant ainsi représentées, celle de Thrasybule comprise — 3. important décret de 367-6 av. J.-C. concernant la Confédération aitolienne (qui existait donc dès cette date) : ἐπει]δὴ Αἰτωλῶν τ[οῦ] κ[ο]ινοῦ ὁξαμέ[νου τὰς μυ]στηριώτιδ[α]ς [σ]π[ο]νδὰς τῆς Δή[μ]ητρος τῆ]ς [Ἐ]λευσινίας καὶ τῆς Κόρης τοὺ[ς ἐπαγγε]ίλαντας τὰς σπονδὰς Εὐμολπιδ[ῶν καὶ Κη]ρύκων δεδέχασι Τ[ρ]ιχονεῖς Ηρ[οφήτην? κ]αὶ Ἐπιγένην παρὰ τοὺς νόμους τ[οὺς κοιν]οὺς τῶν Ἑλλήνων — 4. Décret de 357-6 concernant Elaious (de l'Hellespont) — 5. Importants fragments de l'inventaire de l'arsenal maritime d'Athènes en 357-6 (*IG*, II², 1611, appartient à un autre exemplaire du même texte) — 6. Décret de proxénie en l'honneur d'un [Ἀδῆ?]ρίτης — 7. Pacte d'alliance entre Athènes et Sicyone, très mutilé, que l'éditeur date de 303-2 av. J.-C. — 13. Petit fragment nouveau de la liste de magistrats *IG*, II², 1705.

55. B. D. Meritt, *Hesp.* VIII, 48-82 : *Greek Inscriptions*, publie : 14. Ἀναχίο ἱερῶ ὅρος — 15. Inscr. chorégique, si du moins la restitution de ce mince fragment est la seule possible — 16. Borne entre le territoire de l'Akamantis et celui de l'Hippothontis — 17-20. Fragment de listes du tribut de 435-4, 430-29 et 422-1 — 21. Liste de noms gravée vers 425, où l'éditeur voit une liste d'archontes du vi^e^ siècle : Hippias, Clisthènes, Miltiade... — 22. Nouveau fragment du décret *IG*, I², 144. — 23. Liste de propriétés confisquées *IG*, I², 325-326 : deux fragments nouveaux. — 24 : borne copiée par Fauvel, *IG*, I², 864 : ὅρος ἡλίκης. B. D. Meritt comprend ἑλίκη comme un nom commun qui désignerait un saule (?) — 26 : début d'un décret rendu par le *génos* des Gephyraioi en 37-6 av. J.-C. — 27 : dédicace de l'Aréopage, de la boulè et du peuple en l'honneur d'Asclépidès de Pergame, ἥρως.

56. Martin P. Nilsson, *AJPh.* 1938, 385-393 : *The new inscription of the Salaminioi*, revient sur le commentaire de ce texte important (cf. *Bull.* 1938, 55); l'objet essentiel des mesures prises aurait été de faciliter le rattachement de Salamine à Athènes par l'unification des cultes.

57. M. Crosby, *Hesp.* VII, 476-479 : *A corrected inscription*, republie le décret *Hesp.* VI, 442 (voir *Bull.* 1938, 53), augmenté d'un nouveau fragment, qui donne la date (arch. Apollodoros, 319-318) et permet de compléter les intitulés de décrets contemporains comme *IG*, II², 387 et 388.

58 O. Broneer, *AJA* 1938, 161-164 : *Recent discoveries on the north slope of the Acropolis in Athen*, signale la découverte de 190 ostraka au nom de Thémistocle, fils de Néoklès (photo d'une vingtaine d'entre eux).

59. E. Schweigert, *Hesp.* VII (1938), 264-310 : *Inscriptions from the North Slope of the Acropolis*, publie notamment : 1. un minuscule fragment (qui ne nous apprend guère) du décret relatif à Salamine, *IG*, I², 1 — 2. fragment de *IG*, I², 338 (comptes de la statue d'Athéna Promachos), montrant qu'il faut restituer [καὶ ὑπερ]έτει, et non [τῶι ἐν τῶι] ἔτει —, puis plusieurs fragments de décrets honorifiques et de comptes, sans grand intérêt — 16 : important fragment de l'inventaire des trésoriers d'Athéna, *IG*, II², 1438, qui permet de dater de 353-2 le texte *IG*, II², 120 — 19 : décret rendu en l'honneur de Chairestratos d'Acharnes en 337-6, si du moins l'on est convaincu par les audacieuses restitutions de l'éditeur. — 20 : fragment d'un décret sur l'institution d'un concours (cf. L. Robert, *Ét. épigr.*, 62, n. 6) — 22 : fragment de décret en l'honneur, semble-t-il, d'envoyés de Démétrios Poliorcète (304-3 av. J.-C.) — 23-33 : minuscules fragments de décrets.

60. N. Kyparissis et H. A. Thompson, *Hesp.* VII, 612-625 : *A sanctuary of Zeus and Athena Phratrios newly found in Athens*. Ce sanctuaire a été découvert par hasard en 1937 au croisement des rues Athéna, Boréou et Byssis. Autel [Δι]ὸς Φρατρίου, Ἀθηνᾶς Φρα[τρίας]. Quelques cippes funéraires.

61. La polémique au sujet du décret de Thoudippos (*Bull.* 1938, 72) n'est pas close : B. D. Meritt, *AJPh.* 1938, 297-300, après avoir répondu à Nesselhauf, répond maintenant au *supporter* de celui-ci, Kolbe.

62. B. D. Meritt, *AJPh.* 1937, 385-391, *Towns of Asia Minor*, revient sur certaines restitutions de la liste des tributs de 425, à propos du compte-rendu de son livre par L. Robert (*Bull.* 1938, 73) : I. *Taramplos*. L. 113-115, M. restitue maintenant : [Κάρ]ες ὅσ̣ον | [Τ]ύμν[ες ἄρχει] | [Τ]ράμ[πτος] (cf. L. Robert, *Ét. épigr.*, 242, n. 7). II. *Komistratos*. III. *Killara*.

63. L. Robert, *Ét. épigr.*, 242-248, *Villes tributaires de la Confédération athénienne*, montre : 1°) qu'il faut admettre l'alternance Killara-Kildara, — connue par ailleurs et caractéristique du carien ; 2°) qu'il est tout à fait impossible de restituer, aux l. 279-280, [Κομίστρ]ατος en se référant à la Κομιστάρας de Hiéroclès.

64. B. D. Meritt, *Anat. Studies Buckler*, 187-190 : *Karic Towns in the Athenian Empire*. Propose, dans les listes des tributs, quatre restitutions, dont trois sont très discutables (Alinda, Bolbai, Thydonos). Cette publication perd son intérêt du fait que cela est déjà inséré dans la publication n° 65 (avec, pour Bolbai, d'indispensables restrictions).

65. B. D. Meritt, H. T. Wade-Gery et M. F. Mc Gregor ont donné une édition monumentale de *The Athenian tribute lists, Volume I* (Cambridge, Massachussets, 1939 ; 605 pp. grd in-4°, 198 fig. dans le texte, 25 pl. hors texte et une carte). Le volume II comprendra notamment un nouveau fragment récemment découvert (cf. n° 55) et une bibliographie générale. Ce premier volume donne : la description minutieuse de chaque fragment avec photographie (chap. I-IV, pp. 1-186), les textes reconstitués (chap. V, pp. 127-168), avec un commentaire sur les restitutions (chap. VI, pp. 169-214), une table groupant pour chaque ville ses men-

tions dans les listes (chap. VII et VIII, pp. 215-460), un dictionnaire géographique détaillé (ch. IX, pp. 461-566 : *The Gazetteer*; il sera étudié en détail par L. Robert), une liste chronologique des hellenotamiai (chap. X, pp. 567-570), enfin les testimonia sur la Ligue, auteurs et inscriptions (XI, pp. 571-594).

66. M. F. Mc Gregor, *AJPh.* 1938, 145-168 : *The last campaign of Kleon and the Athenian calendar in 422/1 B. C.* Etude ainsi divisée : I. Le premier cycle de Méton (432-414). — II. Le problème de 422/1 av. J.-C. — III. La dernière campagne de Cléon. — III. Les deux premiers secrétaires (*IG*, I², 311) — IV. Aristophane et le calendrier (*Nuées*, 615 sqq.) — V. Les dates juliennes de l'armistice et de la paix. — VI. Tables chronologiques (de 424/3 à 421/0).

67. A. Raubitschek, *Jahresh.* 31 (1938), *Beibl.*, 21-67 : *Zu altattischen Weihinschriften* (voir *Bull.* 1938. 63). Signalons : III, dédicace nouvelle, qui semble dater des années 530-520 : [Π]ότνι' 'Αθεναία, σοὶ Τιμοκράτες ἀνέθεκε[ν] | hυιὸς 'Αρισταίχμο, παῖ Διὸς αἰγιόχο. — IX. le rapprochement des fragments *IG*, I², 391, 465, 476 et Lolling, 16 donne une inscr. métrique qui serait relative à la fondation des Panathénées (566 av. J.-C.); il y est question, en tout cas, du δρόμος et d'un ἀγών : — οι τὸν ἀ[γ]ῶνα θέσαν γλ[α|υ]κόπιδι κόρ[ει. — XIII, le rapprochement de *IG*, I², 526 et 552 donne un texte complet. — XV, *IG*, I², 533 (signature de Kritios et Nésiotès), 542 et 715 appartiennent à un même texte. — XVI, *IG*, I², 548 + 663 donnent un texte complet. — XIX, *IG*, I², 714 doit être rapproché de 608 : mention de la victoire de Καλλί[ας Διδυ]μίο aux Panathénées (cf. 606). — XXI, *IG*, I², 628 + 690 : dédicace reconstituée de Ναυκλᾶ[ς Εὐ]δίκο. Enfin R. traite de deux inscr. funéraires, dont *IG*, I², 983, qu'il est parvenu à déchiffrer : Παιδὸς Νέλονος Νε|λονίδο ἐστὶ τὸ σῆμ|α, ὃς χὐῶι τὸ ἀ[γα]θῶι | μνῆμα ἐποίει χα|ρίεν. Discussion sur la carrière du sculpteur Endoios, dont la signature se lit sur ce monument. L'inscription et la figure peinte ont été abîmées peut-être parce que Nelon et son fils Nelonidès étaient des Alcméonides.

68. S. Lauffer, *Ath. Mitt.* LXII (1937), 82-110 : *Zu den altattischen Weihinschriften.* Après des considérations générales sur la méthode à employer dans l'étude des inscriptions archaïques, L. présente des remarques sur les textes suivants : *IG*, I², 688 ; 636 + 737/272 ; Loll., 329 + 330; *IG*, I², 737/295 + Loll., 335 + EM 5.522 ; *IG*, I², 639 ; 597 ; 577; 581 ; 616 a + 501 ; 678 ; 633 + 737/290 ; 675 + Loll. 291 ; *IG*, I², 511 + 517, etc...

69. A. E. Raubitschek, *Hesp.* VIII, 155-164 : *Leagros.* Étude sur les statues de vainqueurs dédiées à Athènes au ve siècle, et spécialement sur la dédicace de Leagros aux Douze Dieux *Hesp.* V, 358, n. 2 ; il rapproche ce monument de celui qui est figuré sur une coupe de Baltimore avec l'inscription Λέαγρος καλός.

70. P. de La Coste-Messelière, *RA* 1939, I, 282 : *Le Moschophore de l'Acropole.* Dans *IG*, I², 469, il a constaté que la base a été retaillée à gauche et qu'il n'y a donc aucune raison de ne restituer qu'une lettre, [Ῥ]ονβος; il propose : [*Ho* δεῖνα *h*εκατ]ὸν βῶς ἀνέθεκεν *ho* Παλο...

71. Ch. Picard, *CRAI* 1938, 384-401 : *Sur deux inscriptions relatives à un groupe alcaménien dans l'Héphaistion d'Athènes*, entend montrer que les textes *IG*, I², 370 et 371 s'accordent mal avec l'identification Pseudo-Théseion = Héphaistion que reprennent les archéologues américains, parce que ce temple, construit entre 450 et 440, aurait attendu au moins vingt ans pour recevoir les deux statues

de culte exécutées par Alcamène; il attire l'attention, d'autre part, sur les renseignements techniques (prix, exécution, mise en place des statues) que nous fournissent ces deux textes.

72. A. B. West et A. M. Woodward, *JHS* 1938, 69-89 : *Studies in Attic treasure-records*, II, *The Hekatompedon-Lists of 403/2 to 390/89 B. C.* La commission des « trésoriers d'Athéna et des autres dieux » doit avoir été instituée en 406/5 plutôt qu'en 405/4 ou en 404/3 : en effet, les fragments *IG*, II², 1383 et 1382, qui ne peuvent trouver place dans la période 403/2-390/89, datent sans doute des années 406/5 et 405/4.

73. M. N. Tod, *ibid.*, 97-98 : *Notes on Attic Inventories* : remarques sur les textes *IG*, II², 1419 et 1469, 142-4 : κάτροπτον ἐν ἐ[λύτρωι ἀργυροῦ?]ν ἐ[λ]ε[φα]ν-[τ]ί[ν]ην [λαβὴν ἔχον ἕτερ]|α κάτροπτα III....

74. A. M. Woodward, *Arch. Eph.* 1937, 159-170 : *The Golden Nikai of Athena*, classe et étudie avec beaucoup de soin tous les textes relatifs aux Νίκαι αἱ χρυσαῖ; il restreint beaucoup les conclusions de P. Foucart, *BCH* 1888, 283 sqq. qui ne s'appuyaient que sur deux inscriptions : on peut seulement affirmer l'existence de deux Victoires au moins, terminées peu après 434/3, de deux autres ajoutées en 426/5 et, probablement, d'une autre paire dédiée en 410, dont l'une, œuvre de l'artiste — ἰδής, survécut à la crise de 406/5 et subsistait encore cinquante ans plus tard.

75. A. Billheimer, *AJA* 1938, 456-485 : *Amendments in Athenian decrees*, étudie la valeur des thèses soutenues par Laqueur dans ses *Epigraphische Untersuchungen*. En reprenant presque tous les exemples choisis par Laqueur, il montre que, dans la plupart des cas invoqués, ces thèses ne s'imposent aucunement. Cela concorde avec les résultats obtenus pour d'autres séries par Ad. Wilhelm, E. Ziebarth, L. Robert.

76. E. Schweigert, *Hesp.* VII, 626-627 : *Epigraphic Notes*, restitue le fragment *IG*, II², 155 comme appartenant à un second exemplaire de *IG*, II², 44 (traité entre Athènes et Chalkis) et publie un fragment nouveau du traité entre Athènes et Denys l'Ancien, *IG*, II², 105.

77. Ad. Wilhelm, *Anat. Studies Buckler*, 345-352 : *Athen und Kolophon*, donne de nouvelles restitutions au décret d'Athènes pour Kolophon, *IG*, II², 470, de 306-305. Il complète ainsi le début des considérants : [ἐπειδὴ αἰεὶ ἀποδείκνυται] ὁ δῆμο[ς ὁ Κολοφωνίων, ἄποικος ὢν τ]οῦ δήμου [τοῦ Ἀθηναίων τὴν φιλίαν κα]ὶ τὴν εὔνο[ιαν ἣν διατηρεῖ ἐξ ἀρχῆ]ς πρὸς τὸν δῆ[μον τὸν Ἀθηναίων, καὶ πρ]ότερόν τε ἐπὶ [τοῖς γενομένοις ἀγ]αθοῖς τοῖς τε οἰκ[είοις καὶ τῆι το]ῦ δήμου σωτηρίαι [πρεσβείαν ἐξαποσ]τείλαντες κτλ. Ces ἀγαθά sont, pour Athènes la chute de Demetrios de Phalère, pour Kolophon la liberté confirmée par Antigone et l'extension de la ville dont parle un décret de Kolophon (voir n° 334).

78. Pour *IG*, II², 456, également en l'honneur de Kolophon et datant de 307-306, il fait remarquer que les restitutions de Pritchett (*Bull.* 1938, 79) aux l. 15 sqq. étaient déjà trouvées par Leonardos, *Arch. Delt.* 1917, 67 sqq.

79. E. Schweigert, *Hesp.* VIII, 170-176, *Epigraphical Notes.* 1 : restitution du traité entre Athènes et Philippe, *IG*, I², 53. — 2 : le fragment *IG*, II², 883 appartient à *IG*, II², 43, l. 93-96. — 3 : *IG*, II², 219. — 4 : *IG*, II², 289 + 372. — 5 : restitution de *IG*, II², 482, l. 10-11.

80. Ad. Wilhelm, *Anat. Studies Buckler*, 348, signale qu'il a montré, dans une communication à l'Académie d'Athènes, que les fragments *IG*, II², 716 et 1226 (pour des descendants du roi Evagoras de Salamine) sont à rapprocher ; la mention -ους ἑξακοσί[ους] ne se rapporte pas à des médimnes, mais aux membres du Conseil.

81. Dans le fragment de décret *IG*, II², 871, l. 6, au lieu de : [δι]καίως ἂν ὑπὲρ ΙΛ, Ad. Wilhelm, *Anz. Wien* 1937, 80 et L. Robert, *Anat. Studies Buckler*, 236, n. 4, ont retrouvé la même formule : καὶ ὡς ἂν ὑπὲρ ἰδ[ίων πολιτῶν] ou ἰδ[ίας πατρίδος].

82. L. Robert, *Ét. épigr.*, 38 sqq., explique le mot ἀπαρξομένους dans le décret des Technites pour Ariarathe de Cappadoce *IG*, II², 1330, l. 42, et montre l'évolution du mot ἀπάρχεσθαι, qui est devenu le synonyme de ἐπιδείξεις ποιεῖσθαι.

83. B. D. Meritt, *AJPh.* 1938, 498-500 fait des observations sur trois des inscriptions attiques de la *Coll. Frœhner*. Leur traduction ou leur analyse en montrera tout l'intérêt. N. 1 : « La lecture est donnée par Robert comme [h]αγνονίδες ἀνέθεκε τἀθεναίαι. Un coup d'œil sur la photographie (Pl. X) montre que si la lecture est correcte il faut admettre un intervalle d'une lettre entre ἀνέθεκε et τἀθεναίαι. Malheureusement la photographie est si peu satisfaisante qu'on ne peut être sûr que l'espace ait été inscrit ou non. C'est probablement la faute du bronze plutôt que du photographe, mais néanmoins l'incertitude existe. Il m'a semblé que des traces de *nu* sont visibles, mais elles devraient être vérifiées sur l'original à Paris avant d'être déclarées certaines. Dans la collection des dédicaces sur bronze de l'Acropole d'Athènes publiées dans le *Corpus* (*IG*, I², 401-462) la forme ἀνέθεκεν est beaucoup plus fréquente que ἀνέθεκε, se rencontrant presque invariablement là où des considérations de mètre dans un texte métrique ne demandent pas la forme la plus courte. La même chose est vraie des dédicaces sur pierre (*IG*, I², 463-837). Dans ce texte-ci on attend la forme normale ἀνέθεκεν, et je suggère la lecture ἀνέθεκεν sans qu'un intervalle non inscrit ait été laissé entre les deux derniers mots de la dédicace. En dépit du texte de Robert [?], je crois que la photographie permet cette interprétation ». — N. 3 : ce petit fragment de décret est étudié longuement par ce spécialiste de l'épigraphie attique : l'absence du nom du secrétaire — « fait d'une signification considérable, que Robert n'a pas cherché à mettre en valeur » — « rend presque obligatoire une date entre 318/7 et 308/7. » Mais Meritt, *AJPh* 1939, 202 : *A note on L. Robert Collection Frœhner* a dû signaler que Schweigert lui a fait remarquer, après G. Klaffenbach et Ad. Wilhelm (cf. *Bull.* 1938, 60), que ce fragment était déjà publié dans *IG*, II², 597, et datait de 304/303. — N. 5 : restitue justement Γλαυ[κίς], au lieu de Λαυ[δίκη ?].

84. G. Welter, *Jahrb.* 53 (1938), *Anz.*, 33-68 : *Das choregische Denkmal des Thrasyllos* : étude architecturale de ce monument avec photographies et dessins des inscriptions.

85. J. Kirchner, *Arch. Eph.* 1937, 338-340 : *Attische Grabstelen des dritten und zweiten Jahrhunderts v. Chr.*, dresse la liste des stèles funéraires attiques de ces deux siècles qui portent des ornements sculptés : au IIIe siècle les titulaires de ces stèles sont tous des étrangers ; au IIe siècle, sur un total de dix stèles, on trouve trois citoyens athéniens ; la loi portée en 317/6 par Démétrios de Phalère

pour restreindre le luxe des tombes fut donc observée rigoureusement pendant plus d'un siècle, puis, avec le temps, fut appliquée moins strictement.

86. J. Zingerle, *Jahresh.* 30 (1937), *Beiblatt*, 165, reconnaît à juste titre dans l'ethnique féminin Αρασις de l'épitaphe *IG*, II, 2379, non pas Ἀρα(δ)ί(α), mais une graphie de Ἀραξίς (d'Araxa en Lycie).

87. Dans l'épitaphe *IG*, III, 2534, L. Robert, *Ét. épigr.*, 256-257, montre que la correction de J. Zingerle, *ibid.*, 166 : Κυ(ρ)νία, de Kyrnos en Eubée, est inacceptable,

88. Dans l'épitaphe *IG*, III, 2854, J. Zingerle, *ibid.*, 168 obtient par correction l'ethnique Π(τ)ελεύς.

89. P. Graindor, *Rev. belge Phil.* 1938, 207-212 : *Le nom de l'Université d'Athènes sous l'Empire*, conteste la conclusion de J. H. Oliver, *Hesp.* III, 191 sqq., selon qui l'Université d'Athènes, sous l'Empire, se serait appelée Μουσεῖον ; dans les deux dédicaces invoquées, *IG*, II², 3712 et 3810, le mot Μουσεῖον désigne le Musée d'Alexandrie.

90. L. Robert, *Ét. épigr.*, 111-112, montre que l'exclamation Τῷ Ἡρακλεῖ en usage chez les éphèbes d'Athènes remonte au moins au milieu du Ier siècle ; la rapproche de passages de Dion Cassius.

91. L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 112, n. 6, signale que *IG*, II², 3264 n'est pas inédit et provient de Pagai de Mégaride, *IG*, VII, 195.

92. Malcom Mac Laren, *Hesp.* VII, 468-475 : *Metrical Inscriptions*, publie trois épitaphes métriques trouvées à l'Agora : celle d'un enfant de huit ans ; celle d'un commerçant tué sans doute par des pirates, ἔμπορον ἐν λη(ι)στῶ[ν] ; celle d'un fidèle de Bacchos Bromios (un initié dionysiaque peut-être, plutôt qu'un initié d'Éleusis comme l'entend l'éditeur).

93. Bowra, *Cl. Quart.* 32 (1938), 80-88 : *The epigram on the Fallen of Coronea*, consacre une étude approfondie à l'épigramme *Bull.* 1934, 222 ; *Ath. Mitt.* 59, 252-256.

94. A. Wilhelm, *Arch. Eph.* 1937, 203-207 : *Ein Gedicht zu Ehren der Könige Antigonos und Demetrios*, restitue le poème de six vers gravé sous une liste d'Athéniens, *IG*, II², 3424 et donne une photographie du texte : le monument dédié consistait probablement en deux autels accouplés offerts aux deux Σωτῆρε, v. 2 : [βωμοὺς τούσδ' κτλ.].

95. W. K. Pritchett, *AJPh.* 1938, 343-345 : *A new fragment of the Sarapion monument*, signale que le fragment *IG*, III, 3839 fait partie de ce monument reconstitué par Oliver, *Hesp.* V, 91 sqq. (*Bull.* 1938, 98) : on voit ainsi que l'archonte était Μουνάτιος Θεμίσων.

96. P. L. Maas et J. H. Oliver, *Bulletin of the History of Medicine* VII (1939), 315-323 : *An ancient poem on the duties of a physician*, publient ce qu'ils ont pu reconstituer d'un poème gravé sur ce même monument de Sarapion (20 lignes très mutilées), qui traite des devoirs moraux du médecin : Ἔργα τάδε ἰατροῦ. On remarquera surtout les vers 12-15, dont P. L. Maas écrit : « color Epicteteus, ne dicam Christianus » :

θεὸς οἷα [σ]αωτήρ
δμώων ἀκτ[ε]άνων [τε] καὶ ἀφνείων καὶ ἀνάκτων
ἶσος [ἔο]ι, πάντεσσί δ' ἀδελφεὸς [ο]ἷά τ' ἀρήγοι.
πάν[τες γὰρ πέλομε]ν κάσιες.

97. M. Mac-Laren, *Trans. Am.* 68 (1937), 78-83, *A choragic epigramm from Athens*. Republie, avec un petit fragment nouveau, *IG*, II², 3117, du IIe siècle p. C. n.

98. Ad. Wilhelm, *Wien. Stud* 56, pp. 83-85, critique la publication d'une épigramme, due à W. Peek, *Mnem.* IV, 13, n. 7. Il explique le sens méconnu des deux premiers distiques, la métrique ; au vers 6, il a lu sur la pierre, non pas κ[λ]εινὸν ἔρεισμα πόλει, mais εἰς μνήμην πόλει. Le personnage honoré par cette épitaphe n'était pas un inconnu ; W. signale que ce Parthenios est connu par *IG*, II², 5201 comme ἡγεμονεύς, ἔξοχος ἀνδρῶν ; il avait restauré une tour des murs d'Athènes en 267 (cf. A. von Premerstein, *Z. f. deutsches Alt.* 60, p. 78).

99. Ad. Wilhelm, *Wien. Stud.* 56, pp. 67-69, donne des conjectures préliminaires sur le difficile oracle d'Asklepios *IG*, II², 4997 (cf. *Bull.* 1936, 360).

Voir nos 10, 24, 168 (*in fine*), 262.

100. **Attique.** — J. Kirchner et St. Dow, *Ath. Mitt.* 62 (1937), 1-12 : *Inschriften vom Attischen Lande*, publient 13 textes qu'ils ont trouvés pendant leur séjour de 1935 en Attique. 1 : l'hermès d'Hipparque *IG*, I², 837, qui avait été copié par Fourmont en 1730, et dont Peek, *Hermes* 1935, 461-3 (cf. *Bull.* 1936, 361) a déjà signalé la « redécouverte ». — 2 et 3 : listes de vainqueurs aux Concours *éleusiniens*, qui doivent être de peu postérieures à 166-5 av. J.-C. : remarquer les mentions de concours [ζε]ύγει ὁρεικῶι, σφαλεῖ, παλτῶι. — 5 : dédicace du début du IVe siècle av. J.-C. : [Φ]ανὼ Ἑρμαφρω[δί]|τωι εὐξαμένη. — 7 : borne (même date) : ὅρος χωρίο ἱεροῦ ἥρω Ἀγγέλου (héros du dème Angele). — 8 : Ἑρμῆι λογισμῷ χῶρον ὃς [θῆκεν φράσαι] (époque impériale) ; explication peu satisfaisante de von Gaertringen, d'après qui ce trimètre contiendrait un jeu de mot sur λογισμῷ, pris à la fois comme nom commun et comme nom propre. — 9 : liste des membres d'un orgéon (ἐπώνυμος, ἱερεύς, εἰέρια, πατήρ, μήτηρ, γραμματεύς (IIe ou IIIe siècle de notre ère). — 10-13 : inscr. des mines du *Laurion*.

101. *Éleusis*. — J. Ch. Threpsiadis, *Hesp.* VIII, 177-180 : *Decree in honor of Euthydemos of Eleusis*, ajoute un nouveau fragment à *IG*, II², 1194 et 1274, ce qui permet de reconstituer un texte de 25 lignes, presque complet sauf la fin.

102. Sur le relief et l'inscription *IG*, II², 4926 *a*, voir l'étude approfondie de O. Walter, *Jahresh.* 30 (1937), 50-70 : *Die heilige Familie von Eleusis*, avec photographie. — Cf. M. P. Nilsson, *Archiv Relig.* 1937, 108-110 : *Das Eleusinische Relief aus der Sammlung Este*.

Voir no 32 *ter*.

103. *Acharnai*. — L. Robert, *Ét. épigr.*, 293-296, publie un décret des Acharniens relatif au culte d'Arès et d'Athéna Aréia (stèle à fronton avec bas-relief représentant ces deux divinités) : seconde moitié du IVe siècle.

104. *Id.*, *ibid.*, 296-316, publie une deuxième stèle, parfaitement conservée et datant aussi de la seconde moitié du IVe siècle : 1° le serment des éphèbes ; ce texte authentique permet de résoudre plusieurs questions soulevées par les passages de Lycurgue, de Stobée, de Pollux et de Plutarque (*Alcib.*, 15, 7-8) relatifs à ce serment ; 2° le serment (apocryphe) des Athéniens avant Platées.

105. *Région de Kouroupi ?* — A. S. Arvanitopoulos, *Polemôn* II (1938), 81-88 : Ἐπίγραμμα « κούρου », πεσόντος ἐν πολέμῳ, publie une inscription qui était gravée, paraît-il, sur la base de la statue d'un κοῦρος et qu'il ne connaît que par la copie d'un paysan :

Στεῖθι καὶ οἴκτιρον : Κ(ρ)οίσ[ο] παρὰ σῆμα θανόν(τ)ος :
(τ)όν (π,ο(τ)' ἐνὶ (π)ρομάχοις : ὄλεσε θόρος Ἄρες.

L'éditeur pense que ce Κροῖσος aurait été tué en 542-1 avant J.-C. au combat de Pallène où s'affrontèrent partisans et adversaires de Pisistrate.

PÉLOPONÈSE

106. Sur le bronze *Coll. Froehner*, n. 34, B. D. Meritt, *AJPh.* 1938, 500, lit Ϝάνα[κτι]; le rapprochant de la dédicace de *Némée AJA* 1927, 433 : Ἀρίστις μ̣ε ἀνέθεκε Διὶ Ϙρονίονι Ϝάνακτι, il suggère la même provenance pour le bronze Froehner (Olympie selon Froehner, Épidaure selon Furtwängler).

107. *Jahrb. Anz.* 1938, 330 sqq. : un bronze archaïque, acquis dans le commerce et portant le mot Τελεσστας, vient sans doute de *Laconie*.

108. **Aigine.** — *Jahrb. Anz.* 1938, 9-10 : hydrie de bronze (trouvée en 1902), portant une dédicace archaïque à Zeus Hellanios ; — 22-23, table de culte, avec une inscr. d'environ 470 : **ΑΙΕΤΟΣΑΕ** — ; réemployée à l'époque impériale : Αὐρ. Ἀσκληπιάδης Ἀσκληπιάδου ὁ προστάτης τῷ ἐκ Ἡλίου νέῳ Διονύσῳ. — *Ibid.* 485 sqq., G. Welter, *Aeginetica* : 485-489, série de briques estampées (fin du VIe s.-Ve s.) ; — 490-491 : la pierre *IG*, IV, 176 serait une ancre, et l'inscription, Μὲ κίνε(ι) τόδε, « eine Aufforderung an Seedämonen, den Anker nicht zu bewegen » ; — 489-490, un bloc avec Ἀφροδίτα Ἐπιλιμενία ne serait pas une borne de sanctuaire, mais une ancre avec le nom du navire (cf. *Coll. Froehner*, p. 2, n. 1) ; — 494 : sept omphaloi, dont deux inscrits : **ΘΡΑ**, et (*IG*, IV, 61) Προσσαριδῶν ; — 495 sqq., quelques noms ou une date sur les murs de chambres funéraires.

109. **Corinthie.** — M. Guarducci, *Epigraphica* I (1938), 17-20, *Intorno ad una iscrizione di Kenchreai* : revient sur l'inscription *Bull.* 1938, 116, veut y lire Διὸς Διονύσῳ δε(κάτην) ; ce serait un témoignage du culte de Zeus Dionysos, sur lequel G. s'étend assez longuement.

110. *Corinthe.* — O. Broneer, *Hesp.*, VIII, 181-190 : *An official rescript from Corinth*, publie un rescrit (18 lignes bien conservées) émanant probablement du gouverneur d'Achaïe et autorisant un certain Priscus à construire des locaux qui serviraient notamment à héberger les concurrents des jeux isthmiques, — locaux désignés sous le nom de καταλύσεις dans le texte *IG*, IV, 203, qui rappelle précisément ce bienfait parmi tous ceux de P. Licinius Priscus Juventianus (IIe siècle ap. J.-C.). L. Robert apportera une nouvelle lecture, pour une phrase dont la syntaxe est incompréhensible dans cette publication.

111. L. Robert, *Anat. Studies Buckler*, 240, propose de lire dans le catalogue de vainqueurs aux Isthmia Meritt, *Corinth*, *Gr. Inscr.*, n. 16, B, l. 1, [κ]ρίσεως β'. *Ét. épigr.* 264, n. 3, il restitue dans *Corinth*, n. 15, l. 15-17 : [τὸ]ν [θυμε]λικὸν [ἀγ]ῶνα [τῶν Ἴ]σθμίων, et explique la succession des textes sur la pierre.

112. **Argos.** — Sur les φάτραι et les πεντηκοστύες d'Argos, voir M. Guarducci (n° 28), 124-127.

113. L. W. Daly, *Hesp.* VIII, 165-169 : *An inscribed doric capital from the Argive Heraion*. Épigramme funéraire de deux distiques (début du Ve siècle av. J.-C.) :

qόσινα hυσεμόταν 'θάψα [π]έλας hιποδρόμοιο
ἄνδρα ἀ[γα]θ[ό]ν, πολοῖς μνᾶμα καὶ [ἐσ]ομένοις,
ἐν πολέμοι [φθ]ίμενον, νεαρὰν hέβαν ὀλέσαντα,
σόφρονα, ἀεθλοφόρον καὶ σοφὸν hαλικίαι.

Voir nº 344.

114. **Épidaure**. — Ad. Wilhelm, *Hermes* 1939, 92-95 : *Eine Wundergeschichte aus Epidauros*, étudie le miracle 47 et en propose, contre Herzog, une interprétation simple et cohérente, en restituant, l. 28, [ἀνεζα]κότες πολλοὶ ἰχθύες ἔφανεν, au lieu de [τεθνα]κότες.

114 *bis*. H. Thiersch, *Nachr. Göttingen* II, 8 (1938), pp. 163-172 : *Zur Bau-Inschrift des Asklepiostempels von Epidauros*. Étudie, dans les comptes *IG*, IV², 102, les mentions relatives aux frontons et aux acrotères, et la répartition du travail entre les divers sculpteurs; étudie de nouveau le sens de τύπος, « modèle ». Une note de G. Klaffenbach assure, à la ligne 98, la lecture de Kavadias (2240 drachmes) contre Fraenkel et Hiller.

115. A. Aymard, *Les Assemblées de la Conf. achaienne*, 383 sqq., commente la liste des nomographes achéens, *IG*, IV², 73.

116. G. Klaffenbach, *Arch. Eph.* 1937, 263-265 : *Zu IG, IV², 86* : a revu ce décret de Sparte en l'honneur de T. Statilius Lamprias.

117. L. Robert, *Ét. épigr.* 27, n. 6 : *IG*, IV², 658, il faut écrire ὁσιότατι [ὅια]-φ]έρουσαν.

Voir nº 24.

118. **Messénie**. *Andania*. — J. Zingerle, *Jahresh.* 30 (1937), *Beiblatt*, 315-328 : *Zur Mysterieninschrift von Andania*, veut retrouver une série de fautes de gravure dans le règlement des mystères, dues ordinairement à l'influence d'un mot voisin. Rappelle que Sauppe a éliminé, l. 73, le mot χοριτεία, dû au voisinage de τεχνιτᾶν : τεχνιτᾶν εἰς τὰς χορ<ιτ>είας, et a corrigé, l. 48, ἐν τᾶι πρώται συνόμωι συναγωγᾶι en (ἐν)νόμωι. A la l. 116, Ad. Wilhelm avait très heureusement corrigé κλᾶρον, au lieu de καιρόν, dans la phrase : πρὸ τοῦ τὸν καιρὸν τῶν ἱερῶν καὶ τᾶν ἱερᾶν γίνεσθαι; Z. veut que la faute ait été amenée par le καί, ce qui paraît bien douteux. L. 24, ὅσα(ς) δὲ δεῖ διασκευάζεσθαι εἰς θεῶν διάθεσιν, corrige ἐπισκευάζεσθαι ou κατασκευάζεσθαι. — L. 107 sqq., l'agoranome doit s'occuper que l'on fournisse πῦρ καὶ μάκραν εὔκρατον καὶ τοῖς κατακλυζομένοις ὕδωρ εὔκρατον. Z. corrige : μάκραν εὔχρηστον, « eine bequeme Badewanne », à moins qu'on ne préfère εὔχαλκον. Les deux mots, spécialement le second, nous paraissent pourtant peu en situation. Εὔκρατον, dit Z., est une erreur du lapicide, qui avait déjà dans l'esprit ὕδωρ εὔκρατον. Z. reconnaît que, dans μάκρα εὔκρατος, il n'y a pas de difficulté à voir, transportée à la baignoire, l'épithète qui se rapporte précisément à βαλανεῖον et ὕδωρ, et il cite même, dans Galien, l'expression κολυμβήθρα εὔκρατος; mais, dit-il, après μάκραν εὔκρατον, « ὕδωρ εὔκρατον, qui suit, est entièrement superflu ». Il n'a pas remarqué que la μάκρα εὔκρατος et l'ὕδωρ εὔκρατον ne sont pas fournis aux mêmes personnes; la « wohlgemischte Badewanne » est fournie, naturellement, à ceux qui se baignent; et l'ὕδωρ εὔκρατον est fourni à ceux qui se douchent (τοῖς κατακλυζομένοις). Le texte est inattaquable. — « Lehrreicher noch ein völlig zu sichernder Fall, in dem die Wirkung eines lautlichen Komplexes zusammen mit einer assoziativen Fehl-

verbindung zu einer Unmöglichkeit geführt hat, von der man nicht annehmen sollte, dass sie sämtlichen Herausgebern entgangen ist. » L. 81 sqq., sur le droit d'asyle : ὅσους (les esclaves) κα κατακρίνει (ὁ ἱερεύς), παραδότω τοῖς κυρίοις · ἂν δὲ μὴ παραδιδῶι, ἐξέστω τῶι κυρίωι ἀποτρέχειν ἔχοντι; on a entendu : « que le maître ait le droit de les emmener (ἔχοντι) en s'en allant (ἀποτρέχειν) ». Z. le déclare impossible, on ne sait pourquoi. Il corrige ἀποτρέπειν, « umkehren zu machen »; ἀποτρέχειν pour ἀποτρέπειν aurait été inspiré au lapicide par ἔχοντι, et parce que ἀποτρέχειν est fréquent dans les actes d'affranchissement (ἀποτρεχέτω οἷς κα θέλητι) sous le ciseau du lapicide. ἀποτρέχειν se rencontrait souvent sous le ciseau des lapicides de Delphes, rien ne nous assure qu'on ait gravé, et souvent, des actes d'affranchissement à Andania; de plus, dans les formules delphiques, ἀποτρέχειν est employé en parlant des esclaves devenus libres; il peut s'employer pour n'importe qui et n'est pas un terme technique pour un esclave; il signifie « s'en aller », comme ἀποτρέπεσθαι, mais non comme ἀποτρέπειν, ici incompréhensible. — L. 23 : δίφρους δὲ ἐχόντω αἱ ἱεραὶ εὐσυΐνους στρογγύλους. On a déjà reconnu qu'il fallait : οἰσυΐνους. Selon Z., si le lapicide a gravé εὐ pour οἰ, c'est qu'il lui est venu un moment à la pensée et sous le ciseau l'épithète homérique de δίφρος, εὔπλεκτος (Ψ, 335) et εὐπλεκής (Ψ, 435)! — L. 25, ἂν δέ τις (des prêtresses) ἄλλως ἔχει τὸν εἱματισμὸν παρὰ τὸ διάγραμμα ἢ ἄλλο τι τῶν κεκωλυμένων, μὴ ἐπιτρεπέτω ὁ γυναικονόμος, καὶ ἐξουσίαν ἐχέτω λυμαίνεσθαι, καὶ ἔστω ἱερὰ τῶν θεῶν. Voici le raisonnement de Z. On a entendu λυμαίνεσθαι « beschimpfen » ou « bestrafen ». Mais on voit aisément la difficulté : il faut ainsi sous-entendre τὰς ἱερὰς après λυμαίνεσθαι; d'autre part, la suite naturelle des idées est brisée, car la phrase καὶ ἔστω ἱερὰ τῶν θεῶν ne se rattache à τι τῶν κεκωλυμένων (ces objets interdits qui sont consacrés aux dieux) que par dessus la phrase λυμαίνεσθαι qui s'intercale là. On peut facilement rétablir une suite des idées naturelle et conséquente, en trouvant, comme complément, non une personne (τὰς ἱερὰς), mais un objet, qui fera sans violence un passage de κεκωλυμένα à ἱερά. Or, un habit contraire aux prescriptions rituelles est en lui-même déjà une souillure, λῦμα. Il n'y a qu'à tirer d'abord ce mot du groupe λυμαίνεσθαι. Mais ensuite? Précisément les syllabes qui restent, énigmatiques au premier abord, apportent « la dernière justification » à l'hypothèse. Il suffit de changer une lettre, et on a : λῦμ' αἴνυσθαι : « wenn eine Priesterin verbotene Kleidung trägt, so soll der Frauenwart das nicht erlauben, die Befleckung wegnehmen und die verbotene Kleider dem Tempelgute zuführen ». Λῦμα, comme abstrait, est au singulier, et le pluriel ἱερά reprend le concret donné par κεκωλυμένων; cela est « einwandfrei »; « nicht viel weniger die Elision, die in der Inschrift wenigstens bei Partikeln und Präpositionen auftritt ». « De même l'objection contre αἴνυσθαι, mot poétique, n'en est pas une; car, outre qu'un tel mot ne serait pas surprenant dans la langue religieuse, des mots poétiques ne sont pas isolés dans la langue des documents »; cf. κρήδεμνον dans un inventaire samien *SGDI*, 5702, ἔδεθλον *ibid.* 5599. Précisément parce que αἴνυσθαι est un mot poétique, étranger à la langue courante, le lapicide, hors d'état de le comprendre, pouvait facilement tomber sur la lecture du groupe λυμαίνεσθαι, qui justement est habituelle dans les interdictions, mais seulement avec des objets comme compléments et dans le sens de « abîmer » (*beschädigen*). *Syl-*

loge[3], 997 ; 1238, l. 12) ». — Tout cela fourmille de sophismes, d'impossibilités et de difficultés (mots poétiques, élision de λῦμα, emploi de λῦμα au singulier et sans article, etc., etc.). Il est vrai que les critiques de Z. sont justes. Mais point n'est besoin de correction. Z. est passé à côté de la juste interprétation quand il a signalé le sens habituel de λυμαίνεσθαι et son emploi dans des interdictions : « abîmer, endommager ». Avec ce sens, on n'a pas besoin de sous-entendre τὰς ἱεράς, et la suite des idées est très normale. « Si l'une est habillée contrairement au règlement ou porte quelqu'un des objets interdits (bijoux d'or, bandeaux), le gynéconome ne le permettra pas, et il aura le droit de les abîmer, et les objets seront consacrés aux dieux » ; par ex. le gynéconome, si l'on ne veut pas tenir compte de ses interdictions, pourra déchirer une étoffe pour la rendre inutilisable et la donnera au sanctuaire. — L. 46 sqq., Z. corrige, avec hésitation, ἀνάγκαι πάντες, en ἁμᾶ καὶ πάντες. — L. 59 sqq., Z. corrige ἀν(ταν,αχρησάσθω; ce qui ne convient pas. — L. 116 sqq. ; il corrige τ[ὸ]ν (ἔγ)γιον ἐνιαυτὸν, « l'année prochaine » ; cf. ἔτη δέκα τὰ ἔγγιστα dans le senatus-consulte de Thisbe. — Dans l'introduction et la conclusion, Z. souligne l'intérêt de sa méthode, souhaite qu'on l'applique à d'autres textes et qu'on insère dans l'édition du texte ces restitutions de la teneur originale, reléguant dans les notes critiques les « fautes des lapicides ». — Une remarque encore sur la méthode de Z. Il cite Sauppe, Dittenberger ; mais il y a un long commentaire de Foucart, classique, sur cette inscription (Le Bas-Foucart, pp. 161-176), que Z. ne cite pas ; s'il l'avait lu, il y aurait déjà trouvé de quoi expliquer plusieurs des « apories » où il se heurtait. L. 25, Foucart traduit : « Si quelqu'autre, dans son habillement, contrevient à l'ordonnance ou porte quelqu'un des objets défendus, que le gynaeconomos ne le permette pas, mais qu'il ait le droit d'arracher ces objets et de les consacrer aux dieux » ; il commente, d'une façon pas tout à fait exacte, mais qui suffisait à éviter des faux pas à Z. : « L'expression λυμαίνεσθαι signifie gâter, déchirer ; cependant les objets défendus ne devaient pas être détruits, puisqu'on les consacrait aux dieux. Je suppose que l'on arrachait des vêtements les ornements défendus et que l'on confisquait les bijoux d'or. »

119. **Arcadie.** *Mantinée.* — W. Vollgraff, *Mél. Boisacq*, 335-342 : *Notes sur une inscription d'Arcadie*, présente quelques remarques générales sur le dialecte arcadien considéré dans ses rapports avec les autres groupes dialectaux et étudie quelques détails du « jugement de Mantinée » *IG*, V 2, 262 (cf. *SEG*, III, 325 ; *Bull.* 1938, 130), qu'il place entre 480 et 460. L. 15, il propose : ἔ γνόσι ἀὶ = ἀεὶ) κακριθέε.

120. *Tégée.* — M. Guarducci, *Bull. Imp.*, VII, 1936, 41-49 : *La dedica di L. Mummio a Tegea.* La base de Tégée utilisée par L. Mummius pour une offrande (*IG*, V 2, 77) devait se trouver à la fin du ve s. dans le sanctuaire d'Aléa Athéna plutôt que dans celui d'Athéna Poliatis. G. propose, avec réserve, trois hypothèses pour l'un des mots de la dédicace ancienne restée sur la base, *Fαστυόχο* : épithète d'Aléa Athéna, protectrice de Tégée, — nom de héros local, — nom de l'homme qui aurait fait l'offrande, peut-être le navarque spartiate de 412-411.

121. *Lykosoura.* — L. Robert, *Ét. épigr.*, 138, n. 7 : remarques sur la dédicace

IG, V 2, 524 mise en rapport avec le séjour à Sparte d'un prince de Commagène détrôné.

122. *Thelphousa*. — Les inscr. *Bull.* 1938, 134 sont publiées indépendamment par Ernst Meyer, *Peloponnesische Wanderungen, Reisen und Forchungen zur antiken und mittelalterlichen Topographie von Arkadien und Achaia* (1939), pp. 88-94. Profitons-en pour signaler l'intérêt de cet ouvrage au point de vue topographique.

123. **Olympie**. — A. Aymard, *Les Assemblées de la Conf. achaienne*, 25-26 : tout ce que l'on peut affirmer sur la date de l'inscr. *I. von Olympia*, 46, c'est qu'elle est postérieure à l'été 182.

124. **Achaïe**. — Une exploration archéologique, qui serait probablement fructueuse en découvertes épigraphiques, devrait être entreprise à mi-chemin entre Aigion et Hélikè, au voisinage des deux villages de *Kato Temeni* et d'*Apano Temeni*, « dont le nom rappelle étrangement le mot τέμενος » : c'est avec beaucoup de vraisemblance que A. Aymard, *Assemblées de la Conf. achaienne*, 293 indique que l'on y retrouverait sans doute l'emplacement du sanctuaire fédéral achaien de l'Hamarion.

GRÈCE CENTRALE ET SEPTENTRIONALE

125. **Mégaride**. *Mégare*. — L. Robert, *Ét. épigr.*, 70-76, montre que les textes mutilés *IG*, VII, 16, sont des décrets de diverses villes (parmi lesquelles Medeon en Acarnanie et, probablement, Corcyre) acceptant, vers la fin du IIIe siècle ou le début du IIe, une fête fondée par Mégare en l'honneur d'Artémis Soteira. Y retrouve le mot ἐκέχειρα.

126. *Pagai*. — L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 97-122 : *Inscriptions de Pagai en Mégaride relatives à un arbitrage*, montre que les textes *IG*, VII, 188 et 189 (photos) appartiennent à un même décret, exposé à Pagai, par lequel Mégare honorait la Confédération achaienne, dont elle fait partie, et la ville de Sicyone, « qui l'ont activement soutenue dans un procès d'arbitrage par l'envoi de conseillers et de syndics ou synégores. Le litige était arbitré par des juges de Thyrreion et de Kassopée, mandés par les Confédérations Achaienne et Béotienne. Il portait sur la possession du port de Panormos, disputé entre Pagai et une ville voisine sur la côte », Aigosthènes, membre de la Confédération Béotienne. Ce décret date de 192-191 ou des dernières années du IIIe siècle. Le territoire contesté, avec le port de Panormos, doit être la petite plaine de Psatho. Remarques sur la situation géographique de Mégare, Pagai, Aigosthènes et sur leur histoire à l'époque hellénistique. R. a étudié la région et en donne une série de vues photographiques.

127. *Aigosthènes*. — L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 117, n. 2 signale des inscriptions publiées par A. Lebègue en 1875 et ignorées des *IG*, VII et de *SEG*, III, 330-332. Bibliographie sur le nom Σαγαρις.

128. **Béotie**. *Oropos*. — A. Aymard, *Les Assemblées de la Conf. achaienne*, 26-35, commente le texte *Sylloge*³, 675.

129. *Akraiphia*. — L. Lacroix, *Mél. Boisacq*, 49-56 : *Une liste de noms de poissons dans une inscription béotienne*, étudie dans l'inscription *Bull.* 1938, 151, la

forme des noms de poissons et l'ordre dans lequel ils sont rangés ; l. 8 et l. 27, il garde le texte de la pierre Ἰχλας et Πουκρίδων sans adopter les corrections de M. Feyel (Κ?)ίχλας et Που(ρ)ρίδων ; explique le sens de μέζζων employé pour le κίθαρος (l. 14-16) et le κεστρεύς (l. 17-19) : « qui pèse plus », opposé à μίων « qui pèse moins » avec une indication de poids ; enfin, l. 5, il retrouve la mention d'un morceau de choix du thon, le ventre, ὑπογάστριον, et restitue : οὐπ[ογ]αστρίω.

130. *Thèbes.* — L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 198-199 : détails complémentaires sur le bas-relief portant une dédicace à Isis, Dain, *Inscr. gr. Louvre*, 32 ; ce relief, qui représente les Nymphes, l'Achélôos et Pan ou Héraklès au repos, a décoré le devant d'une fontaine aménagée dans le sanctuaire d'Isis.

131. *Thespies.* — M. Feyel, *BCH* 1937, 217-237 : *Études d'épigraphie béotienne*, III, termine cette série d'articles par la réédition du texte de l'archontat de Charigénès (*Arch. Delt.*, XIV, 1931-2, p. 26, n° III), relatif au fermage de la terre publique située ἐν Δρυμοῖ. La πρόρρησις, très restituée, fournit un exemple typique de ce genre de documents. Finalement, F. donne une *Explication du système numéral* en usage dans les textes de Thespies, qui s'écarte de celle de Tod, *JHS* 1913, 27-34 sur un point : l'unité monétaire y est la drachme, et non le statère et, s'il y a un signe pour le nombre 2, il n'y en a pas pour le nombre 5.

132. *Chorsiai.* — N. Platon et M. Feyel, *BCH* 1938, 149-166 : *Inventaire sacré de Thespies trouvé à Chostia.* Ce texte énumère des ἱερὰ χρέματα Θεσπιέων consacrés en trois endroits : à l'Héraion, à Siphai et à Kreisys ; il peut être daté des années 395-380. Dans chacun des trois sanctuaires sont mentionnés un certain nombre de λέβητες et des ὀβελίσκοι réunis en drachmes dont le nombre est égal à celui des λέβητες ; d'où l'hypothèse de N. Platon d'après laquelle il s'agirait d'offrandes de l'ancienne monnaie, comme celle de Phidon à l'Héraion d'Argos. Mais, l. 5, entre les λέβητες et les ὀβελίσκοι est mentionné un ἐχῖνος ; les vases de cette forme ne servaient pas seulement, comme le disent les éditeurs, p. 153, à des usages judiciaires ou culinaires, mais ils étaient employés aussi comme « tirelires » dans des sanctuaires orientaux tels que ceux de la déesse syrienne (cf. Harmon, *Class. Phil.*, 1924, 72-74) ; je me demande si les χάλκια πλάτεα de la l. 7 ne désigneraient pas, plutôt que « des vases de bronze larges et plats », des monnaies de bronze conservées dans cet ἐχῖνος (pour ce sens de πλάτος, cf. *Bull.* 1938, 168). — Pour M. Feyel, cet inventaire doit être mis en relation avec la dissolution du Koinon béotien en 386 : « au moment où Thespies fut privée de son petit empire, on conçoit aisément qu'elle ait revendiqué les objets qu'elle avait dédiés, ou que ses citoyens avaient dédiés dans les sanctuaires de Khorsiai, de Siphai, de Kreisys ; et qu'à cette fin elle en ait fait transcrire une liste dans le plus important des sanctuaires qui échappaient à sa domination. » C'est fort vraisemblable.

133. *Koronée.* — L. Robert, *Ét. épigr.* 287-292, *Sénatus-consulte de Koronée*, publie, restitue et date un fragment du musée de Thèbes grâce au sénatus-consulte de *Thisbé* (170 av. J.-C.) auquel il fournit un étroit parallèle.

134. *Haliarte.* — Russu (n° 42), p. 165, remarque justement que le Macédonien d'Édesse honoré dans *IG*, VII, 2848, a pu s'appeler [Κέρ]αστος aussi bien que [Ἄρ]αστος.

135. *Lébadée.* — L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 186-187, entend ainsi l'inscription

du poids Walters, *Bronzes Br. Mus.*, n. 2999 : Νεικόλας Μάρκου ἀγορανομῶν Λεβαδεῦ(σι) ; c'est un don fait par l'agoranome aux Lébadéens.

135 *bis*. A. von Blumenthal, *Hermes* 1939, 97, corrige, dans le devis de travaux *Sylloge*³, 972, l. 100, ἐκποιοῦντας en ἐκποιοῦντα.

Pour *Tanagra*, voir n° 300.

136. **Delphes.** — Un fascicule des *Fouilles de Delphes*, III, fasc. 6 : *Les inscriptions du théâtre*, par N. Valmin, a paru en 1939. Ces 144 numéros sont presque tous des actes d'affranchissement, dont un tiers environ était resté inédit. Ils sont suivis de « Conclusions chronologiques » dont on laisse entendre, dans une « Note préliminaire » qu'elles sont loin d'être définitives ; on nous informe aussi qu'un certain nombre de vérifications qui s'imposaient n'ont pu être faites sur la pierre. Ne valait-il pas mieux retarder la parution de ce fascicule, plutôt que de livrer au public un ouvrage dont on proclame les imperfections ?

137. L. Robert, *Ét. épigr.*, 7-31 : 1, publie un décret de Delphes pour un μαγῳδός (entre 84 et 60 av. J.-C.) et retrouve dans *Klio* 17 (1922), 177, n. 161, la mention d'un pantomime, — 2, publie un décret de Delphes pour un rhéteur romain (1er siècle av. J.-C.) et corrige les restitutions du texte pour un grammairien, *Fouilles* III 1, 465 ; interprète le décret pour un astronome (*Sylloge*³, 771) venu au gymnase de Delphes. — 3, publie un décret de Delphes pour un encomiographe de Damas (époque impériale ; étude du style) ; mentions épigraphiques d'autres encomiographes ; remarques et corrections aux textes *Fouilles*, III 4, 61 et 79 ; E. Bourguet, *De rebus delph.*, 89 (lettre impériale) : les concours d'encomiographes semblent avoir été institués vers le début du 1er siècle. — 4, remarques sur *Fouilles* III 4, 86 : — ρείτην doit être la fin de l'ethnique ; sens de « pythique » pour les aulètes.

138. M. Guarducci (n° 28), 105-119 et 155-161 : texte et commentaire des inscriptions des Labyades.

139. K. F. Sokolowski, *Eos* 1938, 3-7 : *Z Dziejow Odbudowy Trzeciej Swiatyni Delfickiej*, tente d'expliquer les mots τοῦ ὀδελοῦ τοῦ δευτέρου qui figurent dans les listes des contributions envoyées pour la reconstruction du temple de Delphes au IVe siècle. D'après lui, « la première offrande de chaque ville s'appelait solennellement l'ἐπαρχή, la suivante (ou les suivantes) ὁ ὀδελὸς ὁ δεύτερος ». Mais alors, comment les cités qui en étaient à leur troisième ou quatrième offrande consentaient-elles à être mises apparemment sur le même plan que celles qui n'en comptaient que deux à leur actif ? Je ne crois donc pas que cette explication doive être préférée à celle d'E. Bourguet, *Fouilles Delphes*, III 5, p. 36-37.

140. G. Klaffenbach, *Klio* 32 (1939), 189-209 : *Zur Geschichte Aetoliens und Delphis im 3 Jahrhundert v. Chr.*, donne un c.-r. détaillé des *Aitoliens à Delphes* de R. Flacelière (cf. *Bull.* 1938, 163). Signalons notamment, au point de vue épigraphique : Kl. maintient à 291 la date du traité aitolo-béotien *IG*, IX², 170 (pp. 192-193) ; à 278-277 la date de l'archonte delphien Hiéron (p. 194) ; — à propos des Sôteria, noter le jugement de Kl. sur l'article de Kahrstedt *Bull.* 1938, 164 (pp. 195-197) ; — p. 199, n. 3, contribution à l'interprétation de *Sylloge*³, 484 ; l. 4, propose τι[μωρίαν ποι]εῖσθαι.

141. L. Robert, *Ét. épigr.* 295, n. 4 : remarque sur la restitution de l'oracle

rendu aux Cyzicéniens (*Sylloge*³, 1158; *BCH* 1935, 92 sq.); il faut plutôt Κυζικηνοῖς ἐπιτετελεκάσι.

142. L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 154-156 : *Théorodoques de Delphes à Chypre*, restitue, *BCH* 1921, p. 4, col. I, l. 2 : Ἄριστος Τ[ιμοδ]ήμου [Χ]ῖος, d'après une inscr. inédite de Karpaseia, signalée par T. B. Mitford (voir ci-après n° 528, p. 22, n. 1) : ce Chiote théarodoque de Delphes dans cette ville de Chypre est l'officier ptolémaïque placé à la tête de la ville; le fait que les théarodoques à Lapethos et Tamassos sont un Gortynien et un Aspendien doit s'expliquer de la même façon.

143. Dans la liste des théarodoques, L. Robert, *Ét. épigr.* 258, n. 3, restitue (p. 8, l. 21) : [ἐγ Κεδρ]ήν[ι], qu'il commentera ailleurs ; — *ibid.*, 213-214, il explique le nom d'un théarodoque sicilien, Παλικίων.

144. E. Cavaignac, *REG* 1938, 282-288 : *La date de l'archontat d'Eukleidas à Delphes*. Remarques sur le synchronisme des calendriers romain et delphique fourni par le texte *Sylloge*³, 826; l'archontat d'Eukleidas serait à fixer en 121-0.

145. G. Daux, *RA* 1938, I, 17, n. 2, revient, à propos du « prétendu faubourg delphique de *Pylaia* », sur l'interprétation du mot Πυλαῖοι dans les dédicaces *BCH* 1896, 721 et *Phil.* 1912, 48, n. 9 : il ne s'agirait pas des habitants de ce faubourg, mais peut-être d'une association de fonctionnaires employés aux Pyles (?).

146. M. Segre, *Cl. Rhodos* IX (1938), *Iscrizioni di Licia*, 206, étudie la construction de *Sylloge*³, 671 B, 11 sqq.: ὁ βασιλεὺς ἀπέσταλκε — σώματα εἰς τὰν ἐπισκευὰν τοῦ θεάτρου καὶ τῶν ἄλλων ἀναθεμάτων καὶ τὰν ἄλλαν χορηγίαν. Les mots τὰν ἄλλαν χορηγίαν ne dépendent pas de εἰς et ne signifient pas « pour d'autres travaux » (G. Daux , mais de ἀπέσταλκε et signifient : « et les autres fournitures » (en dehors de la main-d'œuvre).

146 *bis*. Sur les noms Gaudotos (Pergaménien) et Sisyphos (Alabandien), dans des inscriptions de Delphes (*Sylloge*³, 682 et *SGDI*, 2587), cf. L. Robert, *Ét. épigr.*, 11, n. 1, et 212-213.

147. **Lokride Occidentale.** — L. Robert, *Ét. épigr.* 237-242, retrouve dans la *Mirana* des manuscrits de Pline *HN*, IV 8 la ville de Myania, connue par des inscr. de Delphes, dont il confirme la localisation aux ruines d'Haghia Euthymia.

148. **Thessalie.** *Pharsale.* — Hiller von Gaertringen, *Arch. Eph.* 1938, 57 : *Theräische Studien*, dans la dédicace *Bull.* 1938, 191, propose ἀπάξ[ας] ὁ ἀνπ(ελουργός).

149. *Larisa.* — A. von Blumenthal, *Hermes* 1939, 98-99, étudie, dans l'arbitrage *IG*, IX 2, 521, le mot κελέτρα, le rapproche du verbe κολετρᾶν (Aristoph., *Nub.*, 552) et interprète : pressoir à huile.

150. M. Guarducci (n° 28), 103-104 : on ne peut décider si les groupes énumérés dans *IG*, IX 2, 524, sont des phratries ou des γένη. De même l'interprétation de *IG*, IX 2, 1209, à *Spalauthra* (Magnesia).

151. *Krannon.* — J. Zingerle, *Jahresh.* 30 (1937) *Beiblatt*, 166-167, interprète dans *IG*, IX 2, 461 *b*, l. 35 sqq. (Schwyzer, 578) les lettres αχρουν comme le résultat d'une série de fautes du graveur : pour Κρανουν, haplographie de Κρανούννουν (génitif de l'ethnique). Le cas est, paraît-il, « vollends durchsichtig ».

152. P. A. Clement, *Hesp.* 1939, 200: *A note on the Thessalian cult of Enodia.* Dans *Arch. Delt.* X (1926), 52, n. 4, il restitue [Μιχ]κίουν Θερσάνδρειος [Ἐννο]δίᾳ Φεραίᾳ ὀνέθει[κε], au lieu de [Ἀρτέμιδι Ἐνο]δίᾳ κτλ.

ÉPIRE, ILLYRIE, MACÉDOINE

153. **Épire.** *Dodone.* — D. Evangelidis, Ἠπειρωτικαὶ ἔρευναι : I, Ἀνασκαφὴ τῆς Δωδώνης *1935* : II, Ἀνασκαφὴ παρὰ τὸ Ῥαδοτόβι *1935* (extrait des Ἠπειρωτικὰ Χρονικά, I (1935), Jannina 1935, pp. 192-264). Ces fouilles ont mis au jour une belle série d'une quarantaine d'inscriptions en bronze, un décret, des affranchissements et surtout des questions à l'oracle. — 1. Décret des Molosses en l'honneur de Lagétas, fils de Lagétas, de Phères de Thessalie ; noms de magistrats avec leurs ethniques au génitif : Ὄμφαλος, Γενοαίου, Ὀνοπέρνου, Ἀτιντᾶνος, Ταλεᾶνος. Fin du IVe s. — 2. Affranchissement, IVe s. : parmi les témoins un Ὀρραίτας. Sans doute faut-il lire aussi cet ethnique dans *SGDI*, II, 1366 au lieu de Ὀριάτας. — 3. Affranchissement daté ἔτους δ', ce qui apparaît pour la première fois dans les inscriptions d'Epire ; E. le date de 167 ; l'agonothète est un Κεστρινός ; à l'indication de la date est ajoutée celle du mois : Ἀπελλαῖος, et celle de la fête : τοῖς Νάοις, car la conjecture d'E. est bien probable ; c'est un nom de fête qu'on attend ici (cf. notamment ci-après, n° 279, et *IG*, IX 1, 86 : affranchissement par devant le prêtre d'Isis et Sarapis, daté ἄρχοντος ἐν Ὑαμπόλι —, μηνὸς ὀγδόου, Βουβαστίοις). — 4-8. Fragments d'affranchissements ou de documents incertains. — 9-42 : Questions à l'oracle, dont certaines en alphabet corinthien. Signalons : Εἰρωτᾷ τὸν Δία τὸν Νάϊον καὶ τὴν Διώνην Αἰσχυλῖνος, εἰ μὴ αὐτῶι ἄμενον πλεῖν ἐς Ἀδρίαν ἐς Τισατᾶς. — 10. Περὶ Παμπασίο αὐτοῦ καὶ γενεᾶς καὶ γυναικὸς τίνι θεὸν εὐχόμενος πράσοιμι ἀγαθάν (lire ἀγαθόν ?). — 13. Ἐπικοινῆται Παρμενίδας τῶι Δὶ τῶι Νάῳ καὶ ταῖ Διώναι λῷον καὶ ἄμεινον οἶκοι μένοντι. — 14. Ὀνασίμοι ἄμεινον τὰν γυναῖκα κομίδεσθαι. — 15. Κλεάνορι περὶ γενεᾶς πατροιόχο ἐκ τᾶς νῦν Γόνθας γυναικός. — 23. Τῶι Νάωι καὶ ταῖ Διώναι ἢ μὴ χρήυνται Δωρίωι τῶι ψυχαγωγῶι ; dans un addendum, E. montre qu'il s'agit d'un devin qui évoque les âmes. — 32. Ἔκλεψε Θωπίων τὸ ἀργύριον ; Comme à l'ordinaire, un certain nombre de questions sont relatives au mariage ou à la postérité : n. 15, 18 *B*, 19 (γενεᾶς ἕννεκα παιδός, 22, 27 (πό[τερ]ον ἐμ[οὶ] χρωμένῃ γίνεται αὐτῆι τέκνα), 34, 36, 37 (Γηριότον Δία ἐπερωτῆι περὶ γυναικὸς ἢ βέλτιον λαβόντι), 39 (ἢ ἀτέραν ἄγομει).

154. *Région de Jannina.* — D. Evangelidis (n° 153), 260-264 : Ἀνασκαφὴ παρὰ τὸ Ῥαδοτόβι. A l'endroit où on avait découvert les deux inscriptions *Arch. Eph.* 1914, 239, n. 19 et 20, une fouille a dégagé un temple et deux inscriptions. — La première est un décret du peuple τῶν Ἀτεράργων, renouvelant l'amitié et la proxénie avec les Περγάμιοι, sur une démarche de ces derniers. L. Robert étudiera ces Pergamioi, dont la mention est très intéressante, et reprendra ce décret. Notons aussitôt que, aux lignes 8-9, au lieu de [ἐπικαλ]|ουμένων τὰν ἐξ ἀρχᾶς φιλίαν, il faut : [ἀνανε]|ουμένων. — La seconde est un fragment, peut-être une dédicace, mentionnant les Épirotes et un Kassopaien.

155. **Illyrie.** *Issa.* — L. Robert, *Ét. épigr.*, 209 : remarques sur la dédicace *CIG*, 1837, Κίντος Δρω(πίω)ν[ος], et sur le nom Κίντος.

156. *Salone.* — Mentz, *Arch. Papyr.* XIII (1938), 72-74 : *Die Entzifferung einiger Texte in gr. Tachygraphie*, 5 *Die Grabschrift des Asterios zu Salona.* Sur le relief funéraire *CIL*, III, 8899, le défunt tient un diptyque, où Kubitschek a relevé

onze signes tachygraphiques. M. en suggère une transcription : interdiction de violer la tombe.

157. **Macédoine.** *Beroia.* — L. Robert, *Ét. épigr.*, 95-96, publie l'épitaphe d'un *Spedius* de Nikopolis, φωνασκός (maître de chant et de déclamation).

158. L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 128-132 : *Inscriptions de Beroia,* publie un texte de 260/1 après J.-C. où le dédicant est dit ὑδροσκοπήσας, fonction connue jusqu'ici seulement à Thessalonique : il s'agit sans doute d'un devin pratiquant l'hydromantique. Discussion sur les ères provinciales de la Macédoine : celle de la création de la province et l'ère d'Actium, appelée « ère Auguste », Σεβαστὸν ἔτος. Revient sur le texte *Arch. Delt* II (1916), 148, n. 4 : l. 12-13, il faut écrire καταγγείλαντα καὶ ἀγαγόντα εἰσακτίους ἀγῶνας (pour ἰσακτίους, des concours sur le modèle des Aktia) ; il publie un fragment d'un autre exemplaire de cette inscription, où le même mot est orthographié ἰσακτίους.

Voir n° 11.

159. *Macédoine septentrionale.* — N. Vulić, *Mél. Boisacq*, II 343-345 : *Inscriptions grecques de Macédoine*, publie ou republie quatre affranchissements, consécrations d'esclaves à Artémis Éphésienne ou à la déesse Pasikrata ; les trois premiers avaient été publiés dans les Mémoires de l'Académie de Belgrade (*Bull.* 1936, 369) et ci-après, n° 161. Des corrections seront publiées ailleurs par L. Robert (cf. *Rev. Phil.* 1936, 143, n. 1).

160. N. Vulić, *Archaeologische Karte von Jugoslavien*, feuille *Kavadarci* (Belgrade, 1938) : territoire des villes d'Euristos, Antigoneia et Stenai. Le texte de la carte (23 pp.) donne, classées par villages, toutes les inscriptions, qui sont pour la plupart des épitaphes publiées dans les *Spomenici* de l'Académie de Belgrade (cf. *Bull.* 1934, 231).

161. N. Vulić, *Arch. Karte von Jugoslavien*, feuille *Prilep-Bitolj* (Belgrade, 1937) : territoire des villes d'Herakleia des Lynkestes (près de Bitolj ; V. ne mentionne pas la théorie erronée de Keramopoullos qui situe cette ville à Florina ; cf. *Bull.* 1936, 350, 369), Derriopos (près de Cepigovo), Stuberra (de même), Alkomenai (près de Bela Crkva), des Δοστωνεῖς et des Ἀντανοί. La plupart des inscriptions ont été publiées dans Dimitsas ou dans les publications antérieures de Vulić. Relevons, p. 8, un détail intéressant pour l'histoire moderne des pierres antiques : « les paysans ont l'habitude de les porter à l'église, de crainte qu'autrement elles ne leur portent malheur. » — Signalons quelques détails à ajouter à cette publication. Sur un passage des intéressants textes de fondation de Bela Crkva (p. 11), cf. P. Roussel, *BCH* 1933, 393 (ἰσχαδοκάρυα). — Pp. 15-16, de cet intéressant et très difficile affranchissement il existe une troisième copie dans le *Syllogos de Constantinople.* — P. 17, au lieu de Ἀτροικίῳ, une autre copie, *Arch. Eph.* 1913, 228, donne la lecture certainement meilleure : Ἀγροικίῳ. — P. 30, [χ]αίρετε — P. 32, pour *SEG*, II, 432, cf. *Bull.* 1938, 208. — P. 43 et 45, cf. ci-dessus n° 159. — P. 51, la dédicace à Artémis Éphésienne est restituée dans *REG* 1934, 31, n. 3. — Une inédite, près de Prilep, à la p. 38 : Ἀμμίᾳ τῷ (?) συνβίῳ Ἀσκληπιάδης τόδε σῆμα δύσμορος ὠκυμόρῳ...., [μν]ήμης χάριν αὐτῆς, ἑπτὰ καὶ τριάκοντα ἐτῶν μίτον ἐξανυσάσῃ.

161 *bis.* N. Vulić, *CRAI* 1939, 221-230 : *Deux nouvelles inscriptions grecques de Derriopos.* A Cepigovo, deux longues inscriptions éphébiques. I. Trois listes. *a* : de

l'an 222 (= 74 p. C. n.); Νεικόλαος Ἀπολλοδώρου ὁ γυμνασίαρχος, ἀλείψας ἀπὸ ὥρας δ' ἕως ὥρας ι' ἐξ ὀλκήου (cf. *BCH* 1935, 451) ὁρακτῷ καὶ παραπωλήσας (le mot est très fréquent; cf. *Ét. anat.* 343 et 347, n. 3) τὸν τῆς γυμνασιαρχίας ἐνιαυτὸν ἑπτὰ ἀσσαρίων τὸν ξέστην, πωλουμένου ὑπὸ τῶν ἄλλων ἀσσαρίων δώδεκα (pour de semblables précisions, cf. *ibid.* 343-348), ἀπέταξεν τοὺς ἐφ' ἑαυτῷ γενομένους ἐφήβους, ἐφηβαρχοῦντος Δικαίου τοῦ Πετικίου τοῦ καὶ Ῥούφου. Suivent 69 noms (quelques frères); en tête un πρωτοστάτης; le 15e est Δίκαιος Πετικίου, sans mention spéciale. A la fin, ἀγωνοθετοῦντος Ἀπολλωνίου τοῦ Ποσειδίππου. *b* : de l'an 235 (= 87 p. C. n.); ἀλειφούσης τῆς πόλεως ἐκ τῶν ὑπὸ M. Οὐεττίου Φίλωνος δεδομένων δηναρίων, M. Ἰνστέϊος Γέμελλος ὁ ἐφήβαρχος ἀνέταξεν τοὺς ἐφήβους; la fondation de M. Vettius Philon est déjà connue par d'autres inscriptions; 22 noms, dont un *prôtostatès*; l'un des éphèbes porte l'ethnique Δολιγνεστής, d'autres sont appelés Κομβρεᾶται. *c* : de l'an 255 (= 107 p. C. n.); même formule, l'éphébarque étant Φίλων Παραμόνου, avec l'addition διὰ τῆς τοῦ πατρὸς ἐπιμελείας; 12 noms, Philon étant en tête. — II. *a* : de l'an 222; même formule que dans I *a*, mêmes gymnasiarque, éphébarque et agonothète, mais les éphèbes (environ 70) sont différents. *b* : de l'an 238; même formule que I *b*, l'éphébarque étant Σίμων Φιλίστου. — Ajoutons (observation de G. Klaffenbach) que d'après ces textes on doit corriger dans Laum, *Stiftungen*, n. 36 (= Vulić, n° 161, p. 11) M. Ἰνστέϊος Κασσιανός (et non Μινετέϊος), M. Ἰνστίου Ὁρέστου (et non Μινετίου), M. Ἰνστέϊος Δομέστιχος (et non Μινετέϊος).

162. *Stobi.* — B. Saria, *Das Theater von Stobi*, *Jahrb. Anz.* 1938, 81-148. P. 95, inscriptions indiquant la place des tribus : φυλῆς Μαρτίας, φυλῆς Οὐαλερίας, φυλῆ[ς Μερκ ?]ουρίας. P. 106, dans les bâtiments de la scène, édicule à Némésis, déesse des concours : Θεᾷ Νεμέσει κατ' ἐπιταγὴν Τ. Μέστριος Λόγγος.

163. *Thessalonique.* — L. Robert, *Ét. épigr.*, 53-62, après avoir étudié les Pythia célébrés dans cette ville (*Bull.* 1938, 210), republie deux inscriptions honorifiques pour un M. Αὐρ. Διονύσιος, qualifié de παλαιστής et de παράδοξος (titres transformés par l'éditeur en noms propres).

164. L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 129-130, a revu l'épitaphe d'un ὑδροσκόπος (Heuzey, n. 113) et en rectifie la date (photographie). Voir ci-dessus n° 158.

165. L. Robert, *Ét. épigr.*, 219-221, attribue à Thessalonique une épitaphe du Musée de Constantinople, y fait une correction et signale l'emploi du mot ἐντομίς, pour le tombeau, à Thessalonique.

166. Ad. Wilhelm, *Wien. Stud.*, 56, p. 64, étudie l'épitaphe métrique Mendel, *Cat. Sculpt. C/ple*, III, 934.

167. *Chalcidique.* — L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 133-136 : *Inscriptions de Chalcidique*, retrouve la mention de θρησκευταὶ — [Π]εργάμου ἥρω[ος] dans un texte copié près d'Acanthos par L. Duchesne; cette inscr. pourrait bien venir de la Piérie du Pangée, où une citadelle s'appelait Pergamos. Publie une inscription de sarcophage, avec interdiction funéraire, copiée à l'Athos, à Vatopédi : le patronymique Ἰατροκλέους indique probablement que ce monument fut apporté d'Asie-Mineure ou d'une île de la côte d'Asie. Dans un texte funéraire de Lavra *Ath. Mitt.* 1893, 64, il faut lire ἀτῇ (= αὐτῇ) au lieu de l'inintelligible Ἄγῃ.

168. *Olynthe.* — D. M. Robinson, *Trans. Am.* 69 (1938), 43-76 : *Inscriptions from Macedonia, 1938.* — 1. Inscription en alphabet corinthien avec un nom, Νεμοῦς (fin VIe s. ou début Ve). — 2. Traité d'alliance entre les Χαλκιδεῖς et Grabos, roi

d'Illyrie, connu par le traité d'alliance entre les Athéniens et Ketriporis de Thrace, Lyppeios de Paionie, et Grabos (*IG*, II², 127). R. date le traité de 358-356 ; le texte est très mutilé. — 3-9 : nouvelle série de ventes de maisons datant de la première moitié du IVe s. Elle fait connaître deux noms de mois nouveaux à Olynthe : Ἱππιών (n. 5), connu seulement à Érétrie, et Πανθεών, connu à Naples (n. 6). Le cas du n. 6 est intéressant, le vendeur avait lui-même acheté sa maison de la ville d'Olynthe : τὴν οἰκίαν ἣν ἐπρίατο Φειδίππος παρὰ τῆς πόλεως τῆς Ὀλυνθίων ; l'éditeur se demande pourquoi la maison appartenait à la cité ; ne pourrait-on songer à une maison confisquée ? — 9. L. 4, τῶν εὐμοίρων est suspect. — 10. Tablette d'héliaste avec la lettre E et Ἀριστοφῶν Τιμάνδρου) Φλυεύ[ς]. L'éditeur donne inutilement une bibliographie confuse sur les tablettes d'héliaste ; il ignore là-dessus l'*editio minor* des inscriptions attiques (cf. *Coll. Froehner*, p. 7-11).

169. *Potidée-Kassandreia*. — *Ibidem*, p. 63-64, R. publie deux inscriptions du musée de Thessalonique ; la première a été lue ainsi : ..ταν · Σεκο(ῦ)νδ[ον].. ἀρχι-συναγωγὸ[ν] συντιθεῖς ; la seconde est une épitaphe. — 16. Inscription agonistique : Ὀλύμπια τὰ ἐν Δίωι ἄνδρα[ς] ὁπλίτην. Νέμεα ἀνδρας στάδι[ον]. Βασίλεια στάδιον δίαυλο[ν] ὁπλίτην τεῖ αὐτεῖ (c'est-à-dire, le même jour). L'éditeur écrit βασίλεια, « the Royal Games ». Cette mention est intéressante. Les Basileia nommés dans les inscr. agonistiques sont ordinairement les concours célébrés à Lébadée en l'honneur de Zeus Basileus ; ici, il peut s'agir des Βασίλεια τὰ ἐν Μακεδονίᾳ que fait connaître une inscription, *IG*, II², 3779 (cf. *Rev. arch.*, 1933, II, 135-136, 147 ; Klaffenbach, *Symbolae*, 14-15). — 17-18. Épitaphes d'époque romaine. — 20. Donne la photographie de l'inscription ἥρωι Ἡροπύθωι (cf. Tod, *JHS* 1922, 181). — 21. Stèle avec une tête sculptée et l'inscription Θεόγνητος Ἡραίο (fin Ve s. ou début IVe). — 22-23 : épitaphes.

170. *Haghios-Mamas*. — *Ibidem*, 10*a*-15, inscriptions trouvées à Haghios Mamas et qui proviennent peut-être de Potidée. Le n. 11 est intéressant pour le peuplement athénien de cette région : [Π]ολύξενος [Μ]ειξίο [Σ]ουνιεὺς [Α]εωντίδος (fin du Ve s.). — 12-13. Funéraires, IVe s. — 14. Décret honorifique très mutilé, du IVe s. — 15. Réédite l'inscription Dimitsas, n. 747.

171. *Mende*. — *Ibidem*, n. 24 : épitaphe (IIe ou IIIe s. ap. J.-C.) ; monument élevé à leur enfant par un père et une mère ; l'éditeur, pour le nom de la mère **MYPANΘIN**, propose : Μύρ(α) Ἀνθίν(η) ; mais c'est simplement Μυράνθιν, pour Μυράνθιον.

172. *Polygyros*. — *Ibidem*, n. 25, funéraire.

173. *Plana* (*Assera*?). — *Ibidem*, n. 26, funéraire.

174. *Vrasta*. — *Ibidem*, n. 28, funéraire, avec les noms Ἀγρενεῖνος et Ἀγρενεῖνα.

175. *Galatista*. — *Ibidem*, n. 29, R. republie, avec une photo, l'épitaphe *ABS* 1918-1919, 84. — N. 30. Dédicace : Ἀσκληπιόδωρος Ἱέρωνος Διὶ Ὑψίστῳ. Que signifie : « the Sicilian name Hieron in Macedonia is interesting, but it is already in Dimitsas » ? — N. 31. Dédicace (IIe s. a. C. n.) ; [ὁ δῆμ]ος Δήμητρι, [συν? αρ]χόντων [Μοσ]χίου τοῦ Φιλίνου, [Σω]σιγένου τοῦ Δαμέους, Διονυσίου τοῦ Τράλεως. « Possibly the last line is a reference to the mercenary troops from Trales in Illyria, cf. *BCH* 1935, 427 and references there... As there is an article before Τράλεως it is more likely in our inscription to be the name of the father Τράλις (*IG*, II², 1951, 65 ; 1956, 43) ». La première hypothèse est sans valeur. Τράλις est un nom thrace,

fréquent en composition ; à Beroia Ἀλέξανδρος Τραλίου (*ABS* 27, 315, n. 34 ; cf. Russu (n° 42), *s. v.*). — N. 32, épitaphe, dont le texte est mal établi. Il semble qu'on lise, aux lignes 10-11, τῷ πατρί sur la photo.

176. *Basilika.* — *Ibidem*, n. 33, R. republie, avec une photo, l'épitaphe Dimitsas, n. 786.

177. *Amphipolis.* — L. Robert, *Et. épigr.*, 203-205, dans l'épitaphe ionienne de Ἑκαταίη Κωράβο Σαγγαρίο γυνή (*BCH* 1922, 49-57), étudie le nom Κώραβος et montre qu'il n'est pas macédonien (P. Perdrizet), mais ionien, en rapprochant une inscription de Kolophon.

178. D. M. Robinson (cf. n° 168) a trouvé, près du lion d'Amphipolis, un relief du cavalier thrace avec épitaphe.

179. *Philippes.* — J. Roger, *BCH* 1938, *L'enceinte basse de Philippes*, 37-41 : dédicace à Septime Sévère, Caracalla et Julia Domna ; un sacrifice a été offert par οἱ Πενταπολεῖται, ...οι, Ἀδριανοπολεῖται, [Β]έ[ρ]γαοι (?), Σκιμβέρτιοι, Γαζώριοι.

180. L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 136-150 : *Inscriptions de Philippes publiées par Mertzidès*, montre que la plupart des textes publiés par ce personnage dans son volume de 1897 : Οἱ Φίλιπποι, sont des faux, et il étudie ses procédés, retrouvant plusieurs de ses sources. Le texte n. 14 doit être authentique : ces Ἀντιγόνεις sont originaires d'Antigoneia Psaphara, près de la côte nord-ouest de la Chalcidique, plutôt que de l'Antigoneia du Vardar (étude détaillée sur les différentes Antigoneia de Macédoine). Le n° 9, liste éphébique, contient au moins de nombreuses interpolations.

181. J. Zingerle, *Jahresh.* 30 (1937), *Beiblatt* 132-133 : dans la fondation *BCH* 24, 305 sq., corrige κου[π]ίασιν en ἐς [ἐσ]τίασιν.

182. *Serrai.* — M. Guarducci, *Studi mater.* 1938, 168-172 : *Un rito funerario in una iscrizione della Tracia* commente dans l'inscription *Bull.* 1938, 215 ; les mots ἵνα κρατὴρ γεμισθῇ ἔνπροσθε τᾶς ταφᾶς. Il ne s'agirait point d'une offrande de vin, mais d'eau. — Il semble qu'alors on eût employé un mot tel que λουτήρ, λουτροφόρος, et que κρατήρ indique que le vase était rempli d'eau et de vin.

183. *Drama.* — L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 147, signale que l'épigramme mutilée *Rev. Instr. publ. Belg.* 1898, 333 était déjà publiée intégralement.

184. *Neapolis.* — *AJA*, 1939, 344 : Bakalakis a continué ses fouilles au sanctuaire de la Parthénos et a trouvé un fragment de vase attique à figures noires avec l'inscription : [Τλέσον ho Νεάρ]χο ἐποίεσε[ν]. — Il a fouillé aussi, non loin de Kavalla, une grotte des Nymphes ; sur une base : Νύμφαις ἀνέθηκέ με [ὁ δεῖνα καὶ οἱ] ἑταῖροι, Διοσκουρίδης, Στράτων, Σωσιμένης, Φᾶνις, Σῶσις, Θαλιάρχος, Ἀλκίμαχος, Ἡρογείτων.

185. *Macédoine Orientale.* — D. Detschew, *Jahresh.* 30 (1937), *Beiblatt*, 69-78 : *Kleine Funde aus Bulgarien*, publie quatre épitaphes trouvées dans la région de Sveti Vrač. Trois sont intéressantes pour l'onomastique thrace : n. 4, Ἔτους θκσ' Πανήμου, Βεῖθυς Παραμόνου ἑαυτῷ καὶ Ζαίκᾳ (cf. *SEG*, II, 430) τῇ γυναικεὶ καὶ Πυρουσάλᾳ (nouveau ; cf. Πυρούλας et Σάλας) τῇ θυγατρὶ μνήμης χάριν. — n. 5. Ζίλης Πυρούλα (cf. le masculin Πυρούλας) Κάτου (lat. *Catus*) ἐπὶ τῷ ἀνδρί. — n. 6. Πυρέτη (nouveau) Μητόκου τετελευτηκότι Κοΐντα Δείδου τῷ ἀνδρὶ καὶ ἑαυτῇ ζῶσα. ςqρ'.

186. Voir n° 262.

THRACE, PAYS DANUBIENS ET CÔTE DU PONT-EUXIN

187. *Abdère.* — J. Bousquet, *BCH* 1938, 51-54 : *Inscription d'Abdère.* Le texte est intéressant : Γ. Κάσσιος Σέξτος ἀρχιβουκόλος θεῷ Διονύσῳ καὶ τοῖς συνμύσταις ἐκ τῶν ἰδίων τὸ μάγαρον ἐποίησεν.

188. *Environs d'Abdère.* — G. Bakalakis, *Thrak.* VIII (1937), 15-31 : Παρανέστιοι ἀρχαιότητες, publie une série d'inscriptions trouvées à l'endroit où la Via Egnatia traversait le Nestos. Plusieurs ont été étudiées par L. Robert, *Ét. Epigr.* 192-194 : n. 1, un nouveau gouverneur de Thrace, T. Flavius Sabinus ; — n. 2, épitaphe de la prêtresse d'une association dionysiaque, τῇ ἱερίῃ Βακχίου ; — n. 7, dédicace à Hadrien, Zeus Ephorios, émanant des Ἀδριανεῖς Ἀβδηρεῖται, pour avoir étendu leur territoire jusqu'au Mestos ; — n. 8, document analogue. Autres inscriptions : n. 3, *Heroi Aulonite cultores sub sacerd(ote) Popil(io) Zipa* : rapprochée de *IGR*, I, 832 ; Dessau, 4067 ; — n. 4, sur un entablement, Διογένου ; — n. 5, sur un sarcophage, Δοκιμη ; — n. 6, Κυμητίριον Παύλ(ου) ἐλαχί(στου) πρεσβ(υτέρου), καὶ ζωγράφου ; — n. 7, Ζυκουλησης Τυρελσου στρατηγὸ[ς —] Δι[ο]υζ[έ]νυ τοῖς γονεῦσιν ἐποίη[σεν ou σαν] — Ζυκουλησου στρατηγός.

189. L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 151 : *Inscription du Nestos*, remplace, dans *IGR*, I, 829, τὸν | [Βιστ]όνων εὐεργέτην par τὸν [ἀπὸ προγ]όνων εὐεργέτην.

190. *Pautalia.* — H. U. Instinsky, *Sitz. Berlin* 1938, 418-425 (paru en juillet 1939) : *Ein neuer Meilenstein von Pautalia und zwei Fragen zur Geschichte der Provincia Thracia.* L'auteur, qui prépare le recueil des miliaires dans le *CIL*, publie un miliaire grec, élevé par la ville de Pautalia sous le règne de Sévère Alexandre, étant gouverneur de Thrace Rutilius Pudens Crispinus. Il met en rapport les miliaires élevés sous ce gouverneur avec l'expédition parthique de Sévère Alexandre, et serre de plus près la chronologie des gouvernements de Crispinus et de M. Ulpius Senecio Saturninus. Il étudie les limites des territoires de Pautalia et de Serdica et la difficile question que posent les lieux de trouvaille des miliaires élevés par ces deux cités entre 220 et 240.

191. *Gorna Orechovitza.* — G. Kazarow, *Bull. Inst. Arch. Bulg.* XI 2 (1937), 286-287, n. 6, republie *Rev. Arch.* 1908, II, 54, n. 57 : Θεῷ Ἥρωι Βορκηιθίᾳ Αἴλιος Ποτάμων ὑπὲρ Αὐρηλιανοῦ Φήλεικος Τουετα. ου [χαρι]σ[τήριον].

192. *Philippoupolis.* — C. M. Danoff, *Jahresh.* 30 (1937), *Beiblatt*, 77-84 : *Neue Inschriften aus Bulgarien.* Deux inscriptions agonistiques : la première pour une pancratiaste et lutteur (cf. les corrections de L. Robert, *Ét. anat.* 119, n. 3), la seconde pour un agonothète τῶν πρώτων Πυθίων Κενδρεισίων εἰσελαστικῶν (sur les Kendreiseia, cf. *Rev. Phil.* 1939, 153, avec des corrections, ignorées dans le récent article *Philippopolis* du P. W. (Danoff), à des inscriptions agonistiques de cette ville).

193. G. Kazarow, *Bull. Inst. Arch. Bulg.* XI 2 (1937), 285-286, n. 5 ; relief avec les trois Nymphes, [Ἀγαθ]ῇ τύχῃ. Κ[υρίαις Νύμ]φης εὐχαριστήρ[ιον]. Λ. Οὐλέριος Οὐίκτω(ρ).

194. K. M. Apostolidis, *Thrak.* X (1938), 264-280, complète sa Συλλογὴ ἀρχαίων ἐπιγραφῶν ἀνευρεθεισῶν ἐν Φιλιππουπόλει καὶ περὶ αὐτήν (cf. *Bull.* 1936, 372). Dans l'inscription agonistique ci-dessus, n° 192, 1, combat la restitution [πα]νκρατιασ-

τ[ής] pour écrire absurdement : [Ἐ]νκρατ(ε)ίας πρ[όμαχος μέγας] νεικήσας κτλ.

195. V. Laurent, *Échos* 1938, 1 sqq. : *Une inscription grecque cryptochrétienne de Philippopoli*, publie, avec photographie, une longue (20 lignes) et intéressante inscription chrétienne. Dans l'angle supérieur gauche, les lettres ωπη, isopséphie de Ἰησοῦς, 888 (pour ωπ et l'isopséphie, cf. R. Mouterde, ci-après, n°. 469). Τοῦτον ἐμοὶ Τατιανῷ ἐργοδ[ότῃ] δόμον δώρου χάριν ἐξετέλεσ[εν] ἀγαπὴν ἔχων παρὰ Θ(εο)ῦ Ζώσιμος [ὁ ἀ]δελφὸς Χρυσογόνου, ἧς χάριν ἀντάξιον μισθὸν δώσει Κ(ύριο)ς ὁ μισθ[α]ποδότης. Comme tant de Grecs de Thrace, il était venu d'Asie : ἐξ Ἀσίης δ' ἐξελθὼν πᾶσαν πόλιν περινοστήσας ἦλθον ἐς μητρόπολιν Θρηκῶν Φιλιπόπολιν ἐνθάδε. Plusieurs formules chrétiennes intéressantes : ἐξ Αἰγύπτου δέ με ῥύσας [ὁ Κύριος πᾶσαν] γνώσιν ἔδωκε et λούσας ἐν ἀϊδίοι(ς) ὕδασι Κ(υρίο)υ (le baptème). La fin est obscure. Mention d'un πάπας Ζώσιμος. A deux reprises, entre des phrases, le mot ζῶ, « pieuse aspiration », qui « coupe le récit à la manière d'un refrain et souligne le passage à un autre ordre de faits »; la « note propre de cette épitaphe » est « son insistance à proclamer la vie bienheureuse de l'âme trépassée, insistance sur laquelle l'acclamation ζῶ, scandée par deux fois, jette une nuance de pieuse effusion »; l'éditeur note à ce propos que, « quant à l'insistance particulière avec laquelle il y est parlé de la vie future, bien informée eût été la police qui y eût pu distinguer une note spécifique de la religion prohibée »; il faut ajouter que, dans les épitaphes païennes, il est très fréquent que le mot ζῶ ou ζῶμεν ou ζῇ ou ζῶσιν s'intercale ainsi entre les phrases, ou même dans une phrase qu'il coupe brutalement, ou entre les lignes, comme en tête ou à la fin du texte, pour attester que le ou les personnages nommés sont encore vivants. L'épitaphe chrétienne ne faisait donc que reproduire une formule courante, mais en lui donnant un tout autre sens.

196. M. Apostolidis, *Thrak.* VIII (1937), 106-107, donne une nouvelle lecture de l'épitaphe d'un vicaire de Thrace, Solomon (VIe siècle), étudiée par Danov, *Actes VIe Congrès Byz. Sofia*, I, 389. On trouvera les lectures des deux éditeurs dans l'*Année épigr.* 1938, n. 12 et 138.

197. *Région de Philippoupolis.* —D. Zontschew, *Jahrb. Anz.* 1938, 204-205 : nouvelle borne du territoire de Bendipara : [Κατὰ θεῖαν ἀπόφα]σιν τεθέν[τες ὑπὸ Κ. Ἀτρί]ου Κλονίου [πρεσϐ. Σεϐ.] ἀντιστρ. διὰ Μ[ουκίου] Οὐήρου ὅροι ἀγροῦ Βενδιπάρω[ν].

198. L. Robert, *Ét. épigr.* 223-226, *Une borne de Thrace* : *IGR* I, 709, l. 7, Κορτοκοπίων (soi-disant nom de peuple) est une faute des éditeurs pour χορτοκοπίων, « pâturages »; cette borne des pâturages de la tribu Rhodopeïs a été trouvée en place, dans une prairie marécageuse. — On a, récemment encore, reconnu des racines thraces dans le mot Κορτοκοπίων.

199. Véra Ivanova, *Bull. Inst. Arch. Bulg.* XI 2 (1937), 228-230 : dans les ruines d'une basilique chrétienne à Ilisar (42 km. au N. de Plovdiv) : Θεοῦ δῶρον προσεκομίσθη, τὰς ἐντολὰς τοῦ Θεοῦ τηρήσας, Θεόδωρος τῆς λαμπρᾶς μνήμης, καὶ πρὸς Θεὸν μέλλον ἀναλύειν, ἐπιποθήσας τε τὸ ἀείδιον οἰκητήριον ἐν τῷ σεϐασμίῳ τούτῳ οἴκῳ τοῦ ἁγίου ἐνδόξου πρωτομάρτυρος Στεφάνου, τὴν κατάπαυσιν ἐνθάδε ηὕρατο μηνὶ Ὀκτωϐρίῳ τρίτῃ ἐνδ ικτιῶνος ἑϐδόμη(ς), προαποστίλας καθαρὸν θυμίαμα τὸν ἑαυτοῦ γνήσιον υἱὸν Ἰωάννην πρωτήκτορα ὥστις ἐν τῷ προπυλείῳ τούτο τὴν κατάπαυσιν ἔχει (VIe siècle); reproduit aussi, avec photo, par Apostolidis (n° 194), pp. 268-269, dont nous donnons le texte, vérifié sur la photo. Cf. l'inscription analogue, du même

endroit, Kalinka, *Antike Denkmäler in Bulg.*, n. 364. — *Ibid.*, 231-242, sur un reliquaire en argent. — 236 : sur une croix de bronze, en pointillé : Φιλίππου πρεσβυτέρου.

200. *Ibid.*, 306, fig. 234 : photo de l'inscr. Kalinka n. 365.

201. Ch. M. Danov, *Bull. Inst. arch. Bulg.* XI 2 (1937), 196-206 : *Antike Denkmäler in Bulgarien*. Dans la région *entre Philippoupolis et Traiana Augusta*, n. 2 : Ζήθος πραγματευτὴς Εὐστοχίου Κέλετος Θρᾳκάρχου καὶ Κλ. Ἀντίας Ἀσκληπιοδότης Κυρίᾳ Ἥρᾳ εὐξάμενος ὑπὲρ αὐτῶν τῆς σωτηρίας σὺν ἑαυτῷ βωμὸν σ[ὺν] καγκέλλῳ κατεσκεύασεν ἐκ τῶν ἰδίων. Εὐτυχῶς. — 3 : sur un relief des trois Nymphes, Λ. Σεπτ. Καλπουρνίου Ἀχιλλεὺς Νύμφαις ἁγναῖς, ἐπιμεληθέντος Θεοφίλου. Εὐτυχῶς; cf. Dessau, 3863 : *Nymphis aeternis*. — 4 : sur un autre, Νύμφαις Σωτείραις ὅρον. — Région de Pazardjik (Ouest de Philippoupolis) : n. 5 : Αὐρ. Σάλβις Μουκακένθου βετρανὸς Κυρίῳ Ἀσκληπιῷ εὐχαριστήριον. — 6 : [— Κ]ότυος Ταταζίτη Μουκασήους Διὶ Ζβελσούρδῳ Δόλης (?).

202. *Trajana Augusta*. — M. Apostolidis, *Thrak.* VIII (1937), 69-106 : Συλλογὴ ἀρχαίων ἐπιγραφῶν εὑρεθεισῶν ἐν Τραιανῇ Αὐγούστῃ, νῦν Σταρᾳ Ζαγορᾳ, καὶ περὶ αὐτήν. Reproduit 75 inscriptions, qui sont presque toutes publiées dans Dumont-Homolle, Kalinka, les *IGR*. I, l'*Année épigraphique* ou le *SEG*. Naturellement, dans le n. 11 (*IGR* I, 756), le peuple des Ὑπερπαίονες continue de vivre (cf. Foucart, *BCH* 1882, 184; Dumont-Homolle, p. 499; Tomaschek, *Die alten Thraker* I, 11 : « Einmal noch erscheinen Paionen als Ansiedler auf thrakischem Boden südlich von Haemus, nämlich in Beroë, wohin Traianus Ὑπερπαίονες gezogen hatte »); il faut (L. Robert, *BCH* 1933, 533, n. 1) ἐκ τῶν ὑπερπαιόντων, « sur les excédents ». Dans le n. 18 (*IGR* I, 762), on retrouve les Δίοπλοι (ἀρχιερεὺς Διόπλων) = Διοπόλοι, collège de mystes de Zeus : il s'agit d'un ἀρχ. δι' ὅπλων (H. Seyrig, *BCH* 1928, 389).

203. *Ibid.* X (1938), 280-283, complète ce recueil. Il signale que D. Dimitrov, *Bull. Soc. Histor. Sofia*, XIV-XV (1937), 35-53 (non vidimus) a lu, dans le n. 11, ἐκ τῶν ὑπερπαιόντων; cf. ci-dessus n° 202.

204. *Plotinopolis*. — Kourtidis, *Thrak.* VIII (1937), 190-195, et Bapheidis, *ibid.* 196-210, publient la même inscription, trouvée à Dimotika : Ἀγαθῇ τύχῃ. Τὸν θειότατον καὶ μέγιστον αὐτοκράτορα Μ. Ἰούλιον Φίλιππον Σεβα(στὸν) ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος Πλωτεινοπολειτῶν. Εὐτυχῶς (photographie, p. 198). Confirme l'identification de Plotinopolis (récemment encore C. Patsch, *Der Kampf um den Donauraum unter Domitian und Trajan* (*Sitz. Wien* 217, 1) (1937), 208 écrivait : « wahrscheinlich beim heutigen Dimotika ») devenue au IXe siècle Didymoteichos, selon K., qui a raison. B. tente, longuement et vainement, de supposer que cette pierre a été apportée d'ailleurs et que Didymoteichos a porté ce nom dès le Ve siècle av. J.-C.; les Διδυμοτειχῖται des listes des tributs attiques, qu'il allègue, ne peuvent être localisés à Dimotika, qui est beaucoup trop loin de la mer (cf. maintenant, sur ce dernier point, Meritt (n° 65), 481).

205. Elle est encore publiée par Chr. Drakontidis, *ibid.*, X (1938), 204 sqq., qui est d'accord avec Kourtidis. — N. Stamatiadis, *ibid.* 388-389, revient sur le site précis de Plotinopolis (trouvailles de monnaies de la ville et d'une dédicace Κυρίῳ Ἕβρῳ). K. M. Apostolidis, *ibid.*, 387-388, fait intervenir dans le débat une monnaie mal lue par Sestini.

206. Drakontidis, *ibid.*, 199 sqq., publie une autre inscription de la même ville, complétée par Apostolidis, *ibid.*, 212 : Βασιλεὺς Θρᾳκῶν Κ[ότυς Ῥασκου]|πόρεως Ἡρακλεῖ [Σωτῆρι].

207. Danof, *Bull. Inst. Arch. Bulg.* XI 2 (1937), 306-311, publie des inscriptions de divers endroits de la *Bulgarie*. P. 306 (Orlandovtzi), sur une tête de bélier en terre-cuite, Ἀπολινάρις ἐποίει. — P. 378 (Liliatch), bas-relief funéraire avec inscr. très mutilée. — P. 309 (Vaksevo), relief d'Herakles : Κυρίῳ Ἡρακλῇ Πολειτικὸς Βείθυος εὐχὴν ἀνέθηκα εὐτυχῶς. — P. 310 (Vetren-Dol) : [ἀν]έθηκα εὐτυχῶς Αὐρ. Οὐολκεῖος β(ενε)φ(ικιάριος). — P. 311 (Tcherna Gora), relief des trois Nymphes, Τ. Φλάουιος Αὔλο — ἀνέθ[ηκεν] ; et relief d'Hera (?), — Αὐλουζένεος.

208. L. Robert, *Ét. épigr.*, 157, rétablit, *Jahresh.* 19-20, *Beiblatt*, 49-50, παλαιστρατιώτῃ = *veterano ;* réunit des exemples de ce mot, auxquels il ajoute maintenant une inscription de Maronée (Dumont-Homolle, *Mélanges*, 447, n. 110 *b*, 20) : Τυλλία Πρόκλα παλαιστρατιώτου (edd. : πάλαι στρατιώτου) θυγάτηρ, στρατευομένου τε ἀδελφοῦ.

209. *Périnthe.* — L. Robert, *Ét. épigr.*, 221-222, attribue à cette région l'épitaphe *CIG*, 2043, copiée à Constantinople.

210. *Constantinople.* — L. Robert, *Ét. épigr.*, 219-223, montre que plusieurs épitaphes copiées dans cette ville proviennent de Thessalonique (n° 165), de la région de Périnthe (n° 209), de Rhodes (n° 256).

211. L. Robert, *Rev. Phil.*, 1939, 187-189, montre que la stèle Mendel, *Catal. Sculpt.* III, 977, vient de Chalcédoine et que plusieurs pierres récemment publiées du Musée de Constantinople (*Arch. Anz.*, 1933, 115 sqq.) proviennent de Kyzique et de Tieion.

212. A. M. Schneider, *Byz. Zeitschr.* 36 (1936), 397-398, *Grabinschriften aus Konstantinopel*, publie trois épitaphes byzantines : de Μαρία θυγάτηρ Μαξιμίνου διακόνου, — de Ὀλύμπις ὁ καὶ Πάρδος πιστὸς δοῦλος Θεοῦ, υἱὸς Θεοδώρου καὶ Χριστίνας [χ]ωρίου (ainsi dans *Année Épigr.* 1937, p. 31) Γαριτάφου, — de Πελαγία γαμετὴ Πατρικίου πόλεος Δοκιμίου (sur Dokimion, en Phrygie, cf. *Rev. Phil.* 1934, 267).

213. A. M. Schneider, *Germania* 21 (1937), 175-177 : *Gotengrabsteine aus Konstantinopel*, publie une épitaphe byzantine, encastrée dans la muraille. Ἔνθα κατάκιτε ἡ τῆς μακαρίας μνήμης Οὐλιφρίδα (nom féminin nouveau), γυνὴ εἰχολαρίου (= εἰσχολαρίου = σχολαρίου, soldat de la garde) Θιουδᾶ. — A revu au Musée l'épitaphe Fiebiger, *Denkschr. Wien* 60, 3, n. 278, où il lit : [Ἐν]θάδε κατά[κιτε] Ἀνίλας ὁ τῆ[ς μ]ακαρίας μνήμης διαφέρον ὕκου τῶ(ν) Ἀρεσβίνδου (quartier ou palais) ὑπὸ δεσποτίαν Βαδουαρ[ιου..] καὶ Θεοδόρας τ[ῆς ἐν]δόξου μνήμης, γεν[άμενος] ἰωρ στρατίας ὑπὸ μέρον Ἀρκάδο... Conteste que les nos 86, 88, 92, 94, 97 et 98 de la publication de Fiebiger se rapportent à des Goths (seulement les nos 273-278). Fixe la place du cimetière des *foederati* (de la garde ou de la garnison) à l'Est de la muraille entre les portes Pempton et Romanos.

214. G. Kazarow, *Bull. Inst. Arch. Bulg.* XI 2 (1937), 283-285, publie ou republie avec photos trois inscriptions de la *région d'Ivailovgrad*. — 1. (= *Rev. Arch.* 1911, II, 440, n. 8) : [Κ]υρίῳ Ἡρακλῆι Ἀπολλόδωρος Ῥησκουπό[ρ]εος Βωσαγυρηνὸς ὑπέρ τε αὐ[τοῦ] καὶ τῶν ἰδίων εὐχαριστήρι[ον] ἀνέθηκα. — 2. Relief : au centre, Télesphore, et le serpent au-dessus de lui ; sur les côtés, Asklépios, Hygie et deux petits personnages ; Αὐρ. Μουκάζινις Πύτρου Σωτῆρι Ἀσκληπιῷ ὑπὲρ τῆς θυγατρὸς

Ἐπτησύχεος εὐχαριστήριον ἀνέθηκεν. — 3 (= *Rev. Arch. ibid.* 445, n. 14) : Αἴλιος Φίρμενος φυλαρχήσας εὐχαριστήριον ἀνέθηκεν.

215. *Apollonia.* — C. M. Danoff, *Jahresh.* 30 (1937), *Beiblatt,* 86-94 : *Eine neue Inschrift aus Apollonia Pontica.* Stèle à fronton, avec bouclier ; au-dessous du fronton, un casque et une épée dans son fourreau. Début d'un décret : Ἔδοξε τῇι βουλῇι καὶ τῶι δήμωι · τῶν ἀρχόντων γνώμη · ἐπειδὴ Ἐπιτυγχάνων Μενεκράτους Ταρσεὺς ὁ ἡγούμενος τῶν στρατιωτῶν τῶν ἀπεσταλμένων ὑπὸ βασιλέως Μιθραδάτου Εὐπάτορος ἐπὶ τὴν [σ]υν[μαχίαν?]. Intéressant témoignage sur les entreprises de Mithridate en Thrace (cf. M. Holleaux, *Études,* I, ch. VII). — L'écriture est un bel exemple de cursive, avec *oméga* lunaires au sommet de la ligne.

216. K. M. Apostolidis, *Thrak.* VIII (1937), 310-317 : Ἄγνωστος ἀρχαῖος Θρᾷξ ποιητὴς ἢ φιλόσοφος : lecture plus complète et restitution d'une épigramme *Rev. Arch.* 1911, II, 436, conservée au Musée de Philippopolis.

217. *Ibid.*, X (1938), 283-287, la reproduit, avec six autres inscr. de la région déjà connues. P. 284, n. 65, le texte de la dédicace d'*Anchialos* est mal établi. A. écrit : Αὐρ. Πολυχρόνιος [μετ]ὰ τ[ῆς σ]υμβίου Μουλ[β]ίας τῆς] Γλαύκου φυλῆ[ς τὸν] βωμὸν ἐκ τῶν [ἰδίων εὐφ]ροσύνης [ἕνεκεν]. Nous écririons : μετὰ τῆς συμβίου μου [τῆς δεῖνα] Γλαύκου φυλῇ [τὸν] βωμὸν ἐκ τῶν [ἰδίων ἑ]ροσύνης [ἕνεκεν] ; comme *summa honoraria* pour la prêtresse, il a consacré, avec sa femme, un autel. N'a-t-il pas d'ailleurs paru une autre édition de ce texte ?

218. L. Robert, *Ét. épigr.* 199-200, montre que le nom Κρεσφόντης (Kalinka, 252) s'explique à Apollonia par la colonisation milésienne.

219. *Odessos.* — C. M. Danoff, *Klio,* 31 (1938), 437-439 : *Zur Geschichte des westpontischen* κοινόν, publie une inscription honorifique, avec couronnes, donnant plusieurs noms de peuples, dont Kallatis, Istros, D[ionysopolis]. Il reprend la *vexata quaestio* des villes faisant partie du *koinon* du Pont occidental, de l'Hexapole pontique.

220. C. M. Danoff, *Jahresh.* 30 (1937), *Beiblatt,* 83-86. Épitaphe : Ἀσκληπιάδης Ἀπελλᾶ τοῦ Δημητρίου ἀρχιατρὸς καὶ δημοφίλητος (nouveau) καὶ ἱερεὺς θεοῦ μεγάλου (le dieu Derzelas) καὶ γυμνασίαρχος καὶ ἀριστεὺς (cf. L. Robert, *Istros,* II, 13 ; *Ét. Anat.*, 375, n. 3) καὶ ἡ γυνὴ αὐτοῦ Ἄννι (déjà connu à Odessos par *Ath. Mitt.* X, 320, n. 10) Νεικομήδους χαίρετε.

221. Danov, *Bull. Inst. Arch. Bulg.* XI 2 (1937), 203-206 ; stèle avec banquet funèbre, de Διοσκουρίδης Ἡρακλείδου, avec une épigramme : Ἀρτίγαμος, σώφρων, νέος, ἥπιος, ὦ παροδεῖτα, | ἐξ ἀγαθῶν γονέων, ἦθος ἄμεμπτον ἔχων, | κεῖται νῦν, πάτρῃ πεπο(θη)μένος · ἡ δ' ἀπὸ παστῶν | χηρεύει νύμφη νυμφίο(υ) (lapis : νυμφιον) ἐν θαλάμαις. | Ὦ Φθόν' ἐπαιδέσθητι · καλοὶ θνήσκουσι πρὸ μυρῶν, | τῶν δὲ κακῶν αἰεὶ πένθος ἀποστρέψετε.

222. *Dionysopolis.* — R. Vulpe, *An. Dobrogei* 18 (1937), 221-222 signale un relief avec la dédicace Ἡρακλεῖ Ζουσυρείθᾳ Ἰούλιος Κρήσκης ἀνέθηκεν.

223. *Tomis.* — I. Micu, *An. Dobrogei* 18 (1937), *appendice* (de 47 pp.) reproduit, souvent en majuscules, un certain nombre d'inscr. grecques et latines conservées au Musée de Constanza : *Călăuza vizitatorului in Muzeul regional al Dobrogei, sectiunea arheologică.* Elles viennent presque toutes de Tomis ; la plupart ne sont connues que par la brochure de D. M. Teodorescu, *Monumente inedite din Tomi* (1918) ou par les *An. Dobrogei* des années précédentes. Nous

transcrivons ici et commentons celles qui sont autre chose que des fragments sans intérêt. — N. 18 : mention d'un [Π]οντάρχ[της], de — φιλος Πον[τάρχης]. — N. 37 : fragment de dédicace à Antonin le Pieux. — N. 39 : épitaphe chrétienne ; cf. L. Robert, *Ét. épigr.* 194. — N. 59 : Ποντικὸ[ς --] | ου ζήσας [ἔτη—] | χαῖρε. — N. 61 : stèle avec mains levées : Ἥρωσι χθονίοις. Ἀσκληπιάδης Φλαουίᾳ Ἀκυλίνῃ ζησάσῃ ἔτη ιʹ καὶ Ἰουλίῳ Αὐγουρίνῳ ζήσαντι ἔτη δύω, ἰδίοις τέκνοις, μνήμης χάριν ἀνέστησεν. — N. 62 : double inscription sur un pilier. I. Ἀπόλλωνι Ἀγυεῖ (pour Kallatis, cf. *Bull.* 1938, 236) κατὰ χρη[σ]μόν, ὑπὲρ τῆς τοῦ Αὐτοκράτορος Καίσαρος Μάρ. Αὐρηλί. Ἀντωνίνου Ἀρμενιακοῦ Παρθικοῦ Μ[η]δικοῦ σωτηρίας τε καὶ ν[ί]κης καὶ ὑπὲρ τῆς ὑγίας τε καὶ σωτηρίας τε καὶ εὐετ(η)ρίας (les éditeurs, Teodorescu et Micu, donnent εὐετρίας) τῆς μητροπόλεως Τόμεως. II. [Ἀγαθ]ῇ τύχῃ. [Ἀπ]όλλωνι Ἀγυεῖ κατὰ χρησμόν, ὑπατεύοντος Κατονίου Ουϊνδίκου ΥΠΑΡΧΕΣ | Π Φλ. Θεοδόρου δὶς πον[τάρχου]. Les éditeurs restituent : ὑπαρχ(ήσαντος τῆ)ς Π(ενταπόλεως) Φλ. κτλ. Nous songeons à : ὑπ' ἀρχ(ῆ)ς Π(ροπλίου) Φλ. κτλ. Ce texte, connu déjà par Teodorescu, *loc. cit.*, p. 129, n'est pas utilisé par A. Stein, dans P. W., (1918) *s. v. Macrinius*, 2 (M. Macrinius Avitus Catonius Vindex).

224. N. 160 : Μαρκιανὸς Μαρκιανοῦ, φυλῆς Ἀργαδέων γραμματεύσας, κατεσκεύασα ζῶν καὶ φρονῶν τὴν στήλην. — N. 186 : sur un bas-relief, — ν Στρατοκλεῦς Προυσιεὺς ἀπὸ - - | - πορος, ἐτῶν. — C'était un citoyen, non de Prousa de l'Olympe (Προυσαεύς), mais de Prousias ἀπὸ θαλάσσης (si le monument est antérieur à la résurrection du nom de Kios) ou de Prousias ἀπὸ Ὑπίου (cf. L. Robert, *Ét. anat.* 230, n. 1). Sur le commerce de ces régions de Bithynie avec la côte occidentale de la mer Noire, cf. *Études anatoliennes*, 273, ajouter à ces témoignages les trouvailles sporadiques de monnaies de Tieion à Kallatis (signalées par Sauciuc (n° 235), p. 22) et la présence de bronzes de Tieion au Musée de Cernauti. — N. 208 : épitaphe d'un rétiaire, Argutus ; republiée, avec correction, dans L. Robert, *Les gladiateurs dans l'Orient grec*, n. 45 — N. 226 : Τελαμῶνα ἀνέστησαν Ἰρασταμος (?) καὶ Αδιαγος καὶ Αβραγος (noms analogues à ces deux derniers à Olbia) πατρὶ ἰδίῳ Ἄττα — ρανῳ τετε — οτι — τει.

225. N. 238 : écharde de 14 lignes, appartenant à un décret. — N. 263 : fragment de liste (quelques patronymiques au génitif subsistent presque seuls).

226. Le n. 164, « de provenance inconnue », est restitué ailleurs par L. Robert.

227. *Dobrogea.* — Près de la station de chemin de fer de Palas. *Ibid.*, n. 188 ; épigramme funéraire : Ἑρμογένης ὄνομ' ἦν, καὶ Κυζίκιόν με κίκλησκον intéressant exemple de surnom)\. Ἦρξα πάτρης σεμνῶς ἀγορανομίην τ' ἐτέλεσσα, | καὶ φιλίη πρὸς πάντας ἐτιμήθη ἐπιδόξως· | πεντήκοντ' ἐτεῶν ἐξανύσας βίοτον | κάτθανον ὃ' ὥσπερ ἔχ[ει] πᾶσιν τὸ πεπρωμένον. — N. 189 : fragment d'épigramme. On reconnaît : [— ἐξεύ]χθην ἀλόχῳ πρὶν | — ωσε ὃ' ἀπὸ ταύτης | — ενος δαίμων | — μ' ἐπὶ ξενίην | —Ἀλεξάνδρειαν | | αἳ με κάτεσχον | —[κα]σίγνητοι κανδλ — | — [ἐκ]τέρισαν (et non τ' ἔρισαν) | —ς ἥρωι παρα | —τα θεσ —. Pour les rapports de cette région et d'Alexandrie d'Égypte, cf. *IGR*, I, 604 ; M. Brillant, *Rev. Phil.* 1912, 284-296 ; Teodorescu, *loc. cit.*, n. 17 (un οἰνέμπορος Ἀλεξανδρίας). — N. 199 : fragment d'un sekôma, avec une inscr. mutilée et obscure.

228. *Kallatis.* — Th. Sauciuc-Săveanu a publié dans *Dacia* V-VI (1935-1936) (paru en 1938), un *Cinquième rapport préliminaire* (*1928*), pp. 247-278 et un *Sixième rapport préliminaire* (*1929-1931*), pp. 279-319, sur ses recherches à Kal-

latis. Dans le Cinquième, une quarantaine d'anses d'amphore (de Thasos et avec mention de l'astynome) ; le n. 32 est à lire Νοσσίωνος (sur ces noms, cf. L. Robert, *Études épigr.* 178 ; Νόσσος est connu à Thasos, *IG*, XII 8 ; cf. aussi *Dacia*, II, p. 131) ; — sur un tesson de bol, n. 48, dédicace à Aphrodite ; — un poids en plomb, avec les syllabes Ἀρτε —, et τε(τάρτη). — Dans le Sixième : sur une base incomplète en haut et à g., — ΤΩΚΩ Ἐράτωνος εὐχήν ; — une soixantaine d'anses d'amphore (Thasos, avec noms d'astynomes et incertaines.

229. D'autres anses d'amphores sont publiées par le même dans *Trei capete de figurine si vreo cîteva ansae signatae din Callatis*, *An. Dobrogei*, 18 (1937), pp. 104-111 : une anse de Rhodes, trois de Thasos, sept avec noms d'astynomes.

230 : et dans une brochure, *Die Viergespanne zweier Amphorenhenkelstempel aus dem alten Kallatis* (Cernauti 1938, 14 pp.) : deux anses d'amphores : Ἀστυνόμου Χορηγίωνος Θυαίας et Ἀστυνομοῦντος Χορηγίωνος τοῦ Λεωμέδοντος Μένιτκος (tous ces personnages sont déjà connus), avec, comme emblème, une Victoire conduisant un quadrige.

231. G. Cantacuzino, *Dacia* V-VI : *Nouveaux timbres amphoriques provenant de Callatis*. Non vidimus.

232. — Sauciuc-Săveanu, Εἰσαγωγεῖς *la Kallatis* (6 pp. ; extrait de Mélanges en l'honneur de Ion I. Nistor, Cernăuti 1937), publie, avec photographie, une intéressante inscription : Ἐπὶ βασιλέος Ἀγαθοῦ Δαίμονος, μηνὸς Μαλοφορίου · οἱ εἰσαγωγεῖς οἱ περὶ Ἡρακλέοντα Ἀνδροσθένεος ἀντενέγραψαν τοὺς εἰσαγωγεῖς τοὺς ἐπὶ βασιλέος Ἡραίωνος τοῦ Ἰκεσίου. Le collège des εἰσαγωγεῖς était déjà connu à Kallatis (cf. *Bull.* 1936, 373) ; sur les εἰσαγωγεῖς de Samos, que rapproche l'éditeur, cf. *BCH* 1935, 485-486. Le mois Μαλοφόριος est nouveau à Kallatis, mais connu à Byzance ; il se rattache au culte de Demeter Malophoros à Mégare ; il faut renvoyer à Hanell, *Megarische Studien*, 175-177. Le roi éponyme n'est pas, comme a cru l'éditeur, un mortel, mais le dieu Agathos Daimôn. Il faut l'ajouter à la liste des divinités éponymes dressée par L. Robert (cf. *Bull.* 1938, 44 et 236 ; *Études épigr.* 143, n. 4) ; précisément, dans un décret de Kallatis, *IGR*, I, 656, L. Robert montrait qu'il ne fallait pas [ἐπὶ ἱερέος Ἀ]πόλλωνος Ἀγυέος τοῦ [δεῖνος], mais [ἐπὶ βασιλέος Ἀ]πόλλωνος Ἀγυέος τοῦ [μετὰ τὸν δεῖνα] ; le nouveau texte apporte une confirmation décisive. Cf. nos 279 et 297.

233. L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 151-153 : *Inscriptions de Kallatis*, restitue le mot λιθου[ργ]ό[ς], « marbrier », sur le fragment de cippe *AEMOest.* 14 (1891), 34, n. 81, et complète l'un par l'autre les deux textes *AEMOest.* 35, n. 88 et *SGDI*, 3089, qui nous apprennent notamment l'existence d'un Σαμοθράικιον à Kallatis.

234. Sur la mention d'un καβαλλεῖον dans une inscr. de thiase, cf. L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 175-176.

235. Dans un ouvrage collectif, *L'archéologie en Roumanie* (Bucarest, 1938), Th. Sauciuc-Saveanu consacre 24 pages et 69 planches à *Callatis*. Un certain nombre d'inscriptions inédites sont figurées sur les planches, pas toutes lisibles ; quelques-unes sont transcrites, aux pp. 13 et 17-18, sans restitutions. — Fig. 34 : fragment d'un monument honorifique avec deux couronnes : — σαντα τὰν γερουσίαν. — Fig. 72 : l'inscription des εἰσαγωγεῖς (ici n° 232). — Fig. 74 : Θέων Ποτάμωνος | Ἀλεξανδρεύς. Cf. n° 227. Belle écriture du IIIe s. avec

sigma lunaires. — Fig. 76 : deux distiques du IIe s. a. C. n. Nous lisons sur la photo : Μή τις ἀδάκρυτος παρίτω τόδε σᾶμα νεοῖο ; vs. 4, — υεν ἐξαέτης τέρμα εὕρησε βίου.

236. Fig. 77 : fragment d'inscr. honorifique ; on n'a que la fin des lignes : 1. [Κ]αλλατίδος ; 2, τῶν ἔξοχα ; 3, Σκυλακίου υἱόν ; 4, [δια ?]σημοτάτου ; 5, ἐνδόξως λο — Fig. 78 : Ἀγαθῇ τύ[χῃ] · Βουλὴ δῆμ[ος Κ]αλλατιαν[ῶν —] Ιαρχη —. — Fig. 70 (= Micu (n° 223), n. 217) : sera étudié par J. Robert. — Fig. 80 : grandes lettres de l'époque impériale ; l. 2, nous lisons et restituons : [Ποντά]ρχου τῆς Ἐξ[απόλεως] (cf. *IGR*, I, 632, à Tomis) ; à la l. 3 et dernière, certainement une générosité de [Ἀ]ττικὰς μ[υρίας].

237. Fig. 82 : fragment d'épitaphe. — Fig. 83 : épitaphe hellénistique de Hypoleas (??) Ἡροδότου χρηστός. — Fig. 84 : belle écriture hellénistique ; l. 5, le mois Λυκει[ου] ? — Fig. 85 : sur un bloc : — πυρῶν μεδ[ίμνους —]. — Fig. 88 : fragment de liste.

238. Fig. 92-108 : anses d'amphore.

239. P. 17, signale que dans le décret *Dacia* III-IV, 450 (*Bull.* 1936, 373), il lit maintenant, l. 12 : τὰς δὲ θύρας λαβὼν π[άσ]ας παρὰ τῶν θιασειτᾶν ἐπιστήσει τῷ προθύρῳ.

240. *Histria*. — S. Lambrino, *Arch. Eph.* 1937, 352-362 : *La famille d'Apollon à Histria*. Reprend les dédicaces à Apollon letros et Leto, toutes du Ve siècle ou du début du IVe siècle ; étudie la famille des dédicants et le rapport de ces cultes d'Histria avec ceux de Milet, sa métropole. Publie une épitaphe : Ἱππόλοχος Ἡγησαγόρεω.

241. *Ulmetum*. — C. Daicoviciu, *Epigraphica graeca christiana, Verbul* συναστρέω, dans des Mélanges *Alexandre et Ion I. Lăpedatu* (1936 ?), étudie une intéressante épitaphe chrétienne (*Jahrb.* 1915, *Anz.* 238).

242. *Dacie. Sarmizegetusa*. — Dans une étude sur *Sarmizegetusa* (*Ulpia Traiana*) *in lumina săpăturilor*, C. Daicoviciu, *Anuarul comisiunii monumentelor istorice, sectia pentru Transilvania 1932-1938* (vol. IV), Cluj 1938, publie p. 392, fig 38, une dédicace trouvée au forum : Διὶ Ὑψίστῳ | ἐπηκόῳ | Αἰλ. Ἀπολινά|ριος ἐπίτροπος | καὶ Μάξιμα | εὐχαριστήριον. Profitons-en pour mentionner une dédicace analogue, de même provenance, publiée précédemment par le même savant dans un article *Contributii la syncretismul religios in Sarmizegetusa* (*Anuarul pe anii 1928-1932* de l'Institut d'études classiques de l'Université de Cluj, 1932), p. 85 et fig. 3 : Θεῷ | Ὑψίστῳ ἐ|πηκόῳ | εὐχαριστοῦ|σα ἀνέθη|κ(εν) | Αἰλία Κασσία.

243. *Pannonie*. — Les *Antike Inschriften in Jugoslavien*, I, *Noricum und Pannonia Superior*, par V. Hoffiller et B. Saria (Zagreb, 1938), contiennent très peu d'inscriptions grecques. A *Poetovio*, n. 346, réédition de l'inscription bilingue d'un autel dédié par un procurateur, ἐπίτροπος Σεβ(αστοῦ). — A *Siscia*, n. 525, dédicace inédite sur une tabula ansata de bronze : Γαειανὸς Διογένου (il ne faut pas corriger Διογένους !) ὑπὲρ εὐχῆς ἀνέθετο. N. 526, réédition d'une *tabella defixionis* (absente du recueil d'Audollent), liste de noms grecs et latins ; l. 4-5, on a lu, après un nom : ἐπιτεύξας ἀπόσιμα (= ἀπόσημα). Ce sont en réalité deux noms de femmes ; nous lisons sur la photo : Ἐπίτευξις, Πόσιλλα (= *Pausilla*).

244. *Chersonasos Taurique*. — M. A. Changuin, *Vestnik drevney istorii*, *Revue d'histoire ancienne* (en russe) 3 (1938), 72-87 : *Quelques inscriptions de Chersonèse*

inédites, publie quelques inscriptions peu importantes et mutilées, surtout des épitaphes ou fragments de liste. Signalons : n. 8, épigramme ; au vers 1 l'éditeur écrit : Οἴμμοι ἐγὼ [κ]ότοιο λαχὼν πικρὰ<ν> ἤματα μοιρῶ[ν] ; nous lisons sur la photo βιότοιο et, ensuite, il ne faut rien corriger, mais couper ainsi les mots : πικρὰ νήματα Μοιρῶν ; — n. 10, B : Δε[λ]φὸς Στρατονείκου ἀγορανομήσας καὶ ἄρξας τὴν πρώτην ἀρχὴν. ζήσας κοσμίως ἔτη.. κεῖμαι ἐνθάδε σεμνὸς ἀνὴρ πάσης ἀρετῆς κὲ δόξης ἐπ[αι]νούμενος]. Χαίρετε παροδεῖτ[αι]. — n. 11 ; très mutilé : - καθ' ὃ καὶ ε - ἄνω τόποις οἷς ἥλιον ἀ[νατέλλοντα] - - ν ἔσπλουν πρ - - Καῖσαρ Ὀνόρι[ος] - ν καὶ Χερσονη[σ -] - - πάλαι καὶ Θε[οδόσιος?]. — n. 13 : sur une croix : Φ(ῶ)ς Χ(ριστοῦ) φ(ωτίζει) [πάντας], et, à côté : Φεῦγε, ζῆλ[ε], Χ(ριστός) σε δηόχ[ει] (= διώκει). — n. 14 : inscription votive chrétienne.

245. Dans l'inscription agonistique *Ios PE*², I, 433, L. Robert, *Ét. épigr.*, 22, restitue [ἐνί]κω[ν], au lieu de κω[μωιδούς?].

246. *Panticapée*. — E. Bikerman, *Journal of the Warburg Institute*, II (1938), 368-374 : *The Orphic blessing*, reprend et commente une intéressante épitaphe métrique publiée en 1934 dans un recueil russe : Οὐ λόγον ἀλλὰ βίον σοφίης ἐτυπώσαο δόξαν, | αὐτοδαὴς ἱερῶν γινόμενος κριμάτων. | Εὖδων οὖν, Ἑκαταῖε, μεσόχρονος, ἴσθ' ὅτι θᾶσσον | κύκλον ἀνιερῶν ἐξέφυγες καμάτων.

ILES DE L'AIGÉE

247. **Délos**. — J. Coupry, *BCH* 1937, 364-379 : *Études d'épigraphie délienne*, I, republie, après révision de la pierre, un compte rendu de gestion de l'administration sacrée à Délos, de 410/409 (Michel, 570) et en publie un autre datant de 407, inédit. Restituant, l. 5, [ἐ]π[ίσκ]οποι ou [ἐ]π[ίτρ]οποι Δηλίων, C. étudie le rôle de ces magistrats indigènes dont le nom est inscrit à côté de celui des Amphiktyons athéniens en tête du document. — *Idem*, *ibid.* 1938, 85-96, *Études d'épigraphie délienne*, II, critique les restitutions que Durrbach avait données pour un compte-rendu de gestion amphictyonique (*BCH* 1911, 5, n. 1) et propose les siennes.

247 *bis*. W. Otto (n° 535), pp. 62, n. 2, 101-102, 220-221, traite de plusieurs inscriptions relatives aux Lagides, notamment *OGI*, 135, 144 ; *Inscr. Délos*, 1526, 1529-1531.

248. L. Robert, *Ét. épigr.* 29, n. 4 : remarques sur l'épigramme agonistique *Inscr. Délos*, 2552.

249. **Rhodes**. — M. Segre, *Bull. Alexandrie* 1938, 3-7, *Epigraphica*, II, publie une dédicace rhodienne qui confirme que le nombre des prytanes est de 5 et qui a exactement la forme de la dédicace d'Abu Mandur, près de Rosette, publiée par G. Botti. *Ann. Ant.*, 1901, p. 191, dont Wilamowitz avait reconnu l'origine rhodienne. S. identifie un des prytanes de cette pierre errante, Μιχύλιος Εὐέλθωνος, avec un hiérope de Kamiros connu par *Cl. Rhodos*, VI-VII (1933), p. 401, n. 29.

250. Ch. Blinkenberg, *Bull. Copenhague*, 1938, 26 pp. : *Deux documents chronologiques rhodiens*, étudie deux listes de fonctionnaires religieux rhodiens : I, prêtres annuels d'Apollon Erethimios (*A*, *Sylloge*³ 724 ; *B*, *AM*, 1917, p. 183) ; II, Maiuri, *Annuario*, VIII-IX (1929), p. 315-320, n. 2, où B. voit une liste de

prophètes; il restitue en tête de l'inscription Π[ροφῆται]. Les remarques de B. concernent la chronologie des documents et les fêtes qui y sont mentionnées. Par des rapprochements avec d'autres inscriptions rhodiennes déjà connues ou inédites, B. établit que II est antérieure à I; que la deuxième moitié de II est contemporaine de *IG*, XII 1, 46 qu'on peut dater de 68 av. J.-C. Dans son exposé, B. rectifie la datation de quelques inscriptions rhodiennes connues ou propose des restitutions. — *Ibidem*, p. 27-28, J. Benediktsson donne une note additionnelle sur la date de *IG*, XII 1, 46.

251. Ch. Blinkenberg, Δράγμα *Martino P. Nilsson dedicatum* (1939), 96-113 : *Règlements de sacrifices rhodiens*, groupe les documents religieux d'une certaine catégorie; certains étaient connus : *Archiv Relig.* 32, 87, n. 5; *Leges Sacrae*, I, n. 24; n. 23; II, n. 149; *Annuario* I, p. 367; *Cl. Rhodos* VI-VII, 385, n. 3; quelques-uns sont inédits : 1. Ἅγνιν[θιο]υ ἑνδεκάται Διὶ Ἀμαλῶ[ι] καρπος ἑξάμην[ος]. Θύει ἱαροθύτας Αἰγήλιος· γυναιξὶ ὀκ ὅσια. — 2. [Σμ]ινθίου ἑβδό[μαι ἱσ]ταμένου Δ[αμά-τερσι ou Δάματρι ὅις κ]αὶ ὗς κύου[σαι· θύει ἱ]εροθύτα[ς - - -]. — 3. Bl. propose avec hésitation le texte suivant : [Σμινθίου ὀ]ωδεκ[άται Δάματρι ὗς] κυεῦ[σα· θύει ἱε]ροθύτα[ς]. — 8. Ποντωρέων. Ἀρταμιτίου ἰκάδι Ἀρτέμει ἐς Φαγὰς αἶγα καῖτα ἐφίερος· θύει ἱέρεια.

252. J. Zingerle, *Kleinasiatische Kultsatzungen*, *Jahresh.* 31 (1939), *Beiblatt* 157-160, s'attaque à son tour au texte désespéré *Leges Sacrae*, 149 (ici, n° 251, n. 7), connu par une copie de Ross. Seule est séduisante la correction de ΑΓΣΤΕΙ en διετῆ; tout le reste est aussi peu satisfaisant que les restitutions précédentes (Hiller von Gaertringen, Kaibel, Crönert); Z. écrit : Ἀλίωι ἔριφον λευκὸν ἢ πυρρὸν (διε)τ(ῆ) κα(ὶ) ἄρχουν (θε)ᾶι (qui serait Athana Polias) · θύεται πα<τ>ρ' ἐ<ω>νιαυτόν.

253. M. Guarducci (n° 28), 133-136 et 161-162, commente la liste des συνομαί et des πάτραι de Kamiros, *IG*, XII 1, 695, et publie un fragment analogue, copié à Kamiros par L. Pernier en 1913 : ..νι-, Κρητιν[άδαι], Κλονιά[δαι], Τρυη[δ[αι], [Ἀ]νδρ-.

254. J. Zingerle, *Jahresh.* 30 (1937), 166, suggère que dans l'épitaphe *IG*, XII 1, 290, l'ethnique Νάσσιος peut n'être pas celui d'une ville carienne inconnue, mais celui de Naxos (cf. Βρυασσις-Βρυαξις). — Mais une autre épitaphe de Rhodes donne le même ethnique sous la forme Νάσιος (*BCH* 1910, 243, n. 10).

255. L. Robert, *Ét. épigr.*, 264 explique l'ethnique (Maiuri, n. 97) Νεαπολίτας τᾶς ἀπὸ Φρυγίας.

256. L. Robert, *Ét. épigr.*, 222, classe à Rhodes une épitaphe conservée autrefois à Constantinople : Ἀρτεμιδωρος ἐγγενής.

257. **Lesbos.** — J. Zingerle, *Jahresh.* 30 (1937), *Beiblatt*, 167-168 reconnaît justement dans *IG*, XII 2, 442 l'ethnique (Ἀ)ζανείτης (d'Azanoi ou Aizanoi en Phrygie).

258. G. Klaffenbach, *Kuhn's Zeitschr.* 1938, 258-260 : *Eine vermeintliche äolische Wortform.* Dans l'inscription funéraire publiée par P. N. Papageorgiou, *Unedierte Inschriften von Mytilene*, p. 8, n. 19, l. 1 : Ἀδα Δαμοκέρτη ὖα, il faut voir dans υα non pas un équivalent de υἱόν, mais de υἱά, υἱή. Kl. cite à l'appui de cette interprétation une inscr. d'Égypte, Preisigke, *Sammelbuch*, n. 101, Τερεῦς Θορταῖς υἱή, et il date le texte de Mytilène de l'époque impériale.

259. **Thera.** — Hiller von Gaertringen, *Arch. Eph.* 1938, 48-60, *Theräische Studien*. Observations topographiques à propos de *IG*, XII 3, 1324 et 452.

260. **Anaphe.** — G. Daux, *BCH* 1937, 439-440, *L'asylie d'Anaphé*. Addendum à son précédent article sur *IG*, XII 3, 254 (*Bull.* 1936, 375); signale une restitution d'Ad. Wilhelm qui lui avait échappé et l'approuve.

261. **Nisyros.** — L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 185 : la dédicace des Isthmiôtai *IGR*, IV, 1733, a été apportée de Kos, où elle avait été copiée (*IGR*, IV, 1107).

262. **Kos.** — M. Segre, *Cl. Rhodos* IX, 151-178 : *La legge ateniese sull' unificazione della moneta*, publie un fragment trouvé à Kos d'un nouvel exemplaire de la loi athénienne sur les monnaies, poids et mesures dans les villes de la confédération, donne de nouvelles restitutions de l'exemplaire d'Aphytis (*Bull.* 1936, 370), et une reconstitution du texte tel que nous le font connaître les fragments trouvés dans diverses villes; il expose les raisons qui le déterminent à dater ce texte de 449.

262 *bis*. M. Segre, *Riv. Ist. Arch.* VI (1938), 191-198 : *Due leggi sacre dell' Asclepieio di Coo*. I, concerne les fontaines de l'Asklepieion (IVe s.) ; les dévots des Nymphes ne peuvent jeter dans les fontaines de gâteaux sacrés ni d'autres offrandes; ils ne peuvent leur sacrifier que sur les autels. Φίλιστος Αἰσχίνα εἶπε · ὅσσοι κα θύωντι ἐν τῶι ἱερῶι τοῦ Ἀσκλαπιοῦ ταῖς Νύμφαις, θυόντω ἐπὶ τῶν βωμῶν · εἰς δὲ τὰς κράνας τὰς ἐν τῶι ἱερῶι μὴ ἐξέστω μηδενὶ πέμμα μηθὲν ἐνβάλλειν μηδὲ ἄλλο μηθὲν εἰ δέ τίς κα ἐνβάλῃι, καθαράτω τὸ ἱερὸν τᾶν Νυνφᾶν ὡς νομίζεται. Commentaire sur les rapports d'Asklepios et des Nymphes, sur le culte des Nymphes à Kos et sur la pratique interdite ici. Publie un petit fragment de règlement religieux mentionnant les Nymphes. — II. Fragment nouveau d'une loi proposée par le même Philistos, relative aux cyprès.

263. M. Segre, *Riv. Fil.* 1938, 253-263 : *Due lettere di Silla*, publie deux lettres de Sylla gravées sur une stèle opisthographe *A* : lettre aux magistrats, au conseil et au peuple de Kos pour annoncer qu'il a permis à Alexandros de Laodicée, cithariste, d'ériger à Kos une stèle où seront gravés les privilèges qu'il a accordés aux Technites dont Alexandre est l'ambassadeur; *B* : lettre aux Technites (τὸ κοινὸν τῶν περὶ τὸν Διό[ν]υσον τεχνιτῶν τῶν ἐπὶ Ἰωνίας καὶ Ἑλλησπόντου [καὶ τ]ῶν περὶ τὸν Καθηγεμόνα Διόνυσον) où sont énumérés les privilèges (confirmés par un senatus-consulte) : exemption de toute liturgie, en particulier de l'ἐπισταθμεία et de la προχή (S. étudie le sens de ces termes). L. 5-6, au lieu de la restitution καταλο[γῆς] τοῦ Διονύσου καὶ τῶν Μουσῶν, il faut : καταλο[γῇ] τ. Δ. καὶ τ. Μ. : « pour honorer Dionysos et les Muses »; ce datif se relie ainsi très bien à καὶ τῆς πο[λι]τείας ὑμῶν χάριτι S. date la lettre aux Technites de peu après 84, époque où Sylla avait imposé de lourdes contributions à la province d'Asie, et la lettre à Kos, écrite par Sylla δικτάτωρ, de 81.

264. *Ibidem*, p. 263, n. 2, M. Segre a revu sur la pierre le décret Maiuri, *Nuova Silloge*, n. 439 ; sa révision confirme la restitution de L. Robert, *BCH* 1933, 198 sq.; c'était bien un décret des Technites [τῶν ἐπὶ Ἰωνίας καὶ] Ἑλλησ[πόντου].

265. M. Segre (n° 270), p. 50 : dans un petit temple près du théâtre d'Isthmos Ζώπυρος Εὐφιλήτου ἀρχεύσας ὑπὲρ Ἰσθμιωτᾶν καὶ τῶν ἄλλων πολιτᾶν Ὁμονοίαι. — Cf. n° 277.

266 L. Robert, *Ét. épigr.*, 23 : sur l'inscription d'un encomiographe vainqueur dans de nombreux concours.

267. L. Robert, *Ét. épigr.*, 214-217 : le nom Εὐμηλιόδωρος (Maiuri, 492) atteste l'existence à Cos de l'*épiklésis* divine Eumélios, portée sans doute par Hermès.

268. L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 163-165, montre que le fragment Maiuri, 438, appartient à un décret en l'honneur d'un médecin de Cos, décret rendu par Halicarnasse ; cf. *Inscr. of Cos*, 13.

269. L. Robert, *ibid.*, 185-186, publie un poids de la collection Frœhner : Νικόμαχος Ἰσθμιώταις : ce doit être un cadeau fait par Nicomachos, sans doute en qualité d'agoranome, au dème d'Isthmos.

269 *bis*. Milton Giffler, *AJA* 1939, 445-446 : *The calender of Cos*. Dans ce calendrier, établi par Herzog, G. intervertit la place assignée aux mois Artamitios et Hyakinthios ; Hyakinthios prend la troisième place, en novembre, et Artamitios la septième, en mars. Les arguments de G. semblent bons. Ne vont-ils pas être soutenus par les nouveaux documents (cf. M. Segre, *Riv. Fil.* 1933, 371, n. 1) ?

270. **Kalymna.** — M. Segre, *Epigraphica*, I (1938), p. 9-16 : *Il processo tra i Calimnii e i figli di Diagora di Coo*, publie un décret intéressant qui apporte des précisions sur la date de *Sylloge*³, 953 (jugement de Knide en faveur de Kalymna). Ce décret accorde le droit de cité à l'avocat milésien Ἑκατώνυμος Πρυτάνιος qui avait plaidé pour Kalymna et dont les mérites sont ainsi exprimés (l. 4-19) : καὶ νῦν φευγόντων ἁμῶν δίκαν ὑπὸ τῶν Διαγόρα παίδων καὶ Φιλίνου, κινδυνευόντων περὶ τᾶς πατρίδος, παραγενόμενος μετάπεμπτος τάν τε λο[ι]πὰν εὔνοιαν π[αρεῖχε πρὸ]ς τὸν δᾶμον, συ[ν]αγό[ρος δὲ τῶι δάμω]ι καταστα θεὶς ἐπὶ [τὸ δ]ικαστήριον [τὸ ἀ]ποδειχθὲν [ἁ]μῖν ὑπὸ Κν[ιδ]ίω[ν καὶ κα]τὰ τὸ βασιλέως [πρόστ]αγμα Δαματρί[ου], ὑπέρ τε τῶν δικ[αίω]ν διελέγετο τὰ ἐγκλήματα λύ[ωνι τὰ ἐπιφερόμενα, καὶ ἐκώλυσε συ]κοφα]ντ[ίσ]αι τὰν π[ό]λιν, συμπείσας τὸ Κνιδίων δικαστήριον τὰ δίκαια [π]άν[τα, συν]σταθεὶς μετ' ἀμέων ἐπὶ τ[οὺ]ς τᾶς πατρίδος ἐναντίους La mention, aux l. 11-12, du roi Démétrios permet de dater avec certitude ce décret et *Sylloge*³ 953 de la fin du IVe s. ou du début du IIIe (mais les précisions que donne l'auteur tiennent à une interprétation erronée de διάγραμμα). Le Φιλῖνος Διοκλεῦς de Kos, tuteur des fils de Diagoras et avocat de la partie adverse, est donc le père du Διοκλῆς Φιλίνου qui propose en 278 le décret *Sylloge*³, 398, et non son fils. S. publie en même temps des inscr. mentionnant les deux avocats de Kalymna qui avaient plaidé avec Ekatônymos Remarques sur les rapports de Kalymna et de Kos ; allusion à un important décret encore inédit trouvé par Herzog à l'Asclépieion de Kos, relatif à l'ἀποκατάστασις τᾶς ὁμοπολιτείας et daté par Herzog du début du IIIe s.

271. Dans *Sylloge*³, 953 (cf. ici n° 270), l. 60, Ad. Wilhelm, *Anat. Studies Buckler*, 361-362, suppose que les πέμπται, impôts d'un cinquième, sont, comme à Kolophon (cf. n° 334), perçus sur le poisson.

272. M. Segre, *Memorie pubblicate a cura dell' Istituto storico-archeologico F. E. R. T. e della r. deputazione di storia patria per Rodi*, III (1938), 33-55 : *Relazione preliminare sulla prima campagna di scavo nell' isola di Calino agosto-novembre 1937*). Publie, avec d'excellentes photos (Pl. 29 à 38), une partie des riches résultats de ses fouilles au sanctuaire d'Apollon, qui ont livré une centaine d'inscriptions. En attendant le Corpus de Kalymna, S. publie les documents les plus importants. P. 37 : fragment d'autel : Διονύσου- - Ποσειδῶνος. — Fragment de dédicace Δάματρι καὶ Κόρηι. — Décret pour Μοσχίων Μοιρίχου de Thera, qui a

rendu service τοῖς τεταγμένοις τῶν πολιτᾶν ἐν Μώγλοις (vers 280); Μῶγλοι ou Μῶγλα était peut-être a Thera. Le nouveau citoyen ἔλαχε φυλᾶς Περφιδᾶν, δάμου Ποθαίων. On connaissait les tribus des Κυδρηλεῖοι, Θευγενίδαι, Ἱππασίδαι, seulement dans les documents de Kalymna indépendante ; au IIe s. Kos a introduit les tribus doriennes. S. donne des indications sur la localisation des dèmes de l'époque indépendante (dèmes des Ποθαίων a Pothaia. Ἀμφιπετρᾶν. Περαιώτα. Σκαλιωδᾶν (à Skalia). Μέσου) et de l'époque koinè (Pothaia, Panormos vers Brosta-Mirtiès, Ὄρκατος dans la vallée de Vathi).

273. P. 39, un décret pour des juges d'Iasos (deux autres ont été trouvés, d'une quarantaine de lignes ; le petit fragment *GIBM*, 262 en fait partie. Trois des cinq juges avaient déjà le droit de cité par leurs ancêtres Vers 220.

274. P. 41, un nouveau fragment de la dédicace de la scène qui donne : [Ἀρα τόκριτος Ἀριστια τὰν σκανὰ]ν καὶ τὸ προσκήνιον στι[ε]φανα[φ]ορήσας Ἀπόλλ[ωνι Δαλίωι]. Cf. *SGDI*, 3369. — P. 42, dédicace du théâtre lui-même par la femme d'Aratokritos : Εὐτελιστράτη Ἀρατίωνος, γυνὰ δὲ Ἀρατοκρίτου, ἀνέθηκε τὸ θέατρον Ἀπόλλωνι Δαλίωι καὶ τῶι δάμωι. Vers la fin du IIIe s.

275. P. 43, série de bases de statues (élevées par les parents), avec inscr. en prose ou épigrammes (IVe-IIIe s.) ; plusieurs portent Πόπλιος Σερουίλιος Ποπλίου υἱὸς Ἰσαυρικὸς ἀνθύπατος Ἀπόλλωνι Καλυμνίῳ ἀποκατέστησεν ou bien Μάνιος Λατερήνσιος Λευκίου υἱὸς στρατηγὸς ἐξ συγκλήτου δόγματος ἀποκατέστησε (préteur en 51 a. C. n.), et une fois les deux ensemble. Il s'agit, non d'une restauration après dévastation par Mithridate, mais de restitutions de statues enlevées par quelque gouverneur.

276. P. 48, inscr. honorifique pour un personnage de la même famille que Paton-Ilicks. n. 61. Revision de *SGDI*, 3597 (de Kos).

277. P. 49, Ὁμονοίας Καλυμνίων καὶ Ἰσθμιωτᾶν. Cf. n° 265.

278. P. 50. Sur une architrave : [Γαίωι Καίσαρι Γερμανι]κῶι (Caligula, et non Germanicus) καὶ Ἀπόλλωνι Δαλίωι Κρησίωι — [ὁ δ]ᾶμος ἐκ τῶν τοῦ θεοῦ προσόδων. Cf. *GIBM*, 301 : ὁ δᾶμος ὁ Καλυμνίων συνκαθιέρωσε Ἀπόλλωνι Δαλίωι Καλύμνας μεδέοντι Γαίον Καίσαρα Γερμανικὸν εὐσεβ[είας ἕνεκα] (et non Εὐσεβ[ῆ]). S. explique justement συγκαθιεροῦν.

279. P. 52, publie quatre affranchissements sur une série de 42 (Ier-IIe s. p. C. n.). Discussion sur les éponymes : des documents sont datés tantôt par le « monarque » (de Kos), tantôt par le « stéphanéphore » (de Kalymna). Relève cette formule : ἐπὶ μο[νάρχου] τοῦ Ἀσκληπιοῦ, στεφανηφόρου δὲ Κενέου. Apollon Kalymnien apparaît comme monarque (cf. n° 232). — Un affranchissement a été fait ἐν Πανόρμωι, τῆι θυσίαι τοῦ Διός, Ἡσα[ί][οις?], ce qui confirme que les mentions Μοναρχίοις et τοῖς ἐπὶ Ποσειδῶι dans *JHS*, II, 362, sont bien celles de fêtes (cf. ci dessus, n° 153). Parmi les clauses juridiques intéressantes, relevons : μετὰ δὲ τὴν τελευτὴν αὐτῶν θρέψει (le θρεπτός affranchi Isodotos) τοῖς τέκνοις αὐτῆς Δωράδι καὶ Ὀνησίμηι ἑκάστωι θρεμμάτιον ἄρρεν, ἢ δώσει ἀνὰ δην(άρια) ν' · καρπώσει δὲ καὶ τοῖς κατοιχομένοις τέκνοις μου Νεικηφόρωι καὶ Σωγένει μετὰ τὸν θάνατόν μου γ' τοῦ ἐνιαυτοῦ ὡς ἂν δύνηται. et ces indications sur la condition de l'affranchi : p. 53, ἀφίκσιν Θευδωρίς. Φιλίστρατος κτλ. Δαμᾶν ἐλεύθερον καὶ μηδενὸς ἀπελεύθερον ; p. 54, μετὰ δὲ τὴν μεταλλαγὴν αὐτῆς, ἔσται αὐτεξούσιος, ἀνεπίληπτος πάσης ἀπελευθερωτικῆς ἀγωγῆς διὰ τό με αὐτὸ (la κοράσιον affranchie) ἐπὶ ταύτῃ αἱρέσει

εἰληφέναι · χρηματιεῖ δὲ Ἀφροδεισία Νεικομάχου τοῦ Φιλωνίδα (cette dernière indication est à rapprocher des documents thessaliens).

280. *Ibid.*, 35-36, à *Panormos*, sur le pavement de mosaïque d'une église chrétienne : Κύριε βοήθι τῷ δ(ού)λῳ Ἀνατολίῳ τῷ κτίσαντι τὸν ἅγιον Ἰωάννην. Ἀμήν. — De là provient notre n° 270.

281. **Tenos.** — Ad. Wilhelm, *Anz. Wien* 1937, 52-53 (cf. n° 38) : conjectures sur le décret *IG*, XII 5, 845.

282. M. Guarducci, *Riv. Fil.* 1939, 28-29 : lecture définitive du nom du proxène Hierapytnien *IG*, XII 5, 840 (cf. *Bull.* 1938, 286) : Ἀμφέρωνι (au datif). Ἀμφέρων est attesté par un texte de Hierapytna.

283. **Syros.** — Ad. Wilhelm, *Wien. Stud.* 56, pp. 81-83, corrige une épigramme funéraire publiée par W. Peek, *Arch. Eph.* 1931, 114, n. 10 Au vers 3, au lieu de ἀλκύονος μογερῆς πλείονα ἔκλυσε γυνή, où γυνή ne peut se comprendre, corrige : γόον. Explique le mot nouveau ζυγία ou ζυγεία au vers 5.

284. **Paros.** — J. Zingerle, *Jahresh.* 31 (1939), *Beiblatt* 153-154 : dans la loi sacrée *IG*, XII 5, 126, au lieu de [ἐν τῶι οἰκήματι τῶι] ζεφυρίωι μὴ κάειν πῦρ, restitue [ἅμα πνεύματι] ζεφυρίωι, d'après Iliade : ἅμα πνοιῇ Ζεφύροιο.

285. **Chios.** — L. Robert, *Ét. épigr.* 118-126, reproduit et augmente son étude du *BCH* 1935, 453 sqq. sur une liste d'esclaves (cf. *Bull.* 1938, 296) ; il reconnaît un morceau de cette liste dans un fragment publié par D. Evangelidis, *Arch. Delt.* XI, *par.* p. 25, n. 3.

286. *Id.*, *ibid.*, 126-128, rapproche deux fragments publiés dans *Athena*, 1908 et 1916, qui donnent une inscr. complète : base d'un pugiliste vainqueur dans divers concours (notamment les Theophania).

287. *Id.*, *ibid.*, 128-150 : *Inscr. de Chios du* 1er *siècle de notre ère*, réunit six fragments (notamment *IGR*, IV, 946 et 938 a ; Evangelidis, *Arch. Delt.* XI. *par.* p. 25, n. 6 et 5) appartenant à trois décrets pour Claudia Metrodora, évergète de Chios qui avait notamment fait construire des thermes, et qui est la stéphanéphore de la dédicace *BCH* 1933, 534-5. R. propose, pour tous ces textes, de nombreux compléments nouveaux. Il reconnaît dans le roi nommé en tête du fragment *IGR* IV, 946, Antiochos IV de Commagène, qui devait être alors stéphanéphore de Chios. Il publie, p. 140, un fragment relatif au versement de la *summa honoraria* par un stéphanéphore, et montre que le texte *IGR* IV, 954 mentionnait un don du même Antiochos de Commagène, qui fut stéphanéphore éponyme à Chios.

288. **Samos.** — L. Robert, *Ét. épigr.*, 113-118, publie une liste de quinze noms, du IIIe s., intéressante pour la composition de la garnison lagide de Samos (remarquer les Crétois, les Grecs de la Grèce centrale et un homme de Pharbaithis dans le Delta). Il classe les inscr. témoignant des rapports de l'île avec l'Égypte (culte royal, fonctionnaires lagides, cultes égyptiens). Republie la dédicace d'un homme de Kanope à Apollon, avec deux lignes en démotique, inédites. Reconnaît dans un fragment à l'Héraion une liste des mois égyptiens.

289. L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 165-166, restitue, aux lignes 16-18 du décret *Ath. Mitt.* 1926, 29 : [καθότι καὶ] | πλειονάκις ἐπὶ τῶν ἐργολαβιῶ[ν ἐν τῆι βουλῆι καὶ τῶι δή]|μωι μεμαρτύρηται : au moment où l'assemblée et le conseil avaient à

renouveler le médecin public dans ses fonctions, celui-ci présentait les patients guéris par lui, comme on le voit dans le *Gorgias*.

290. **Ikaros.** — *Arch. Anz.* 1938, 581-582 : L. Politis a entrepris des recherches et des sondages dans cette île longtemps négligée (cf. *REG* 1933, 423 sqq. ; *Études épigr.*, 112, n. 1). Épitaphe sur un sarcophage : Ἔλπιστος Ἀρχιερατικοῦ ἐτῶν θ', ἥρως χρηστὲ χαῖρε.

291. **Thasos.** — M. Launey, *BCH* 1937, 380-409 : *Le verger d'Héraclès à Thasos*, publie avec un commentaire approfondi un texte intéressant gravé sur un portique de l'Herakleion. Ce document, malgré sa mutilation, apporte de la lumière sur les institutions et les cultes thasiens et assure l'interprétation de deux inscriptions déjà connues et discutées. Il énumère les obligations du preneur à bail du verger d'Héraklès (τὸν κῆπον τοῦ Ἡρακλέους) et d'un terrain (χωρίον). Le premier pourra user de l'eau d'irrigation, en dehors des moments où la ville en use : [τῶι ὕδατι τῶι —]ν ῥέοντι, ὅταμ μὴ ἡ πόλις χρῆται (textes analogues). Mention d'ἐπιγνώμονες (nouveaux à Thasos, connus en plusieurs villes), qui semblent s'occuper des questions édilitaires, notamment des ordures, κόπρος. Le locataire doit tenir propre τὰ πρὸ τῶμ πυλέων πάντα ; il pourra sans dommage fouetter l'esclave qui viendrait y porter des ordures. Il fournira un bœuf, pour un sacrifice où il y avait offrande de la neuvième part (ἐνατευθῆι). Ὅ τι δ' ἂν ἀπόσταθμον γίνηται, lit-on ensuite : le mot est nouveau, et doit désigner ce qui reste lorsqu'on a pesé et donné au dieu la neuvième part. Là-dessus une partie doit être distribuée sans doute comme γέρα, une autre pour l'ἆθλον d'un concours collectif (τοῖς πολεμάρχοις, ὥστε τῆι τάξει τῆι νικώσηι) (cf. à Athènes aux Theseia et aux Panathénées, en Béotie aux Pamboiotia). Le locataire doit planter dix figuiers, dix pieds de myrte et des noisetiers (λεπτο[καρυῶν]). Il construira des οἶκοι, οὐκ ἐλάσσους ἑπτὰ κλινῶν, καὶ παρὰ τούτους στωιήν, salles de banquet d'au moins sept lits chacune, et un autre édifice, peut-être le mur d'enceinte du verger, ὕψος ὑπὲρ γῆς πέντε πηχέων, λίθινον, ὀρθὸν καὶ εὐθύ. Le paiement du fermage sera effectué en deux fois, au mois de Thargelion (nouveau à Thasos). Enfin le locataire bâtira un κοπρών. — Le document *IG*, XII 8. 265 est similaire, bien que beaucoup moins intéressant L. en reprend l'étude (pp. 391-394 et 408-409) ; ce n'est pas le texte d'un bail, mais un simple extrait d'un document plus long, gravé à titre d'avertissement pour ceux qui jetteraient là les ordures ; quant à la phrase εἶναι τὸ ἄγγος τοῦ ἀναιρεθημένου τὸν κῆπον, il faut entendre, avec Ziehen, que le locataire confisquera le récipient où l'on a apporté les ordures, et non point corriger, avec Ch. Picard, en ἄγος, pour signifier que le sacrilège retombera sur le locataire (L. fait à cette dernière interprétation de solides objections de bon sens) ; c'est le locataire, et non un tiers, qui aura le droit de fouetter l'esclave. — Ce texte enfin apporte une confirmation saisissante à l'explication que H. Seyrig (*BCH* 1927, 193 sqq.) a donnée (contre Ch. Picard, *BCH* 1923, 240 sqq.) du rituel d'Héraklès Thasien au Prytanée. Le rituel du Prytanée prévient : οὐδ' ἐνατεύεται, οὐδὲ γέρα τέμνεται, οὐδ' ἀθλεῖται (le nouveau texte assure cette lecture de P. Roussel, *BCH* 1924, 349, contre celle de Ch. Picard, ἀθρεῖται, « tabou visuel ») ; H. Seyrig avait conclu que les rites défendus au Prytanée étaient précisément en usage au sanctuaire d'Héraklès ; on voulait prévenir le

sacrilège qui consisterait à user pour Héraklès-héros des mêmes rites que pour Héraklès-dieu.

292. L. Robert, *Ét. épigr.*, 194-195, propose de lire, dans un grafite, *RA* 1912, II, p. 67, ὁ χαρκοτύ(π)ος, le « forgeron ».

293. *Id.*, *ibid.*, 201-202 remarque sur le nom Αἰγγροκλῆς, qui doit venir de celui du fleuve Ἄγγρος, Hérodote IV, 49.

294. Dans l'épigramme du gladiateur Ajax *BCH* 1928, 391 (maintenant *Gladiateurs dans l'Orient grec*, n. 55), I. Cazzaniga, *Rend. Lomb.* 72 (1938-39), *Varia graeco-latina*, 99-100, propose : σώσαντα κρατερῶς (ἀ)π' ἀνάγκη(ς).

295. **Imbros.** — L. Robert, *Ét. épigr.*, 186, reconnaît dans *IG*, XII 8, 141, le nom thrace Καρδενθ[ης].

296. **Samothrace.** — K. Lehmann-Hartleben, *AJA* 1939, 133-145. Les nouvelles fouilles entreprises à Samothrace ont amené la découverte de quelques inscriptions. P. 138 (et photo), stèle bilingue : *Deorum sacra qui non acceperunt, non intrant.* Ἀμυητὸν μὴ εἰσιέναι. Un fragment de décret est publié, p. 144, d'une manière stupéfiante pour les hellénistes : Ἔδοξεν τῆι βουλῆι, ὅπηι [ἰ]δί[ω]ς Σωσιφάνης Σωκάνου εἶπεν · ἐπειδὴ Ἐπικράτης Μαρωνίτης φίλος ὢν καὶ εὔνους διατελεῖ τῆι πόλει κτλ. (Le proxène est connu comme théore par *IG*, XII 8, 161). L'éditeur écrit, sans se troubler : « Since normally the decrees in Samothrace were introduced by the Basileus, the word ἰδίως in l. 2 seems to emphasize that the decree was initiated by a private person ». P. Roussel (article à l'impression) et G. Klaffenbach (verbalement) ont vu qu'il fallait, ὁ πρόεδρος Σωσιφάνης. — De plus Σωκάνου nous semble suspect; sans doute Σωφάνου (les noms du père et du fils sont en rapport).

297. P. 145, la partie droite de l'inscription latine *IG*, XII 8, p. 39 : le document était daté *Regibus Iove et Minerva* (on avait pensé, comme seconde divinité, à Auguste, à Hermès et à Junon). Le commentaire en est malheureux. — J. H. Oliver, *AJA* 1939, 464-466 : *Latin inscription from Samothrace*, rectifie ce commentaire et donne la juste interprétation de cette éponymie divine; Jupiter et Minerve sont associés ici parce qu'ils sont adorés dans le même sanctuaire; ils sont une traduction latine (attestée par Servius) des Kabires.

298. G. Bakalakis et R. L. Scranton, *AJPh.* 1939, 452 sqq.; *An inscription from Samothrace*, publient avec peu de succès un décret intéressant pour un fonctionnaire lagide, Ἐπίνικος ὁ τεταγμένος ὑπὸ τοῦ βασιλέως Πτολεμαίου ἐπὶ Μαρωνείας. Il est très semblable au décret *Sylloge*³, 502, pour Hippomedon, stratège de l'Hellespont et de Thrace sous Ptolémée et Évergète, et doit en être contemporain. Épinikos était originaire de Samothrace ou y avait déjà obtenu le droit de cité (πολίτης ὢν καὶ φίλος καὶ εὔνους τῶι δήμωι). L. 15 sqq., les éditeurs ont lu : τῶν ἐνχωρίων μερῶν δὲ ὑπὸ τῶν βαρβάρων πολεμουμένων πᾶσαν σπουδὴν καὶ προθυμίαν παρέσχετο εἰς τ[ὸ δι]ασωθῆναι αὐτά, στρατιώτας τε ἀποστείλας τοὺς διαφυλάξοντας καὶ καταπάλτας καὶ βέλη καὶ τοὺς χρησομένους τούτοις · ἀξιωθείς τε δανεῖσαι χρήματα εἰς τοὺς μισθοὺς τοῖς διαφυλάξασιν βραδέσιν τὸ χωρίον ὑπήκουσεν, βουλόμενος ἀκόλουθα πράττειν τῆι τοῦ βασιλέως αἱρέσει καὶ τοῖς προϋπερεμένοις [τε] κα[ὶ] τ[ο]ῖ[ς φ]ιλανθρώποις πρὸς [τὴ]ν [πό]λ[ιν · τῆ]ς [ἱκετ]είας τε ἀποσταλείσης πρὸς αὐτὸν ἐδάνεισεν χρήματα ἄτοκα εἰς σι τηρ]έσι[ον] ἐν καιροῖς ἀναγκαίοις. A la l. 25, ils ont cru reconnaître le mot « very unusual » βραδέσιν, qui revient, croient-ils, dans *Sylloge*³, 502;

ils traduisent « of those guarding the district later he assented », et ils commentent laborieusement : « It means here « in later times », rather than « late in coming ». The implication here is that the danger continued long after the first attack of the enemy had been fended off, and guards were left stationed throughout the countryside ». Mais il n'y a qu'une fausse lecture. Dans βραδέσιν, ils marquent la première, la troisième et la quatrième lettre comme douteuses. Or, βραδέσιν est aussi une erreur de lecture dans *Sylloge*³, 502. L. Robert, *BCH* 1935, 425-427, a lu et expliqué : Τραλέσιν (ce sont des mercenaires bien connus), et a publié (Pl. XXXVI) une photo de l'estampage. Dans le nouveau décret, il faut aussi Τραλέσιν. — L. 29, les éditeurs voient dans le mot nouveau προϋπερεμένοις un « double compound of ἵημι » ! Nous reconnaissons la formule : ἀκόλουθα πράττειν τοῖς προϋπηργμένοις [ἐ]κ[υ]τ[ῶ]ι [φ]ιλανθρώποις πρὸς [τ]ὴν [πό]λ[ιν] ou πρὸς [τοὺς πο]λ[ίτα]ς. Cf. *OGI*, 326, 14 : βουλόμενός τε τοῖς προϋπηργμένοις ἀκολουθα πράσσειν; Welles, *Royal Corresp.*, 42 : πειρασόμεθα — τὰ δικὰ προγόνων προϋπηργμ[ένα εἰς τὸν δῆ]μον συντηρεῖν; 44. 7 sqq. : ἀγόμενον ἀξίως τῶν προϋπηργμένων ἐξ αὐτοῦ εἰς τὰ πράγματα; *SEG*, IV, 600. 14 sqq. : βωλόμενοι τοῖς προϋπαργμένοις ἐξ ἀμίων φιλανθρώποις πὸτ τὰν τῶν Τηΐων πόλιν ἀκόλουθα πράσσειν. — « The construction of line 33 [ἐδάνεισεν χρήματα ἄτοκα εἰς-] and the restauration of line 34 are somewhat obscure. The letters are new invisible, but on the original reading they could be made out with some clarity as here represented. It may have to do with the provisioning of a besieged town or some other army, or, if we restore βοηθείας or the like in line 31 (au lieu de [ἱκετείας]), of a body of reinforcements sent to Epinikos ». La construction n'offre aucune difficulté : Épinikos a prêté de l'argent sans intérêt pour la solde (de troupes) (εἰς σιτηρέσιον) (si la lecture le permettait, on pourrait aussi penser à εἰς σιτωνίαν, pour l'achat de blé) dans des circonstances difficiles ; la ville l'en avait prié par une ambassade : [πρεσ-6]είας τε ἀποσταλείσης πρὸς αὐτόν; il n'est pas question de secours envoyés à Épinikos !

299. **Eubée.** *Chalkis.* — C. B. Welles (cf. n° 30), 251-254, réédite le *diagramma* macédonien relatif aux approvisionnements (cf. *Bull.* 1936, 363).

300. L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 122-128 : *Inscription éphébique*, corrige et commente le texte *Bull.* 1938, 314; le date d'après 212 p. C. n. ; les concours mentionnés rappellent, d'une part, ceux d'Athènes, sur lesquels ils semblent calqués en partie, et se rattachent, d'autre part, à des cultes locaux d'Aulis, de Mycalessos et, probablement, de Tanagra (les Orioneia, en l'honneur d'Orion), de laquelle dépendaient ces deux bourgs beotiens ; l'inscr., trouvée près de Chalkis, a été apportée sans doute de Tanagra. Remarques sur l'ἑστιάτωρ et les σεβαστοφόροι (porteurs des images impériales).

301. *Tamynai.* — L. Robert, *Ét. épigr.*, 23-24 : dans *IG*, XII 9, 95 *a*, l. 6, il faut restituer [Ἰσθ]μικούς, et non [ἐγκω]μικούς.

302. **Crète.** *Itanos.* — M. Guarducci, *Riv. Fil.* 1939, 31-35, *Iscrizione relativa al culto degli eroi*, a revu l'intéressante épigramme *SEG*, III, 774. Elle apporte deux lectures utiles : l. 13, il y a une ponctuation après μῆτερ, et il faut rattacher λαμπρὰ μετὰ λαμπρῶν à ce qui suit; l. 15, καὶ γὰρ (et non πὰρ). Elle discute les interprétations des éditeurs et commentateurs précédents. Le texte sera repris par L. Robert.

302 *bis*. *Hierapytna*. — M. Guarducci, *Riv. Fil.* 1939, 27-30, a revu l'inscription Schwyzer, 200, relative à l'entretien des statues du sanctuaire de Zeus Diktaios. Les mesures prises l'ont été par les Hierapytniens, au IIe siècle av. J.-C., après qu'ils furent entrés en possession du sanctuaire. Propose, à la ligne 10, le supplément [Λατ]οΐδα.

303. A. Passerini, *Athenaeum* 1937, 26-56, dans une étude *Nuove e vecchie tracce dell' interdetto* uti possidetis *negli arbitrati internazionali del II sec. a. C.* reprend pp. 34-48, l'étude de l'arbitrage entre Itanos et Hierapytna, *SEG*, II, 511.

304. *Dreros*. — P. Demargne et H. van Effenterre, *BCH* 1937, 333-348 : *Recherches à Dréros*, II. *Les inscriptions archaïques*. 1. Décret interdisant pour dix ans à tout cosme sortant de charge d'exercer la même fonction. Une amende est prévue pour les coupables. Les jureurs sont : κόσμος κοὶ δάμιοι κοὶ ἴκατι οἱ τᾶς πόλ[ιο]ς. — *Ibidem*, 1938, 194-195 : les auteurs signalent qu'il faut lire ainsi le début de ce décret : Ἆδ' ἔϝαδε πόλι : ainsi a décidé la ville, où ἆδε est un adverbe démonstratif comme dans l'inscription delphique du pélanos des Phasélitains (interprétation d'Homolle, *Mélanges Nicolle*, 625 sq.).

305. M. Guarducci, *Riv. Fil.* 1939, 20-23 : *Note di epigrafia cretese*, écarte l'interprétation que P. Demargne et H. van Effenterre avaient donnée des lettres θιοσολοιον dans le décret de Dréros (θιοσόλοιον, composé de θεός et ὄλλυμι : voué à sa perte par la colère des dieux), et dit qu'il faut revenir à l'explication qu'ils rejetaient : c'est l'invocation à la divinité, que le lapicide avait dû oublier et qu'il a ajoutée ensuite ; il faut lire θιὸς ὁ λοΐον, à moins que la dernière lettre n'ait été mal lue et ne soit un M(=ς) ; l'on aurait alors le positif : λώϊος.

306. H. Van Effenterre, *BCH* 1937, 327-332 : *A propos du serment des Drériens*. Les noms des cosmes dans l'intitulé du serment se retrouvent dans l'inscription architecturale *Bull.* 1938, 319, qui n'est pas antérieure à la fin du IIIe s. L'auteur montre qu'il n'y a aucune raison (paléographie, forme de la pierre) de croire, avec les précédents éditeurs, que le serment a été recopié sur un archétype *boustrophedon*. Il y voit un texte de circonstance, émanant du parti démocratique. — Les considérations de l'auteur sur la défiance manifestée envers les cosmes et le conseil, sur le « parti de la guerre », sur le « ralliement presque total de la jeunesse au nouvel état de choses » sont discutables. Il étudie les termes ἀγελάοι, ἄζωστοι et ἰανάζωστοι, qui restent encore obscurs.

306 *bis*. M. Guarducci, *Epigraphica* I (1939), 93-98 : *Intorno al giuramento dei Dreri* Insiste sur la composition singulière de ce document (serments et décret) et sur l'étrangeté des dernières phrases (l. 137 et suiv.).

307. *Lato*. — L. Robert, *Ét. épigr.*, 190, propose d'écrire, *Inscr. Creticæ*, *Lato*, n. 39 : Δαμᾶς | Αἰγύπτο[υ] | [ε]ὐχά[ν].

308. *Gortyne*. — M. Guarducci, *Riv. Fil.* 1938, 264-273 : *Intorno alle vicende e all' età della grande iscrizione di Gortina*, étudie, à l'occasion de la dissertation de E. Kirsten, *Die Insel Kreta im fünften und vierten Jahrhundert* (Leipzig, 1936), la question de l'édifice antique où se trouvait gravée la grande inscription de Gortyne et celle de la date de ce texte. Pour Kirsten, le monument serait un heroon ; pour G., un portique rond, non couvert, qui se trouvait sur l'agora, Kirsten suit et accentue la tendance de certains érudits à abaisser la date du

document ; G. fait la critique de ses arguments et donne ses propres conclusions sur la chronologie des inscriptions gortyniennes du VIIe au IVe siècle

309. *Rhaukos.* — Ad. Wilhelm, *Wien. Stud.* 56, pp. 73-81, étudie longuement le fragment d'épigramme funéraire *Inscr. Cret.* I, p. 292, n. 2, discute les interprétations et restitutions de Th. Baunack, de Guarducci et de Woodward (*JHS*, 1936, 96) et propose une restitution en partie conjecturale. Deux corrections essentielles : au vers 1 reconnaît le nom propre Ὑπερφάνης (attesté à Lyttos, absent dans Bechtel) ; au vers 2, au lieu de : δείκνυ, Θ[έ]τι, écrit δείκνυ δτι.

310. L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 153-154 : *Inscription de Crète*, rapproche le fragment *Inscr. Cret.*, *I*, *Lebena*, n. 33 de la dédicace d'Olympie, *OGI* 151 : il s'agit probablement d'une statue dédiée au gouverneur de Chypre, Σέλευκος Βίθυος, par des soldats crétois en Crète même.

311. *Praisos.* — Dans le document relatif aux Stalitai, *Sylloge*[3], 524, M. Guarducci, *Riv. Fil.* 1939, 23-25, a lu, à la ligne 10, [ἑκ]άστου δὲ ἔτεο[ς ὁ] κόσμος. Elle reprend l'examen des clauses relatives au serment. La sujétion des Stalitai et de Seteia à Praisos a dû être le sort de bien d'autres cités crétoises, absorbées par une puissante voisine (cf. L. Robert, *Ét. épigr.* 252, n.).

312. *Allaria.* — M. Guarducci, *Riv. Fil.* 1939, 25-26 : dans le décret relatif à Paros, *SGDI*, 4940, une révision de la pierre (au Musée de Berlin) confirme et rectifie légèrement les suppléments de L. Robert, *Bull.* 1938, 327. Au lieu de : [ἀναγρ]άψαι τὰ γρά[μματα— —] ἐξ Ἀλλαρίας [τοὺς ἄρχοντας ἐν τῶι δη]μοσίωι, écrit : [ἀναγράψαι ou ἀναγράφειν ou θεῖναι] δὲ καὶ τὰ γρά[μματα τὰ τῶν παραγενομένων (impossible)] ἀεὶ ἐξ Ἀλλαρίας [τοὺς ἄρχοντ]ας [ἐν τῶι δη]μοσίωι.

313. *Kydonia.* — Dans *Sylloge*[3], 940, L. Robert, *Ét. épigr.* 252 étudie les noms de lieu Λιπάρα et ἀνᾶσος.

314. *Crète occidentale.* — M. Guarducci, *Riv. Fil.* 1938, 50-55 : *Una nuova confederazione Cretese gli Orioi*, établit l'existence d'une confédération des Orioi dans la partie méridionale de la Crète occidentale, en s'appuyant sur un passage de Polybe IV, 53, 6, une monnaie de bronze avec les lettres OP, un dauphin et une abeille, trouvée à Hagios Kyrkos, et surtout une inscription inédite trouvée dans les ruines de Lyttos. C'est un traité d'alliance entre les Orioi et le roi de Cyrène Magas, qui a été sans doute précédé d'un traité analogue avec Gortyne et où il est dit : βασιλεῖ Μ[ά]γαι καθάπερ Γορτυνίοις [συμμαχ]ίαν ποίησασθαι παρόν[των] Γορτυνίων καὶ τῶν συμμάχων. On prescrit que la stèle sera placée ἐς τὸ Δικτυννα[ῖο]ν ἐλ Λισῶι. Comme garants du traité sont indiqués la Diktynna de Lyttos et les dieux ὁμοτεμένεις, les dieux de Poikilasion, Zeus Kretagenes, et tous les dieux en général. G. fixe la date de la formation de cette confédération (après 260 av. J.-C.) et cherche à en faire l'histoire jusqu'à sa disparition (en 183 elle avait déjà disparu sans doute).

315. *Amnisos.* — *AJA* 1939, 345 : Marinatos a trouvé l'inscription : οἱ κόσμοι οἱ σὺν Ὑπεργένει τῶ Κοίχιος Τηνὶ Θεναία. Ce texte, joint à une inscription trouvée en 1934 : Τηνὶ [Θεναία Παιδ]έρως et à des passages d'Étienne de Byzance, Diodore de Sicile et Callimaque, permet de déterminer la situation de Thenai et de la plaine omphalienne.

316. Sur Ἀριαῖος, ethnique crétois, cf. L. Robert, *Ét. épigr.*, 250-253, qui traite ailleurs des Πετραῖοι.

317. L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 187, signale que *IGR*, I, 1023, donné comme crétois, provient de Kos, où il avait été copié (Paton-Hicks, n. 417).

ASIE MINEURE

318. **Mysie**. *Cyzique*. — Dans *Sylloge*³, 4, Ad. Wilhelm, *Anat. Studies Buckler*, 362-363, conjecture que la τετάρτη est un impôt sur les poissons (cf. n° 271).

319. L. Robert, *Ét. épigr.* 201, corrige, *Ath Mitt.* 1917, 189, l. 126, Βοστᾶ en Βοσπᾶ, nom qui témoigne des relations de Cyzique avec Byzance.

320. *Région de Cyzique*. — L. Robert, *Rev. Phil.* 189-190 : *IGR*, IV, 174 avait été déjà publié, avec un autre fragment, CIG, 3691, et le bizarre Γιλίῳ n'est qu'une erreur de lecture pour Σειλίῳ.

321. D. Magie, *Anat. Stud. Buckler*, 181, n. 2, conteste que le décret *IGR*, IV, 134, fasse allusion à la guerre d'Aristonikos ; il s'agit de la guerre menée par M. Cosconius en Thrace en 135.

322. L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 190-191, ajoute un douzième exemplaire (au Musée de Berlin, envoyé de Gallipoli) à la série des dédicaces provenant du sanctuaire de Zeus Olbios près de Kavak (*Bull.* 1938, 329).

323. *Apollonia du Rhyndacos*. — L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 214-215, montre que le texte *Ath. Mitt.* 1904, 311, n. 1 est un *cursus honorum* : l. 5, [δή]μου Ῥωμ[αίων] ; l. 6 [ἐπαρ]χείας Σαρδ[ιανῆς].

324. *Hadrianoutherai*. — L. Robert, *Ét. épigr.*, 187, écrit, dans l'épitaphe d'une nourrice, *JHS*, 1905, 59, n. 15 : Πρίμᾳ τῇ καὶ Ἀμμᾷ (au lieu de Πηματῇ).

325. *Pergame*. — *Alt von Pergamon, X. Die hellenistischen Arsenale* par Akos von Szalay et E. Boehringer (Berlin 1937 ; 63 pp. et 43 planches). P. 29, dédicace à Hermès, provenant d'ailleurs (= *SEG*, IV, 690, non connu de l'éditeur). — P. 30, quelques anses d'amphore (rhodiennes et thasienne). Pp. 41-48, briques inscrites. — Signalons une série de photos magnifiques de l'Acropole, vue des environs.

326. C. B. Welles (cf. n° 30), 245, n. 5, discute l'interprétation de ἐστεγνοποιημένοι (dans *I. v. Perg.* 158) proposée par M. Segre (*Bull.* 1936, 380).

327. Sur les documents impériaux *Bull.* 1938, 332, cf. les remarques de V. Arangio-Ruiz n° 3), pp. 597-598.

328. **Troade**. *Alexandrie* — L. Robert, *Ét. épigr.*, 97-98 : remarques sur l'épigramme d'un jeune μεσόχορος (« chef du chœur » ; étude de ce mot) Kaibel, 336 (au Louvre ; revue) ; l. 6 : σφάξε με.

329. L. Robert, *Anat. Studies Buckler*, 245-248 : III. *Inscriptions de Troade*, restitue un fragment d'inscription agonistique publié par Sterrett parmi les inscriptions d'*Assos*, *Papers Amer. Sch. Ath.*, I, 171, n. XLVII ; il provient du Smintheion d'*Alexandrie de Troade* (à Kulakly), car deux autres inscriptions de cette ville permettent de restituer l. 4 la mention des Σμίνθεια Παύλεια, *IGR*, IV, 244 et *Ath. Mitt.* 1884, 72. Dans ce dernier texte, l. 5, la restitution de Nilsson, *Gr. Feste*, p. 143, n. 2 : [Π]αύλε[ι]α ἰσοπύθια, au lieu de l'abréviation Ἰσθ μια), était juste ; il faut ajouter un chiffre [β'] ou [γ'] après ἰσοπύθια et avant [κα]τὰ, τὸ ἑξῆς ; l en fait disparaître la mention des Epheseia, comme des Pythia et des Isthmia. Dans le texte de Sterrett, R. restitue donc l. 4 Παύλῃα ἰσ[οπύθια]. Dans les deux

documents, il retrouve κρίσις avec son sens agonistique Les Smintheia Pauleia doivent être différents des Pythia d'Alexandrie.

330. **Aiolide.** *Larisa.* — F. Hiller von Gaertringen, *Jahrb.* 1938, *Anz.* 371-376 (avec photos) : *Beschriebene Scherben von Larisa in der Aiolis.* A mentionner surtout deux fragments de dédicaces archaïques à Athena : τ' Ἀθαναέαε, où ε est transcrit par H ; la transcription αε pour αι se retrouve dans la Béotie archaïque. — Signalons à ce propos que les fouilles françaises de Temnos en Aiolide (cf. *Ét. Anat.*, 90) ont dégagé des fragments de deux inscriptions archaïques.

331. **Ionie.** *Smyrne.* — La monographie détaillée et consciencieuse de C. J. Cadoux, *Ancient Smyrna, A history of the city from the earliest times to 324 A .D.* (Oxford, 1938), fait naturellement un grand usage des inscriptions.

332. L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 193-197, publie un fragment d'inscr. conservé à Selles-sur-Cher, avec éponymie d'un ταμίας (étude sur les ταμίαι à Smyrne) et mention d'un μαγειρεῖον ; il montre que cette pierre a été envoyée de Smyrne au XVIIIe siècle. Il donne une photographie de la stèle *Mouseion*, I, 65, n. 7 (la συνεργασία κυρτοβόλων).

333. *Erythrai.* — L. Robert, *Ét épigr.*, 191-192, corrige le texte *Mouseion*, I, 97, n 95, l. 3 : [Κυρί]νᾳ Δημᾶ.

334. *Kolophon.* — Ad. Wilhelm, *Anat. Studies Buckler*, 350-368, *Athen und Kolophon*, étudie les décrets de Kolophon *Bull* 1936, 383 ; 1938, 357. « Nicht wenige Bemerkungen die ich.... vorzutragen gedachte, sind bereits durch L Roberts Abhandlung, *Rev. Phil.* 1936, 158 ff., vorweggenommen, vor allem die Berichtigung der irrigen Andeutungen Ch. Picards, *Éphèse et Claros*, p. 635, bezüglich des wichtigsten dieser Beschlüsse ». Parmi les observations concordantes de Wilhelm et de Robert, citons : la date du n. 1 ; la restitution du n. 7 (reconnaît lui aussi la mention d'un Temnitain, qui ἐμή[νυσε], etc.; les différences sont insignifiantes : ἐμή[νυσεν τὸ ἀδίκημα τὸ ou τὰ ἀδικήματα τὰ ? περὶ τὸ ἱερ]όν, Rob ; ἐμ[ήνυσε τοὺς ἀσεβήσαντας εἰς ? τὸ ἱερ]όν, Wil.). — Les observations nouvelles portent essentiellement sur les décrets 1 et 2. — N. 1. L. 28, corrige εἰσάρωσιν en εἰσφέρωσιν εἰσάρωσιν n'est pas une « Verlesung » ; L. Robert l'a vérifié sur la pierre). L. 21, corrige καὶ δή (sur la pierre) en ᾗδη et κατὰ ποῖον en κατὰ ποῖ(ον τρόπ ον. L. 35, corrige τὰς τιμὰς..... ον τὸ τρίτομ μέρος en τ(ῆ)ς τιμ(ῆ)ς [τῶν ἔργ](ω)ν κτλ. — L'essentiel est l'étude (pp. 356-365) du décret n. 2, très mutilé, relatif à l'emprunt de sommes pour les fortifications ; le sens ne se laisse pas poursuivre d'une ligne à l'autre. L. 2 : [εἰς φυλακὴν] καὶ σωτηρίαν Κολοφωνίων. L. 8, l'éponyme Demetrios serait-il le roi ? L. 85, établit le sens méconnu par l'éditeur : [ἀποδ]ῶσι δὲ Κολοφωνίοις τοῖ]ς δανείσασιν τὸ δάνειον καὶ τοὺς τόκους, ὑπολύεσθαι τὰ ὑποτεθέντα, et songe à corriger ἀ.πολύεσθαι L. 87 : [ἐὰν δὲ μὴ ἀποδι]δῶσιν, νεμοῦνται τὰ ὑποθήματα οἱ δανείσαντες, μέχρι κομίσωνται πάντα τὰ [δάνεια καὶ τοὺς τόκους]. Les dettes de la ville sont garanties sur les revenus de la vente prévue de terrains pour les maisons et sur les revenus de certains impôts : la πέμπτη τῶν ἰχθύων et les ἐμφόρβια (droits de pacage), et sur le blé. — L. 35, on lit : [α]ὐτοῖς ἢ ῥήτωρ εἴπηι ἢ πωλητὴς ἐπι —. W. supplée justement : [ἐὰν δέ τις ἐναντίον το]ύτοις, et reconnaît l'interdiction de proposer des modifications, comme on en connaît maints exemples. Le mot πωλητής lui paraît alors « höchst verdächtig » ; « wie kann einem ῥήτωρ ein πωλητής gegenübergestellt sein ? ». Il corrige et

supplée : ἢ ἐπιστάτης ἐπι[ψηφίσει], « si le président de l'assemblée met aux voix ». Une correction aussi violente est difficile à justifier : « hat sich der Steinmetz verschrieben, weil er zu Unzeit an einen πωλητής dachte (Z. 67 : [τὴν βουλὴν (*suppl.*) σ]υμπωλεῖν μετὰ τῶν πω[λητῶν-]), oder hat die Abschrift ein auf dem Steine wenig deutliches Wort so sonderbar verlesen ? Die Schreibung ἢ ἱπιστάτηι [aucune élision de ce genre dans l'inscription] statt ἢ ἐπιστάτης konnte ein Versehen erleichtern ». Il nous semble que la mention d'un polète dans cette interdiction peut se justifier pleinement. Pour le remboursement des prêteurs, on a réservé certaines parties des revenus des impôts; elles servent de gages; cf. l. 77 : [Κολοφώνι]οι (Wil.) ὑποτίθενται τὰς προτόδους, l. 86 ἀποδιδῶι αὐτοῖς ἡ πόλις ἑκάστου ἔτους ἐκ τῶν ὑποθημάτων κατὰ τὸ ψήφισμα, et l. 85 et 87 (citées plus haut). Dans ces conditions, peut contrevenir aux prescriptions du décret, aussi bien qu'un orateur dans l'assemblée, un πωλητής qui affermerait un impôt sans tenir compte des droits des prêteurs.

Voir nos 77 et 78.

335. L. Robert, *Ét. épigr.*, 147-149, montre que l'empereur nommé comme prytane dans un texte d'Iconion, gravé au Klarion, n'est pas Antonin le Pieux (Ch. Picard), mais L. Aelius Caesar, associé à l'empire par Hadrien en 136, — puis il explique le fragment *Jahresh.*, XV, p. 56, n. 33, où il retrouve le nom de la ville d'Iconium, colonie romaine; Hadrien y est nommé comme prytane à Kolophon.

336. *Éphèse.* — J. Keil, *Klio* 31 (1938), dans une étude sur *Kaiser Marcus und die Thronfolge*, 293-300, publie et commente une inscription d'Éphèse, trouvée en 1907, relative à un des gendres de Marc Aurèle : Μ. Πεδουκαῖον Πλαύτιον Κυΐντιλλον, γαμβρὸν τοῦ κυρίου αὐτοκράτορος Μ. Αὐρηλίου Ἀντωνείνου Σεβαστοῦ, υἱὸν Κειωνίας Φαβίας ἀδελφῆς θεοῦ Οὐήρου, Πο. Κλ. Τύραννος τὸν ἑαυτοῦ εὐεργέτην.

337. J. Keil, *Anat. Studies Buckler*, 119-128 : *Kulte im Prytaneion von Ephesos*, partant de l'épigramme *Jahresh.* III (1900), *Beiblatt* 88, où est invoquée Ἑστία (ἀειπάρθενος) à côté d'Ἄρτεμις (μέγιστον θεῶν οὔνομα) (épigramme qu'il date, d'après l'écriture, des environs de 170 ap. J. C.), étudie une série de textes connus ou inédits où l'on constate le culte d'Ἑστία à côté de plusieurs autres : Πῦρ ἄφθαρτος, Demeter et Kore, Apollon Klarien, Sopolis (= Sosipolis). Ce culte avait lieu au Prytanée dont Keil détermine le site. Il étudie aussi les rapports qu'indiquent les inscriptions entre le collège des Kourètes et le prytanée de la ville; les noms des membres et des fonctionnaires du collège y étaient inscrits chaque année sur une colonne; si on examine les listes qui nous sont parvenues, on distingue deux catégories; la seconde contient un nombre inférieur de fonctionnaires, quatre noms d'hommes, dont un γραμματεύς et un ἑστιοῦχος (et non ἑλαιοῦχος comme l'écrivait J. Poerner. *De Curetibus et Corybantibus* 293, n 30), une femme καλαθηφόρος et les μαντηλάριοι, femmes qui, dans les banquets, avaient à offrir les serviettes. Ce changement dans l'organisation du collège est dû au fait qu'il est maintenant chargé du culte d'Hestia, de Demeter et des autres divinités associées à celles-ci et cette réforme doit dater du début du IIIe s. ap. J. C.

337 *bis*. J. H. Oliver, *AJPh.* 1939, 467-469 : *On the Ephesian debtor law of*

85 B. C. Dans *Sylloge*[3], 742, l. 29, au lieu de παρα[γεγραμ]μένους, restitue παρα-[κεκλει]μένους, « enfermés en prison pour dettes ».

338. L. Robert, *Anat. Studies Buckler*, 243, explique le sens de τὴν Ἀρτεμισιακὴν κρίσιν καταστήσαντα dans l'inscription *Sylloge*[3], 867 *C*.

339. *Milet.* — L. Robert, *Ét. épigr.*, 253, montre, par le rapprochement d'une inscription d'Égypte (cf. n° 548), que l'ethnique crétois Ἀριαῖοι dans le traité *Delphinion*, 140, ne doit pas être corrigé.

340. L. Robert, *Ét. épigr.*, 106, n. 5 : remarques sur l'oracle rendu à un dresseur de bêtes, *Milet, Südmarkt*. 205. *Id.*, *ibid.* 191, explique deux noms propres comme des hypocoristiques en -ᾶς : Εἰσᾶ, Ἀλεξᾶ (génitifs).

341. *Id.*, *ibid.*, 199-200 : remarque sur le nom de Κρεσφόντης, *Sylloge*[3] 58.

342. L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 201-202, améliore les lectures du fragment Dain, *Inscr. gr. Louvre*, n. 57 et le restitue (sacrifice offert par les prytanes).

343. M. Segre (n° 272), p. 47-48, restitue l'inscr. *Milet, Rathaus*, 14 : [Μαν. Λ]ατερήσιος (ed. : —ς Τερήσιος) [Λευκ]ίου υἱὸς στρατηγὸς [ἐ]ξ συγκλήτου δόγματος ἀποκατέστησεν. Cf. n° 275.

344. *Didymes.* — L. Robert, *Ét. épigr.* 93, publie, d'après la copie de B. Haussoullier, la base de la statue d'un citharède, acteur tragique et comique, qui a vaincu, à Milet, aux Didymeia (τὰ ἐν τῷ ἱερῷ et τὰ ἐν Μιλήτῳ μεγάλα) et aux Nea Sebasta, et à Éphèse. C'est le fils d'un périodonique, Bassus de Milet, héraut et tragédien, que R retrouve dans une inscription d'Argos, *Mnem.* 1919, 258, n. 26.

345. A. Rehm, *Phil.* 1938, 74-84 : *Kaiser Diokletian und das Heiligtum von Didyma*, publie une dédicace en deux exemplaires, trouvés à Didymes, gravée sur la base des statues de Zeus et Léto consacrées par les empereurs Dioclétien et Maximien. La restitution des l. 7-9, proposée avec une grande réserve par l'éditeur, reste douteuse. Remarques sur la date (le proconsul d'Asie est T. Flavius Festus), et sur les rapports de Dioclétien avec l'oracle de Didymes. — Sur l'inscription de Didymes *CIG* 2883 *d*, pour laquelle l'éditeur adopte l'interprétation de H. Grégoire, *Mélanges Holleaux*, p. 81 sqq., il faut consulter P. Roussel, *Bull.* 1914, 473.

346. H. Grégoire, *Byz.* 14 (1939), 319-321, *Les pierres qui crient*, II, *Les Chrétiens et l'oracle de Didymes*, restitue, l. 7 et suiv. : ἅμα τοῖς διδύμοις οἰ[ἴκ]οις [καὶ τῇ στοᾷ] καὶ τοῖς [βωμ]οῖς, et trouve dans ce texte la confirmation de sa thèse

347. Dans l'épitaphe *BCH* 1894, 19, n. 5, au lieu de l'impossible Ἐρωσκιανὲ Δημήτριε, J Zingerle, *Jahresh.* 30 (1937), *Beiblatt* 165, écrit : Ἔρως Κιανέ, Δημητριε(ῦ). L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 174, le critique et restitue : (Σ). Ῥωσκιανὲ Δημήτριε. Sur la même pierre, R. reconnaît : Λ. Ἀμβειούιος.

348. *Herakleia du Latmos.* — L. Robert, *Ét. épigr.*, 190-191, rétablit un nom dans une épitaphe.

349. **Lydie.** *Thyatire.* — J. Guey, *Mél. Rome* 55 (1938), 56-77 : *Inscription du second siècle relative à l'annone militaire*, publie une intéressante épitaphe copiée par L. Robert. Le propriétaire du tombeau l'a élevé, de son vivant, ἑαυτῷ καὶ τέκνοις καὶ ἐγγόνοις καὶ γυναιξὶν αὐτῶν καὶ ἀπελευθέροις et à sa femme et à son fils défunts, δαίμοσιν (*Manibus*) Ἑλπινίας κτλ. Amende prévue contre celui qui utiliserait illégitimement le tombeau ; ἐξέσται τῷ βουλομένῳ τὸ εἰσενεχθὲν ἀλλότριον πτ[ῶμα ἢ] ὀστᾶ ἐκρομβῆσαι (terme unique). Le propriétaire est un citoyen romain

(de la tribu Sergia); d'où les latinismes du texte. Sa désignation pose un intéressant problème, étudié à fond par l'éditeur. Celui-ci restitue : [πρ]αγματευόμενος ἐν ἐπαρ[χείᾳ Γαλατί?]ᾳ παραχειμαστικοῖς λεγ[ιώνων ε' Μακε]δονικῆς καὶ ζ' Κλ(αυδίας) Πιστῆς Ε[ὐσεβοῦς κ]αὶ δ' Σκυθικῆς καὶ α' Ἰταλικῆς. Ces quatre légions, qui étaient cantonnées dans les deux Mésies et en Syrie, ont dû être réunies pour une guerre en Orient; c'est un point excellemment dégagé par l'éditeur; plutôt qu'à la guerre parthique de Marc Aurèle et de Lucius Verus, il songe à la guerre parthique de Trajan et daterait l'événement de l'hiver 113-114; il propose la restitution Γαλατίᾳ, en rapprochant *IGR*. III. 173 (Ancyre : στρατεύματα τὰ πραχειμάσαντα ἐν τῇ πόλει... καὶ παροδεύοντα ἐπὶ τὸν πρὸς Πάρθους πόλεμον). Πραγματευόμενος s'appliquerait à un publicain, et le personnage aurait été à la fois fermier fournisseur des troupes et fermier receveur de l'impôt levé pour la subsistance des troupes. Quant à παραχειμαστικά, ce mot très rare désignerait ici, plutôt que les quartiers d'hiver, les prestations occasionnées par le séjour d'hiver des légions.

350. *Méonie*. — L. Robert, *Rev. Phil*. 1939, 191-193, montre que le texte funéraire *Jahreshefte* 29 (1935), 52-53, vient de Kula, où il avait été copié autrefois (*CIG*, 3445).

351. *Saittai*. — J. Zingerle, *Jahresh*. 30 (1937). *Beiblatt*, 153-154 : dans l'épigramme Kaibel, 323 (copie de Hamilton) veut retrouver, après Μητρᾶν, l'ethnique ἐξ(άμ)ου = ἐκ Σάμου. Peu vraisemblable; plutôt un patronymique.

352. *Philadelphie*. — J. Zingerle, *Jahresh*. 30 (1937), *Beiblatt*, 136-143, donne un exemple typique de sa méthode en interprétant une dédicace publiée par Keil et von Premerstein, *Dritte Reise*, n. 30 : Νυνφιδία Σωτῆρος Ἰσχορβαρία ἐπὶ τὸ θεῖον ὑπὲρ τᾶς ἰδίας σωταρίας καὶ τῶν ἰδίων πάντων ἀνέθηκεν. Les éditeurs y ont vu un cognomen ou l'ethnique d'un lieu inconnu jusqu'ici. Z. conteste que ce soit un ethnique; il attendrait alors Ἰσχορβαρίς. Les critiques n'ont rien de décisif. Certes on peut attendre ici autre chose qu'un ethnique; par ex. nous avons songé à un nom de métier, avec la terminaison latine (qui se trouve avec des noms grecs de métiers comme dans des transcriptions du latin) *-arius*, *-aria*, quelque chose comme *scorbarius*, *scorvarius*, *scorparius*, etc.; mais nous n'avons rien trouvé qui nous satisfasse et concluons pour le moment par un *non liquet*. Ce qui est sûr, c'est que la solution présentée avec tant de confiance (« schlagende Bestätigung », etc.) par Z. est absurde. Il suffit pour le montrer de résumer son étude. Il est facile, dit-il, d'extraire du groupe de syllabes à expliquer un adjectif, « das, in die weibliche Geschlechtssphäre fallend, sofort einen überaus passenden Anlass der Weihung erbrächte » : βαρῖα = βαρεῖα, « enceinte », sens connu par un papyrus (βάρος pour le fœtus dans une épigramme d'Égypte et dans les guérisons d'Épidaure) et qui se serait développé sous l'influence du latin *gravis* = gravide. Quant à ισχο, c'est, dit Z., ἴσχω, avec, à la fois, l'emploi du *kappa* pour *chi*, et de la brève pour la longue. Or ἴσχειν ἔχειν, se trouve parfois au sens de ἐν γαστρὶ ἔχειν. Quand au *rhô*, est-il si difficile de le supprimer? Comme le lapicide avait oublié le premier *alpha* dans ισχορβαρια et le τα de σωταρίας(et les a ajoutés ensuite !), Z. lui prête facilement l'addition erronée du *rhô*. — Il ne nous reste qu'à traduire le texte ainsi obtenu : « Nymphidia — je suis enceinte (ἴσχω) étant gravide (βαρῖα) — a consacré » etc.

353. *Sardes.* — L. Robert, *Ét. épigr.*, 155-156, montre que plusieurs noms ou surnoms que l'on a interprétés comme lydiens sont purement grecs : Κυαμᾶς, Βόρων (cf. encore un exemple à Éphèse dans Wood, *Discoveries at Ephesus*), Κόντος.

354. *Vallée du Kaystre.* — L. Robert, *Anat. Studies Buckler*, 237, étudie deux inscriptions où il est question de la *summa honoraria* et de la προτροπή.

355. **Carie.** *Tralles.* — L. Robert, *Mél. Dussaud*, 733, restitue un fragment de décret pour un agoranome, *Ath. Mitt.* 1901, 237, n. 1.

356. *Nysa.* — L. Robert, *Ét. épigr.*, 45-53 : *Les Ælius Alcibiade de Nysa.* Nouvelles lectures et restitutions du texte *BCH* 1885, 124 sqq.; ce Titus Ælius Alcibiade est probablement le fils de Publius Ælius Alcibiade, affranchi et chambellan d'Hadrien, ami de Phlégon de Tralles, dont certaines œuvres devaient figurer parmi les βιβλία θαυμαστά que Titus Ælius Alc. envoie aux Technites de Rome.

357. *Aphrodisias.* — L. Robert, *Anat. Studies Buckler*, 230-245 : II. *Inscription d'Aphrodisias*, publie un décret pour un athlète d'après la copie et l'estampage de A. Boulanger. C'est un décret d'Éphèse qui félicite la ville d'Aphrodisias et Aur. Achille d'Aphrodisias pour une victoire remportée aux Olympia d'Éphèse. R. donne une liste des cinq autres décrets pour des athlètes que nous possédons, étudie la construction et le style de ce document qui est une μαρτυρία, un témoignage des mérites d'Achille, et qui est rédigé dans un style emphatique et recherché. Cf. n° 37. Il ajoute maintenant que l'athlète devait être un pancratiaste, d'après l'expression τὸ τελεώτατον τῶν ἀγωνισμάτων. Pour ἄσκησις il rapproche encore *IGR*, III, 500, V, sqq.: ἀσκήσας παγκράτιον ἱεροὺς ἀγῶνας ἐστεφανώσατο.

358. S. Ferri, *Riv. Fil.* 1938, 59-60; *Il Diogenianon di Afrodisia.* G. Jacopi a donné dans divers journaux des indications sur ses fouilles d'Aphrodisias, où il a déblayé un grand portique, près des Thermes et du Théâtre; il a fait connaître que la dédicace émanait de Diogénès, fils de Ménandros. S. Ferri fait remarquer que cet édifice ne doit pas être l'Agora, comme on y a pensé, mais le Διογενιανὸν γυμνάσιον connu par l'inscription *CIG*, 2782 (= Liermann, p. 73; Laum, II n. 108). — Contredit par G. Jacopi, *Jahrb. Anz.* 1938, 749. Celui-ci signale la découverte de deux fragments du Tarif de Dioclétien.

359. *Tabai.* — Buckler et Calder, *MAMA*, VI, 161-171. 162 : révision du senatus-consulte de Tabai (*OGI*, 122); l. 10, une lecture importante, ὅπω[ς], au lieu de [π]όλ[εις], porte le dernier coup à l'interprétation erronée de Mommsen (selon qui il ne s'agissait pas seulement de Tabai, mais de la Confédération Chrysaorienne). — 163 : inscr. chrétienne (*Inscr. gr. chr. Asie Min.*, 181 *bis*) relative à un édifice et au φθόνος. — 164 : honorifiques pour gymnasiarque τῶν γεραιῶν. — 168 : base de la statue élevée à sa femme par un Παπύλος (cf. ci-dessus, n° 42). — 170 : épitaphe d'un affranchi impérial et de sa famille : Θ(εοῖς) Κ(αταχθονίοις) Π. Αἰλίου Παρθενοκλέους, Καίσαρος ἀπελευθέρου, εἱματιστοῦ κτλ. — 171 : inscr. byzantine : ὁ Θ(εὸ)ς τῶν ἁγίον Ἀκυλίνου (καὶ) Μαξίμου (inconnus). μνήσθητι Κυριακοῦ πρεσβ(υτέρου) καὶ Κυριακοῦ (καὶ) Γεωργίου (καὶ) Μαρίας τῶν κτισάντον.

360. Voir n° 570.

361. *Herakleia de la Salbake.* — Buckler et Calder, *MAMA*, VI, 87-147, y ont

fait une récolte étonnante : 56 inédits, plus quelques revisions, alors qu'on avait copié jusqu'ici une trentaine d'inscr. en cet endroit. 87 : autel avec buste de Zeus, chien et foudre : Ζεὺς Κτήσις Πάτριος. — 90 : statue de Nerva. — 91 = *Bull.* 1938, 399. Pour l'itinéraire de Trajan, cf. déjà L. Robert, dans J. Guey, *La guerre parthique de Trajan*, 44. — 94-96 : miliaires, ἀπὸ Ἡρακλείας, de la fin du IIIe s., [ἡγε]μόνος Λ. Καστρίου Κώσταντος ὑπατικοῦ, et du IVe et Ve s., avec les acclamations εἰς ἐῶνα Ἀρκάδιον Αὐγ(ούστου) ou Ὀνώριον Αὐγ. — 97 : fragment de décret du IIe s. p. C. n. en l'honneur de *Statilii*. Les restitutions, même annoncées *exempli gratia*, nous semblent trop abondantes. L. Robert y reviendra dans son mémoire *Oulpioi Herakleôtai*. Dans le commentaire, les éditeurs apportent une correction à *BCH* 1885, 341, n. 24. — N. 98 : sans doute dédicace d'une bibliothèque. — N. 100 : fragment d'un catalogue de distributions : γεραιῷ (δηνάρια). · [ἐλ]ευθέρῳ ἀνὰ (δηνάρια) —. — 102 : fragment latin du préambule du Tarif de Dioclétien. — 103 : honorifique pour un légat, Κλαύδιον Ἰοῦλλον, πρεσβευτὴν καὶ ἀντιστράτηγον, sans doute à la fin du IIe siècle. — 104 : pour Λούκιον Αντώ[νιον Πολέ]μωνος υἱὸν Κορ[νηλί]ᾳ Ζήνωνα, χειλία[ρχον κα]ὶ ἀρχιερέα τῆς Ἀσίας, sans doute celui qui est nommé sur des monnaies de Laodikeia. — 106 sqq., honorifiques pour des citoyens, hommes et femmes. L'une a été « fille de la ville » (108), une autre « stéphanéphore et gymnasiarque » (109-110). Très nombreux *Statilii* (cf. *Bull.* 1938, 402), 111, un νομικός (juriste). Honneurs funèbres rendus par le peuple, ὁ δῆμος ἔθαψεν (ou ἐτίμησεν καὶ ἔθαψεν), 112, 114. — 114, II, un Archelaos a rempli toutes les magistratures et est comblé de louanges ; remarquer les lignes 12-13, [διὰ] τῆς ἰατρικῆς τέχνης εἰς τὴν τῶν ἀπόρων ὄνησιν πλείστην μελ[έτην] ποιούμενον. — 116 : agonistique ; les éditeurs écrivent justement νεικήσας — τῇ β' περιόδῳ Σεβ(αστὰ) Κορνηλιάνεια Ἀρτέμαια (accusatifs), et non (L. Robert, *Ét. anat.* 432) des datifs se rapportant à περιόδῳ. — 117 : une famille de médecins : Στατίλιον Ἀρτεμίδωρον ἀρχίατρον τὸν ἑαυτοῦ πρόθειον Στ. Ἄτταλος ἀρχίατρος Σεβαστῶν ; ce dernier est sans doute mentionné par Galien. Commentaire sur les médecins d'Hérakleia. — 119 : une femme, prytane et stéphanéphore, est μία τῶν εὐγενεστάτων καὶ εὐσχημονεστάτων, ἀπὸ προγόνων βουλευτῶν (ponctuer ainsi sans doute), ἁγνὴν καὶ σώφρονα καὶ κεκοσμημένην πάσῃ ἀρετῇ, ἤθεσι καὶ φιλανδρίᾳ ; elle a fait des distributions à toutes les femmes des bouleutes et des citoyens. — 122 : le gladiateur Εἰδομενεύς. Supprimer [ἔξω λούδου] avant ἀπελύθη ; il n'y a pas la place. Il a été renvoyé de l'arène avec la vie sauve (ἀπελύθη) (et non libéré du *ludus*) sur l'ordre du proconsul Arrius Antoninus (vers 84 ou 184). — 123 : le gladiateur Νεικηφόρος πά(λος) (πρῶτος). — 124-147 : épitaphes ; nombreux *Statilii* ; un λογικός, rhéteur (126), un prytane, stéphanéphore et agonothète de jeux gymniques (133) ; épigrammes (137-139) ; dans trois textes, 140-142, les ouvriers (τεχνεῖται) qui auront ouvert la sépulture tomberont sous l'accusation de τυμβωρυχία (cf. *Ét. anat.*, 226) (il ne semble pas que le châtiment doive être la peine capitale et qu'il y ait à rapprocher l'édit d'Auguste en Palestine).

362. *Apollonia de la Salbake*. — Buckler et Calder, *MAMA*, VI, 154-158 *a*. 154 : fragment de décret daté de 242 a. C. n. ; Βασιλεύοντος Σ[ελεύκου], ἔτους ἑνάτου καὶ ἑ[ξηκοστοῦ], μηνὸς Πανήμου, ἐκ[κλησίας κυρίας] γενομένης. Cf. *Bull.* 1938, 398. — 155 : honorifique, ὁ δῆμος | Διονύσιον Μηδείου | ἀρετῆς ἕνεκεν κ[αὶ] | Ἀγαθῖνος [*circa 7 l.*] | κατὰ τὴν δ[ιαθήκην]. Plutôt : κ[αθ' ἃ] Ἀγαθῖνος [διέθετο *vel simile*] κατὰ τὴν

ὸ[ιαθήκτην]. Cf. par ex. le n. 39 à Kolossai. — 156-158 : réédition de *BCH* 1885, 343 sqq., n. 27, 28 et 26. — 158 *a* : sur un sarcophage, Φύδου μαγίρου.

363. *Alabanda.* — D. Magie, *Anat. Stud. Buckler*, 175, n. 2, étudie le très difficile problème de la date du décret *REG*, 1898, 258 sqq. (cf. *Bull.* 1938, 407, qu'il n'a pas connu) et conclut par un *non liquet.*

364. Sur les légendes de fondateurs à Alabanda, cf. L. Robert, *Ét. épigr.*, 212-213.

365. *Mylasa.* — O. Gottwald, *Jahresh.* 31 (1939), *Beiblatt*, 159-164, publie, d'après une copie de Szanto, une inscription de quelques mots inintelligibles; il la rapproche de *TAM*, II, 491 (Patara), la corrige et y trouve un sens obscène, qui reste d'ailleurs peu clair. E. Kalinka, par d'autres corrections, y retrouve « eine übermutige Scherzfrage an den Lieblingsknaben, die ihn in Verlegenheit setzen soll », également peu claire.

366. L. Robert, *Ét. épigr.* 225, restitue, dans la délimitation *Ath. Mitt.* 1890, 266, l. 9 : διὰ τοῦ χορτο[χοπείου] ἐπὶ τὴν λεωφόρον. Cf. nos 36 et 198.

367. L. Robert, *Ét. épigr.*, 168, lit, Le Bas-Wadd. 408, l. 3 : τ]οῦ Βωλίχου.

368. *Ibid.*, 186-7 : remarques sur les noms propres, H. Grégoire, *Inscr. gr. chrét. Asie Min.*, 241, après la l. 13 : Σ:6ίλως Οὐλπά[δου], Διομέδ[ων].

369. L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 183-184 : une dédicace d'un chresmologue à Zeus Labrandos a été transportée de Mylasa en Égypte; voir ci-dessous n° 540.

370. M. Guarducci (n° 28), 138-143, 163-164, étudie les συγγένειαι à Mylasa, Olymos, Labraunda, etc. Le sujet sera repris par L. Robert dans les *Inscriptions de Mylasa* et dans *Le sanctuaire du dieu Sinuris près de Mylasa* (nouveaux documents, dont certains du IVe siècle). — Relevons ici : Le nom d'Halicarnasse doit être supprimé, p. 139 (cf. p. 142). Dans le décret XXXII, l. 8, [Σωτ]αρίχου est inacceptable; Crönert, dans *SEG*, II, 537, note, a heureusement restitué [Λ]αρίχου. Des corrections indispensables au n. XXXIII (*SEG*, II, 537) ont été apportées dans *Rev. Phil.* 1927, 123. P. 140, les συγγενεῖς τοῦ Τελεσείου (Le Bas-Waddington, 483) n'ont jamais existé; W. H. Buckler a montré qu'il y avait là une phrase : συγγενεῖς, <τ>οὺ τελέσει κτλ. (*ABS*, XXII (1918), 203-204; article cité cependant p. 141, n. 2); l'estampage confirme la correction de B.; il n'y avait pas de *tau*; l'inscription sera republiée avec un fragment nouveau par L. R. — P. 140-141, le décret d'Olymos Hula-Szanto, n. 5 remonte à une époque bien antérieure au synécisme avec Mylasa, au IIIe siècle (grands fragments nouveaux; la date indiquée déjà dans *RA*, 1935, II, 158-159). — P. 142, il est impossible d'attribuer une συγγένεια à Stratonicée.

371. *Iasos.* — L. Robert, *Ét. épigr.*, 27-28, complète la lecture du texte *REG*, 1893, 183, n. 26; l'enfant honoré par cette inscription avait vaincu comme encomiographe aux Pythia de Delphes.

372. *Myndos.* — L. Robert, *Ét. épigr.*, 95 : *BCH*, 1888, 281, n. 5, l. 9, il faut conserver le nom Σπέδιος (*Spedius*).

373. *Stratonicée.* — L. Robert, *Ét. épigr.*, 151-155, étudie de nombreux surnoms à Stratonicée, les explique par le grec (et non par le carien) et en tire des conclusions sur l'usage des surnoms à la basse époque hellénistique et à l'époque impériale.

374. A. Laumonier, *BCH* 1937, 236-298 : *Recherches sur la chronologie des prêtres*

de Panamara, dresse de ces prêtres une liste chronologique que l'on ne doit pas utiliser sans vérification et propose des restitutions qui sont souvent inacceptables.

375. *Idem*, *BCH* 1938, 167-179 : *Complément aux recherches sur la chronologie des prêtres de Panamara*, apporte des corrections au précédent article et propose de nouvelles restitutions sur lesquelles il faut faire les mêmes réserves.

376. J. Zingerle, *Kleinasiatische Kultsatzungen*, *Jahresh.* 31 (1939), *Beiblatt*, 151-154. Dans la loi sacrée de Panamara *SEG*, IV, 267, restitue, l. 1 : [π]ρό[γραμμα]; l. 4 : πο[ιμάνειν]. L. 5, la copie ἀποφελειν serait à interpréter ainsi : « — enträtselt sich der fragliche Komplex leicht zu ἀποφελεῖν = ἀπωφελεῖν, das zwar nicht belegt, aber untadelig gebildet ist, mit der den Sinn des Simplex ins Gegenteil verkehrenden Wirkung von ἀπό, wie z. B. in ἀποτιμάω « nicht ehren », ἀποχράομαι « missbrauchen » und unserem Falle völlig gleichartig, gebildet mit dem Synonym von ὠφελέω : ἀπονίνημι « abnutzen »; » ἀπωφελεῖν serait l'équivalent de βλάπτειν. — Aux lignes 5-6, où il ne reste que ces lettres : μηδὲ — — ΕΦ —, Z. propose : μηδὲ [ἅμα ζ]εφ[ύρου πνοιῇ κάειν πῦρ]. L'auteur nous dit en conclusion : « Eine Tändelei, wie gesagt; will man darüber die Achseln zucken, gebe ich sie gerne preis, zufrieden, dass sie mich eine halbe Stunde angenehm beschäftigt hat ».

377. *Tymnos.* — S. Accame, *Cl. Rhodos*, IX, 211-229 : *Un nuovo decreto di Lindo del V sec. a. C.*, republie après révision l'inscription *Annuario* IV-V, 482 sqq. (*SEG*, IV, 171), avec quatre photographies, l'attribue à Lindos et la date des années 440-420 av. J.-C.

378. *Loryma.* — Dans la loi sacrée *Arch. Eph.* 1911, 54, n. 18, il ne reste à peu près rien des lignes 5-10, et les restitutions proposées n'avaient pas de valeur; J. Zingerle, *Jahresh.* 31 (1939), *Beiblatt* 154-159 comble les lacunes de manière non moins vaine.

379. *Knide.* — L. Robert, *Ét. épigr.*, 43-44, explique le vers 6 de l'épigramme pour Antigonos fils d'Epigonos, Kaibel, 781 (δαίμοσιν ἀπάρχεσθαι).

380. **Lycie et Kibyratide.** *Telmessos.* — M. Segre, dans un très intéressant article *Cl. Rhodos*, IX (1938), 181-208, *Iscrizioni di Licia*, I *Tolomeo di Telmesso*, fait connaître deux beaux documents de Telmessos. I. décret de Telmessos transporté à Rhodes. Il est daté d'entre 265 et 256 par l'intitulé : Βασιλεύοντος Πτ[ολεμαίου τοῦ] Πτολεμαίου Σωτῆ[ρος, ἔτους —] καὶ εἰκοστοῦ. Trois archontes sont éponymes. Il honore un certain Λειμών (nom nouveau; ou fin d'un nom?) Ἀντιπάτρ[ου — —] (n'est-il pas vraisemblable que l'on doit écrire ensuite Μακέδων, étant donné le patronymique ?), qui est [φίλος] Πτολεμαίου τοῦ Λ[υσιμάχου]. S. montre que ce texte règle la question de l'identification de Ptolémée de Telmessos. Il ne peut s'agir d'un neveu d'Évergète (hypothèse soutenue, en dernier lieu, par E. Cavaignac, *Mél. Lampros*, et M. Segre, *Bull.* 1938, 431), car nous le voyons ici, sous Philadelphe, à un moment où son père n'aurait eu qu'une vingtaine d'années. S. se rallie à la thèse soutenue par Holleaux (tous ses travaux sur ce sujet seront réunis à la fin du tome III de ses *Études*); Ptolémée était le fils du roi Lysimaque. S. reprend ce que nous savons maintenant de sa carrière; écarte désormais tout rapport avec le co-régent de Philadelphe, le Ptolémée de *Milet*, *Delph.* 139, tué à Éphèse en 260. — Aux lignes 6-7, S. rétablit

ainsi la formule de sanction : ἔδοξε [Τελμεσσέων] τῆι πόλει καὶ τοῖς π[αροίκοις]. Ce dernier mot nous paraît impossible ici. Le rapprochement de *OGI*, 55, 28 sqq., συμπορεύεσθαι δὲ πάντας τοὺς πολίτας καὶ τοὺς παροίκους n'est pas valable ; il est normal et fréquent que les « métèques » soient conviés avec les citoyens à une procession et à un sacrifice ; il n'est pas possible qu'ils émettent un décret de la cité. Un autre décret donne la formule : ἔδοξε Τελμεσσέων τῆι πόλει καὶ τοῖς ἄρχουσι, ce qui montre dans quelle direction il faut chercher. M. Segre écarte τοῖς π[ρυτάνεσι]. Remarquons que la photo montre qu'une partie seulement de la dernière lettre est conservée, et que ce peut être aussi bien un *gamma* qu'un *pi*. Nous restituons : τῆι πόλει καὶ τοῖς γ[εραιοῖς] ; la lettre d'Attale aux Ambladiens (Welles, *Royal Corr.* 54 (cf. p. 239) ; Keil, *Denkmäler aus Lykaonien*, 74) est adressée τῆι πόλει καὶ τοῖς γεραιοῖς, ce qui nous fournit un parallèle exact dans une région très semblable.

381. II. Le second document mentionne aussi Πτολεμαῖος, à qui un bourg a acheté des terres. S. l'édite d'après une photo prise autrefois par Maiuri et un estampage de la partie g., seule conservée au Musée de Smyrne. Il ne reste qu'une ligne d'une lettre d'Antiochos III, datée de 193. Mais une lettre d'Eumènes II, datée de 181, est conservée intégralement (20 lignes). Le roi répond à un de ses officiers sur la requête des habitants de la Καρδάκων κώμη. Il leur accorde de ne pas payer le prix de la terre qu'ils avaient acquise, fait remise de la σύνταξις en retard et la réduit, dorénavant, de 4 drachmes (de Rhodes) 1 obole par personne (ἑκάστου σώματος ἐνηλίκου) à 1 dr. et 1 obole ; il accorde une atélie à ceux qui viendront s'établir. S. étudie la forme de la requête (nouvelle à Pergame) ; les gens ont remis une εἰσγραφή (terme nouveau dans ce sens), que l'officier royal a apostillée (ὑπογράφεις) après enquête (ἐξετάζων) ; — l'histoire de ces « colons », qu'il faut cadrer avec les événements historiques de l'époque ; — la σύνταξις, la « capitatio », à l'époque hellénistique. — L. Robert reviendra sur la condition et la situation de ces gens. Signalons ici que ce document nous fournit la restitution de la ligne 8 de la lettre d'Attale aux Ambladiens : ἀσθενῶς [ἀπαλλάσ]σετε.

382. *Xanthos*. — J. Zingerle, *Jahresh.* 30 (1937), *Beiblatt*, 147-148 ; conjecture sur l'épitaphe métrique d'un gladiateur *TAM*, II, 355. Cf. L. Robert, *Gladiateurs dans l'Orient grec*, n. 106.

383. *Patara*. — Voir nos 365 et 462.

384. *Pinara*. — L. Robert, *Mél. Dussaud*, 731-732, suggère que la base *TAM*, II, 509, devait être un autel dédié à la Justice et à la Fortune : Δικαιοσύνης καὶ Τύχης.

385. *Tlos*. — J. Zingerle, *Jahresh.* 30 (1937), *Beiblatt*, 152-153, donne une mauvaise interprétation du nom de lieu Παιδαγωγός dans *TAM*, II, 578. Cf. L. Robert, *Ét. anat.*, 382, n. 3.

386. *Antiphellos*. — L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 215-217, explique l'inscr. honorifique *BCH* 1894, 325, n. 5 ; la σίτησις ἐν τῶι ἱεροθυτείωι atteste l'influence rhodienne, ce qui permet de dater ce texte entre 188 et 167.

387. *Megiste*. — L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 181-183, montre que les deux fragments *IGR*, III, 689 et 718 se complètent pour donner le texte *IGR* III, 721, qui avait été copié entier à *Andriake* avant que la pierre n'eût été brisée en deux morceaux qui furent portés à Megiste.

388. *Olympos.* — L. Robert, *Ét. épigr.*, 188, explique les mots ἐν τῇ συνηθείᾳ, employés *BCH* 1892, 215, n. 11, pour introduire un surnom donné « dans l'usage familier » ; il ne s'agit pas d'un enterrement « dans l'association ».

389. *Kibyratide.* — L. Robert, *Ét. épigr.*, 181, corrige Ταμπας en Τληπᾶς (copie inédite de M. Holleaux) dans Benndorf, *Reisen in Lyk.*, 192.

390. L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 180-181 : *Tite Live, XXXVIII, 15*, indique que l'ethnique Καβαλεύς, Heberdey et Kalinka, *Zwei Reisen*, p. 8, n. 24, confirme la correction *Cabalitis* dans ce passage de Tite-Live.

390 *bis.* H. Kasten (n° 1), 113-114 restitue *JHS* 1895, 121, 6 (avec fausse attribution à Limyra), à peu près de la même façon que L. Robert, *Bull.* 1938, 437.

391. **Phrygie.** *Plaine de Karayük.* — U. Wilcken, *Sitz. Berlin* 1938, *Zur Entstehung des hellenistischen Königskultes*, 317-321, revient, après Welles et Bikerman, sur l'édit d'Antiochos III relatif au culte royal.

392. *Kolossai* — Buckler et Calder, *MAMA*, VI, 38-49. — 39 : le peuple honore un défunt, M. Αάρχιος Κρισπεῖνος, en vertu du testament de son père. — 40 : revision de *BCH* 1887, 353, n. 11 ; statue d'un vainqueur δευτέραν τετραετηρίδα Νέα Ὀλύμπια Ἀπολλωνίηα. — 42 : statue d'un défunt ; une fondation de 500 deniers a été faite par la mère ἐπὶ τῷ στεφανοῦσθαι αὐτὸν μη(νὸς) η' (ογδόῃ) ὑπὸ τῆς κρατίστης βουλῆς. — 43-48 : épitaphes ; 44, un διφθερ[ο]πύς (= ποιός) ; 47, οἱ ἑταῖροι Γλύκωναν ἐτίμησάν (nous ne pensons pas à une association juive). — 49 : byzantine. — P. XI, ils signalent l'intérêt et la facilité de fouilles

393. *Laodikeia du Lykos.* — Buckler et Calder, *MAMA*, VI, 1-30. — 1 : curieux règlement religieux sur un autel de Zeus : l. 3-5 : ὁ θέλων ὁρκ[ίζειν] ἁγνῶς μείνας (θ)ύσει σφάγιον ὅρκ(ι)ον (?). — 2. Réédition de *IGR*, IV, 847, dédicace d'une porte de la ville. — 3 : réédite *IGR*, 862 ; au bas, la chèvre, qui est figurée aussi sur des monnaies et n'a aucun rapport avec la rivière Kapros. — 4 : Ὀλύμπιχος Τρωίλου τὸ ἀλειπτήριον καὶ τὸμ πρὸ αὐτοῦ οἶκον τῶι δήμωι. Nous n'acceptons pas l'identification proposée (cf. aussi p. 14) avec le dynaste Olympichos. L'absence d'ethnique prouve qu'Olympichos fils de Troïlos est un citoyen de Laodikeia. Le nom Olympichos n'est pas du tout rare. — 5 : réédition du décret hellénistique *Ath. Mitt.* 1895, 207 ; certains suppléments des lignes 1 à 11 restent douteux, faute de parallèles. — 6 : réédition de *JHS* 1897, 418, n. 13, relatif aux disputes (ἀμφισβήτησις) entre villes sur la primauté (περὶ πρωτίων), qui sont stigmatisées (ματαία φιλονικεία). — 7 : au théâtre, Παυλείνου ὑπατικοῦ. — 9 : réédition de *IGR*, 846 ; restitue Θεογένη[ς], second nom de Nikostratos, au lieu de l'absurde Θεογενῆ, se rapportant à l'empereur. — 10 : mince fragment, dont la restitution est désespérée. Ces quelques lettres se prêteraient à bien d'autres combinaisons. L. 7-8, on peut avoir aussi : [τῆς τοῦ ὕδατος εἰσα]γωγῆς ou (comme à Pergame) [τῆς τῶν ἐφήβων ἀ]γωγῆς. La mention même du mois Gor[piaios] n'est pas assurée. — 11 : réédition de *IGR*, 858, pour un ἀγωνοθέτην [τῆς...] πεντετηρίδος τῶ[ν μεγά]λων ἀγώνων Δίων Κ[αισα|ρεί]ων ἱερῶν εἰσελα[στικῶν εἰς π]ᾶσαν τὴν οἰκο[υμένην] (pour cette expression, cf. L. Robert, *Ét. anat.*, 119, n. 3). Les éditeurs rapprochent « for the Δεῖα and Δεῖα Σεβαστά at Laodikeia, *IBM*, 605, 615 ». Mais des concours ne sont pas appelés indifféremment Σεβαστά (pour les Deia Sebasta de Laodicée, cf. *Rev. Phil.* 1930, 38-41 ; pour les Deia, cf. encore l'inscription d'Éphèse *Jahresh.* 30 (1937), *Beiblatt*, 214) et Καισάρεια. Il faut, si possible, trouver un autre nom de concours com-

mençant par K. On pourrait penser à K[λεοξενεί]ων d'après deux textes de Laodikeia au Klarion qui nomment un ἱερεὺς τῶν παίδων καὶ ἀγωνοθέτης τῶν Δείων Κλεοξενείων ἀγώνων (signalés par Ch. Picard, *BCH* 1915, 50, n. 2 ; *Éphèse et Claros*, 696, n. 10). Mais le caractère « œcuménique » de ces concours n'est nullement attesté. Au contraire, c'est parmi des concours de ce genre que sont nommés, dans une inscr. de Tralles, les Δεῖα Κομμόδεια τὰ πρώτως ἀχθέντα ἐν Λαοδικείᾳ (*Rev. Phil.* 1930, 35; *Ét. anat.*, 424-425). Sous Septime Sévère, une monnaie de Laodikeia (*Inv. Waddington*, 6295; omise dans Head²) porte, à côté d'une couronne agonistique sur une table, les mots Δεῖα Κομόδια. Nous restituons ici : Δείων Κ[ομμο|δεί]ων. — 12 = *IGR*, 855. — 13 = *BCH* 1887, 351, n. 6 ; pour Φλ. Ἀνύ[σ]ιος (et non Ἄνυτος). — 13 = *SEG*, VI, 240, épigramme honorifique. — De même 15, pour un Constantinus, sans doute consul en 457. Relevons encore à ce propos combien il serait utile de rassembler les nombreuses épigrammes de la basse époque impériale en l'honneur de magistrats romains (cf. Ad. Wilhelm, *Wien. Stud.* 1902, 345). — 16-27, épitaphes. 18 : un affranchi impérial. A la fin le latinisme : ἐγένετο ἐν Λαοδικείᾳ ἱερεῖ Τρύφωνι (pour l'éponymie du « prêtre » à Laodicée, cf. n. 10 et *Rev. Phil.* 1936, 125). L'amende doit être versée à *l'aerarium populi Romani* (cf. *Ét. anat.*, 353, qui sera complété ailleurs), εἰς τὸ ἐράριν δήμου Ῥωμαίων. La fille du propriétaire a fait une fondation aux bouleutes de la tribu Ἰάς (nouvelle ; sera étudiée ailleurs) στεφανωτικοῦ ὀνόματι, ἐπὶ τῷ στεφανοῦσθαι αὐτὴν πρὸς ἔτος τῇ πρὸ α' καλανδῶν Νοεμβρίων (cette datation est un autre latinisme), μη(νὸς) γ', ιη' (le jour). — 20, épigramme. 21, un ποιμήν. — 30, stèle de gladiateur. L'objet qu'il tient dans sa main droite est une grande palme.

394. Ad. Wilhelm, *Wien. Stud.* 56, p. 63, dans l'épigramme funéraire *JHS*, XVII, 409, n. 11, au lieu de μοῖρ[αν ἁ]λὶ Θέτιδος, incompréhensible, μοῖρ[αν πα]ῖ(ς) Θέτιδος. Remarquons que l'omission du *sigma* s'explique aisément comme une sorte d'haplographie avant le *theta*. — Au début, ἀλλ' ὁ μὲν Ἐπίγονος, et non Ἄλλο.

395. Voir n° 578.

396. *Trapezopolis*. — Buckler et Calder, *MAMA*, VI, 60-62. — 60 : réédition du texte honorifique *OGI*, 492. — 61 : difficile épigramme agonistique, qui donne le nom de la ville τῇδε Τραπεζοπόλει.

397. *Attouda*. — Buckler et Calder, *MAMA*, VI, 65-86. — 65 : fragment en cursive hellénistique, relatif à des questions juridiques et financières (συναλλασσόντων, νόμους) ; l. 16, βασιλικοῦ. Un rapport avec les Technites dionysiaques nous paraît très douteux. — 66 : statue de Livie. — 67 : réédition de *JHS* 1897, 399, n. 3 ; l. 1, suppléent heureusement un patronymique au lieu de l'impossible χάρι[τι]. — 68 : honorifique hellénistique difficile. — 69-75, 77 : honorifiques, inédites ou revues. Stemma de la famille des *Carminii*. — 76, 78-82 : honorifiques agonistiques. 76 : importante revision de *IGR*, IV, 844 ; fait apparaître, l. 14, des concours Ἀνδριάντεια (ἀνδειάντεια, Ramsay ; Ἀδριάνεια, *IGR*), dont le nom revient aussi dans 82 : νέων — Πυθίων Ἀνδριαντήων. Seraient-ce des concours où le vainqueur reçoit en prix sa statue ? — 83 : épitaphe avec les dimensions du sol réservé, πήχις ἑξ. — 84-86 : byzantines ; 84, χαρίζετε (= χαρίζεται) τραπέζιν Εὐτυχιανὸς Χρυ(σ)αντελιτῶν ἀκουβιτίῳ.

398. *Tripolis.* — Buckler et Calder, *MAMA*, VI, 52-59. — 52 : fragment de la dédicace grecque et latine de [τοὺς π]ύργους καὶ τὴν [πύλην]. — 53 : un stéphanéphore et prêtre de Rome. — 54 = *IGR*, IV, 1671, épigramme sur la statue d'un sénateur romain. — 58 : épitaphe. L. Robert en donnera une restitution très différente. — 59 : épitaphe chrétienne. — Pp. XI-XII, observations sur le site. Signalons qu'on trouve dans Léon de Laborde, *Voyage de l'Asie Mineure* (1838), pl. XL, 85 une « Vue du théâtre et de la position de Tripolis du Méandre », dans F. Sarre, *Reise in Kleinasien* (1896), Pl. I et II des photographies du site et de tombes rupestres. Notons aussi que les conjectures d'Imhoof-Blumer et de Head, d'après lesquels Tripolis a porté au Ier s. av. J.-C. le nom d'Apollonia, ont été brillamment appuyées par une inscription de Milet faisant connaître l'ethnique Ἀπολλωνιάτης ἀπὸ Μαιάνδρου, et sont tout à fait certaines; cf. K. Regling, *Phil. Woch.* 46 (1926), 430.

399. *Eumeneia.* Voir n° 20.

400. *Apameia.* — Buckler et Calder, *MAMA*, VI, 173, republient le décret *JHS* 1935, 71-75, en l'honneur de Kephisodôros fils d'Aristôn, datant d'entre 188 et 159. Après une nouvelle étude, j'espère pouvoir restituer le sens des lignes 11 à 15. Kephisodôros avait été gymnasiarque et, honoré en cette qualité par les *neoi*, il avait consacré des statues de culte (ἀγάλματα) du roi Eumènes et d'Attale frère du roi (τοῦ ἀδελφοῦ βασιλέως). On en vient à ses mérites les plus récents : νῦν τε, ἐπιχωρή[σαντος | καὶ τοῦ δήμου, ἀργ]υρίου δραχμὰς τρισχιλίας ἀνατίθησιν ὑπὲρ αὐτο[ῦ ἀτόκους | τῶι ταμίαι ? τῶι ἐν τ]ῶι πολέμωι σῖτον χορηγ(ή σαντι τοῖς στρατιώ-ταις, καὶ ἐν ἄ[λλαις πολ]|λαῖς χρείαις τοῦ δή]μου καλὰς ἀποδείξεις τῆς εἰς τὰ πράγματα εὐνοίας [παρασχό]μενος δίδωσιν ? χιλί]ας δραχμὰς ἐφ' ὧι ἔσται καθ ἕκαστον ἔτος σύνοδ[ος ἐν τῶι | γυμνασίωι τῶν τε ἐφήβ]ων καὶ τῶν παίδων ἀγόντων Ἑρμαῖα καὶ Ἡράκλεα. Ce n'est pas un trésorier (ταμίας), ni un autre magistrat, qui a pu « fournir du blé aux soldats pendant la guerre ». On ne peut, d'autre part, employer le verbe ἀνατίθησιν pour une somme donnée par Kephisodôros à un magistrat. Ce verbe indique que le cadeau de Kephisodôros est destiné aux dieux ou au peuple; il s'appliquerait parfaitement par exemple à la fondation de -ας δραχμάς faite par lui pour la célébration de fêtes et banquets au gymnase. Or, le membre de phrase de la ligne 14 telle que je l'avais restituée : ἐν ἄ[λλαις χρείαις τοῦ δή]μου καλὰς ἀποδείξεις τῆς εἰς τὰ πράγματα εὐνοίας [παρασχόμενος], vient couper étrangement la suite des idées. A cette ligne, on a déjà quitté les semblables généralités du début (l. 3 : ποιησάμενος [τὰς ἀεὶ π]ρεπούσας ἀποδείξεις τῆς ἑαυτοῦ ἀναστροφῆς καὶ τὸν δῆμον εὐεργετήσας; l. 9, πράσσων ἀεὶ τὰ συμφέροντα τῶι δήμωι) et on n'a pas encore atteint les généralités de la formule hortative (l. 17-20); on est au milieu de détails très précis. Remarquons que l'usage de τὰ πράγματα est très fréquent pour désigner « les affaires royales, les intérêts du royaume, le royaume », et que l'εὔνοια εἰς τὰ πράγματα est ordinairement « le dévouement au royaume ». J'avais trop vite complété -μου en [δή]μου. Le membre de phrase de la ligne 14 doit être coordonné à χορηγήσαντι κτλ. : καὶ ἐν ἄ[λλαις χρείαις τοῦ πολέ]μου καλὰς ἀποδείξεις τῆς εἰς τὰ πράγματα εὐνοίας [παρασχομένωι]. Qui a « fourni du blé aux soldats pendant la guerre et, dans d'autres nécessités de la guerre, donné de belles preuves de son dévouement envers le royaume » ? C'est le peuple d'Apamée; l. 13 : [τῶι δήμωι ἐν τ]ῶι πολέμωι σῖτον χορηγήσαντι κτλ. Nous appre-

nons ainsi que, comme il est normal, pendant une guerre menée par Eumènes II, la ville d'Apamée a dû fournir du blé à l'armée royale et donner encore d'autres preuves de son loyalisme envers son roi. Avec cette restitution, le verbe ἀνατίθησιν peut se raccorder directement avec (l. 15) : -ας δραχμὰς ἐφ' ὡι κτλ. A qui se rapporte alors ὑπὲρ αὐτοῦ ? Nécessairement au mot que l'on doit restituer après ἐπιχωρή[σαντος]. Ἐπιχωρεῖν signifie « accorder à titre de faveur, concéder ». Le supplément τοῦ δήμου est exclu depuis que nous avons restitué ensuite τῶι δήμωι. Il s'agit, je crois, d'une faveur royale : ἐπιχωρή[σαντος τοῦ βασιλέως ἀργ]υρίου δραχμὰς τρισχιλίας Le roi a accordé 3.000 dr. ; c'est une façon de témoigner sa faveur à la ville pour sa loyale contribution à la guerre. Ce cadeau royal était, on le voit par la suite, destiné au gymnase. On a de multiples témoignages sur les donations royales aux gymnases des villes de leur royaume ou des villes amies (cf. *Ét. anat.*, 598). Kephisodôros, qui est à la fois un citoyen généreux et un courtisan zélé (il a déjà montré sa gratitude des honneurs à lui rendus par les *neoi* en érigeant au gymnase des statues de la famille royale), donne de sa poche une certaine somme qui vient s'ajouter au cadeau du roi et il « consacre » le tout au peuple, pour une fête au gymnase, « au nom du roi », ὑπὲρ αὐτοῦ. On a des parallèles à une générosité faite ainsi par quelqu'un au nom d'un autre (par ex. parents ou peuple). Nous rétablirons donc, à la l. 15, un chiffre de drachmes supérieur à 3000; — κισχιλί]ας δραχμάς ou [μυρί]ας. Reprenons tout l'ensemble : νῦν τε, ἐπιχωρή[σαντος τοῦ βασιλέως ἀργ]υρίου δραχμὰς τρισχιλίας, ἀνατίθησιν (Kephisodôros, sujet de toutes les phrases précédentes) ὑπὲρ αὐτο[ῦ τῶι ἡμετέρωι ? δήμωι ἐν τ]ῶι πολέμωι σῖτον χορηγήσαντι τοῖς στρατιώταις καὶ ἐν ἄ[λλαις (πολλαῖς ?) χρείαις τοῦ πολέ]μου καλὰς ἀποδείξεις τῆς εἰς τὰ πράγματα εὐνοίας [παρεσχημένωι, —]ας δραχμὰς ἐφ' ὡι κτλ. C'est de cela que le peuple remercie Kephisodôros.

401. Les autres inscriptions datent de l'époque impériale, n. 174-236. — 177 : statue de Vespasien élevée par le peuple et les Romains résidants. — 181 : honorifique pour la femme d'un π. π. α' π. πρίνκιπος περεγρίνων (*primi pili prioris, primi principis peregrinorum*), IIIe s. — 183 : pour un affranchi impérial. — 194 : épitaphe d'une femme, dont on rappelle la φιλανδρία καὶ οἰκοδεσποσύνη. — 197 : Μᾶρκος Σε<υ>λευκεύς à sa femme ; plutôt qu'un nom propre, Σελευκεύς est, croyons-nous, l'ethnique de Séleucie (de Pisidie ; à Selef). — 198 : la restitution οἶκος = tombe ne nous paraît pas justifiée ; les éditeurs renvoient à *Reisen in Lykien*, II, 256-260 ; ce sont des épitaphes de la Kibyratide, et l'usage du mot paraît particulier aux épitaphes de cette région. — 207 : en tête le *signum* du défunt, Πηγάσις (rapprocher Ad. Wilhelm, *Wien. Stud.* 1902, 596-597). Le tombeau n'est réservé aux enfants que jusqu'à l'âge d'homme (cf. ici, n° 407, n. 335), ἕως τῆς ἐννόμου ἡλικίας. — Ce qui est figuré entre les lignes 1 et 2, c'est, croyons-nous, entre deux palmes une de ces couronnes agonistiques (avec palmes à l'intérieur) si fréquentes sur les monnaies et qui sont assez souvent méconnues sur les reliefs (nous les retrouverons notamment sur trois monuments de Pamphylie, de Gaule et de Bulgarie) ; pour sa représentation sur des monuments funéraires, cf. Wolters, *Zu gr. Agonen.*, 14, fig. 18 (Lesbos), Keil et von Premerstein, *Dritte Reise*, n. 13 (vallée du Kaystre) et Buckler, Calder et Cox, *JRS*, 1926, 80-81 (et Pl. XII) et 1928, 40 (Eumeneia). Aurelius Ariston, surnommé Pegasios, était donc

un athlète ou un musicien. Devait-il son surnom à la rapidité de sa course ? — 214 : un μνημεῖον σὺν τῷ κρ[ηπι]δώματι καὶ τῇ [στ]ήλῃ.

402. 220 : les lignes 10-11 sont difficiles à interpréter. — 221-236 : inscriptions chrétiennes, avec la formule ἔσται αὐτῷ πρὸς τὸν Θεόν ou τὸν κριτὴν Θεόν. Le n. 224 est très important; un Antiochénien du Méandre, Ἀντι[οχεὺς] τῆς Ἀσίας, a fait graver, après la formule ἔσται κτλ., le mot Ἰχθύς, nouveau en Asie-Mineure. — 225 : clause analogue à celle du n. 207 : καὶ τοῖς τέκνοις ἐκ τοῦ αἵματός μου, ἔχιν τὴν ἐξουσίαν ἀνενηλίκων ὄντων αὐτῶν, γεναμένων δὲ ἐνηλίκων αὐτῶν κλ. — 227 : à la fin, χαίρετέ μοι φι(λ)όθεοι καὶ καλοὶ νεόθηροι. — 234 : encore une formule intéressante : ἔσται αὐτῷ πρὸς τὸν ἐξσουσειάζοντα πάσης ψυχῆς. Μή τεις ἀνύξεις, Ὅ ὅρος μέγα(ς) εἰστί. Le propriétaire est un ταυρεινᾶς (cf. *Ephesos*, II, n. 80-81). En tête, les abréviations ζω. ἐπ. δ. *chrisme*. χ. χρει., difficiles à interpréter. Les éditeurs songent, à titre de conjecture, à ζῶ(σιν) ἐπ(οίησεν) δ(οῦλος) Χρ(ιστοῦ) (Χρειστιανὸς) Χρει(στιανοῖς) ou à ζῶ(ντες) ἐπ(ιφωνεῖτε) · δ(όξα) Χρ(ιστῷ), χ(αρὰ) Χρει(στιανοῖς).

403. Byzantines : 237, ἡρῷον διαφέρον τῶν εὐλαβεστάτων ψαλταναγνωστῶν (mot nouveau; chantres et lecteurs) τῶν ὀρθοδόξων. Vers 600. — 238, ἐγένετο ἡ ἁγιω-τ(άτη) ἐκλησία, et la date (478).

Voir n° 20.

404. *Metropolis*. — L. Robert, *Anat. Studies Buckler*, 237, définit le sens de προτρέπεσθαι dans *MAMA*, IV, 132.

405. *Synnada*. — Buckler et Calder, *MAMA*, VI, 370-381. Série intéressante d'inscr. honorifiques inédites. — 370 : dédicace à Zeus Pandemos (connu par les monnaies de Synnada) et à Septime Sévère, Caracalla et (effacé ensuite) Geta, de τοὺς δύο κείονας καὶ τὸ γεισεπίστυλον (nouveau) καὶ τὰ ἐπ' αὐτῶν ἑστῶτα ἀγάλ-ματα. — 371 : honorifique pour un agoranome, chréophylaque, archonte de la gérousie, stratège, ἐργεπιστάτην ἔργων ἀνανκαίων, ἐπιδόντα καὶ εἰς χρείας ἀργύριον, καὶ ἐκ τῶν ἰδίων στρώσαντα πόδας δισχειλίους. — 372 : le peuple et les Romains en résidence honorent Λούκιον Ἀρρούντιον Θύρσον ἀγορανομήσαντα ἁγνῶς καὶ πολυ-δαπάνως (avec intégrité et en payant beaucoup de sa poche). — 372 : pour une femme dont le mari et le fils ont été notamment *advocatus fisci*, σύνδικος ταμείου, τοῦ ἱερωτάτου ταμηίου (cf. n° 438). — Restituent Σατ[ουρνῖνον] dans *IGR*, IV, 709. — 374 : le peuple d'Athènes honore un personnage connu, comme son père, par les monnaies. — 375 : honorifique pour un personnage appelé τὸν τροφέα καὶ εὐεργέτην; cela donne un parallèle précieux au τροφεύς d'une monnaie de Synnada expliquée par L. Robert, *Rev. Arch.* 1934, I, 48 sqq. (cf. *Istros*, II, 12-13 et 20). — 376 : pour un διασημότατος καθολικός (*perfectissimus rationalis*); l'épimélète est un *evocatus Augustorum*. — 378 : pour un procurateur, τὸν κράτιστον ἐπίτροπον τοῦ Σεβ(αστοῦ). — 379 : pour un *curator reipublicae*, Aur. Traianus. — 380 : statue d'un athlète, Hilarion. L'agonothète, qui est secrétaire et ἱερεὺς τῆς Βουλῆς καὶ τοῦ Δήμου, a fait ériger les statues des athlètes vainqueurs ἐν τῷ ἀγῶνι τῆς γραμματείας μου. Ce texte permet de compléter et d'attribuer à Synnada une inscr. jumelle trouvée à un pont près de Bolavadin, *JRS* 1912, 243, n. 3 (statue de Αὐρ. Γλύκων, qui πανκράτιον νεικήσας, τὸ πένπτον ἐστεφανώθη). Trois autres inscr. de ce pont ont été certainement (n. 4; similaire du n. 381) ou vraisemblablement (n. 1 et 2) apportées de Synnada.

406. *Philomelion*. — F. W. Deichmann, *Jahrb. Anz.* 1938, 213; épitaphe du IIe s., Κορνέλιος καὶ Δόμνα Μάρκῳ τέκνῳ μνήμης χάριν.

407. *Akmonia.* — Buckler et Calder, *MAMA*, VI, 239-340 : abondante série d'inscr., nouvelles ou revues. Nous signalerons surtout les premières. — 242 : dédicace à [Διὶ Ὀ]ρκαμανείτῃ. Cela fixe l'origine d'une dédicace, n. 243, autrefois au Musée de Smyrne, maintenant à Oxford, et précise l'indication du premier possesseur, Gonzenbach (Phrygie), écartant définitivement celle d'une provenance pisidienne (cf. L. Robert, *Ét. épigr.* 176-177). — 245 : dédicace à la Μήτηρ θεῶν Κ(α)σμινή. — 246 : sur un autel avec dieu cavalier à la double hache, dédicace d'un Ὀνήσιμος, intendant (οἰκονόμος) de Βάσσου καὶ Ποτείτου καὶ Μάρκου Πωλλίων. — 247 : sur une architrave, noms se rapportant à des figures disparues : Ἡρακλῆς Ἡρακλῆς Λίνος Ἡρακλῆς Ο —. Il nous semble qu'on peut restituer le nom à dr. La répétition du nom d'Héraklès montre qu'on a une série de scènes tirées de sa légende. Au milieu, Héraklès et Linos, c'est-à-dire soit Héraklès recevant une leçon de musique de Linos, soit Héraklès tuant son maître. A droite, un autre couple, Héraklès et O[mphale]. — 208 : relief, avec une dédicace dont il ne subsiste qu'une lettre : Α[πόλλωνι?]. On pourrait aussi penser à Α[γαθῇ τύχῃ], le nom de la divinité se trouvant ensuite dans la partie brisée. Dans un encadrement triangulaire, le buste de Men. A g. et à dr. de cet encadrement, les bustes, non pas d'Apollon radié et de Men, mais, croyons-nous, du Soleil et de la Lune. — 249 : inscr. magique(?). — 250 : intéressante dédicace à Britannicus : Τιβερίῳ Κλαυδίῳ Καίσαρι, Διὸς νέου Κλαυδίου Καίσαρος Σεβαστοῦ υἱῶι, Βρεταννικῶι. — Dans l'inscr. architecturale 256 [κίοσιν] ναΐκοις semble douteux. — 258 : honorifique pour Κοίντος Δέκμιος Κοίντου [υἱὸς] Ῥωμαῖος (inconnu : 1er s. a. C. n.), patron de la ville. — 260 : un citoyen romain (tribu Velina), Sornatius (peut-être le légat *I. Perg.* 431) a fait construire [τὸ] στατάριον (cf. *Rev. Phil.* 1939, 212, n. 5 ; à Tralles, Magnésie et Éphèse), le marché aux esclaves, καὶ τὸν βωμόν. — 261 : un éphébarque. — 263 : une ἀρχιέρεια καὶ ἀγωνοθετὶς τοῦ σύνπαντος τῶν θεῶν Σεβαστῶν οἴκου. — 264 : = *IGR*, IV, 655, construction d'un οἶκος à la synagogue. — 271 : sur la photo, plutôt que Εὐγένις Βιά(νορος?), ne lit-on pas : ἐκγόνη Βία? — 275 : sur un monument funéraire, signature du λατύπος Αὐρ. Τατιανός avec l'ethnique (nouveau) Κατοανείτης. — 276 : épitaphe de Ῥαπώνιλα (nom nouveau, de Ῥάπων, *Rapo* ; cf. n. 265 et 295). — 277 = *IGR*, 638, sans doute épitaphe juive, comme 287. — 283 : épitaphe d'un vétéran de la *legio III Cyrenaïca*. — 284 : stèle à mains levées. — 306 : cette réflexion désabusée, sur une épitaphe : ζῶν Ὀνήσιμος ἔτευξα καὶ ἐν στήλλαις ἐχάραξα· οἱ γὰρ κληρονόμοι τῶν θνησκόντων ἀμελοῦσιν. — 310 : un ἱεροκῆρυξ τῆς πόλεως. — 313 : épitaphe avec l'ethnique Μοξεανός, peuple de Phrygie. — 316 = *Phrygia*, n. 465, 466, 610, épitaphe juive. — 320 : épitaphe de Εἰσμάραγδος ἐλεοπώλης ; après l'imprécation usuelle en cette région (τέκνων ἀώρων περιπέσοιτο συμφορᾷ), καὶ μετὰ ταῦτα ταῦτα. — 321 et 322 : la formule τὸν θεόν σοι· μὴ ἀδικήσεις (cf. nos 420, 451). — 324 : nouvel exemple du nom Διογᾶς. — 325 : épitaphe juive avec imprécation : ὃς ἂν ἀνορύξι καὶ βαλῖ ἄλλον νεκρὸν ἢ τύνδον πρίατε ἢ γράμμα μιάνι, ἐξολέσι ἐκίνου σύνπαν γένος ἡ Θεοῦ ὀργή. — 334 : fragment d'une inscription bilingue (grecque et hébraïque) sur un édifice religieux. — 335 : inscr. sur un tombeau juif ; il n'est pas permis d'ouvrir τὸ κάθετον (mot nouveau) sauf dans un cas : μόνον ἐὰν συμβῇ τοῖς παιδίοις αὐτοῦ Δόμνῃ κὲ Ἀλεξανδρίᾳ· ἐὰν δὲ γαμηθήσονται, ἐξὸν οὐκ ἔσται ἀνῦξαι ; après l'amende au fisc (exprimée en drachmes

attiques) et la menace du τυμβωρυχίας ἔνκλημα, cette imprécation : ἔσται δὲ ἐπικατάρατος ὁ τυοῦτος (*sic*) καὶ ὅσαι ἀραὶ ἐν τῷ Δευτερονομίῳ (27, 9) εἰσὶν γεγραμμέναι, αὐτῷ τε καὶ τέκνοις καὶ ἐγγόνοις καὶ παντὶ τῷ γένει αὐτοῦ γένοιντο. Permet d'attribuer à Akmonia (et non à Blaundos) une inscr. d'Uṣak, dont les éditeurs donnent ici leur copie ; à la fin, εἴ τις θάψει ἕτερον νεκρὸν ἢ ἀδικήσει λόγῳ ἀγορασίας, ἔσται αὐτῷ αἱ ἀραὶ ἡ (*sic*) γεγραμμέναι ἐν τῷ Δευτερονομίῳ ; on énumère les charges remplies par le défunt : agoranome, *sitônès*, paraphylaque, stratège, πάσας ἀρχὰς καὶ λειτουργίας. — 336 : épitaphe avec la formule ἔσται αὐτῷ πρὸς τὸν Θεόν (cf. n° 20). — 337-340 : byzantines. — On aura remarqué l'abondance et l'intérêt des inscr. juives à Akmonia. Signalons à ce propos deux chapiteaux, n. 347, avec, sur un côté, le chandelier à sept branches, provenant évidemment de la synagogue. Certainement la « base representing a *volumen* » sur la face, montre le livre de la Loi, la Thora.

408. *Diokleia.* — Buckler et Calder, *MAMA*, VI, 351-359. — 351, Ἀσκλᾶς ἐπόησεν ἰκόναν Μητρός (ou μητρός ?). — 352, honorifique, *IGR*, IV, 666. — 353-358, épitaphes. — 359, byzantine : ὁ ἅ(γιος) Ἰωάννις ὁ Πρόδρομος. — η σηνπύθης (= συνπεῖθης) τὸν ἐμὸν Δεσπότην ὑπὲρ μοναχοῦ —. — Pp. XVII-XVIII, ils fixent le site exact de la ville à Ahurhisar.

409. *Prymnessos, Polybotos et Afion Karahisar.* — Buckler et Calder, *MAMA*, VI : 382, formule d'imprécation funéraire, dont le début est en grec, ὃς ἂν τούτῳ τῷ μνημείῳ κακῶς προσποιήσει ἢ τοῖς προγεγραμμένοις ὑπεναντίον τι πράξῃ, et la menace elle-même en phrygien ; nouveau, et très caractéristique. — 383 : de nouveau l'épigramme pour un héraut *SEG*, VI, 175. La mention de l'autel de Dikè ne nous semble pas attester par elle-même que la pierre provienne de Prymnessos ; Dikè doit être ici, non pas nécessairement la divinité principale de la ville, mais la divinité agonistique, comme Nemesis (cf. à Milet, l'épigramme agonistique mentionnant ces deux divinités, *Milet, Thermen*, 365). Le héraut (ἀθλοφόρων κήρυκα τῶν ἠϊθέων ὄχ' ἄριστον) Lysimachos a été couronné par sa patrie Δίκης ὑπ' ἀρείονι βωμῷ, c'est-à-dire, pensons-nous, au lieu même du concours (stade avec un autel de Dikè ; cf. à Milet), là même où il proclamait les victoires, ce qui lui a valu à lui-même sa gloire (τᾷ μεγάλᾳ φωνᾷ κῦδος ἐνενκάμενον).

410. *Ibid.*, 385 : sur un bloc d'architrave d'époque impériale, remployé, cinq extraits des Psaumes (31, 1 ; 33, 9 ; 33, 6 ; 26, 1 ; 96, 11). La première citation est connue en Égypte, la 4e en Syrie et en Palestine sur des édifices et à Kertch sur une tombe ; la 2e, la 3e et la 5e ne sont pas attestées ailleurs. Les éditeurs attribuent au même ensemble les citations d'Isaïe publiées dans Ramsay, *Phrygia*, n. 674 et 675. — H. Grégoire, *Byz.* 14 (1939), 319 : *Les pierres qui crient*, I, *Encore les baptistères de Cuicul et de Doura*, attribue ces inscriptions à un baptistère.

411. *Ibid.*, 387 : dédicace à Zeus Alsenos, venant sans doute d'Appola.

412. *Ibid.*, 388 : dédicace à Artemis, de Dereçine (*Julia-Ipsos*). Mais, sur cette ville, cf. provisoirement E. Honigmann, *Byz.* 10 (1935), *Sur quelques évêchés d'Asie Mineure*, 647-651, qui montre que Julia et Ipsos sont des villes différentes et non limitrophes.

413. *Amorion.* — Buckler et Calder, *MAMA*, VI, 386 : inscr. byzantine sur un sarcophage.

414. J. Zingerle, *Jahresh.* 30 (1937), *Beiblatt*, 145-146, dans l'épitaphe chrétienne *MAMA*, I, 403, corrige l'indication χωρίῳ Εἰζικῷ ἐνορίας Μίρου, en χωρίῳ εἰζικῷ = εἰδικῷ, « sur son propre domaine ». Douteux.

415. *Cité de Midas.* — Buckler et Calder, *MAMA*, VI, 390-399 publient des dédicaces à Agdistis, trouvées dans les fouilles de l'Institut français de Stamboul à la cité de Midas, près d'Eskişehir, et conservées au Musée d'Afion Karahisar. Le nom de la déesse est orthographié de diverses façons, qui trahissent la gêne à le transporter en grec, et il est accompagné de diverses désignations : Ανγδισι (datif) (390), Ανδισσιος (391), Ανγδισι Θεᾷ (392), Ανγδιση (393, 394), Μητρὶ Θεᾷ Ανδξι (395), εὐκτέῳ θεᾷ Ανγδιση (396), Μητρὶ Θεῶν Ανγδισσῃ (397), Μητρὶ Θεᾷ Ανδισσῃ (398), Ανδιξεος (gén.; 399). Un dédicant est prêtre, associe Asklepios à sa dédicace et porte l'ethnique Νητηνός (394). Un ethnique dans l'épigramme 389 : Βευδουσοικεινοῦ Παπύλου. Sans doute un nom de village dans 398 : Ἀγαθῇ τύχῃ. Εὐλαικεινεατῃ οἱ κατοικοῦντες εὐξάμενοι ἀνεστήσαμεν Μητρὶ Θεᾷ Ανδισσῃ εὐχήν. Les stèles portent un ou deux bucrânes, une grappe de raisins ou un cratère.

416. *Dorylaeion.* — L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 202-207, corrige la lecture de la stèle Dain, *Inscr. gr. Louvre*, n. 68 : ἀνθ[ρώπων] au lieu de ἀνε[ψίων], et montre que le bas-relief représente Zeus Brontôn et les Dieux Saints et Justes.

417. L. Robert, *ibid.*, 207-210, explique l'épitaphe *IGR* IV, 530 : en tête Θ Δ signifie Θεοῖς Δαίμοσι (= *Dis Manibus*), et, l. 4-5, il faut restituer : Καίσαρος δοῦ[λοι ἱπ]πεῖς; ces cavaliers-esclaves impériaux étaient probablement des courriers.

418. I. Cazzaniga, *Rend. Lomb.* 74 (1938-39), *Varia graeco-latina*, 97-99, revient sur l'épitaphe métrique *BCH* 1927, 398 (attribuée par erreur à Césarée de Cappadoce) (cf. *SEG*, VI, 796). Pour le groupe θυγατεραιτυν εὔνομον κτλ., il repousse les corrections ou interprétations de Ryba et de Bradač (cf. *Bull.* 1932, 223; 1934, 249), et entend θυγατέρα(ν) (forme vulgaire) τὸν (= τὶν = τὴν) εὔνομον. C'est aussi la solution proposée dans *MAMA*, V, 28.

419. *Vallée du Haut-Tembris.* — Buckler et Calder, *MAMA*, VI, 360-368. — 360, sur un autel (cratère et rameaux de lierre, serpent et vigne avec grappes), [ὑπὲρ τῆς Καί]σαρος νείκης καὶ διαμονῆς Ταναιτηνῶν νεανία(ι) Διὶ Διονύσῳ ἀνέστησαν. — 361, inscr. magique. — 362-368 : épitaphes. Pour la formule de 363, cf. nos 419 et 451.

420. *Kotiaeion.* — F. Miltner, *Jahresh.* 30 (1937), *Beiblatt*, 48-66, *Epigraphische Nachlese in Ankara*, publie ou republie quinze inscriptions, conservées à Ankara, avec bas-reliefs caractéristiques pour la région (encadrements de vignes, portes, objets familiers, bœufs et charrues, lions, effigies des défunts). Les formules sont caractéristiques elles aussi : imprécations en grec ou en phrygien, formule ἐτείμησαν. Deux exemples de la formule : τὸν θεόν σοι, μὴ ἀδικήσις; M. la considère comme chrétienne, et précisément comme montaniste, et s'étonne de la présence d'un buste d'Helios; l'étude même de Ad. Wilhelm, à laquelle il renvoie, en relève des exemples indubitablement païens (cf. no 451).

421. *Appia.* — C. W. M. Cox, *Anat. Studies Buckler*, 63-66 : *Bishop Eortasius of Appia*, publie une épigramme funéraire chrétienne (ive siècle) trouvée à Keçiler en 1926 (cf. *Bull.* 1938, 7, *in fine*); seize vers conservés. L'évêque Heor-

tasios est dit φίλος ἀνδρῶν, τίμιος εὐνοῦχος, ἀεὶ θεὸν λιτανεύων, ὃς νέος ὢν ἔθανεν ἀκήδεσα πάντα προλίψας στέμμα τε λιτουργῶν καὶ ἐκλησίαν πολύτιμον. Commentaire sur στέμμα, « association », ici « *ordo* », le clergé ; — et sur εὐνοῦχος; si le mot eunuque devait être pris au sens propre, le texte serait sans doute issu d'un groupe hérétique, mais le mot ne fait allusion sans doute qu'à la continence ascétique (l'éditeur cite deux exemples probants).

422. *Région de Synaos.* — F. Cumont, *Anat. Studies Buckler, Mithra en Asie Mineure*, 69-70, publie une dédicace à Mithra, copiée au village de Savçilar par Cox en 1926 (cf. *Bull.* 1938, 7, *in fine*) : sur un bas-relief, avec buste de Mithra coiffé du bonnet phrygien, Ἡλίῳ Μίθρᾳ Μίδων Σώλονος (*sic*) ἀνέθηκεν εὐχήν, [ἔ]τους ρξϛ', μη(νὸς) Π[ανήμου] ; d'après l'ère de Sylla, 77-78 ap. J.-C.

423. **Bithynie.** Village de *Narbat.* — L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 172-173, publie, d'après la copie de G. Radet, quatre distiques gravés sur le cénotaphe d'un jeune médecin établi à Rome.

424. *Région de Prousa.* — J. J. E. Hondius, *Anat. Studies Buckler*, 99-102, republie, avec photographie, l'inscription (au Musée de Brousse) *JHS*, 1897, 268, n. 1 (l'éditeur, Munro, ne pouvait savoir qu'une copie s'en trouvait dans les papiers inédits de Covel) : Ἀγαθῇ τύχῃ. Θρεπτῆρα Μουσῶν καὶ λόγων κοσμήτορα Κορνοῦτον οὕτω Φίρμος ἀντημείψατο ; il y reconnaît justement un monument honorifique élevé par Firmus, en reconnaissance de l'enseignement reçu, à Cornutus, maître de poésie et de rhétorique.

425. L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 197-198 : R. Cagnat a attribué par erreur le texte funéraire *IGR*, III, 29, à *Apameia* de Bithynie; car il appartient à Apameia de Phrygie (*IGR*, IV, 802).

426. *Kios.* — L. Robert, *Ét. épigr.*, 159, montre que les noms Πώλα et Πώσιλλα, Le Bas-Wadd., 1155, ne sont nullement anatoliens, comme on l'a prétendu, mais romains : *Paula*, *Pausilla*.

427. *Nicée.* — Le volume de A. M. Schneider et W. Karnapp, *Die Stadtmauer von Iznik* (*Nicaea*), dans les *Istanbuler Forschungen* IX (1938), contient quelques inscriptions (non vidimus).

428. *Nicomédie.* — L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 167-171 étudie les rapports d'Astakos et de Nicomédie, le nom d'Astakos donné à Nicomédie dans les épigrammes à l'époque impériale (notamment à Lambèse (n° 565), dans *IG*, III, 1379 (Athènes), *SEG*, IV, 105 (Rome), interprète l'épigramme *Anth. Pal.* VII, 627) ; marins et médecins originaires de Nicomédie.

429. *Dadokôme.* — J. Zingerle, *Jahresh.* 30 (1937), *Beiblatt*, 129-136, propose une série de corrections sur un mot de l'épitaphe avec texte de fondation *BCH*, 24, 425, n. 140. La méthode et le résultat sont également stupéfiants. Cf. L. Robert, *Ét. anat.* 244, n. 3.

430. *Chalcédoine.* — L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 187-188, montre que la stèle *Catal. C/ple*, III, 977, vient bien de Chalcédoine, et non de Byzance, d'après les titres de hieromnémon et prophète (d'Apollon Chresterios).

431. *Prousias de l'Hypios.* — Jacopi (n° 432), p. 4, a pu lire plusieurs lignes nouvelles à la fin de l'inscription honorifique *IGR*, III, 66.

432. **Paphlagonie.** — G. Jacopi, *Esplorazioni e studi in Paflagonia e Cappadocia, Relazione sulla seconda campagna esplorativa: agosto-ottobre 1936* (Rome,

1937; 43 pp. et XXXVIII pl.) rend compte de son second voyage (cf. *Bull.* 1938, 466) à travers la Paphlagonie et la Cappadoce. Il publie une quarantaine d'inscriptions, avec des copies souvent fautives ou suspectes et des commentaires ordinairement puérils.

433. *Daday (à l'O. de Kastamouni).* — Jacopi, p. 10 : Διὶ Γαιν- | Εὐέλπιστ[ος]| ἀνέθηχ[ε]. L'éditeur restitue : Διὶ Γαιν[ίῳ] et entend, de façon très bizarre, « à Zeus *Gaenius* » ; commentaire étonnant sur cette « fusion du Zeus grec et du Genius latin et du mysticisme anatolien ». Il semble qu'on ait ici ou une épithète locale de Zeus, ou le nom du dédicant.

434. *Kytoros.* — Jacopi (n° 432), p. 12, a revu la dédicace d'un intendant *BCH* 1902, 287 (ajouter *IGR*, III, 1434; cf. *Ét. anat.*, 263, n. 1). Repousse la correction de Mendel, Θεῷ Αἰωνίῳ, car copie et photographie donnent Θεῷ Μωνίῳ; « chi sia questa divinità non saprei dire, ammenochè non si voglia identificarla con una forma agettivale di Ammon. Tale dio ricorre raramente in resti epigrafici fuori dell' Egitto ». (P. 14, revient sur « la derivazione di Μώνιος da Ἄμμων »). Date l'inscription d'après « l'ère de Paphlagonie » (d'où 172) et non d'après l'ère de Pompée (d'où 113).

435. *Cide.* — Jacopi (n° 432), p. 11 : épitaphe appartenant à un *heroon* : [Κλ. Καλὸς] (à restituer au début) Θεόφιλο[ς] (supprimer le ὃὲ de l'éditeur) Καλοῦ, τούτου γυνὴ Λαοδίκη, υἱοὶ Ἀπφοῦς καὶ Ἀλέξανδρος · ὁ τάφος κατεσκευάσθη, ἀποθανόντος τοῦ Ἀλεξάνδρου, ὑπὸ Κλ. Καλοῦ Θεοφίλου καὶ Ἀριστείδου, ἔτους θνρ'.

436. *Amastris.* — Jacopi (n° 432), pp. 12-14, traite de la date du relief (avec décorations militaires) de Sex. Vibius, Mendel, *Catal. Constantinople*, 1155. Il le rapporte, non aux guerres daciques de Trajan, mais à la guerre parthique de Marc Aurèle. Considérations étonnantes sur une dédicace à *Juppiter Sarsus* publiée par Kalinka, dont l'origine est cherchée en Égypte.

437. *Pompeiopolis et environs.* — Jacopi (n° 432), p. 9-10 : Σιμίων Παύλου στηλεῖδαν ἔθηκα Εὐβούλῳ θρεπτῷ; l'éditeur n'a pas vu que l'inscription était déjà publiée par G. Mendel, *BCH* 1903, 331, n. 45; — trois autres fragments d'épitaphes Pp. 40-42 : Κλ. Ἀντωνῖνος ζήσας ἀμέμπτως ἔτεσιν ὸ', συμβιώσας ἔτεσιν λϐ', καταλιπὼν τέκνα θ', τῇ γλυκυτάτῃ δὲ συνβίῳ Αὐρ. Βασιλικῇ καταλιπὼν ὠδύνας μόνο (*sic*, ou μόνο[ν]) · ἀνέστη δὲ ἡ στήλη ἔτι (= ἔτει) σνη'. L'éditeur lit ensuite : Αὐρ. Κλ. Βασιλικὸς θύειος μνήμης χάριν, ce qu'il n'explique pas. On conjecture facilement : ὁ υἱός; en fait, le fac-simile lui-même donne un *omicron*. — Métrique. — Chrétiennes : Θέσι[ς] Σευήρας καὶ συμβίου αὐτῆς Πέτ[ρου] Φιλίππου ἰατροῦ et Θέσις Ἠλία ἐξάρχου (la suite reste à déchiffrer). — Liste d'éphèbes, sous le régne de Trajan, Δ. — ὶίου Γαλάτου γυμνασιά[ρχου] πρώτου τῆς διηνεκ[οῦς] γυμνασιαρχίας καὶ ἐ[κ τῶν] ἰδίων γυμνασιάρχου; tous sauf un ont un nom latin. Sur quelques points, la transcription n'est pas d'accord avec le fac-similé; d'après ce dernier, on lira : à g., l. 15 : -νιος; l. 17, Πομλχερ; l. 20, -νος; l. 20, au milieu, Λούκιος. L. 13, à g., écrire Λονγᾶς, et non Λόνγας. L. 14, Οὔλπιος Κάναπος; ce dernier nom ne paraît attesté ni en latin ni en grec; il semble que le nom suivant, [Οὐ]άριος Κάνδιτος, donne la clef : Οὔλπιος Κάνδιτος (confusion, par le copiste, entre *alpha* et *delta*, entre *pi* et le groupe *iota* et *tau*). Ce nom se retrouve dans la colonie romaine d'Ikonion (*IGR*, III, 1589).

438. **Galatie.** *Ancyre.* — Franz et Hélène Miltner, *Jahresh.* 30 (1937), *Beiblatt*, 9-

48 (avec photos), ont copié ou revu une cinquantaine d'inscriptions d'Ancyre (époque impériale ou chrétienne), grecques ou latines. Nous ne relèverons pas ici les menues corrections aux textes republiés dans *SEG*, VI. — 2. La huitième tribu honore Τι6. Κλα. Βόχχον (nom galate), Τι6. Κλα. Ἀλεξάνδρου γαλατάρχου υἱόν, ἔκγονον τετράρχων, χιλιαρχήσαντα ἐν λεγιῶνι γ' Κυρηναϊκῇ, ἀρχιερασάμενον τῷ κοινῷ τῆς Γαλατείας [β'], ἀλείφαντα μεγαλοπρεπῶς, πολλὰς δὶανομὰς ἐπιδόντα τῇ πατρίδι, ἄρξαντα ἐπισήμως, σεβαστοφάντην, εἰρηνάρχην, παιδείᾳ κ[αὶ λόγῳ καὶ] μετριότητι δι[απρέψαντα]. Ce personnage apparaît sans doute dans *Arch. epigr. Mitt. Oest.* 1885, 119, et son fils est honoré par *IGR*, III, 194 (*OGI*, 542). — 9. Honorifique, parallèle à *OGI*, 545, pour Κλ(αυδία) Ἀχυλλία (Tournefort : Καρακυλαια; accepté dans *IGR*, III, 190, comme « nomen gallicum »), élevée par la tribu [Π]ακαληνή (et non Παρακα...λινη). — 12. Honorifique pour Κλαυ. Καικί(λιον) Ἑρμιανὸν, τὸν ἐξ ἀρχιερέων ἀρχιερέα, γαλατάρχην τοῦ κοινοῦ τῶν Γαλάτων, ἀγωνοθ(ετ)ήσαντα τῶν μεγάλων Αὐγουστείων Ἀκτίων (premier témoignage sur ces concours), ἄρξαντα τὴν α' ἀρχήν, πολιτογραφ. βουλογραφ., [ἀρχιε]ρέα διὰ βίου τῆς Τύχης. Pas le même que le personnage *IGR*, III, 179, mais son parent; peut-être nommé dans *IGR*, III, 146. — 22. Πο. Αἴλιος Δρακαινιανὸς Μυίσκος συνήγορος τοῦ ταμείου (*advocatus fisci*) élève la tombe de sa femme. — 23. Honorifique, parallèle à *IGR*, III, 204; élevée par la quatrième tribu, Ἱερμηνή ou Ἱερημηνή. *CIG*, 4018 reproduit les lignes 13-18 de notre inscription; on y avait lu φυλὴ δι Ἑρμῆν. M. dresse à cette occasion la liste des tribus d'Ancyre jusqu'ici connues : 1e Μαρουραγηνή, 2e Παπαληνή, 3e Μενοριζειτων, 4e Ἱερμηνή, 5e Διαγεζων, 6e Σεβαστή, 8e Κλαυδία Ἀθηναία, 9e Ἱεροβουλαία, 11e Νέα Ὀλυμπία; pour les 7e, 10e et 12e on dispose des noms Διὸς Ταηνοῦ et Νέρουα. L'inscription date de la fin du IIe ou début du IIIe s. L'un des deux épimélètes de la statue est ἀρχιδραγάτης, mot nouveau; l'éditeur rapproche justement l'inscription thessalienne *Eph. Arch.* 1913, 26, qui offre le verbe δραγατεύειν (mais il faut renvoyer à l'étude de J. Zingerle, *Glotta* 15 (1927), 70-74) et traduit justement : « Vorsteher der Fluchwächter »; ce ne peut guère être « vielleicht ein Mitglied der kaiserlichen Domänenverwaltung », mais plutôt un fonctionnaire de la tribu. — 30. Épitaphe chrétienne, Ἐνπίδιος (*sic*) πρεσβύτερος. — 32. Épitaphe de Σεργιανὸς Λόνγος ἱππεὺς, ἐτῶν κε', ἱστοπενδίων ζ', χ(ώρτης) α' Σεβ(αστῆς). — 33. Épitaphe, élevée par le θρεπτός des défunts. 36. Épitaphe chrétienne. — 37. Nouvel exemplaire de *IGR*, III, 155; donne complètement le nom du gouverneur de Galatie T. Licinnius Mucianus. Tout n'y est pas encore clair. — 38. Stèle avec mains levées et épigramme funéraire chrétienne. — 40. Θεοῖς ἐπηκόοις Ἀσκληπιῷ καὶ Ὑγίᾳ Κύριλος. — 42-44. Épitaphes chrétiennes. 47 : Ὑπὲρ εὐχῆς Λιμενίου πρωτίκτορος κτλ. — 52. Épigramme funéraire chrétienne du Ve siècle.

439. D. Krencker et M. Schede, *Der Tempel in Ankara* (1936), ont revu les inscriptions gravées sur le temple et en donnent des photographies. P. 52 sqq., revision attentive de la liste des libéralités des ἀρχιερεῖς, *OGI*, 533. P. 57, nouvelle édition de *IGR*, III, 158 : Οἱ ὑποσχόμενοι ἐν ταῖς ἀρχιεροσύναις ὑπὲρ τῶν ἐπιδομάτων ἔργα · [Κο]κκέϊος Σέλευκος ἀρχιερεὺς θεοῦ Σεβαστ[οῦ.....]ου κρυπτοῦ λευκόλιθον. — Pp. 59-60 : nouvelle édition, avec contributions de H. Grégoire, de l'inscr. du IXe-Xe siècle *CIG*, 8817 (cf. Grégoire, *Byz.* IV, 449 sqq.; de Jerphanion *Mél. arch. anat.* 278 sqq., 301 sqq.); — de l'épitaphe byzantine de Jerphanion, n. 67.

— P. 42, n. 3, signalent un autel : [Μητρὶ καὶ Μηνὶ (??) θεοῖς ἐπη]κόοις Βασιλίσσῃ καὶ Βασιλεῖ.

440. W. M. Ramsay, *Anat. Studies Buckler*, 218-221, *Early history of Province Galatia* commente de façon malheureuse la liste *OGI*, 533. Il ne connaît pas la revision de Schede (cf. n° 439) et les suppléments qu'il introduit sont régulièrement faux : l'intitulé est incompréhensible grammaticalement; les heureux suppléments de Rostovtzeff (confirmés par Schede sont déclarés « d'une mauvaise méthode »; — « In 51 Perrot alone caught the right word, καθαγωγάς (which he thinks has no sense); θ is here used for τ, the earliest example known to me. Long processions (e. g. triumph), here probably trains of wild beasts, for a venatio with keepers and attendants in costume are meant; Lucas came nearest the truth »; la révision donne : [ταυρ]οκαθάπτας.

441. L. Robert, *Ét. épigr.* 262, n. 1 : dans le décret des Technites *SEG*, VI, 59, rejette la restitution de Neapolis de Pisidie; il s'agit de Neapolis d'Italie.

442. *Bala*, village moderne. Jacopi (n° 432), p. 16 : épitaphe, dont le texte est mal établi.

443. **Cappadoce.** — E. Benveniste, *Les mages dans l'ancien Iran* (*Public. Soc. Ét. Iraniennes, n° 15*, Paris 1938), reproduit en appendice, pp. 28-30, un article publié antérieurement dans *REJ* 1926, 55-57, *Rabmag*, où il utilise l'inscription gréco-araméenne de *Farasha CRAI* 1908, 434 : Σαγαρις Μαγ[αφα ρνου στρατηγὸς Ἀριαραμνείας ἐμάγευσε Μιθρῃ; une légère correction à la copie du texte araméen lui permet d'y retrouver l'équivalent du grec στρατηγός.

444. F. Cumont, *Anat. Studies Buckler*, *Mithra en Asie Mineure*, 68-69, pour la même inscription, hésite entre deux interprétations de ἐμάγευσε : « il devint mage de Mithra », ou : il célébra une cérémonie mazdéenne, il fit une offrande solennelle.

445. *Kirşehir*. — Jacopi (n° 432), p. 17 : épitaphe de l'époque impériale; — p. 18 : épitaphe chrétienne : Ἔνθα κατακῖτε ὡ τῖς μακαρίας μνήμης Στέφανος [ν]οτάριος.

446. *Nigde*. — Jacopi (n° 432), p. 19 : épitaphes, dont *BCH* 1909, 131, n. 110 (provenant d'Andaval).

447. *Tyane et environs*. — Jacopi (n° 432), pp. 20-26 : épitaphe élevée par Γόρδιος à ses frères Κυριωνίκος et Ἀθήναιος; — reproduit *IGR*, III, 129, 130; *CIG*, 4194; — épitaphes sans intérêt; l'une était déjà connue (cf. L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 211); — sur un fragment de colonne, brisée à g., l'éditeur lit : ἔνθα | [Ἀν]θίμη | Χρίστου, qui est incompréhensible; il faut : ἔνθα | [κῖτε Ἀ]νθίμη | [δούλη] Χρίστου. Trois textes à signaler : épitaphe métrique d'un grammairien : Παιδευτῶν ὄχ' ἄριστος Σεραπίων ἐνθάδε κεῖμαι | παιδεύσας Μούσαις τοὺς Τυανῶν λογίους; — épitaphe avec interdiction et amende, corrigée par L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 210 211 (avec le tombeau, un terrain de 10 plèthres et une maison; archives au sanctuaire d'Astartè); — épitaphe bilingue, dont le texte est mal établi.

448. *Nazianze* — Jacopi (n° 432), pp. 29-30. A Sorsovu (où H. Rott localise Nazianze), fragment d'épitaphe, et cette inscription intéressante : Ἀθηναΐδι τῇ Ξεννίου σῆμα καὶ τὸ περιβόλι · ὃς ἂν θελήσῃ ἀδικεῖν διὰ μοῦ τινος (?), λαβέτω νόσον τιν' ἀθεράπευτον. J. a trouvé un vaste site à Nenezigözu, 4 km. à l'O. de Nenezi, et y fixe Nazianze. Dans la région : Βρόμιος Ἀλεξάνδρου Ἀλεξάνδρωι, et autre fragment d'épitaphe.

449. *Faustinopolis*. — Jacopi (n° 432), pp. 30-32 : deux épitaphes reprises par L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 212-213 (καῦστρα funéraire, noms romains, identification du site).

450. *Ibid.*, 32 : village de Gökbesköy (au N. d'Ulukişla), quatre épitaphes, dont celle d'un médecin.

451. *Archelaïs*. — Jacopi (n° 432), pp. 33-37. 1 : épitaphe chrétienne d'une diaconesse, à qui sont appliquées les paroles de saint Paul, *Ad Timoth.* 5, 9-10 : Ἐνθάδε κατακεῖτε ἡ τῆς εὐλαβοῦς κὲ μακαρίας μνήμης διάκονος Μαρία ἥτις κατὰ τὸ ῥητὸν τοῦ ἀποστόλου ἐτεκνοτρόφεσεν, ἐξενοδόχησεν, ἁγίων πόδας ἔνιψε, θλιβομένοις τὸ ἄρτον αὐτῆς διένιμεν. Μνήσθητι αὐτῆς, Κύριε), ὅταν ἔρχῃ ἐν τῇ βασιλίᾳ σου. — 2 : épitaphe chrétienne : Ἐνθάδε κατακεῖτε ἡ τῆς μακαρίας καὶ λαμπρᾶς μνήμης Σωσιπάτρα. — 3 : épitaphe chrétienne. La partie droite, comprenant les noms des défunts, est très mutilée. A g., en haut, dans un triangle : Ἅγιος, puis, au-dessous, cette exhortation, précédée d'une croix et suivie du chrisme, que l'éditeur transcrit : τὸν θ(εὸν) ὑμῖν οἱ ἀναγινώσκοντες εὔξασθε ὑπὲρ αὐτῶν. Il faut détacher, en tête : τὸν θεὸν ὑμῖν; c'est l'invocation que l'on trouve ailleurs sous la forme τὸν θεόν σοι, et qui signifie « par Dieu ». Ad. Wilhelm a établi, *Sitz. Berlin* 1932, 58-67, que, dans la formule τὸν θεόν σοι μὴ ἀδικήσεις, le σοι n'était pas, comme on le croyait généralement, une forme itacisante pour σύ, que τὸν θεόν n'était pas le complément de μὴ ἀδικήσεις et qu'il fallait détacher τὸν θεόν σοι et μὴ ἀδικήσεις. Notre texte vient apporter une confirmation décisive à son interprétation. Nous découvrons encore la même formule, confirmant également la thèse d'Ad. Wilhelm, dans l'épitaphe chrétienne (IVe s.) de Panos dans la Propontide, où Homolle (Dumont, *Mélanges*, 434, n. 100 *r*, *b*) lit, à la fin : Τὸν Κύριον σο(υ), ὁ ἀναγ(ι)νώσκων, εὔχου ὑπὲρ αὐτοῦ ; la copie de Mordtmann, *Ath. Mitt.* 1881, 257, n. 6, donnait : τὸν κύριόν σοι ὁ ἀναγ(ι)νώσκων εὔχου ὑπὲρ αὐτοῦ. Nous ne corrigeons pas et nous coupons : τὸν Κύριόν σοι · ὁ ἀναγ(ι)νώσκων εὔχου ὑπὲρ αὐτοῦ. Cf. encore nos 407, 419 et 420. — 4 : dans un fragment où J. croit retrouver le nom de la ville (Ἀρχελάων (*sic*) [πόλι]) et la mention d'un médecin, ἰατρεύς (*sic*), L. Robert *Rev. Phil.* 1939, 213-214, reconnaît le nom Ἀρχελάῳ et l'ethnique Σαουατρεύς, de Savatra en Lykaonie, dont il réunit les exemples. — 5 : Κλ. Κλαυδιανῷ πάτρωνι ἰδίῳ Κλ. Φιλήτ[αιρ]ος μνήμης χάρ[ιν].

452. A l'Ouest de *Malatia*, dans l'inscription Sterrett, *Epigr. Journey*, 351, L. Robert, *Ét. épigr.*, 162-163, montre qu'il faut couper ainsi les mots : Ἡλιάδι Οὐάρου τῇ φιλοτέκνῳ μητρί ; ainsi disparaît le nom « cappadocien » Αρουτης.

453. **Pisidie**. *Anaboura* (*région d'*). — V. Arangio-Ruiz (n° 3), p. 614 et Cameron (n° 35), 37, n. 2, critiquent l'interprétation de Guthrie, *Bull.* 1938, 495 ; il n'est pas question d'adoption.

454. Sur *Neapolis* et l'époque de sa fondation, cf. L. Robert, *Ét. épigr.* 260-265.

455. *Fassiler*. — Ad. Wilhelm, *Mél. Boisacq*, II, 357-360 : retrouve, dans l'inscription funéraire J. Keil, *Denkmäler aus Lykaonien*, n. 18, εἰ ὃ' οὖν (cf. n° 40) au lieu du « participe » εἰδούν de l'éditeur.

456. L. Robert, *Ét. épigr.* 265-285, localise *Parlais* aux ruines de Barla, grâce à l'inscr. publiée par B. Pace, *Annuario* III (1921), 45-46, n. 33, qui mentionne des δύανδρες (*duumviri*) et prouve ainsi qu'il y avait à Barla une colonie romaine.

457. *Région de Burdur*. — Buckler et Calder, *MAMA*, VI, 384 : épitaphe.

458. *Termessos.* — Ad. Wilhelm, *Mél. Boisacq* II, 357-360; restitue dans une funéraire de Termessos publiée par R. Paribeni et P. Romanelli, *Mon. Antichi*, XXIII, p. 201 sq., n. 148, la formule εἰ δ' οὖν (cf. n° 40), et rétablit ainsi le texte des lignes 9 sqq. : ἑτέρῳ δὲ [οὐκ ἐ]ξὸν κατατεθ[ῆ]ναι, εἰ δ'οὖν [οἱ ἐπιβ]άλαντ[ες] κτλ.

459. **Pamphylie.** *Perge.* — Ad. Wilhelm, *Mél. Boisacq* II, p. 357-360 : reconnaît dans deux inscriptions d'Indjik (*ABS*, XVII, 239, n. 20, 1 *b* et 240, n. 22, I *b*) la formule εἰ δ' οὖν (cf. n° 40).

460. L. Robert, *Ét. épigr.*, 42-43, corrige un décret pour un gymnasiarque (*SEG*, VI, 725).

461. *Attaleia.* — M. N. Tod, *Anat. Studies Buckler*, 339-344 (cf. n° 47), étudie l'inscription *SEG*, VI, 650, en l'honneur d'un fonctionnaire romain. Il montre qu'elle doit dater du Ier siècle de notre ère et ne peut se rapporter à Quinctilius Valerius Maximus (*CIL*, III, 384; Alexandrie de Troade); l'éditeur qui soutenait cette thèse, V. Viale, avait confondu les charges de légat d'un proconsul et de légat impérial.

462. W. M. Ramsay, *Anat. Studies Buckler*, 221-222, *Early history of Province Galatia*, commente de façon stupéfiante l'inscription honorifique pour M. Plautius Silvanus, légat impérial, émanant de ὁ δῆμος καὶ οἱ συμπολιτευόμενοι Ῥωμαῖοι (*SEG*, VI, 646). Il ne connaît pas l'étude où Broughton a judicieusement expliqué la situation de ces συμπολιτευόμενοι Ῥωμαῖοι (*Trans. Am.*, 66 (1935), *Some non-colonian Coloni of Augustus*, 23-24). Par une méprise curieuse, ne tenant pas compte du mot Ῥωμαῖοι, il assimile la formule à cette autre : ὁ δῆμος — καὶ οἱ συμπολιτευόμενοι δῆμοι, témoignant d'une sympolitie entre plusieurs peuples, comme on en trouve notamment en Lycie (cf. L. Robert, *Villes d'Asie-Mineure*, 54-64). Il conclut que la pierre provient d'Aperlai de Lycie ! — Il allègue que des pierres ont été portées à Adalia; en effet, on a cité (*Rev. Phil.* 1930, 131-132) des pierres venues de Perge et de Phasélis; Ramsay invoque l'exemple d'une inscription portée à Adalia de très loin, de Pinara à l'Ouest de la Lycie, Sterrett, *Epigr. Journey*, 252; en réalité cette inscription de Patara était publiée par Sterrett avec des inscriptions de Konia d'après la copie de Diamantidis de Konia, « who only remarks that it is not far from Adalia »; l'inscription était à Patara, sur le mur de la scène du théâtre, où elle a été copiée par plusieurs voyageurs (et par l'informateur de Diamantidis), et elle n'en a pas été enlevée (*TAM*, II, 408).

463. **Cilicie.** *Korykos.* — E. Honigmann, *Mél. Dussaud*, 131-133, *Notes de géographie syrienne*, 3, étudie un des toponymes syriens mentionnés en assez grand nombre dans les épitaphes de Korykos, la κώμη Καπερλατίνου (*MAMA*, III, 445, 507, 563, 642, dont il rapproche *CIG*, 9730); l'identifie dans la région d'Apamée, avec le village de Kafarlatha.

464. O. Gottwald, *Jahresh.* 31 (1939), *Beiblatt*, 164-170, publie, d'après la copie de Jacobsthal, une épitaphe inédite. Il en établit ainsi le texte : Σεισμοῖς · | Ἀπολλωνί(δ)ης Ἀσ|κληπιάδῃ τῷ πατρὶ | καὶ Ἀσκλη,πιάδῃ | τῷ ἀδελφῷ μνε|ίας χάριν · εἴ τις δ[ὲ] | θέλῃ σῶμα ΤΑΙ | τὸν τόπον ἢ αὐ|τῶν τιναν, τὰ | αὐτὰ παθεῖτ(α)ι | ΔΕΚΗ-ΝΟΩΝ τοῖς | σεισμοῖς εἰς πᾶ|ν μέρος μέχ(ρ)ι πη|χῶν δέκα εἶναι | τοῦ τάφου · εἴ τις | δὲ θέλῃ σῶμα ΤΑΡΑΙ | τῆς ταφῆς, τὰ αὐτὰ πά|θοιτον ΔΕΚΗΞΙΕΝ τοῖς. — Bien que le copiste ait noté que l'inscription était complète en bas, l'éditeur restitue à la fin σεισμοῖς, qui, dit-il, a pu être gravé sur un côté de l'autel funéraire et

rester inaperçu du copiste. Selon G., cette épitaphe serait — fait unique — « consacrée » aux tremblement de terre ; et, dans une région fréquemment secouée par les tremblements de terre comme la Cilicie, ces σεισμοί personnifiés (les témoignages sur cette personnification sont rares et tardifs) seraient « les esprits des profondeurs », une sorte de dieux καταχθόνιοι. Mais il est clair que l'opinion de J. Keil signalée en note est la bonne : le lapicide, n'ayant plus de place en bas pour le mot σεισμοῖς, l'a gravé en haut. — Les lignes 6-12 et 15-18 se restituent les unes par les autres. G. restitue, l. 7 et 16 : σῶμα ταρά[ξαι], J. Keil σωματᾶραι (mot nouveau) ou σώματ' ἄραι. — Pour εἰς πᾶν μέρος, G. renvoie à une imprécation de Knide (Audollent 12, 5) : προσοδίοι δὲ ὅσια καὶ τοῖς τέκνοις κατὰ πᾶν μέρος. Mais, à notre avis, ces mots ne se rattachent pas à l'imprécation ; ils ne se retrouvent d'ailleurs pas dans la répétition de l'imprécation, aux lignes 15 sqq. Entre les deux imprécations qui se répètent il faut détacher l'indication de la superficie du tombeau : εἰς πᾶν μέρος μέχρι (l'éditeur apporte trois exemples typiques de la graphie μέχι) πηχῶν δέκα εἶναι τοῦ τάφου ; « de toutes parts, jusqu'à dix coudées (le terrain) appartiendra au tombeau » ; cela équivaut à : τόπον πη(χέων) ι' ἐπὶ ι' (Akmonia ; Ramsay, *Phrygia*, 562, n. 455), πηχῶν δέκα ἐπὶ δέκα (Kibyra ; Benndorf, *Reisen*, 192, n. 260) ; cf. περιόρια — πήχις ἕξ (Attouda ; *MAMA*, VI, 83) ; pour μέρος, cf. καθὼς ἡ τάβλα ἔνκειται, κατὰ τοῦτο τὸ μέρος ἐστὶν ἡ θύρα τῆς καμάρας (Keil et von Premerstein, *Dritte Reise*, n. 70). — L'imprécation elle-même est ainsi comprise par l'éditeur. « Sinnmässig handelt es sich um einen der häufigen Analogie-Flüche, die dem Frevler selbst anwünschen, was er dem Grabe, bzw. dem darin Bestatteten zufügt ». Il cite des exemples comme celui-ci : ὁ κακώσας τὴν εἰκόνα μὴ λάθυ τὸν Ἥλιον, ἀλὰ πάθυ ἃ καὶ αὐτή. Et il en tire cette démonstration triomphante : « Danach ist in unserem Falle der Sinn des Ganzen kaum zu verfehlen und das tertium comparationis durch σεισμοῖς an die Hand gegeben : wie der Frevler den Toten in seinem Grabe stört, seiner Ruhestätte beraubt, so soll er selbst durch Erdbeben sein eigenes Heim verlieren. Das ist in dem Komplexe zu Beginn von Z. 11 zu suchen und auch nicht so schwer zu finden. In dem von der Kopie Gegebenen natürlich nicht, aber mit nur ganz geringer Nachhilfe ». On corrige : (ἄσ)κηνο(ς) ὤν, « das den vorausgesetzten Sinn so vollkommen wie nur möglich deckt ». Cette solution présente, en réalité, de grandes difficultés, pour la paléographie comme pour le sens. La même formule se retrouve à la ligne 11 et à la ligne 18 ; or, à la ligne 18, il est impossible de lire ἄσκηνος sans de multiples violences : (ἄσ)κη(νος ὤ)ν ; de plus, on l'a vu, il y a, à la ligne 18 : ἐν τοῖς σεισμοῖς ; il faudrait donc corriger, là encore, ΔΕ en ΑC, puis ΕΙ en ΝΟCΩΝ ; enfin, à la ligne 11, avec τοῖς, on doit retrouver ἐν ; ainsi disparaît le ὤν de l'éditeur. Au point de vue de la langue, ἄσκηνος ὤν τοῖς σεισμοῖς, « perdant son habitation par suite des tremblements de terre », ne semble pas très heureux ; le mot même ἄσκηνος pour « sans maison » est bizarre dans ce contexte. Quant au sens, il est encore plus bizarre, si l'on veut suivre l'éditeur ; si l'on souhaite que le malfaiteur soit errant et sans maison, quel besoin d'évoquer un tremblement de terre, plutôt que le feu ou la ruine financière ? si l'on suppose un tremblement de terre, pourquoi ne souhaiter au violateur de la tombe que la ruine de sa maison, et non sa mort ? — Mais le point de départ même du raisonnement qui aboutit à cette série d'impossibilités est faux. On ne

souhaite pas pour le malfaiteur nécessairement le sort qu'il fait subir au tombeau, au mort, mais le sort même qui a mené le mort au tombeau. Parmi les imprécations que cite l'éditeur lui-même, on lit celle-ci : ὅστις ἐμεῦ στήλλαν βαλέεται λίθον οὐκ ἀδικηθείς, οὗτος τὰν αὐτὰν μοῖραν ἐμοὶ λαχέτω. Nous n'avons à supposer que de très légères fautes de copie ou de gravure (l. 11 et 18, Δ pour Α, comme l'admet G. lui-même ; la même faute se retrouve d'ailleurs indubitablement aux lignes 2 et 10 ; — l. 11, l'*omega* est un *iota* suivi d'un *epsilon* lunaire ; — l. 18, le signe évidemment mal lu, comme un *epsilon* retourné, est un *nu*), pour lire : l. 10-12, παθεῖτ(α)ι ἃ ἐκῆνοι ἐν τοῖς σεισμοῖς, et l. 17-18 : τὰ αὐτὰ πάθοιτον ἃ ἐκῆ(ν)ι ἐν τοῖς σεισμοῖς ; ἐκῆνοι et ἐκῆνι sont des formes vulgaires bien connues de ἐκεῖνοι ; le violateur « aura le sort qu'ont eu ceux-ci dans les tremblements de terre ». Tout devient clair, et d'abord la mention des σεισμοί : Asklépiadès père et Asklépiadès fils sont morts dans un tremblement de terre. On souhaite que le violateur éventuel de leur tombe périsse comme eux.

465. *Région de Tarse.* — L. Robert, *Ét. épigr.*, 223, en traitant de l'emploi du mot μάκρα, cuve funéraire, en Cilicie, signale que l'épitaphe *Mon Antichi*, XXIII, 91, n 70, était déjà publiée, plus correctement, dans *BCH*, VII, 292 et Wilhelm, *Reisen in Kilikien*, p. 64-65.

SYRIE, PALESTINE, ARABIE ET SUSIANE

465 *bis.* — Nombreux ethniques syriens dans Wessel, n° 16 ; cf. n° 463.

466 *Kommagène* — La grande inscription *OGI.* 403 est étudiée par Fr. Krüger, *Orient und Hellas in den Denkmälern und Inschriften des Königs Antiochos I von Kommagene (Greifswalder Beiträge 19*, 1937). Non vidimus.

467. *Rhossos* — F. de Vischer, *CRAI* 1938, 24-39 : *La condition juridique des nouveaux citoyens romains*, et M A. Levi, *Riv Fil.* 1938, 113-128 : *La grande iscrizione di Ottaviano trovata a Roso*, étudient de nouveau l'inscription *Bull.* 1936, 388. Cf. V. Arangio Ruiz (n° 3), p. 552. M. Guarducci, *Rend. Pont. Accad.* 1939, 53-59 : *Intorno alla iscrizione augustea di Rhosos*, restitue, aux lignes 12-13, ἐν τοῖς κατὰ τὴν [ἀνατολὴν τόπ]οις, et lit, à la ligne 52, παρ' αὐτ[οῦ].

468. *Hierapolis.* — P. Roussel, *Mél. Dussaud*, 367-372 : *Un monument d'Hiérapolis-Bambykè et la paix « perpétuelle » de 532 ap. J.-C.*, publie quatre inscriptions gravées sur un bloc trouvé à Membidj ; deux sont métriques (hexamètres dactyliques et trimètres iambiques). D'après I, la paix « perpétuelle » aurait mis fin à une guerre de trente ans ; Justinien est le pacificateur Μοῦνος Ἰουστινιανὸς ἄναξ θεοδέγμονι βουλῇι εἰρήνην ἐτέλεσσε ; mention d'un des négociateurs de la paix, Rufin (Ῥουφῖνον στρατίαρχον ἔχων). L'inscription IV fait mention des sommes versées au roi Chosroès pour qu'il consentît la paix (δοθέντων τῶν χρημάτων). L'éditeur commente ces textes en rapprochant les passages des chroniqueurs byzantins.

468 *bis. Apamée.* — F. Mayence, *Ant. Class.* 8 (1939), 203, publie l'inscription d'une mosaïque de la synagogue : Εὐπιθὶς εὐξαμένη ὑπὲρ σωτηρίας αὐτῆς καὶ τοῦ ἀνδρὸς καὶ τῶν τέκνων καὶ παντὸς τοῦ οἴκου αὐτῆς τὸν τόπον ἐποίησεν.

469. *Région de Baalbek.* — R. Mouterde, *Mél. Dussaud*, 391-397 ; *Le dieu syrien*

Op. Publie une dédicace, provenant de Yammouné, d'un Ἰουλιανὸς Ἰουλιανοῦ γλύπτης au dieu Ηρεσεμ Ω[π]; rapproche une dédicace de Mashtala au μέγιστον Ωπ θεὸν (*Inscr. Syrie*, 230); étudie ce difficile nom divin et le type du dieu d'après les deux reliefs.

470. Le volume de D. Krencker et W. Zschietzschmann, *Römische Tempel in Syrien* (*Denkmäler antiker Architektur Bd 5*), 1938, étudie tous les temples du Liban, de l'Antiliban et de l'Hermon. Pour l'architecture et les cultes, cf. le compte-rendu de H. Seyrig, *Gnomon* 1939, 438-443. Un certain nombre d'inscriptions, inédites ou revues, sont publiées, non pas *con amore*. Elles ont été copiées soit, autrefois, par Puchstein, soit par Krencker. Il n'en est presque jamais donné de photographies, dans ce volume à l'illustration si opulente, et, souvent, pas même de transcription. Aussi opposent-elles bien des difficultés. Nous les étudions ici.

471. *Hössn Sfiri*. P. 25, sur un cippe, à côté de l'autel du temple B. Nous reconnaissons : ΔΕΙΜΕΙΓΕΟ/Ι τοῦ Ἡλειο/υπολείτου. Au début, faut-il détacher Δεὶ? ou Ἑρμεῖ? Cet Héliopolitain est-il un homme (le dédicant) ou un dieu (le Jupiter Héliopolitain)? Doit-on reconnaître Δεὶ Μεγίστῳ? — H. Seyrig, *loc. cit.*, attribue le temple à Jupiter Héliopolitain.

472. Au même lieu, sur un fragment de linteau du temple de Kyria. P. 31 : on a transcrit : — α Δόμνου γυνή, Αὐρ. Ἀουείτου μήτρα, τὸ ὑπέρθυρον; cf. Ad. Wilhelm, *Jahresh.* 28 (1933), 57) μετὰ καὶ ἄλλον| — πρ]ότερον (δηναρίων) τετρακοσίων εἰς τὰ ἔργα τῆς Κυρίας. Il faut évidemment, μετὰ καὶ ἄλλων|[ὧν ἔδωκε πρ]ότερον δηναρίων κτλ.; formules analogues dans Ad. Wilhelm, *Neue Beiträge*, III, 49; cf. aussi Ramsay, *Phrygia*, I, 72, n. 3 : μετὰ τῶν ἄλλων ὧν παρέσχεν ἱεράτευσεν.

473. *Kalat Fakra*. P. 42 : blocs d'architrave, avec reste d'une ou plusieurs inscriptions : noms de dédicants. N. 3, — ΟΥΤΡΑΝΟΣ βουλευτής, ne faut-il pas reconnaître un vétéran, οὐ(ε)τρανός? — P. 54-55 et fig. 78, sur une tour au coin N. E (*CIG*, 4525) : (ἔτους) ἐντ' (355 = 43 p. C. n.), ἐπὶ Θολ — Ραββομου ἐπιμελητοῦ ἐκ τῶν τοῦ μεγίστου θεοῦ ὠκοδομήθη. — Sur le linteau : Αὐτοκράτορι Τιβερίῳ Κλαυδίῳ Καίσαρι Σεβαστῷ καὶ Θ... ΠΙ. Τ.... ΙΔΓΛ. ΑΕΩ,| ἐπὶ Γαίου ΚΑ.

474. Au temple d'Aphrodite, à *Aphaka*. P. 60 ; sur les blocs d'une terrasse, marques d'appareillage : ΓΠ, ΜΠ. Sur un espace voûté ménagé dans un mur de soutènement, ΠΕΡΔΟΥ. — C'est l'impératif du verbe πέρδομαι.

475. *Baitokaike*. — Pp. 89-91. La grande inscr. *OGI*, 262 n'est pas reproduite; elle eût mérité un cliché. — N. 2 et 3 ; sur les portails Est et Sud : Θεῷ Βαιτοχειχεῖ οἱ κάτοχοι ἐκ τῶν ἰδίων ἐν τῷ βκυ' ἔτει ἐποίησαν (cf. *CIG*, 4475, Dussaud et Lucas). — N. 4 : sur un petit autel, Θεῶ Βετο|χιχῖ | εἰς ἐῶνα | Βετοχι|χῖ βωμ|... ΛΙΛΑΡ (ou Θ). — N. 5 : sur un fragment d'autel, Σκρεβών[ι]ος ἠὐξατο. — 6 : sur un cippe, H. Seyrig a reconnu la dédicace d'un *eques singularis*. Nous lisons : Θεῷ ἁγίῳ Βετο|χειχεῖ Θεόδωρος | Κάρου σούμμος (= *summus*) | ἱππέων (copie ΙΠΠΟΩΝ) σινγου[λα]|ρίων εὐξάμεν[ος] | ἀνέθηκεν. — 7 : Fragment : [Θεῷ) ἁγίῳ [ἐπη]κόῳ Βα[ιτοχιχῖ]. — 8 : autel : Θεῷ [Μ]εγίστῳ ἁγίῳ ἐπηκόῳ Βαιτοχειχεῖ Τ. Αὐρ. Τ. υἱὸς Οὐλπια Οἴσκου Δέκιμος. χ. ΑΟΝΓ. Ι. ΔΑ μετὰ τῶν τέκνων Δεκιμίας Μαρκιανῆς καὶ | Τ. Δεκκιμίου Μαρκιανοῦ καὶ Τ. Αὐρ. Δεκίμου ἔστρωσεν σὺν βάθμεισι καὶ τὸν χάλκεον βωμὸν ἀνέθηκε ἐν τῷ ὁμυ' ἔτει. — Pour la στρῶσις et les βαθμίδες, cf. *BCH* 1936, 193, n. 8 et 194. — Après Δέκιμος, à la ligne 1, il faut reconnaître

le sigle ΧΡ, qui signifie : ἑκατόνταρχος; ensuite le nom d'un corps de troupe. Avant, Οὐλπια n'est pas bon; il faut penser à Οὐλπίᾳ, de la tribu *Ulpia*, normal entre le nom du père et le cognomen. Mais que signifie ensuite Οἴσκου? Nous y voyons le nom de la ville d'Oiskos, en Mésie, sur la rive droite du Danube (bibliographie dans *Rev. Phil.* 1934, 272; Danoff, *PW.* s. v. *Oescus*; C. Patsch, *Sitz. Wien* 217, 1 (1937), 219-221), qui a été colonie romaine (*Ulpia Oescus*).

476. *Niha.* — P. 121 = Jalabert, *Mél. Beyrouth*, II, 284.

477. *Nebi Ham.* — P. 170 = *Rev. Arch.* 1903, I, 145 (Dussaud), dédicace faite par la κώμη à Μερκουρίῳ δωμίνῳ (qu'il faut écrire avec une minuscule comme faisait Dussaud) κώμης Χάμωνος.

478. *Nahle.* — P. 172 : sur un sarcophage. Nous transcrivons Θάρσι ΧΑΡΑΙ-ΚΙΟΥΠΕ · οὐδεὶς ἀθάνατος. — Sur une plinthe, Ἑρμῆς καὶ Ἀμπλίατος ἐποίησ(αν); avait été publiée comme provenant de Palmyre.

479. *Kasr Nimrud.* — P. 150. Dédicace déjà connue. — Fragment de dédicace sur un linteau; la fin de la ligne est énigmatique.

480. *Kasr Wadi.* — P. 196. Une copie de Puchstein permet de corriger légèrement *SEG*, I, 545 : le nom de la κώμη, l. 6, est Αἰνκανίκ. — Il ne faut pas parler d'un temple de Zeus Auxityché (H. Seyrig, p. 441 et 443). L. 1, après [Τὸ ἱερὸν τ]οῦ Διὸς ou (Clermont-Ganneau) κελεύσει (ou ἐπιταγῇ) τοῦ Διὸς, il faut comprendre, avec Clermont-Ganneau, *Rev. Hist. Relig.* 84, 108-118 : Α[ὔ]ξι τύχη Αἰν[καν(ας] (de Voguë : Διὸς [Ἀλε]ξιτυχηαί[ου]. Nous revenons ailleurs sur des acclamations de ce type.

481. *Hibbariye.* — P. 218 : dédicace d'une niche, imparfaitement copiée.

482. *Rahle.* — P. 230 : deux fragments insignifiants.

483. *Der el Ashair.* — P. 264 = Waddington, 2557 *b* = mieux, Jalabert, *loc. cit.*, 276, n. 70 (pas de différence avec la nouvelle édition).

484. *Arados.* — L. Robert, *Mél. Dussaud*, 729-731 : *Inscription d'Arados*, explique la dédicace publiée *Rev. Bibl.* 1916, 579. Le « quartier de Zeus Kronos », [τὸ ἄ]μφοδον Διὸς Κρόνου, a offert un bois sacré ([σ]ὺν σπόρῳ καὶ φυτοῖς) sur l'ordre d'un dieu ([ἐκ]έλευσεν ὁ πάντων ἐναργέστα[τος θεός), « celui qui se manifeste le plus de tous les dieux », sans doute Zeus Kronos lui-même.

485. *Sidon.* — E. Bikerman, *Mél. Dussaud*, 91-99 : *Sur une inscription grecque de Sidon*, étudie l'inscription Kaibel, *Epigr.*, 932, datée par la signature de l'artiste, le Crétois Timocharis, soit de la fin de l'époque ptolémaïque, soit du début de la domination séleucide sur Sidon. Il montre que l'insistance du poète sur les rapports de parenté des Sidoniens avec les Argiens — Agénor, premier roi de Sidon, père de Cadmus, fut fils de Phoronis, roi d'Argos — et le fait qu'un Sidonien fait courir ses chevaux aux concours Néméens prouvent l'hellénisation de Sidon vers la fin du IIIe siècle. Mais la dédicace de la statue, en tête de l'inscription, Σιδωνίων ἡ πόλις Διότιμον Διονυσίου δικαστήν, où le titre δικαστής est la traduction du titre phénicien « Sofet », c'est-à-dire le « président » qui remplace le roi héréditaire après la fin de la monarchie, nous révèle que Sidon, bien qu'hellénisée, a gardé sa constitution indigène.

486. *Palmyre.* — L. Robert, *Ét. épigr.* 220 : *SEG* VII, 153; il faut lire περιών, « tant qu'il était en vie ».

487. *Palmyrène.* — D. Schlumberger, *Syria* 1938, 43-73 : *Bornes frontières de*

la Palmyrène, publie, avec des bornes frontières latines trouvées à Qasr el-Heir et à Kheurbet el-Bilaas, une dédicace en grec à Trajan gravée sur une colonne à Kheurbet el-Bilaas. Commentaire approfondi sur les limites de l'Etat palmyrénien et ses relations avec Rome.

487 *bis*. *Sergiopolis*. — J. Sauvaget, *Byz.* 14 (1939), 115-130 : *Les Ghassanides et Sergiopolis*. L'acclamation gravée au fond de l'abside de « l'église extra-muros » de Sergiopolis, νικᾷ ἡ τύχη Ἀλαμουνδάρου, ne prend tout son sens que par cette étude, où S. donne une fine analyse du site et du caractère de Sergiopolis. S. montre, d'après le plan, que la prétendue église est une salle d'audience ; là siégeait le prince ghassanide al-Moundir, chef des tribus arabes (phylarque) de Syrie à l'époque de Justinien, quand le pèlerinage de St. Serge rassemblait autour de la ville les tribus arabes chrétiennes.

488. *Doura-Europos*. — M. I. Rostovtzeff, F. E. Brown, C. B. Welles, *Excavations at Dura-Europos, Preliminary Report of Seventh and Eighth Seasons, 1933-1934 and 1934-1935*. Ce volume apporte des inscriptions très intéressantes trouvées au Mithraeum et au sanctuaire d'Adonis. P. 83-89 : dédicaces permettant de dater les différents stades du Mithraeum : n° 845, inscription palmyrénienne avec une ligne de grec ; n. 846, bas-relief avec Mithra tauroctone : Θεοῦ Μίθραν ἐπόησεν Ζηνόβιος ὁ καὶ Ελαειβᾶς Ἰαριβωλέους στρατηγὸς τοξοτῶν ἔτους δευτέρου πυ' (170/1 ap. J.-C.) ; à côté de trois adorants leurs noms : Ζηνόβιος, Ἰαριβολῆς, Βαρναάδαθ ; n. 848, inscription peinte sur une colonne : ὑπὲρ νίκης τοῦ Κυρίου ἡμῶν Αὐτοκράτορος. Νάμα θεῷ Μίθρᾳ, νάμα πατράσι Αιβσιανῷ καὶ Θεοδώρῳ, νάμα καὶ Μαρείνῳ .πετίτορι, νάμα πᾶσι τοῖς συνδεξίοις παρὰ τῷ θε[ῷ]. L'empereur doit être Caracalla. — P. 104 : sur une peinture avec scène de Mithra tauroctone : Νάμα Μαρέῳ ζωγράφῳ. — P. 120-124 : inscriptions avec νάμα (déjà connu en transcription latine sur trois reliefs mithriaques), ancien mot iranien signifiant : hommage ; n. 854 ; νάμα [τῷ δεῖνι ?] ὀρθογράφ[ῳ]. Les éditeurs renvoient à l'inscription attique *Rev. Phil.* 1934, 268 ; ajoutons que De Wael a publié une inscription de Corinthe mentionnant un ὀρθογράφος, dans les *Studies Capps*, que nous n'avons pas vus. — Les autres contiennent des titres et grades mithriaques (πατὴρ πατέρων, λέων, Πέρσης, στρατιώτης, στερεώτης) avec leurs épithètes (ἀβρὸς λέων, ..ελεμνος Πέρσης, ἀκέραιος στρατιώτης, εὐσεβὴς στερεώτης). — P. 124-126 : inscriptions de banquets ; listes de mets ou fournitures avec leurs prix (vin, huile, viande, eau, bois, papier). — P. 128-134, sont republiées les inscriptions *Bull.* 1936, 390, 1938, 527 avec une autre inscription relative au même objet.

489. *Ibidem*, Inscriptions de l'Adonion. P. 167, n. 870 : dédicace à Atargatis (152 ap. J.-C.). — 168, n. 871, construction d'un οἶκος (153 ap. J.-C.). — n. 872 construction d'un πλινθεῖον (157-158 ap. J.-C.). — 169, n. 873, un individu élève un autel à Adonis : ἐφ' ᾧ [ἔξ]ει καρπῶσαι κατ' αὐτὸ[ν] τῷ αὐτῷ θεῷ κατ' ἐνιαυτόν. L'éditeur est embarrassé par κατ' αὐτὸ[ν] qui serait pour καθ' αὐτόν et qu'il traduit : « privately ? » ; mais le pronom ne pourrait-il se rapporter à βωμός et ne peut-on restituer κατ' αὐτο[ῦ] ?. — 170, n. 874, un γαζοφ[ύλαξ]. — 171, n. 875, un δεσμοφύλαξ, avec un autre personnage, a fait construire περίστυλον καὶ οἰνοχυτεῖον (nouveau) εἰς τὰ Ἀδώνιδος κατ' εὐχήν, εἰς διακονίαν αὐτοῖς καὶ οἱ ἐπίγονοι εἰς ἑῶνα (anacoluthe). L'éditeur voit dans δεσμοφύλαξ non pas un titre municipal, mais religieux, mystique (très douteux). — 174-175, graffites.

490. *Ibidem*, 212-217, inscriptions du temple de Zeus Theos; signalons, p. 214, la dédicace à Zeus Théos de : τὸν ναὸν καὶ τὰ θυρώματα καὶ τὴν τῶν εἰκόνων [γρ]αφὴν πᾶσαν. — P. 215-217, grafites.

491. *Ibidem*, 275-277, inscriptions du temple de Gaddé. N. 901, dédicace Θεῷ Ἱεράβλῳ. — N. 902-903, grafites. — N. 904-905, listes de noms suivis de ψώμιν et κριθήν.

492. *Ibidem*, 307-309, inscriptions du temple de Zeus Kyrios. Notons n. 915 *c* : Σέλευκος Λευκίου ἐδώρησα τὸ(ν) ἀνδρίαντα [τ]ῷ Δεὶ Κυρίῳ κτλ.

493. *Ibidem*, *The necropolis temple*, 320-322, inscriptions; n. 917, dédicace au dieu Bel de τ[ὸν] ναόν. — N. 918, édition provisoire d'une intéressante dédicace à Bel, malheureusement très mal conservée.

494. *Ibidem*, 374-376, grafites dans une maison.

495. Voir n° 12.

496. **Palestine.** — Sur les travaux relatifs au trop fameux édit d'Auguste sur les sépultures (*Bull.* 1938, 528), et notamment sur les livres manqués de S. Lösch et de H. Markowski, voir V. Arangio-Ruiz (n° 3), pp. 630-632.

497. M. Avi-Jonah, *Quarterly of the Department of Antiquities in Palestine*, 8 (1938), 54 sqq. : *Greek and Latin Inscriptions from Jerusalem and Beisan*. Non vidimus.

498. *Skythopolis* (*Beisan*). — Voir n° 13.

499. *Besara*. — M. Schwabe, *The excavations at Beth Shearim* (*Sheikh Abreiq*) (5 pp. et 16 pl., extraits du *Bulletin of the Jewish Palestine exploration society*, V (1938) et VI (1939). Compte-rendu très sommaire de la 2e et de la 3e campagne de fouilles à Beth Shearim (Besara dans Josèphe), fréquemment mentionné dans le Talmud comme un cimetière central des Juifs de Palestine et de la Diaspora. A la synagogue, on signale quatorze inscriptions grecques pour une seule hébraïque : noms marquant des places ou signalant des donateurs d'une partie du pavement Dans les catacombes, du IIe au IVe siècle, près de deux cents inscriptions, hébraïques, araméennes, palmyréniennes ou surtout grecques, accompagnées souvent des objets du culte usuels dans les épitaphes juives. On signale une épitaphe en vers homériques, avec le nom de la ville. Épitaphes publiées en entier : Ἰουλιανοῦ Γεμέλλου. Εὔμυρος. — Θάρσι, Ἴσθηρ ἢ κὲ Ἀμφαίθα ; — à côté de l'image d'un soldat, Γερμανὸς Ἰσακίου Παλμυρηνοῦ; — Λεοντίου Πολμυρηνοῦ τραπεζίτου ημεις (?); — Μημόριον Λεοντίου πατρὸς τοῦ ῥιϐϐι Παρηγορίου καὶ Ἰουλιανοῦ παλατίνου ἀπὸ χρυσοχῶν ; Μάγνα γλοσοκόμῳ κῖτε (pour γλοσσόκομον, « coffret », au sens funéraire, mot qui a pénétré dans le Talmud, cf. une inscription de Pamphylie, *ABS* 17 (1911), 235, n. 14 : dans un ἡρῷον, βληθῆναί με εἰς τὸν ἀπέναντι γλωσ[σόκ]ομον, avec le commentaire des éditeurs). — Il est typique que la tombe des prêtres porte, à côté du titre hébreu, le grec Ἱερέων. — Parmi les inédites on signale un πρεσϐύτερος, un διδάσκαλος, et l'abréviation nouvelle p ou p pour « rabbi ». En grafite, un alphabet apotropaïque.

500. M. Schwabe publie l'épigramme, avec photographie, dans *Bull. Jewish Pal. expl. Soc.* VI (1939), fasc. 3 : Κεῖμαι Λεοντείδης νέκυς Ἀφο[— Ἰοῦ]στος, | ὃς πάσης σοφίης δρεψάμενος [καρπό?]ν, | λεῖψα φάος, δειλ[οὺς γ]ονέας ἀκα[χημέν]ους αἰε[ί], | αὐτοκασιγνήτους [τ]ε, οἶμοι, ἔ[ν οἷς Β]εσάρ[οις], καὶ γ' ἐλθ[ὼν] εἰς Ἄδην Ἰοῦστος [.... αὐ]τόθι κεῖμα[ι] | σὺν πολλοῖσιν ἑοῖς ἐπὶ ἤθελε Μοῖρα κραταιή. | Θάρσει Ἰοῦστε, οὐδεὶς ἀθάνατος.

500 *bis*. E. L. Sukenik, *Pal. Expl. Quart.* 1937, 126-130 : *A Jewish Tomb in the Kedron Valley*. Sur un ossuaire (n. 2), inscr. bilingue ; Ἀπφίας Ἀθηνα(γόρου). — N. 3 : deux fois le mot ὀστοφάγος.

501. **Arabie.** *Gerasa* — L. Robert, *Mél. Dussaud*, 731-738 : *Inscriptions de Gerasa*, étudie : 1. la dédicace *SEG*, VII, 847; la statue consacrée est une statue de Dikaiosyné parce que l'agoranome doit avoir pour première vertu la justice et qu'il possède sur l'agora une compétence judiciaire. R. rassemble les documents sur le culte de Dikaiosyné ; il y ajoute maintenant le ἱερεὺς Δικεοσύνης à Termessos (Heberdey, *P. W. s. v. Termessos*, 755). — 2. la liste d'athlètes *JRS*, 174, n. 44 et 45, pour laquelle il propose plusieurs corrections : A 3, ὁπ[λίτην] ; B 2, Ἀδριανὸς Παλαιστ[ίνης ? (= de Jérusalem) ; B 4, νεικήσας δ' ; B 7 ; Σιδώνιος (cf. *SEG* VII, 900), — 3. un passage du décret des Technites dionysiaques *SEG* VII, 825, qui n'avait pas été interprété convenablement : οἱ θεατρίζοντες, ce sont les personnages — principalement mimes et pantomimes — qui jouent au théâtre en dehors des concours.

502. Dans le volume consacré à *Gerasa, City of the Decapolis* (*American Schools of Oriental research*), New Haven 1938, C. B. Welles a donné le recueil des inscriptions de la ville, pp. 355-616, *The inscriptions*. Primitivement on avait projeté de publier seulement les inscriptions trouvées dans les récentes fouilles; on en est venu à publier le Corpus de Gerasa; nous ne saurions en être trop reconnaissants. Ce volume réunit donc les inscriptions copiées par les voyageurs au XIXe s. et au début du XXe, et dispersées ici et là (un bon nombre ont été revues), et les inscriptions trouvées dans les fouilles, soit déjà publiées (et réunies dans *SEG*, VII), soit inédites (en petit nombre). Près de 200 photographies excellentes sont réunies sur les planches XCV-CXXXVIII, et W. a étudié de près la paléographie des inscr.; de nombreux textes étant datés, il a pu retracer l'histoire de l'écriture lapidaire à Gerasa à l'époque impériale (pp. 358-367, avec tableaux), Rien n'est antérieur à l'époque impériale. Les textes sont groupés en deux séries : de Tibère à Constantin, et de Julien à la fin de la ville. A l'intérieur de ces sections, W. a adopté autant que possible un heureux plan topographique, et non chronologique; les inscr. sont groupées par sanctuaires; grecques et latines sont mêlées. W. écrit, p. 357 : « My object is to fit each text into the topography, the history and the life of the city ». — A ce sujet, on lira les pages consacrées par C. H. Kraeling à *The history of Gerasa*, 27-69.

503. 1. Inscr. inédite, bilingue : nabatéenne, honorant un roi nabatéen, un des Aretas ou un des Rabbel, et grecque, très mutilée (remarquer [τ]αῖς ἐπάλξεσι). Seconde moitié du Ier s. Cf. Kraeling, 36-37.

504. Constructions religieuses et cultes. 2-7 : dons pour la construction du sanctuaire de Zeus Olympios (cf. Kraeling, 30-31). Commentaires sur « l'argent de Tyr », l'ἰκέτης et les ἱερόδουλοι de Zeus. — 8 : un énigmatique κοκάριον. — 15-16 : Zeus Helios Sarapis et les dieux associés. — 17-23 : les Dieux Arabes. Θεὸς ἅγιος Παχειδᾶς (qui a un ἀρχιθωμιστής) et Hera, Θεὸς Ἀραβικὸς ἐπήκοος. 23, dédicace de la *legio III Cyrenaica* θεῷ πατρῴῳ. — 24-26 : Zeus Kronos et la Thea Ourania. 25, épigramme. 26, un βουλευτὴς τῶν πρώτων. — 27-37 : Artemis, (Κυρία, Θεὰ Πατρῴα). 27, dédicace d'un arc, τό[ξος] (cf. *add.* p. 27), σὺν τῇ θύρᾳ καὶ θυρώμασι. — 28, dédicace d'un portique et d'un λάκκος par οἱ σεβόμενοι. —

38, statue d'Apollon. 39, dédicace Διὶ Ποσειδῶνι Ἐνοσίχθονι. 40, Nemesis. 43, un centurion revenu d'une expédition en Bretagne rebâtit le temple de Zeus Epikarpios. 43, Θεᾷ Λακαίνῃ ἐπηκόῳ Ἀρτέμιδι.

505. Constructions civiles. Sur l'agora (45-46), un ἀνδρών (49), la ἱερὰ πύλη (50), au théâtre Sud (51, le pavement, τὸ πόδωμα; 52, un *cuneus*, τὴν κερκίδα σελίδων, par un vétéran; 53, statue de Dikaiosyne, cf. nº 501, la porte Nord (56-57), l'arc de triomphe (ἡ πύλη σὺν θριάμβῳ, 58), au sanctuaire d'Artémis (τὸ προπύλαιον σὺν τῇ στοᾷ, 60; τὸ πρόναιον τῆς κυρίας Ἀρτέμιδος, 62; κρῆναι, 63), au théâtre Nord (65), au Nymphaeum (69-71), — 72-104 : rues et portiques. 72 : Ἐντεῦθεν ἤρξατο τὸ ἔργον τῆς καταστρώσεος τῆς σκαφῆς — ἐπὶ τὴν τετραοδίαν. 73, ἡ στοουά (*sic*); 74, ἡ στοὰ καὶ ὁ ἀχθεὶς βωμός. 75-104 : inscriptions sur des colonnes, avec ὁ δεῖνα ἐπλήρωσεν ou des noms au génitif ou Κεραμέων, Ἀγορέων etc.

506. Dédicaces d'autels ou de statues, 116-137 : ἄγαλμα, βωμός, etc. 130, objet dont le nom n'a pu être restitué, σὺν τοῖς λαμπαδηφόροις. 134, un agoranome a consacré τοὺς Τρείτωνας σὺν ταῖς βάσεσιν. 136, [τὸν στέ]φανον τὸν λιθιν[όν] (?). 137, statue de Perdikkas; cf. p. 369, et Kraeling, p. 28-29.

507. Statues d'empereurs, de Trajan à Constance, 141-162, dédiées presque toutes par la ville, ἡ πόλις Ἀντιοχέων τῶν πρὸς τῷ Χρυσορόᾳ τῶν πρότερον Γερασηνῶν. Statues de gouverneurs de provinces (163-170), de procurateurs (171 sqq.; presque toutes en latin), de citoyens de la ville (181-191).

508. Inscriptions agonistiques (192-194); cf. nº 501.

509. Acclamations. 195 : Ἥλιος σώζας. 196 : Μηδὲν ἄγαν. Γνῶθι σεαυτόν. 197-198 : inscr. obscures, avec le mot ὁμόνοια.

510. Épitaphes (grecques et latines), 199-239. Deux bilingues, soldats romains originaires de Thrace (199-200). Les grecques peuvent se classer ainsi : épigrammes (219-223; 219 et 221 pour des soldats ou vétérans; 221, l. 6, ἡ μόνη ἡδίστῃ συμβίῳ ἀγνοτάτῃ, ne faut-il pas reconnaître le nom, attesté, Ἡδίστη; 231-232); nom au nominatif (238 ?) au génitif (233; 239?); — ἡ δεῖνα ἐνθάδε τέθαπται et l'âge (234); — datif (226, avec μνήμης χάριν), avec la traduction de *Dis Manibus*, Θεοῖς κατ. (224), Θ. Κ. (237); — χαίροις (225) ou χαῖρε (avec ἄλυπε et l'âge; 235); — θάρσει et le nom, soit seul (Θάρσι Οὐάλη, 229), soit accompagné de ἄλυπε (228) ou de la formule οὐδεὶς ἀθάνατος (juste observation, contre M. Simon *Bull.* 1938, 34, sur sa valeur dans les épitaphes païennes; 227, 236), ou d'une réflexion de fatalisme astrologique et de εὐψύχει (230).

511. Mosaïque (inédite, au Musée de Berlin), avec les Saisons, aux angles (Θέρος, conservé), et des bustes d'une Muse et d'un écrivain grec : [Καλ]λίοπη et Ὅμηρος; Οὐρα[νία], [Στησί]χορος; Θουκυδίδ[ης] (l'autre buste qui accompagnait chacun d'eux est perdu) (240).

512. Anses d'amphore rhodiennes (241-247); cf. Kraeling, 30. — Poids (au Louvre), 251. Les miliaires (252-271) sont tous latins.

513. Inscriptions byzantines. — 272, fragment d'une διατύπωσις. — Construction ou reconstruction d'édifices : τεῖχος (273), πύργος (274), στοά (275), ὠκεανός (279), τὸ ἔργον τοῦ ἐμβόλου (280-281). 279, l'inscription du Maioumas. — 285-287 ; inscr. de la Synagogue. — 288-343 : inscr. des églises, sur pierre ou sur mosaïque : un grand nombre de dates, de noms, de précisions ; signalons surtout les inscriptions détaillées célébrant les monuments et leurs fondateurs (beaucoup

d'inédits). — L'épigraphiste « classique », qui lit ces textes et en voit tout l'intérêt, rêve d'avoir un traité d'épigraphie byzantine. Qui nous le donnera ? Henri Grégoire y songe-t-il ? Et l'on pense aussi à l'intérêt d'une étude, fondée sur les textes, les inscriptions et les monuments, sur la Syrie et sa civilisation à l'époque byzantine. — 345-352 : acclamations. Sur des miliaires : Εἷς Θεός, εἷς Ἰουλιανὸς ὁ Αὔγουστος. — Εἷς θεὸς Ἰουλιανὸς βασιλεύς. Εἰς τὸν αἰῶνα. Αὔγουστε Ἰουλιανέ (cf. n° 515). — Epitaphes d'un orfèvre (353), d'un joueur de pandoure (354).

514. Des *indices* (pp. 495-616) terminent ce recueil exemplaire. Que de longues recherches il évitera et comme il est facile désormais d'y étudier tous les documents de l'histoire de Gerasa. On voudrait avoir de tels volumes pour beaucoup de cités de l'Orient grec.

515. Sur la route de *Philadelphie à Gerasa*, R. de Vaux, *Rev. Bibl.* 1938, 423 a trouvé trois miliaires. L'un, qui remonte à Commode (inscr. latine), a reçu cette addition : Αὔγουστε Ἰουλιανὲ νικᾶν ἐγεννήθης, connue par d'autres miliaires de la région (cf n° 513).

516. R. de Vaux, *Rev. Bibl.* 1938, 227-258 : *Une mosaïque byzantine à Ma 'in.* Les fouilles de l'École de Jérusalem ont dégagé, à 8 km. au S. O. de Madaba, les mosaïques d'une église, ornées d'inscriptions. A l'entrée, un verset mutilé des Psaumes, 50, 21 : [τότε ἀνοίσουσι]ν ἐπὶ τὸ θ[υσιαστήριόν σου μόσχους] (de même dans deux autres églises de la région) (p. 230). Sur une mosaïque, où un lion et un bœuf broutent de compagnie, le texte d'Isaïe XI, 7 : καὶ λέων ὡς βοῦς φάγ[ονται ἄχυρα] (p. 233). Après la porte, citations des Psaumes 118, 20 et 137, 2, et inscr. de construction, avec date (très mutilées) (p. 239-240). Surtout, une bordure de mosaïque montre des églises, avec le nom d'une ville de la Palestine (par où elle ressemble à la fameuse mosaïque géographique de Madaba) : Νηκω-πόλεις, [Γεωργιού — ou Ἐλευθερό]πολεις, Ἀσκάλον, Μαϊουμας (le port de Gaza), [Γα]ζα, Ωδ[ροα] (Odroh, à l'E. de Petra), [Χαραχμο]ῦβα (Kerak), Ἀρεώπολεις, Γαδορον (Gadora dans la Palestine I^e^ plutôt que Gadara de la Décapole), Ἐσ[βοῦς], Βελεμουνιμ (l'actuelle Ma 'in), appelée ailleurs Βεελμάους, Βιλβανοῦς, *Blibanum*, *Beelmeon*).

517. R. de Vaux, *Rev. Bibl.* 1939, *Glanes archéologiques à Ma 'in*, 78-81. Quatre épitaphes avec noms sémitiques ou grecs : Νισεβις, Βαρεχου, Βωρχης (?), [Ἰ]οσήφ, Θεοδόσις (?) ; une chrétienne, ὑπὲρ (εἰρ(ήνης) κ(αὶ) ἀναπ(αύσεως) Ἀνασ[τ —.

518. Abel, *Rev. Bibl.* 1938, 559-560 : *Inscription funéraire de Dat-Ras* : Ἐνθ(άδε) κῖ(τε) Φασιήλη Ποσιδονίου, ζήσασα ἔτη λε', τελευτ(ήσασα) μη(νὸς) Ἀπελλ(αίου) πρ(ώτη) τοῦ ἔτ(ους). VIe ou VIIe s. Commentaire sur le nom sémitique, déjà connu sous une transcription très analogue.

519. G. E. Kirk, *Pal. Expl. Quart*, 1938, 236-238 : *Three Greek Inscriptions from the Southern Desert*. 1, à Kurnub. Θ[ε]ὸς | ἅγιος | ἀγαθός. A la fin de chaque ligne, un *sigma*. — 2 et 3, dans une grotte, dans le Wadi Jaraba, grafites. Le n. 2 est du type Μνησθῇ Ζοραιθα, avec deux autres lignes énigmatiques. Le n. 3 contient des noms.

520. G. E. Kirk, *Journal of the Palestine Oriental Society* 17 (1937), 209 sqq. : *Era Problems in the Greek Inscriptions of the Southern Desert*. Non vidimus.

521. **Suse.** — F. Cumont, *CRAI* 1938, 305-307 : *Une brève inscription grecque de Suse*. Sur un éclat de pierre, en caractères de l'époque hellénistique, ἀρχιερεύς·

Il peut s'agir d'un grand prêtre du culte royal, mais ce fragment ne peut en aucune façon contribuer, comme le suggère C., à l'interprétation de *SEG*, VII, 2 (cf. *Rev. Phil.* 1936, 149-152).

522. F. Cumont, *ibidem* 1939, 330-341 : *Portrait d'une reine parthe trouvé à Suse*, publie une tête de femme dans lequel il suggère, avec grande réserve, de reconnaître le portrait de la reine Mousa et qui porte sur sa couronne crénelée la signature : Ἀντίοχος Δρύαντος ἐποίει. — P. 340, sur un tesson, cette inscription à l'encre : Ἔτους θξσ' μην[ὸς — τῆς] πρώτης ἐ[φημερίας ? — λ]ύσωσι. —

523. M. Engers, *Mnem.* 1938, 136-141 : *The letter from the Parthian King Artabanus III to the town of Susa*. Étudie deux passages de ce document (*Bull.* 1934, 249; 1936, 388). Pour les lignes 9-10, répète l'interprétation de Wilhelm et de Roos. A la ligne 14, restitue τὴν π[ολιτικὴν ἀρχὴν τὴν] φρασθεῖσαν, ce qui ne paraît pas convaincant. — Ajoutons que l'examen d'une photographie montre que, à la ligne 14, la pierre porte, en entier : ἐπὶ δὲ τῶν πάντων.

CHYPRE

524. D'après *Gnomon* 1939, 17, n. 1, le tome III (1937) de *The Swedish Cyprus Expedition* contient des inscriptions grecques. Non vidimus.

525. Nous ne connaissons qu'un *Appendix* (4 pp.) de G. Björck, *Additional notes on the metric inscription of Soli*, relatif à l'inscr. n. 13. B. montre que ce n'est pas un hymne à Aphrodite, mais un oracle alphabétique, analogue à ceux qui nous sont connus en Lycie et en Pisidie. Il complète ce qui peut être complété d'un texte très mutilé. Μικρὸν [ἀ]νάμ[ειvον —]. — Νυκτὸς [μ]ελαίν[ης —]. — Οὔπω[ς ἄπ]ειρον ὄν[τα χρή σε —]. — πρὶν ἤ [τι] δρᾶσαι πρῶτα βουλε[ύειν σε δεῖ]. — Ῥείθρο[ις ἅ]μ' ἀντίοισι μὴ πειρῶ π[ερᾶν ?]. — [Σ]έρα[πιν α]ἰτο[ῦ χρ]ησμόν · ἀψευδὴς [ἐρεῖ]. — Φίλοις ἀπιστεῖν. — Χαρὰν ἀπροσδοκ[ήτὸν —]. — Ψυχῆς καθαρμὸν. — On ne peut restituer davantage, car cet oracle est différent du groupe des oracles de Lycie et de Pisidie. — Cette différence, et le fait que nous trouvons à Chypre un genre de document connu jusqu'ici seulement dans le Sud de l'Asie Mineure, sont également caractéristiques.

526. *Paphos*. — T. B. Mitford, *Anat. Studies Buckler*, 197-199 : *Nikokles King of Paphos*, publie une nouvelle inscription chypriote de Nikoklès, roi de Paphos, prêtre de Vanassa, fils du roi de Paphos Timarchos; cf. Hoffmann, *Gr. Dial.* I, n. 101, 102, 105.

527. *Amathonte*. — H. Pedersen, *Mél. Boisacq*, II, 161-165 : *Les noms grecs dans l'inscription bilingue d'Amathonte* : sur les noms Ἀρίστων Ἀριστώνακτος transcrits en chypriote : *a-ri-sto-no-se a-ra-to-va-na-ka-so-ko-o-se*.

528. T. B. Mitford, *Arch. Papyr.* XIII (1938), 13-38 : *Contributions to the Epigraphy of Cyprus*. La plupart des textes sont au Musée de Nicosia. 1. *Soloi*. Ἀγαθοκλῆς Μικίκου (nom nouveau) Ἀλεξανδρεύς — 2. Διονύσιος Καρδιανός ; avec bas-relief représentant un soldat. — 3. Μέλανθος Κρής. — 4. *Larnaca*. Τοὺς αὐτοῦ ὁμωνύμους Ἡραγόραν Νουμηνίου, Ἡραγόραν Ἡροστράτου καὶ Βερενίκης τῆς Σκυλλίνου, Ἡραγόραν Σκυλλίνου. Donne un meilleur texte de Le Bas-Wadd. 2779, notamment : Ἔδοξεν Πραξιδήμωι τῶι. ἀρχιερεῖ καὶ τοῖς ἱερεῦσι τοῦ Ποσειδῶνος τοῦ Ναρνακίου · δοῦναι

Νουμηνίωι καὶ ἐγγόνοις ὧν ἂν θύωσιν ἀτέλειαν τῶν γερῶν εἰς τὸν ἅπαντα χρόνον. — 5. Dédicace de statue de parents à Aphrodite. Corrige *SEG*, VI, 815. — 6. Fragment : ΛΕΙ καὶ ΑΣ — κατὰ γῆν κα[ὶ κατὰ θά]λατταν καὶ [*e. g.* ἐπιτύχοι] ὧν ἂν βούλ[-ηται. Nous y reconnaissons un morceau de décret d'une cité, décernant des privilèges : [ἀσυ]λεὶ καὶ ἀσ[πονδεὶ καὶ] κατὰ γῆν κα[ὶ κατὰ θά]λατταν καὶ [ἀτέλειαν] ὧν ἂν βούλ[ηται εἰσάγειν κτλ.]. — 7. Un [Ἀχαιὸς] ἐξ Αἰγίου (la formule n'appelle pas de commentaire) ὁ ἐπὶ τῆς [πόλεως] γενόμενος φρούραρχος. — 8-11. Bases de statues de fonctionnaires ptolémaïques, très mutilées. — 12. Εἰρήνην Πτολεμαίου τοῦ [στρατηγοῦ] καὶ ἀρχιερέως Ἀρτέμιδος δε — θεῶν καὶ τ[ῶν ἄλλων] θεῶν ὧν τὰ ἱερὰ ἵδρυται ἐν τῆ[ι νήσωι], Ἀνδρόμαχος ὁ υἱὸς τῶν ὁια[δόχων καὶ] πρὸς τῆι γραμματείαι τ[ῶν δυναμέων]. Cette Eirènè est connue par la pierre de Rosette et par des papyrus. — 13. [Ὀν]ησίτιμος Ἀρίστωνος [ἱερε]ὺς Ἀρσινόης Φιλαδέλφου γυμνασιαρχῶν. Nouvelle restitution de Waddington 2782 (Strack, 47) et de Strack, 46. Remarques sur les monuments de Chypre, des Cyclades et de Lesbos portant Ἀρσινόης Φιλαδέλφου (cf. *Bull.* 1938, 279). — 14. Texte sans commentaire de l'inscription ci-dessous, n. 530. (l. 4, variante : [μνησικακοῦντος]). — 15 : [Διὶ] Σωτῆρι καὶ Ἀθηνᾶι Νικηφόρωι [ὑπ]ὲρ βασιλέως Πτολεμαίου θεοῦ Σωτῆρος καὶ τῶν τέκνων αὐτοῦ οἱ ἐν Κιτίωι τασσόμενοι πρῶτοι φίλοι καὶ ἀρχισωματοφύλακες καὶ ἡγεμόνες ἐπ' ἀνδρῶν καὶ περὶ τὸ σῶμα μαχαιροφόροι. Sans doute peu après 106. — 16. Base de la statue d'une fille de l'Onesandros connu par *OGI* 172.

529. W. Otto (n° 535), 222-223 discute la chronologie ou les restitutions de certaines de ces inscriptions, notamment les n. 15 et 16.

530. T. B. Mitford, *Actes du 5e congrès intern. de papyrologie, Oxford 1937* (Bruxelles, 1938), 291-299 : *An unpublished Act of Amnesty from Ptolemaic Cyprus*. Importante inscr. du Musée de Nicosia. Document d'amnistie, de la 26e année d'Évergète II (exactement des derniers jours de 145 ou des premiers de 144). Les prescriptions prêtent à des rapprochements avec *P. Tebtunis*, 5 et 699. Relever notamment, l. 6-9 : προστέταχεν δὲ καὶ τοὺς ἀνακεχωρηκότ[ας ἐκ τῶν ἰδίων] διὰ τὸ ἐνεσχῆσθαι αἰτίαις καταπορεύεσθ[αι καὶ ἐργάζεσθαι] πρὸς αἷς καὶ πρότερον ἦσαν ἐργασίαις καὶ κομ[ίζεσθαι τὰ ἔτι] ἄπρατα ἀπὸ τῶν ἰδίων αὐτῶν τῶν διὰ ταῦτα [δημευθέντων]. Les l. 19-31 sont le début d'une lettre du roi [ταῖς ἐν] Κύπρωι τεταγμέναις πεζ[ικαῖς] καὶ ναυτικα[ῖς δυνάμεσι]. Il reste encore bien des passages difficiles. — Cf. W. Otto (n° 535), 27-28.

531. *Salamine*. — W. Otto (n° 535), p. 12, n. 6 et 220, étudie la date de l'inscr. *Bull.* 1938, 538, n. 10 et l'identification des Ἕλενος connus. *Ibid.*, 220, et dans *Sitz. München* 1939, 3, *Ptolemaica*, 13-14, il discute la lecture Ἀφροδίτης (pour Kleopâtre III) dans cette inscription.

532. *Karpaseia*. — L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 154-156 ; *Théorodoques de Delphes à Chypre*, complète une inscr. signalée par Mitford, en identifiant le personnage avec un théorodoque de Delphes (voir n° 142).

533. *Kourion*. — Un rapport préliminaire sur les fouilles entreprises à Kourion de 1934 à 1937 a paru dans le *Bulletin University Museum* de Philadelphie, VII 2, avril 1938, pp. 2 17. Au palais (?), on signale, sans les publier, cinq inscriptions sur mosaïque. « Three poems were incorporated into the border of this mosaic before the doors leading out of the hall. They are in laborious archaistic Greek, and are undoubtedly contemporary compositions. One of

these of three verses, in Homeric meter and vocabulary, proclaims that the palace is supported not by its great stones, strong iron, bright bronze, or even adamant, but by the much worshipped signs of Christ. The combination of Christian faith and pagan literary form furnishes a valuable index to the early Christian period. An inscription of six verses, elegiacs, stood at the entrance to the southest room. It is incomplete und the continuity is lost, but we can see that it tells of the dignities of the family. Someone, perhaps Eustolios, forgot to fulfil a promise, but Arakaites seems to have adjusted the matter. Another member of the family built a bathing establishment. One verse.... reads : « protects (?) Kourion as formerly Phoebus. » This definitely establishes the name of the city and couples it with the name of its chief god of pagan days in such a way to indicate that although his glory has been surpassed it has not yet been forgotten. The third inscription.... consists of two verses of dactylic hexameter, and says that the « Thalamon », or women's quarters, and the « exedra » are tended by the sisters, Modesty, Prudence, and a third whose name is lost to us.... A fifth inscription, in the vestibule, welcomes visitors to the house in a few simple words. It is enclosed in a gaily coloured wreath, tied with a ribbon. » — A environ 3 km. à l'Ouest, on a découvert le sanctuaire d'Apollon. Une stèle, avec couronne, porte ces mots : Τέμενος Ἀπόλλων[ος] ; sur les côtés, ces souhaits de bienvenue et d'heureux départ : καλῶς ἔρχῃ et καλῶς ὑπάγεις. Des fragments de marbre et de céramique donnent l'épithète du dieu, Apollon Hylatès. — On signale, sur un anneau de bronze, les noms de cinq archontes.

ÉGYPTE

534. J. Zingerle, *Jahresh.* 30 (1937), *Beiblatt*, 143-145, étudie l'épitaphe d'une femme morte d'une piqûre de scorpion (*Sammelbuch*, 1267) et en fait disparaître à tort la mention d'un sanctuaire de Tryphis. Cf. L. Robert, *Ét. épigr.*, 87, n. 3.

535. Signalons ici le mémoire, plein de recherches minutieuses, de W. Otto et H. Bengtson, *Abh. München* 17 (1938), *Zur Geschichte des Niederganges des Ptolemäerreiches, Ein Beitrag zur Regierungszeit des 8. und des 9. Ptolemäers* (244 pp.). Il y est traité de quantité de faits, de personnages et de titres, que l'index permet de retrouver facilement.

536. A. von Premerstein, *Alexandrinische Archonten vor Kaiser Gaius. Ein neues Bruchstück der sogenannten Märtyrer-Akten* (*P. Giss. 46*) (*Mitt. aus der Papyrussammlung der Giessener Universitätsbibliothek*, V, 1939), 71 pp. — Dans le commentaire très fouillé, l'éminent épigraphiste et historien a été amené à consacrer deux chapitres à *Die alexandrinische Bürgerversammlung der 180.000* (pp. 42-57) et *Die alexandrinische Gerousie* (pp. 57-61). Il y est traité à fond de tout ce qui concerne le corps politique des *Alexandrins*. Étudie « les 6475 » de *Ptolemais*.

537. *Alexandrie.* — Dans l'ouvrage de E. Visser, *Götter und Kulte im ptolemäischen Alexandrien* (Amsterdam, 1938), on trouvera reproduits les témoignages sur les cultes pratiqués à Alexandrie (voir aussi n° 45). Cf. le compte-rendu de E. Bikerman, *Rev. Hist. Relig.* 1939, I, 93-95.

538. M. Segre, *Bull. Alexandrie* 1938, p. 7-8, *Epigraphica*, II. ayant revu au musée d'Alexandrie le fragment de décret Breccia, *Iscrizioni greche e latine*, n. 164, confirme la restitution de la l. 7 : [ἀνὴρ ἀγαθὸς καὶ φιλ]ότιμος ἐ[γένετο περὶ τὴν πόλιν τῶν Ἀλεξανδ]ρέων, et l'hypothèse de Plaumann pour qui le décret émane de la cité d'Alexandrie et n'est pas d'origine rhodienne (*Phil. Woch.* 1913, p. 639 sq. ; *Klio*, 1913, p. 485 sqq.) — III. *Una dedica alessandrina*, S. reproduit d'après P. Sticotti, *Archeografo Triestino* 1936, p. 249 sq , une dédicace qui provient d'Alexandrie et a été transportée à Miramare, près de Trieste : Αὐρήλιον Ἡρώδην τὸν παράδοξον οἱ ταρσικάριοι Ῥωμαῖοι οἱ Ἀλεξανδρεῖς et montre que l'éditeur a méconnu le titre παράδοξος. Les ταρσικάριοι qui honorent cet athlète sont des fabriquants d'étoffes de Tarse. — IV. *Una dedica a Commodo*. S. publie une dédicace de la ville à Commode conservée au musée d'Alexandrie ; cette dédicace est datée de 187/8, ἐπὶ Μάρκωι Αὐρηλίωι Οὐηριανῶι ἐπάρχῳ Αἰγύπτου, ἐπιστρατηγοῦ[ντος Φλ]αουίου Ἡροδιανο[ῦ, στρατηγοῦ]ντος [Ἡρακλεί]δου τοῦ καὶ Νεμεσιανοῦ.

539. A. Adriani, *Bull. Alexandrie*. 32 (1938), 112-130 : *Osservazioni sulla stele di Helixo e sui precedenti alessandrini del II stile pompeiano*, publie ou republie quelques stèles des nécropoles d'Alexandrie : Ἡλιξὼ χρηστὴ χαῖρε ; — [Σ]τέφανε χρηστὲ χαῖρε ; etc.

540. L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 183-184, montre que l'autel portant la dédicace d'un chresmologue à Zeus Labrandos, Schaefer, *De Jove apud Cares culto*, p. 359-360, fut porté en Égypte de Mylasa, où elle avait été lue par Kondoléon, Μικρασιανὰ ἐπιγραφαί, n. 43.

541. Une correction de J. Zingerle, *Jahresh.* 30 (1937), *Beiblatt*, 164 (Γιτονία en Γιγωνία) est repoussée par L. Robert, *Ét. épigr.*, 253-254. — Sur l'ethnique crétois Ματάλιος, cf. les mêmes.

542. Sur une urne funéraire, J. Zingerle, *ibid.*, 165, croyait retrouver l'ethnique d'une Σιδοῦς de Pamphylie. L. Robert, *Ét. épigr.*, 255-256 montre qu'on y avait déjà reconnu la mention d'une Arsinoè de Pamphylie ; il étudie, d'après les géographes et d'après un papyrus, les villes d'Arsinoè en Asie Mineure (Lycie, Pamphylie, Cilicie). A l'appui de l'hypothèse qu'une Arsinoè située peu à l'Est de Korakesion ait pu être appelée Arsinoè de Pamphylie, il cite maintenant Strabon, XIV, 670 : Κελένδερις πόλις λιμένα ἔχουσα · τινὲς δὲ ταύτην ἀρχὴν τίθενται τῆς Κιλικίας, οὗ τὸ Κορακήσιον, ὧν ἐστι καὶ ὁ Ἀρτεμίδωρος.

543. *Delta*. — O. Guéraud, *Bull. Alexandrie* 32 (1938), 21-40 : *Décret d'une association en l'honneur de son président*. Décret de 55 lignes, très bien conservé, émanant des γεοῦχοι (ou συγγεωργοί) ἀπὸ Ψενεμφαίας τοῦ Πτολεμαίου νομοῦ, trouvé à Kôm Trouga au Sud d'Alexandrie. Analogue au décret *SEG*, VIII, 529, mais émanant d'une autre association bien plus récente (5 av. notre ère). Intéressant pour le style (un mot nouveau : μεγαλοπόρως), les honneurs décernés (des ἀσπίδεια, droit pour le fils du personnage honoré de siéger au banquet avant son entrée dans l'éphébie, couronne, double part ; pour l'autorisation de graver une inscription sur l'épistyle de l' οἶκος que le bienfaiteur a fait reconstruire, il faut renvoyer à P. Roussel, *Mél. Navarre*, 375-381), enfin pour la vie de l'association. L'association se réunit dans le Ἀριστίωνος Κλεοπατρεῖον. Le bienfaiteur, Apollônios, a reconstruit à ses frais l' οἶκος détruit par l'inondation, l'a fait crépir et y a installé des στιβάδες. A la mort de son père, il a accepté

d'être ἀρχιερεύς à vie, et, en même temps, pour une année, προστάτης et κωμάρχης (qui ne se rattacherait pas à κώμη, mais à κῶμος ; cf. les κωμεγέται) ; d'autres avaient refusé d'assurer ces fonctions. — L. 9 sqq., on dit que les membres de l'association ont insisté pour que certains acceptent ces charges : αὐτοί τε ἅπαντες προτρεψάμενοι τοὺς δοκοῦντας ἐν ἑαυτοῖς εὐθέτους εἶναι τῆς ἀρχιερωσύνης διά τε ἀξίαν καὶ τὴν παροῦσαν αὐτοῖς εὐκαιρίαν. L'éditeur traduit : « ceux qui paraissaient qualifiés pour la prêtrise tant par leur situation que par les loisirs dont ils disposent » ; mais εὐκαιρία signifie ici « l'aisance, la fortune » ; tel est le sens de εὐκαιρία, εὐκαιρεῖν, εὔκαιρος, dans maint passage de Polybe (cf. Schweighäuser, *Lex. Polyb.*, p. 288 : « opes, opulentia ; opibus abundare, divitem esse ») et dans des inscriptions de Sparte et d'Athènes (cf. Ad. Wilhelm, *Jahreshefte* 24 (1929), 171). — L'interprétation des lignes 46 sqq. semble très discutable.

544. Sur une pierre errante trouvée à Abu Mandur, près de Rosette, cf. n° 249.

545. *Leontopolis* (Tell-el-Yaoudiyeh). — Ad. Wilhelm, *Wien. Stud.* 56, pp. 58-59, dans l'épitaphe métrique d'un Ἰησοῦς, *SEG*, I, 571, commente la formule κλαύσατε et explique δυσμενής (à ne pas corriger, avec Crönert, en ἀδυσμενής) d'après Iliade, V, 27 et 296, où μένος signifie « force vitale ».

546. *Fayoum* (Medinet-Madi). — Dans l'hymne à Isis *SEG*, 549, l.8, Ad. Wilhelm, *ibid.*, 56, pp. 69-71, au lieu de ταχέως σῆς ζωῆς ἔτυχον, explique excellemment ταχέως ἧς ζωῆς.

547. *Arsinoe.* — W. Otto (n° 535), 14-17 identifie avec un personnage connu à Koptos (ci-après, n° 551) le fonctionnaire Apollodôros nommé dans *Sammelbuch* 1568. Il date cette inscription, non point du règne de Ptolémée VIII Évergète II, mais de Ptolémée X Alexandre I ; le Ἀλέξανδρος ὁ υἱὸς τοῦ βασιλέως n'est pas Ptolémée X, mais Ptolémée XI Alexandre II. Intéressantes considérations sur le nom d'Alexandre. O. distingue (contre P. Perdrizet) les titres de τροφεύς et de τιθηνός, que porte Apollodôros, le τιθηνός pour les premières années (= *nutritius*) (il revient là-dessus dans *Sitz. München* 1939, 3, *Ptolemaica*, 27-28) ; la remarquable interversion des titres (τροφεὺς καὶ τιθηνός, et non le contraire) s'explique, selon O., parce que Apollodôros a été τροφεύς d'Alexandre I et τιθηνός d'Alexandre II, son fils.

548. *Paneion de Redesiye.* — J. Zingerle, *Jahresh.* 30 (1937), 164, ayant corrigé en Ἀρ(ρ)αῖος (ethnique illyrien) l'ethnique Ἀριαῖος, attesté par une copie de Lepsius, L. Robert, *Él. épigr.* 250-253, étudie des graffites hellénistiques du Paneion, gravés par des marchands et des soldats, et montre que Ἀριαῖος est un ethnique crétois, attesté par une inscription de Milet (cf. n° 339) ; étudie aussi l'ethnique Αιπαραῖος.

549. *Hermoupolis Magna.* — R. Goossens, *Chronique d'Égypte* 26 (1938), 373-377 : *L'épitaphe de Seuthès et les « secondes funérailles » à Hermopolis.* Intéressante étude où G. serre de plus près le sens d'un passage de l'épitaphe du « mort qui sentait bon » (*SEG*, VIII, 621 ; *Bull.* 1938, 551). Il rapproche les ταφαὶ πολλαί et l'exhumation qui suit la première inhumation de deux papyrus, d'Hermoupolis aussi semble-t-il, qui mentionnent une δευτέρα ταφή, pour laquelle on achète des ὀθόνια. G. montre qu'il ne peut s'agir ni d'un « enterrement des os » ni d'une « seconde enveloppe de momie ». En précisant l'allusion faite dans l'épitaphe à la κεδρία, huile de cade et en insistant sur la décadence des procédés d'em-

baumement à cette époque, il arrive à cette explication : le corps était d'abord plongé dans l'huile de cade ou en était badigeonné ; préservé ainsi pour un certain temps de la corruption, il était enveloppé de bandelettes, déposé dans le tombeau et commençait à se dessécher ; « le lent processus de momification, la rétraction des tissus devait lui faire éprouver une modification profonde de forme et de volume ; si soigneusement qu'on eût procédé à l'assujetissement des bandelettes, au bout d'un certain temps la dépouille rétrécie devait flotter dans son vêtement mortuaire » ; d'où une exhumation et une nouvelle toilette funèbre.

550. L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 179-180, *Onomastica* : dans la liste de soldats *Bull.* 1938, 550, reconnaît en Οσβαράχος un nom iduméen, en le rapprochant de l'Iduméen Κοσβαραχος d'une inscription de Cyrénaïque.

551. *Koptos.* — W. Otto (n° 535), 1-22, I, *Zu einer gr. Weihinschrift aus Koptos vom Jahre 110/109 v. Chr.*, reprend à fond l'inscr. récemment étudiée par H. Henne (*Bull.* 1938, 552). Il la date de 110/109 (la « 8e année » est celle du règne de Kleopâtre III). A la l. 1, il propose, d'après les documents égyptiens sur le culte d'Isis à Koptos : [Ἴσι]δι μητρὶ Θεῶν (ou Θεοῦ) μεγί]στηι. A la l. 2, il montre l'impossibilité du supplément [ἐπιστράτηγος] et le remplace, après de judicieuses observations, par [τροφεὺς τοῦ βασιλέως] ; il identifie cet Apollodôros avec celui qui est connu par *Sammelbuch*, 1568 (cf. ci-dessus, n° 547). L. 3, il montre que le simple titre στρατηγός, porté par le frère d'Apollôdoros, signifie, à Koptos, stratège du nome de Koptos.

552. *Thèbes.* — J. Zingerle, *Jahresh.* 30 (1937), *Beiblatt*, 164, veut retrouver, dans un grafite des Syringes, le nom du lieu carien Hyparna. Critiqué par L. Robert, *Ét. épigr.* 248-249 ; une nouvelle copie donnait : ὑγιαίνων.

553. *Ibid.*, Z. retrouve l'ethnique de Pautalia dans un autre grafite ; L. Robert, *ibid.*, 249-250, signale que cette juste correction était déjà faite. — Sur un troisième grafite, cf. Zingerle et Robert, *ibid.*

554. *Abydos.* — Sur un grafite du Memnonion, J. Zingerle, *Jahresh.* 30 (1937), *Beiblatt* 163, croyait trouver le nom de pays (nouveau) Σ(υ)ροπερ(έ)ας = Συροπεραίας = Transjordanie. L. Robert, *Ét. épigr.* 256 rappelle que la lecture correcte a déjà été publiée, Συροπέρσας.

555. *Grande Oasis.* — *The Temple of Hibis in El Khargeh Oasis, Part II, Greek Inscriptions* (*Publications of the Metropolitan Museum of Art, Egyptian Expedition*, XIV), New-York 1939 (71 pp.). H. G. Evelyn White (mort en 1924) avait copié les textes de 1909 à 1913 et les avait préparés pour l'impression ; la mise au point a été faite par J. H. Oliver, dont les additions sont indiquées entre crochets. Pour les textes déjà connus (les plus nombreux et les plus importants), on donne un apparat critique complet qui est intéressant (sauf des exagérations, pour des détails graphiques sans aucune importance). — 1 : réédition de l'édit de Gn. Vergilius Capito, *OGI*, 665. W. rend un juste hommage au travail de Letronne et de Franz. Si O. avait connu Kennedy Bailie autrement que par cette seule inscription, il aurait accentué ses observations relatives à la méthode de Bailie, celui-ci étant un « interpolateur » sans scrupules (cf. *Rev. Phil.* 1939, 150, n. 5). Les différences avec l'édition récente de P. Jouguet (*Bull.* 1938, 557 ; *SEG*, VIII, 794) sont peu importantes. O. reproche à P. Jouguet « a

lack of careful proofreading »; ce genre de critique ne devrait-il pas entre érudits être laissé de côté? — 2 : quelques bribes d'un édit inédit de L. Julius Vestinus, en 60. Il ne reste guère que la lettre relative à l'affichage du document. — 3 : second exemplaire de : — 4, l'édit de Tiberius Julius Alexander, *OGI*, 669 (connu aussi en partie, comme on sait, par un papyrus : *Zeitschr. Savignyst.* 1921, 124 sqq. ; *BGU*, VII, 1563). « The general results of this recension are limited. In the nature of the case not much can be added to the matter of the edict, but in line 62 the new reading ἐχθέσεων explains the real subject of this section. Otherwise the corrections produce little more than greater verbal accuracy ». — 5 : réédition de Kaibel, 1048; aucune différence avec le texte de P. Jouguet (*loc. cit.*; *SEG*, VIII, 795). — 6 : autre épigramme relative au même Hermeias, inédite : Οὐκ' ἔστ' οὐ[δὲ ἔ]οικε βροτῶν ἔργοις τόδε στρῶμα, | ἀθανάτων ὃ' αὐτῶν ἔργον ἀπειρέσιον, et un autre distique très mutilé. — 7 : inédite, [Ὑπὲρ β]ασιλέως Πτολεμαίου τοῦ [Πτολε]μαίου καὶ Βερενίκη[ς Σω]τήρων [θεῶν] τὸν περίβολον καὶ τ[ὰ π]υλώματα. — 10-42 : grafites déjà connus ou sans intérêt. N. 30, les indications bibliographiques de O. sur les sigles ΧΜΓ sont singulièrement en retard (cf. plus haut, n° 13, p. 75). — Treize planches remarquables terminent cette publication un peu trop monumentale.

CYRÉNAIQUE

556. Voir le n° 7.

557. *Cyrène.* — P. Roussel, *REA* 1939, 5-18, *Ptolémée X Sôter II et Cyrène*, étudie la chronologie des documents *Bull.* 1938, 564 (= *SEG*, IX, 5) et montre qu'il est impossible d'attribuer la lettre royale et l'édit à Ptolémée X Sôter II; qu'il y a difficulté à reconnaître la mention de ce couple dans le décret de Cyrène gravé sur la même plaque et réglant la fête organisée en l'honneur d'un couple Ptolémée-Cléopâtre et de leur fils. P. Roussel examine, en indiquant toutes les difficultés que l'on rencontre, les autres datations possibles de la lettre et de l'édit : règnes de Ptolémée VI Philométor et de Ptolémée VII Evergète II (après la mort de Philométor). — Sur la date de ces textes importants, cf. aussi W. Otto, *Sitz. München* 1939, 3, *Ptolemaica*, 16-27 : *Zur Datierung eines Dekrets von Kyrene.* Au point de vue de la diplomatique, cf. E. Bikerman, *Rev. Phil.* 1939, *La cité grecque dans les monarchies hellénistiques*, 338-339.

558. Sur les lois sacrées, cf. la bibliographie et les remarques personnelles de V. Arangio-Ruiz (cf. n° 3), pp. 536-537.

559. L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 156-163 : *Décret de Cyrène pour un évergète*, reprend le décret en l'honneur de Barkaios (*Bull.* 1938, 565) : il est intéressant de voir comment les fragments nouveaux publiés par G. Oliverio confirment et précisent les restitutions proposées *Rev. Phil.* 1927, 99-100; 1929, 155-158; 1936, 134; l. 32, il écrit : ἐπικλαρόν (= οὖν, infinitif) τε [αὐτὸν ἐς τὸ]ς ἱαρὲ[ς] τῶι Ἀπόλλωνος, Barkaios sera inscrit (sens attesté de ἐπικληροῦν pour dire « attribuer », même quand il n'y a pas tirage au sort) dans le collège des prêtres d'Apollon, bien qu'il n'ait pas exercé la prêtrise.

560. L. Robert, *Ét. épigr.* 39, n. 2, revient sur *OGI*, 767, *b*, l. 23 sqq. (cf. *Rev.*

Phil. 1929, 158) et propose d'écrire : ἄγαλμα Πάριν[ον (ex. de ce mot) καὶ δ]πλον.

561. P. Lambrechts, *Ant. Class.* VI (1937), 129-134, étudie l'inscription (*Docum. Afr. ital.* II, 162, n. 68 = *SEG*, IX, 9), relative à la guerre contre les Marmarites et à la fondation de Claudiopolis par Claude le Gothique, et traite notamment du préfet d'Égypte Probus. En flamand ; vidimus, sed non intellegimus. Il paraît peu indiqué de publier en flamand un article sur un tel sujet.

562. I. Cazzaniga, *Rend. Lomb.* 72 (1938-39), *Varia graeco-latina*, étudie, pp. 93-97, l'épigramme des Propylées (*SEG*, IX, 190). Il en suggère cette restitution : [Τοῖσδε] παρὰ προθύροισι καὶ [ἔρκεσιν] Ἀπόλλωνος | λεπτα[λέοις] δ[ζοι]ς δάφνα ἐπα[υξάνομα]ι. | Ζαλῶ Κυράναν, [χαίτας τᾶς Δ]ελφίδος εὖχος. | [Πυθῶθεν] δὲ φυγὰς νῦν [Λιβύαν κατ]έχω, | ἃ δ' <δ> αἰδε[στοὺς π]αῖδας Ἀριστίππου [στεφανίζω] κτλ.

563. Ad. Wilhelm, *Wien. Stud.* 56, pp. 71-72, dans une épigramme publiée par Oliverio, *Doc. Afr. ital.* II 1, n. 67 (*SEG*, IX, 63), corrige lumineusement le dernier vers : καιροὺς παυσάμενον (et non καιρόθι, inexplicable), καιροί signifiant souvent « temps malheureux ». — Une interprétation d'ensemble de cette inscription sera proposée par L. Robert.

564. Voir nos 39 et 550.

AFRIQUE DU NORD

565. *Lambèse.* — L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 166-172, étudie l'épitaphe du médecin Evandros, *Bull. Comité arch.* 1915, CXXIV-CXXVI : Ἀσταχίη, au vers 3, est certainement la patrie de ce médecin, à savoir Nicomédie (cf. no 428). Remarques sur les inscr. grecques de médecins en Afrique du Nord et dans le reste de l'Occident. — Ad. Wilhelm, *Nachr. Göttingen*, III 5 (1939), *Zur Syntax des Griechischen* (sera dépouillé dans le prochain *Bull.*), 149, restitue excellemment les lignes 1-2 : Εὔανδρον θνη[τοῖς] πικρῶν λήτορα [νούσων] τύμβος ἐπὶ ξείνης [δέξατ'] ἀποιχόμενον.

GAULE, GERMANIE, ITALIE ET SICILE

Voir no 16.

566. **Gaule.** *Massilia.* — L. Robert, *Ét. épigr.*, 205-209 : remarques sur l'onomastique massaliote.

567. **Germanie.** — *Trèves.* — J. Bidez, dans *Annales Ecole Hautes-Etudes Gand*, II (1938), 15-28 : *La découverte à Trèves d'une inscription en vers grecs célébrant le dieu Hermès.* Réflexions sur une épigramme trouvée à Trèves, qui serait « la dédicace à Hermès d'une effigie portant une ceinture ornée d'or, de verreries et de gemmes », et publiée par R. Herzog dans la *Trierer Zeitschrift für Geschichte und Kunst des Trierer Landes*, XII (1937), 121-151 (non vidimus). Elle émanerait de Julien lors de son séjour en Gaule comme César, ou d'un païen de son entourage. B. insiste sur l'importance des joyaux magiques chez les théurges de l'entourage de Julien et sur « le caractère même d'une telle sorte de profession de foi solennelle dans la métropole occidentale de l'Empire au IVe siècle. Pour en dégager l'esprit », B. recourt à Proclus sur la valeur magique des herbes et des pierres. Photographie d'un morceau et copie en majuscules de

tous les fragments. — A. Grenier, *Rev. Ét. Anc.* 1939, *Chronique gallo-romaine*, 37-39, donne le texte grec et une traduction.

568. Un fragment d'épigramme chrétienne du IVe s., en l'honneur de sainte Agnès, est publié aussi par R. Herzog, *Trierer Zeitschrift* 1938, 79-120. Nous ne le connaissons que par A. Grenier, *REA* 1939, 144-145, qui reproduit le texte grec avec une traduction française. Les restitutions paraissent audacieuses.

569. *Cologne.* — W. Reusch, *Germania* 22 (1938), *Griechische Münzen u. Inschriften der röm. Kaiserzeit aus Köln*, réunit, pp. 172-173, les inscr. gr trouvées à Cologne : 9 inscr. sur des verres, — noms sur la « mosaïque des philosophes » (cf. S. Reinach, *RPGR*, 262). — un fragment d'épigramme, — un fragment insignifiant, — et une dédicace Ἀσκληπιῷ Σω[τῆρι].

570. **Italie.** — *Rome.* — D. Magie, *Anat. Studies Buckler*, 176-177, étudie la date de la dédicace faite au Capitole par Tabai, *IGR*, I, 63 : non pas après la guerre mithridatique, mais aussitôt après 169; de même pour *IGR*, 62 (roi du Pont) et 61 (Lyciens); peut-être aussi pour 65 (Laodicée du Lykos) et Dessau, 34 (Éphèse).

571. R. Paribeni, *Not. Scavi* 1938, 259, publie en majuscules un fragment d'épigramme très mutilé.

572. A. Puech, *Mél. Boisacq*, II, 199-201 : *L'épitaphe du médecin Asklepiadès*. Remarques sur l'épigramme *IG*, XIV, 1424 (cf. *Bull.* 1938, 574).

573. Ad. Wilhelm, *Wien. Stud.* 56, pp. 66-67 explique la métrique et la syntaxe de l'épitaphe *IG*, XIV, 1497, et interprète ινεκε, non comme ἵνεκε, mais comme ἕνεγκε, avec la chute fréquente de la nasale.

574. F. Cumont, *RA* 1939, I, 47, n. 3, dans une étude sur *Une terre-cuite de Soings et les vents dans le culte des Morts*, a revu l'épigramme funéraire Kaibel, 723; il propose ἠνήρπασαν ἀπὸ γονέων κατ' (pour καθ') ἐ[π]εῖπαν. Notons qu'il faut écrire, comme dans l'édition *IG*, XIV, 1560 : ἦν ἥρπασαν.

575. L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 169-171 : l'épigramme *SEG*, IV, 105 est l'épitaphe d'un homme de Nikomédie.

576. L. Robert, *Ét. épigr.* 223 : *IG*, XIV, 1904, il faut écrire θήσι ἐν τῇ μάκρᾳ (cf. n° 21).

577. E. Honigmann, *Mél. Dussaud*, 132, interprète, dans l'épitaphe chrétienne, *CIG*, 3790, ἀπὸ κώμης Λατ... ὅρων Ἀπαμέων, en rappelant des inscr. de Korykos, qui mentionnent Καπερλατ (n° 463) : Καπερ = *Kafr*(*a*) = Κώμη.

578. *Ostie.* — J. Zingerle, *Jahresh.* 30 (1937), *Beiblatt*, 147-152, étudie la difficile épigramme Kaibel, 641 (*IG*, XIV, 933). Au lieu de Σκυθίη δέ με παρθένος Αἴπη, écrit : Σκυθίη δέ με Πάρθενος αἴπη; il s'agirait du sanctuaire de la Parthenos à Chersonasos Pontique. Παλίσκιος, au vers 3, serait le nom du défunt.

579. *Minturne.* — A. Adriani, *Not. Scavi* 1938, 174, publie une signature de deux sculpteurs athéniens, Kallimachos et Gorgias.

580. *Misène.* — L. Robert, *Ét. épigr.*, 250 : dans *IG*, XIV, 874, le nom Γαμικός, bien connu, ne peut être corrigé, avec J. Zingerle, en Γαλλικός.

581. *Naples.* — M. Guarducci (n° 28), 143-153 et 166-173, réunit et commente les nombreuses inscriptions relatives aux phratries. Il est utile d'avoir reproduit l'intéressant décret des Ἀρτεμεισίων φρήτορες pour un évergète Munatius Hilarianus et la lettre (en grec et en latin) adressée par ce dernier aux *phretores* pour accepter certains honneurs et en refuser d'autres; ces documents n'avaient été

publiés que dans les *Studi Romani* I (1913) et la *Rev. Épigr.* II (1914). — Dans *IG*, XIV, 742, τὰ χρείσματα καὶ τὴν ὀροφὴν καὶ τὰ ἔξω τοῦ ἀγορευτηρίου, G. entend par χρείσματα « gli unguenti, forse per gare ginnastiche le quali avevano luogo nelle sede stessa della fratria ». En réalité τὰ χρείσματα s'applique, comme les deux autres termes de l'inscription, à un travail d'architecture ; ce sont des enduits, des revêtements ; J. Robert traitera des mots χρίειν, χρίσις, à propos d'inscriptions de Carie. Des jeux célébrés par les phratries doivent disparaître du tableau de leur activité, p. 149. Quant aux χῶραι étudiées p. 151, ce doivent être des places dans l'association (et aux banquets).

582. L. Robert, *Anat. Studies Buckler*, 243, propose de voir, dans un fragment de liste de vainqueurs aux Sebasta, la mention d'une catégorie de παῖδες, les Κλαυδιανοὶ παῖδες : *IG*, XIV, 755 *b*, l. 2 : [Κ]λαυδ(ιανούς).

583. *Rhegion.* — N. Putorti, *Italia ant.* XII (1938), *Culti e religioni in Reggio romana in base ad antiche e nuove scoperte archeologiche*, signale, p. 23 : « una tabelletta marmorea, in greco, indica il sepolcro di una deposta cristiana [est-ce *IG*, XIV, 629?], ed un' altra, ancora in greco, reca la scritta : 'Ιουδαίων » (ne figure pas dans le Corpus de Frey).

584. *Krimisa.* — N. Putorti, *ibid.*, 33-40 : *La probabile tutela della madre nella tabella di Krimisa*. Sur *SEG*, IV, 75.

585. Sur ce texte et sur d'autres tablettes juridiques de l'Italie méridionale, cf. V. Arangio-Ruiz (n° 3), pp. 612-613.

586. **Sicile.** — M. Guarducci (n° 28), 143 et 165-166, réunit les petits monuments portant, avec le nom de l'individu, le numéro de la tribu et le nom de la φρατ(ρία). Elle a revu les estampages de plusieurs. Dans *IG*, XIV, 2407, 18, lit, non pas, φα(τρία) Νικα, mais φα(τρία) 'Ασια. Publie un inédit du Musée de Palerme (p. 166, n. XXXV, 9) : Δευ(τέρα) φυλ(ά), φα(τρία) Δυν., Ἀνδρων Ἡρακ(λ)είδα.

587. *Syracuse.* — L. Robert, *Ét. épigr.*, 195-196 : Πλουμάριος, *Not. Scavi*, 1893, 286, n. 36, n'est pas un nom propre, mais la transcription de *plumarius*, « brodeur » (de même Wessel (n° 16), n. 153 *a*); *ibid.*, 283, n. 20 Διαφέρι = διαφέρει, et φώλωνος doit être le génitif du mot ordinairement transcrit φούλλων (*fullo*).

588. *Còmiso.* — P. E. Arias, *Not. Scavi* 1937, 467-475 : p. 467, épitaphe : Βικτώρια χρηστὰ καὶ ἄμεμπτε χαῖρε · ἔζησε ἔτη κε' ; — p. 468 : épitaphe avec amende prévue ; les interprétations proposées pour la ligne 3 ne sont pas acceptables ; p. 474-475, anses d'amphores rhodiennes connues par un manuscrit épigraphique. Dans la même région, entre Chiaramonte et Còmiso : p. 472, épitaphe juive, avec le chandelier à sept branches : 'Ιάσων τὸ νήπιον; p. 473, épitaphe chrétienne d'un médecin : ἐνθάδε κῖτε ὁ πανφίλητος καὶ πᾶσιν ἄρεστος Εὐδέμων εἰατρός · ἔζησεν ἔτη.

R. Flacelière, Jeanne Robert, Louis Robert.